This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Henry Seymer
Hanford.

DORSET.

23746 f. 59

S. VI.

MÉMOIRES
DE SULLY.

TOME SEPTIÉME.

MÉMOIRES
DE SULLY.

TOME SEPTIÉME.

MÉMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BÉTHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI-LE-GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

Par M. L. D. L. D. L.

Nouvelle édition, revue & corrigée.

TOME SEPTIÉME.

A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.

BODLEIAN
5 MAR 1932
LIBRARY

MÉMOIRES DE SULLY.

LIVRE XXIV.

MÉMOIRES de l'année 1607. Occupations & lettres de Henri. Mort du chancelier de Bellievre. Naissance d'un second fils de France. Marques de confiance & d'amitié de Henri pour Sully ; brouillerie entr'eux, dans laquelle Henri recherche Sully. Services que Sully rend au roi dans l'assemblée des calvinistes à la Rochelle, dans l'affaire du P. Séguran avec les Rochellois ; nouvelles graces accordées par Henri aux jésuites. Brigues de l'Espagne à la cour & dans le conseil, contre Henri & contre Sully ; conver-

sation entr'eux à ce sujet, & conseil donné par Sully; autres services qu'il rend au roi dans les brouilleries de cour. Suite des affaires entre l'Espagne & les Provinces-Unies; sentimens de Sully sur les offres faites au roi par les Flamands. Conseil tenu à ce sujet. Victoire navale remportée par les Flamands sur les Espagnols; conférences pour une suspension d'armes, & pour la trêve. Suite des affaires de la Valteline, entre l'Espagne & les Grisons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre & autres étrangeres. Différend du pape & des Vénitiens terminé par la médiation de Henri. Bref de Paul V à Sully. Travaux de Sully dans la finance, la police & les autres parties du gouvernement. Artifices des courtisans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conseil, qui demeure sans exécution. Autres affaires de finances, de gouvernement, de police, &c. Dépense de Henri IV au jeu, pour ses manufactures, &c. Vie privée & brouilleries dans la maison de ce prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

LES affaires du dedans du royaume furent pendant cette année dans une situa-

tion si tranquille, qu'elles ne nous laissent presqu'aucun événement remarquable à particulariser; mais elles offrent en récompense un spectacle bien plus touchant, malgré son uniformité, que ces catastrophes singulieres, lesquelles n'amusent à décrire & à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation, qui ne devroient nous inspirer que du dégoût & de l'horreur. Ce spectàcle est l'abondance & le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vu de plaisirs & de divertissemens, qu'il y en eut cet hyver à la cour & dans Paris, & les campagnes ressentoient aussi tous les effets d'un heureux regne.

Cette disposition, qui prenoit sa premiere source dans le cœur bienfaisant de Henri, rejaillissoit à son tour sur lui, & lui faisoit partager la jouissance de ses propres bienfaits. Débarrassé de toute affaire tumultueuse, jusqu'à ce que le tems qu'il s'étoit prescrit pour mettre le comble à la gloire de son regne fût arrivé, ce prince n'avoit presque rien à faire, qu'à se livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ses serviteurs & dans ses maisons royales, qu'il visitoit les unes après les autres. Il étoit le premier janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à LL.MM. les devoirs ordinaires, ma playe de la bouche, qui s'étoit

r'ouverte par une apoſtume, m'arrêtant chez moi. S. M. eut la bonté de m'écrire pour me marquer la part qu'elle y prenoit, & elle m'envoya pour conférer ſur les affaires du gouvernement, dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ſes miniſtres auxquels elle y donnoit la principale part, je veux dire Villeroy & le garde-des-ſceaux. Celui auquel j'ai déja donné ce nom, eſt Sillery, que S. M. avoit aſſocié aux fonctions de chancelier, juſqu'à ce qu'il les exerçât ſeul par la mort de Bellievre, qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'eſprit de ce magiſtrat, juſques-là ſi ſain, avoit commencé depuis quelque tems à s'altérer, de maniere qu'il fallut lui donner un ſucceſſeur de ſon vivant. Il vit cette aſſociation d'une maniere qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit néceſſaire (1), quoique Sillery s'y

(1) « Vous voyez, dit-il à M. de Baſſompierre, » un homme qui s'en va chercher une ſépulture à » Paris. J'ai ſervi tant que j'ai pu le faire, & quand » ils ont vu que je n'en étois plus capable, ils m'ont » envoyé repoſer, & donner ordre au ſalut de mon » ame, à quoi leurs affaires m'avoient empêché de » penſer. Un chancelier ſans ſceaux, eſt un apo- » thicaire ſans ſucre » : *Journal de Baſſompierre.*

Lorſque Henri IV demanda les ſceaux à M. de Bellievre pour Sillery, ſe ſervant de l'occaſion de

comportât avec toute la complaiſance poſſible, ſa foibleſſe en augmenta ; il revint tout-à fait en enfance, & paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé preſque tous les autres.

Le roi vint à Paris le 2 janvier, en intention d'aller & de mener la reine à Vigny, voyage dont je le détournai. Il ſe contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de février, pour aller à Chantilly, qui étoit ſa promenade ordinaire du mois de mars. Il s'y plaiſoit beaucoup dans cette ſaiſon. « Il fait ici fort » beau, m'écrivoit-il de cet endroit, le 8

ſon voyage en Limoſin, où le grand âge & la foibleſſe de Bellievre ne lui permettoient pas de le ſuivre, ce chancelier lui répondit : « que s'il ne » vouloit faire courir la poſte aux ſceaux, il les » rendroit toujours à tems, au même lieu où S. M. » arriveroit...... Il ſemble, Sire, ajouta-t-il, que » vous craigniez qu'il n'y ait point de terre en » Guyenne pour m'enterrer ; je me porte bien, & » n'ai ſouci de ma vie, que pour votre ſervice, » laquelle me ſeroit fort ennuyeuſe, ſi j'en étois » éloigné » : *P. Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 688.* Ce grand chancelier, dont la probité & la fermeté ont été généralement reconnues, avoit ſervi ſous cinq rois. Il eſt auteur de pluſieurs utiles réglemens pour la chancellerie. Il mourut le 5 ſeptembre de l'année ſuivante, âgé de ſoixante-dix-huit ans. Il étoit de la ville de Lyon.

» mars ; j'y passe bien mon tems ; tous les jours » je suis à cheval, & j'y ai bien du plaisir ». Il ne se fixa nulle part, que lorsque de retour de Paris, il eut pris, le 20 mars, le chemin de Fontainebleau ; il y passa le printems. S. M. eut fort beau tems depuis Paris jusqu'à Fleury, par où elle passa pour voir ses enfans, qui étoient encore dans cette maison ; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury jusqu'à Fontainebleau. Dans la lettre où Henri me fait tout ce détail, il me mande encore que le dauphin étoit venu une lieue à sa rencontre, & qu'il l'avoit trouvé fort joli, aussi bien que ses autres enfans ; que la reine, qui étoit grosse alors, se portoit bien, & devoit se rendre incessamment à Fontainebleau. « Mandez-moi des » nouvelles de la ville, m'écrivoit ce prince, » le premier avril. Je me porte bien ici, » comme aussi font ma femme, mon fils & » mes autres enfans, qui sont les plus jolis » du monde, & me donnent bien du » plaisir (2) ».

---

(2) « Il aimoit, dit Perefixe, tous ses enfans, » légitimes & naturels, avec une affection pareille ; » mais avec différentes considérations. Si ne vouloit » pas qu'ils l'appellassent *monsieur*, nom qui semble » rendre les enfans étrangers à leur pere, & qui » marque la servitude & la sujétion ; mais qu'ils » l'appellassent *papa*, nom de tendresse & d'amour ».

La reine y accoucha le 16 avril, à onze heures du soir de son second fils, auquel on donna dans la suite le nom de duc d'Orléans (3). S. M. me le fit aussi-tôt savoir par un billet que Montmartin m'apporta de sa part, & je reçus presque dans le même moment une seconde lettre de sa main, pour faire tirer le canon. Cette naissance redoubla la jòie dans la famille royale. Le roi, qui avoit compté revenir à Paris au commencement de mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau, d'où il fit seulement un voyage pour voir madame de Moret.

La chasse y tenoit toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'exemple qu'on a que cet exercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes, je n'ai garde de décider qu'il ne sauroit être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point du tout pour moi. Le récit que Praslin me faisoit de Fontainebleau, des parties de S. M. n'étoit assurément pas bien propre à me l'inspirer; il me mandoit que le même jour S. M. après avoir chassé le

(3) Il n'eut point de nom de baptême, parce qu'il mourut dans sa cinquiéme année, avant que les cérémonies de son baptême eussent été faites.

matin à l'oiseau, avoit fait une chasse du loup, & fini sa journée par une troisiéme du cerf qui avoit duré jusqu'à la nuit, & malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à six grandes lieues du gîte: c'est de-là qu'il fallut faire retraite, entiérement pénétrés d'eau, excepté le roi seul, qui changea de tout avant que de regagner Fontainebleau, où il arriva un peu fatigué à la vérité, mais avec cela gai & content, parce qu'il avoit pris ce jour-là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les princes appellent s'amuser; mais il ne faut disputer ni des goûts, ni des plaisirs. Henri ne laissa pas de s'occuper le lendemain tout le matin à visiter tous ses ouvriers, & à courir d'attelier en attelier. « Il est vrai, ajoutoit » Praslin, qu'au retour du Parc, il se » sentit un peu de fievre, mais ce ne fut » rien ». Pour ce prince, quand il m'écrivoit sur ce sujet, c'étoit en vrai chasseur, qui passe légérement sur toutes ses fatigues, & appuie sur ce qu'il appelle ses bonnes fortunes. Il me mandoit, par exemple, le 20 mai, qu'il avoit chassé la veille avec le plus grand plaisir du monde, & sans avoir beaucoup de chaud, qu'il avoit pris son cerf de bonne heure, étoit venu dîner à Ponthierry à dix heures, & revenu à deux & demie à Fontainebleau, où il avoit ren-

contré la reine qui venoit au-devant de lui. Une autre fois. « Je viens de prendre un » cerf avec grand chaud & grand plaisir ». Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce prince ne perdoit pas de vue ses affaires pour tout cela; mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine, il en étoit quitte pour m'écrire de tems en tems, ou pour m'appeller à Fontainebleau, lorsqu'il avoit quelque chose d'important à me communiquer. Il m'y fit venir le mercredi de Pâques, avec le président Jeannin, & y manda son conseil, pour le lundi de la Quasimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre surcroît de peine, par de nouvelles libéralités. « Je n'attends » point, m'écrivoit-il, que ceux qui me » servent bien me demandent. Vous m'ai- » dez si bien à faire mes affaires, que je » veux aussi vous aider à faire les vôtres, je » vous donne vingt mille écus sur mes » deniers extraordinaires, faites-en faire les » dépêches nécessaires. J'ai su, me man- » doit-il une autre fois, que vous faites » bâtir à la Chapelle, & que vous y faites » un parc, comme ami des bâtisseurs, & » votre bon maître, je vous donne six mille » écus pour vous aider à faire quelque chose » de beau ».

Il y avoit une autre sorte de lettres de

Henri, que je mets autant au-dessus de celles-ci, que la confiance d'un aussi grand prince doit l'emporter sur les présens, dans l'esprit d'un ministre fidele & affectionné; ce sont celles où ce prince m'ouvroit son cœur, sur ce que nous avions lui & moi de plus chers intérêts. « Il s'est passé, c'est ainsi » qu'il s'exprimoit dans une de ses lettres, » ce matin quelque chose dans mon sein, » pourquoi j'ai affaire de vous, comme de » mon plus confident serviteur ». Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de capable de troubler sa tranquillité. Mon fils se blessa en maniant un cheval; S. M. envoya aussi-tôt un courier exprès savoir l'état de sa santé, en me mandant, que comme pere & comme maître, il y prenoit toute la part possible. Mon fils fut encore plus dangereusement malade au mois de novembre, & le roi ne se contenta pas d'y envoyer du Laurens, son premier médecin, & de lui recommander lui-même le malade, il m'écrivit qu'il ne m'aimoit pas si peu, que s'il pensoit que sa présence y fût nécessaire, il ne vînt lui-même me donner cette preuve de son affection, & il consentit le plus obligeamment du monde que je différasse le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non-seulement de deux jours, mais encore tout le tems que je me croirois utile auprès de mon fils.

Dans l'affaire malheureuse arrivée à Amiens, où Rambures tua mon neveu d'Epinoi, le roi instruit de la vive douleur & des larmes que ce cruel accident causoit au frere du mort (4), l'envoya visiter, & lui fit porter trois fois de sa part des paroles de consolation. On avoit cherché à animer toute la famille contre Saint-Paul (5), qu'on accusoit d'avoir eu part à cet assassinat. Saint-Paul justement indigné de ces bruits, vint aussi-tôt trouver S. M. avec l'assurance qu'inspire l'innocence, il justifia qu'il n'étoit pas même sorti de Calais, pendant tout ce tems-là. Il parla de la malheureuse victime de cette aventure, avec des éloges & des regrets si sinceres, qu'il me fit regretter à moi-même qu'il ne se fût pas trouvé à Amiens, où il se tenoit

(4) De plusieurs enfans mâles, sortis du mariage de Pierre de Melun, prince d'Epinoi, marquis de Richebourg, & d'Hyppolite de Montmorency, dont on a vu ci-devant que M. de Sully avoit pris la tutele, il n'en restoit plus alors que deux. Guillaume de Melun, prince d'Epinoi, vicomte de Gand, connétable de Flandre, grand-bailli de Hainaut, chevalier de la toison d'or, &c. C'est celui qui eut, avec la princesse de Ligne, le grand procès dont il sera parlé dans la suite, & Henri de Melun, marquis de Richebourg, son frere puîné, c'est ce Henri qui fut tué par Rambures.

(5) François d'Orléans, comte de Saint-Paul.

aſſuré qu'il auroit prévenu cet accident, il protesta qu'il auroit volontiers racheté le ſang du mort, d'une partie du ſien. Il ſe plaignit enſuite qu'à tous ces bruits injurieux, l'on avoit ajouté celui de dire que S. M. avoit réſolu de le citer, & qu'elle m'avoit promis de le traiter durement; que je ne le ſaluerois point, & même qu'il lui ſeroit fait défenſe de venir à Paris, tant que j'y ſerois. Saint-Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour diſſiper tous les ſoupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai ſon procédé d'un tout-à-fait galant homme, & je crois que de ſon côté il fut content de la maniere dont je le traitai. Pour Henri, il ne ſe donna pas moins de mouvemens que ſi l'affaire l'eût regardé perſonnellement. Il me juſtifia toute la conduite de Saint-Paul, & me manda que je me donnaſſe bien de garde d'ajouter foi aux bruits du quartier de la Baſtille, où mes ennemis n'avoient pour but que de faire joindre un ſecond malheur au premier; il m'exhorta même à me ſervir de la confiance que Saint-Paul paroiſſoit avoir en moi, pour empêcher avec lui que la choſe n'eût aucune ſuite.

J'étois encore arrêté chez moi, lorſque le roi y vint un jour m'entretenir de je ne ſais quelle intrigue de galanterie, dont j'ai perdu la mémoire. Je me ſouviens ſeulement que

je m'emportai fort contre madame d'Angoulême (6) & une autre perſonne qui y jouoient les premiers rôles, & que j'oſai repréſenter à Henri avec beaucoup de fermeté, que des deſſeins ſi peu ſéans à ſon âge & à ſon rang, étoient autant de flétriſſures à ſa gloire, & pouvoient bien produire quelque choſe de pis encore. Ma liberté quelquefois heureuſe, ne m'attira cette fois-ci qu'une vive colere & de piquans reproches de ce prince. Il étoit encore ſi échauffé lorſqu'il ſortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout haut: « voilà » un homme que je ne ſaurois plus ſouffrir, » il ne fait jamais que me contredire, & » trouver mauvais tout ce que je veux; » mais, pardieu! je m'en ferai obéir, je ne » le verrai de quinze jours ». Ma diſgrace parut à tous les aſſiſtans une choſe décidée, mes domeſtiques s'en affligerent, & pluſieurs des autres s'en réjouirent, je crois, intérieurement.

Dès les ſept heures du lendemain matin, on vit arriver S. M. à l'Arſenal, avec cinq ou ſix perſonnes qu'elle avoit dans ſon caroſſe. Ce prince monta à mon appartement ſans vouloir qu'on m'avertît, & frappa

(6) Charlote de Montmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

lui-même à la porte de mon cabinet. Je
fus pas peu surpris, lorsqu'ayant demanc
qui est-là, j'entendis répondre, *c'est le r*
& que je connus au son de la voix c
c'étoit lui-même qui avoit répondu, «
» bien! que faisiez-vous là », me dit-il
entrant avec Roquelaure, de Vic, Zam
la Varenne & l'ingénieur Erard : car
avoit à me parler des fortifications de Cala
Je lui répondis que j'écrivois des lettre
& apprêtois du travail à mes secrétair
Ma table étoit effectivement toute couve
de lettres, & d'états des matieres que
devois traiter ce jour-là au conseil. «
» depuis quand êtes-vous-là, me dit enco
» S. M.? dès les trois heures du mati
» repris-je. Hé bien, Roquelaure, dit
» prince, en se retournant vers lui, po
» combien voudriez-vous mener cette vi
» là? Pardieu! Sire, pour tous vos trésor
» répondit Roquelaure ». Henri ne repliq
rien. Il fit sortir tout le monde, & il con
mença à m'entretenir de choses sur lesquell
il me fut impossible de me ranger à son avi
ce qu'il connut aisément, lorsqu'il vit q
je lui répondois froidement, que je n'avo
aucun conseil à lui donner, que S. M. ayai
pris sa résolution, après une mûre délibéra
tion sans doute, il ne me restoit rien à fai
que de lui obéir, puisqu'aussi bien elle n

trouvoit pas bon qu'on fût d'un sentiment contraire au sien. « Oh, oh ! vous faites le » réservé, me dit Henri en souriant, & en » me donnant un petit coup sur la joue, & » vous êtes encore en colere d'hier, je n'y suis » plus moi : là, là, embrassez-moi, & vivez » avec la même liberté que vous aviez accou- » tumé : car je vous connois bien, si vous » faisiez autrement, ce seroit signe que vous » ne vous soucieriez plus de mes affaires. » Quoique je me fâche quelquefois, ajou- » ta-t-il avec cette candeur qui lui étoit » naturelle : je veux que vous le souffriez, » car je ne vous en aime pas moins, au » contraire, dès l'heure que vous ne me » contredirez plus dans les choses que je » sais bien qui ne sont pas de votre goût, je » croirai que vous ne m'aimerez plus ».

Voilà un de ces traits qui sont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri, & en vérité c'est le montrer par un bel endroit. Il n'est pas rare de voir des ministrès & des confidens de princes disgraciés ; il n'est pas rare non plus qu'ils méritent ce traitement par des procédés reprochables. Lorsque cela arrive, est-ce véritablement les fautes que les princes punissent ? Presque jamais. Ils font par caprice, par légéreté, par orgueil, par mauvaise humeur, ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire par le seul motif de la

justice. Il semble que le sort de la raison est de n'être écoutée, ni lorsqu'elle combat les passions, ni lorsqu'elle conseille la même chose qu'elles.

Le roi m'entretint après cela de choses qu'il ne m'est pas permis de rapporter, m'embrassa, & me dit adieu. En sortant, il dit à de Vic : « J'ai pourvu à l'affaire de » Calais », & tout haut : « Il y en a d'assez » sots pour croire que quand je me mets en » colere contre monsieur de Sully, c'est à » bon escient & pour long-tems ; mais » tout au contraire : car quand je viens à » considérer qu'il ne me remontre, ou ne » me contredit que pour mon honneur, » ma grandeur, & le bien de mes affaires, » & jamais pour les siennes, je l'en aime » mieux, & suis impatient de le lui dire ». Tout prince qui entend ses intérêts, ne négligera point de donner de tems en tems des marques éclatantes de son estime aux ministres dont il a fait choix, supposé que ce choix soit bon, elle lui assurera celle du public, ce qui est un point essentiel.

Je reviens aux affaires dont Villeroy & Sillery étoient venus, par ordre du prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les protestans. Le roi leur ayant permis l'année précédente de tenir en celle-ci un synode, ils l'indiquerent à la Ro-

chelle, & firent nommer dans des assemblées provinciales les députés dont il devoit être composé. Ce furent quelques-uns de ces députés même qui firent savoir à S. M. que leurs cahiers étoient chargés de l'article du synode de Gap touchant le pape, dont il a déja été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeoient cette assemblée, ils se crurent obligés de prévenir S. M. en lui envoyant trois députés, tant sur cette affaire, que sur quelques autres qu'ils avoient raison de croire ne pas être de son goût : c'est qu'ils avoient résolu d'y remettre sur le tapis la question déja si fort discutée à l'assemblée de Châtelleraut, sur la nomination, le nombre & le tems d'exercice des députés généraux du parti réformé, à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service alloit expirer.

Le roi, en m'envoyant de Fontainebleau ces députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces sortes d'occasions, je veux dire, de me faire notifier ses intentions à l'assemblée comme de moi-même, & par un pur motif d'affection pour mes confreres, se réservant à prendre le ton d'autorité si l'on ne réussissoit pas par cette voie. Mon frere vint en conférer avec moi, le 27 avril, de la part de S. M. & comme

je m'attendois toujours que le roi viendroit lui-même incessamment à Paris, je retins les députés deux ou trois jours, sans leur donner une réponse que je n'aurois pas été fâché de concerter avec ce prince. Il m'écrivit de Fontainebleau, le 5 mai, lorsqu'il eut changé d'avis sur son voyage, & il me parut inquiet de savoir ce que j'avois fait avec les députés. « Je ne sais, me disoit-il, » ce qu'ils peuvent vous avoir dit sur ce que » je vous ai mandé par votre frere. M. de » la Noue, auquel je parlai hier matin en » présence de M. de Villeroy, m'en a avoué » la plus grande partie, & m'a dit n'avoir » vu de sa vie tant de fous dans une com- » pagnie, entr'autres il m'a nommé Rivet. » Il ne faut point douter que les députés » n'ayent, avant de vous voir, conféré avec » M. du Plessis, qui les aura instruits de ce » qu'ils devoient dire ».

J'écrivis à l'assemblée la lettre que S. M. avoit exigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger sur l'article des députés généraux, de ce qui appartenoit à la police ou au gouvernement, & à ne rien changer de ce qui avoit été statué à cet égard dans une de leurs plus solemnelles assemblées. Je leur faisois comprendre que la durée de la députation générale ne pouvoit être moindre que de trois ans, les députés ne pouvant en

moins de tems s'instruire des affaires, & se faire connoître, & qu'on ne devoit point nommer pour deux députés seulement, parce que ce choix devant être fait dans des assemblées générales, toujours précédées d'assemblées particulieres, formalité qui emportoit un tems considérable, s'il arrivoit accident à l'un de ces deux députés, le parti s'exposoit à manquer d'un agent auprès du roi, au lieu qu'en en proposant toujours six à *S. M.* ce vuide se trouveroit aussi-tôt rempli par la nomination qu'elle pourroit faire dans le moment de quelqu'un de ces six marqués sur la liste. Quant au pape, je leur fis sentir qu'en remuant imprudemment une question déja jugée si inutile, & sans aucune considération pour un pape qui par son caractere doux & pacifique, ne méritoit pas ce traitement, ils risquoient à perdre par leur faute, & pour un rien, cet état heureux & tranquille qui avoit été si long-tems l'objet de tous leurs vœux. Je les rappellois là-dessus à leurs propres sentimens, & même à leurs aveux, & je finissois en leur représentant fortement, que toute désobéissance à leur maître les compromettoit; mais qu'une désobéissance injuste & déraisonnable, étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes

termes par quelques autres perſonnes que je ſavois avoir le plus de créance dans le parti, & je les priai d'écouter attentivement les raiſons que pourroit y ajouter Montmartin, que je le fis porteur de cette lettre, & que S. M. jugea capable d'être dans cette occaſion, l'interprete de ſes volontés. J'employai encore un autre motif que S. M. crut devoir faire effet, c'eſt que comme les Rochellois venoient tout fraîchement de faire inſtance pour obtenir deux mille livres pour leur college, je leur donnai à entendre que S. M. accorderoit cette grace à la déférence qu'ils perſuaderoient à leurs confreres d'avoir pour ſes ordres. Une lettre du roi m'inſtruiſit au bout de quelques jours que Montmartin & les députés, renvoyés avec les ordres de S. M. avoient été à la vérité aſſez bien reçus à l'aſſemblée; mais qu'il s'en falloit beaucoup qu'on eût eu les égards qu'on devoit avoir pour les diſcours du premier, non plus que pour mes lettres, & pour celles qui y étoient jointes, dont les auteurs avoient été appellés par dériſion, *les quatre voyans de l'égliſe.* Ce que Montmartin mandoit de tems en tems au roi des diſpoſitions des eſprits, ne le ſatisfaiſoit pas davantage. « Si cela continue, m'écrivoit-il, » ils ſeront les rois, & nous les aſſemblées ». Cependant le parti favorable au roi l'emporta

porta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zele que le roi récompensa d'une pension. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complettement réussi, eu égard aux obstacles qu'il avoit surmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit possible de faire, lorsqu'il put attester à S. M. que sa volonté y avoit été suivie. « Montmartin a fort bien travaillé, » me mandoit encore Henri, quoiqu'en » vain, ce qu'il ne croit pas; il a apporté » de l'ombre, & le corps est demeuré, » l'article de Gap n'ayant emporté que deux » seules voix ».

L'église de Pons se fit connoître par un trait d'une grande hardiesse, lorsque se faisant une ridicule application de la maniere de gouverner les affaires de la religion par députés-généraux, elle osa nommer au roi trois sujets, Verac, Longchamp & Bertauville, pour leur remettre, en qualité de députés particuliers, le gouvernement de cette ville. Henri ne répondit qu'en faisant parler les édits; mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité, que des conférences qu'on lui manda que Lesdiguieres & Murat avoient secrettement ensemble, & du manque de respect du ministre Chamier pour M. le connétable, à son passage à Montelimart. Je fis en sorte que ce ministre

allât se justifier à ce prince, des imputations dont il se plaignoit.

Les Rochellois donnerent à la fin de cette année un autre sujet de mécontentement au roi, en écrivant encore au roi d'Angleterre, à l'insu de S. M. & de moi, pour lui demander la liberté d'un ministre Ecossois, nommé Maluin, qui avoit été mis à la tour de Londres, pour avoir tenu des discours, & publié des écrits offensans contre S. M. B. & son conseil. Les Rochellois n'avoient rien à alléguer contre un fait que le ministre Primerose, celui-là même qui avoit été porteur de leur dépêche, attesta à S. M. qui lui permit, en considération de cet aveu, de retourner exercer le ministere à Bordeaux; & ce qui les rendoit encore plus coupables, c'est qu'ils prétendoient donner retraite au prisonnier dans leur ville, & même s'en servir en qualité de ministre. Il y avoit dans tout ce procédé une affectation d'indépendance, que rien ne pouvoit excuser. Le roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une ville qu'il affectionnoit une aussi petite grace, que l'étoit l'élargissement d'un étranger, dont il délivroit son royaume: je ne voudrois pas même assurer que le conseil de Londres n'eût un secret contentement de faire un pareil présent au roi de France; mais ce prince, outre

l'intérêt de son autorité blessée, avoit les mêmes raisons de ne point recevoir Maluin dans ses états, que le roi Jacques avoit de le chasser des siens. Henri m'envoya Bullion, & m'écrivit sur cette affaire plusieurs dépêches, soit lui-même, soit par Villeroy. Je fus encore chargé par ce prince d'en demander l'explication à la ville de la Rochelle, de la lui reprocher, & de lui en faire demander pardon à S. M. qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occasion.

Parmi plusieurs torts effectifs, il se trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette ville de bien gratuits. Il prit envie aux jésuites d'envoyer un des leurs pour faire les fonctions de prédicateur dans la Rochelle. La Varenne, le pere Cotton, & quelques autres, jetterent les yeux pour ce sujet sur le P. Séguiran (7), & afin de ne pas courir le risque d'un refus de S. M, ils s'adresserent aux deux secrétaires d'état, Beaulieu & Fresne, qui délivrerent à ce pere, de leur chef & sans en parler à S. M, des lettres qui le mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le jésuite s'étant présenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il étoit. « Je suis,

(7) Gaspard Séguiran; il fut dans la suite confesseur de Louis XIII.

» répondit-il hardiment, Séguiran de la » compagnie de Jésus, qui viens pour prê» cher en cette ville, en vertu des lettres du » roi. Retirez-vous, lui dit la sentinelle » assez peu respectueusement, nous savons » bien que JESUS n'a point eu de com» pagnons, & que vous n'avez point de » lettres du roi ». Sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de se retirer, ce que le pere fit, en menaçant d'un ton très-emporté, de s'en plaindre au roi, & il n'y manqua pas. Tous ses partisans à la cour le secondèrent si bien, en exagérant à S. M. ce manque de respect pour ses ordres, & lui cachant tout, ou partie de la vérité, que ce prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un billet très-pressant, & qui marquoit beaucoup de colère.

Je trouvai toute la cour en rumeur, & le roi environné de personnes qui animoient son ressentiment. « Hé bien! me dit-il, vos » gens de la Rochelle ont fait bien des » leurs, voilà le respect qu'ils me rendent, & » la reconnoissance de l'amitié que je leur » porte, & des gratifications qu'ils reçoivent » de moi ». Il me conta le fait d'un air qui me parut ne respirer que le châtiment. Mais m'ayant ensuite tiré à quartier, il me dit, « j'ai fait ainsi le fâché pour fermer la bouche

» à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes
» actions ; mais je vous dis à vous, que les
» Rochellois n'ont pas tout le tort du mon-
» de, car je n'ai commandé, ni été informé
» de telles lettres ; je les eusse bien empê-
» chées, si j'en avois été averti. Cependant
» il y faut pourvoir par une autre voie qu'en
» désavouant les secrétaires d'état, parce
» que cela tireroit à conséquence pour toutes
» leurs autres dépêches : avisez quel moyen
» il y aura. »

J'écrivis aux Rochellois, après en être convenu avec S. M. que leur devoir étoit avant toutes choses, d'envoyer faire soumission au roi, & lui marquer le regret qu'ils avoient de lui avoir déplu. Je leur donnai à entendre qu'un peu d'obéissance les feroit sortir de cette affaire à leur avantage. Je les assurai que la chose s'étoit faite sans la participation de S. M. qu'elle n'arriveroit plus, & qu'elle se termineroit, sans qu'on touchât à leurs priviléges ; enfin que j'aurois tout le soin imaginable de ménager leurs intérêts, avec deux ou trois de leurs plus notables & plus honnêtes citoyens, que je leur mandai de m'envoyer. Le biais que je pris, fut que le P. Séguiran reçut de nouvelles lettres, de la main même de S. M. en vertu desquelles il prêcha ; mais il fut révoqué au bout de quelques jours.

Les jésuites eux-mêmes ne parurent pas mécontens de ce tempérament.

Il eût été fort difficile d'en trouver un propre à satisfaire la ville de Poitiers. Depuis que cette ville avoit été enfin obligée de souffrir les jésuites, je ne recevois plus que des plaintes, de vive voix, ou par lettres, contre ces PP. de la part de l'évêque, du lieutenant général & des principaux habitans, soit séparément, soit en corps. Ces plaintes qui ne venoient pas seulement des protestans, mais des catholiques eux-mêmes, rouloient sur ce que les partisans que les jésuites avoient à Poitiers, les ayant mis à leur arrivée en possession d'un collége, & ayant fait en leur faveur de fort grandes dépenses en maisons & en meubles, ayant même fait passer entre leurs mains les plus riches bénéfices du canton, on ne voyoit pas que ces PP. depuis deux ans qu'ils étoient établis parmi eux, & avoient été chargés de l'instruction de la meilleure partie des jeunes gens de la ville, eussent encore produit aucun fruit, ce qui leur étoit d'autant plus sensible, qu'avant cela, disoient-ils, ils avoient de très-bons colléges & d'excellens régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves sur la zizanie qu'on accusoit ces PP. d'avoir semée dans la ville & dans la province, & ils revenoient

à de nouvelles instances, pour obtenir qu'on rappellât les jésuites, & qu'on fondât un collége royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henri, qui venoit d'accorder tout récemment à ces religieux, que son cœur fût mis dans leur maison de la Flèche, au lieu de l'église de Notre-Dame, où l'on a coutume de déposer celui de nos rois : C'est à ce sujet qu'un chanoine de cette église, rencontrant en ce tems-là un jésuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du roi dans la Flèche, ou de mettre la Flèche dans le cœur du roi (8).

Malgré tant de faveurs & de bienfaits, dont S. M. combloit ainsi chaque jour les jésuites, ils se croyoient sans doute tout autrement obligés encore au roi d'Espagne, puisqu'ils continuoient à appuyer tous ses desseins : desseins qui se tramoient dans le royaume, & au milieu de la cour même. L'ambassadeur Espagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avoit en grand nombre chez nous, de la résolution où il disoit qu'étoit S. M. C. d'empêcher par quelque moyen que ce fût, qu'un roi si

(8) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully, de mépriser un bon mot, si plat & si plein de malignité.

ambitieux, disoit-il, si prudent, si habile général d'armée, d'une si grande réputation, & si particuliérement uni de politique avec les protestans, n'exécutât les projets que ses amas d'argent, d'armes & de munitions, déclaroient assez. Qu'il ne falloit pas laisser prendre à ce prince l'essor hors de chez lui, parce que rien ne pourroit lui résister, mais lui susciter assez d'affaires dans l'intérieur de son royaume, pour l'empêcher d'en sortir, en se servant, avec le même fruit qu'on avoit fait du tems de la ligue, de la haine que se portoient les deux religions. Que c'étoit l'affaire de tous les catholiques de l'Europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henri, par la protection qu'il avoit accordée aux Provinces-Unies, avoit su affoiblir la seule puissance qui auroit pu faire quelqu'effort considérable en leur faveur; qu'il falloit lui rendre la pareille, en cherchant à consumer ses forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étois moins épargné que personne dans ces discours. On disoit que je mettois dans la tête de S. M. d'entreprendre de plus grandes choses qu'aucun roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cens ans; que mon principal objet étoit de détruire la religion catholique. Je ne me défends que

contre cette derniere imputation, absolument fausse, mais on la croyoit permise, comme le motif le plus capable de faire impression. Au reste, je ne mets rien ici gratuitement sur le compte de l'ambassadeur Espagnol. Quelques-uns des ecclésiastiques qu'il prit pour confidens, se trouverent encore assez bons François, pour être scandalisés de pareils discours. Ils crurent satisfaire leur conscience & leur honneur, en faisant jurer par la foi & les saints évangiles, au cardinal du Perron & à son frere, auquel ils les redirent, que du moins ils ne les nommeroient point. On ne soupçonnera pas les deux du Perron d'avoir forgé une imposture, tout y étoit trop bien circonstancié; on ne rapportoit rien que d'après l'ambassadeur, qui avoit dit encore que la chose n'en étoit plus au terme d'un simple projet, mais que plusieurs bons ecclésiastiques & amis de S. M. C. y avoient déja travaillé, & y travailloient si bien tous les jours, qu'on devoit s'attendre à voir dans peu arriver quelque heureuse révolution. D'ailleurs, ce n'étoit pas seulement dans sa cour que ces avis étoient donnés au roi, ils lui venoient de toutes les cours étrangeres, où les ambassadeurs d'Espagne disoient publiquement que la balance commençoit trop à pencher du côté de la France, pour que

la paix pût durer encore long-tems entre les deux couronnes, & l'on ajoutoit, que ces Espagnols soutenoient ces discours par de puissans efforts, & par toutes sortes de manéges propres à s'attacher les amis & alliés de la France.

Henri ému, comme il devoit l'être, de ces avis qui se multiplioient de tous côtés, avoit commencé dès la fin de l'année derniere à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par la Varenne de si grand matin, que je le trouvai encore couché. Si-tôt qu'il qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me disant : « Mon ami, j'ai des choses » d'importance à vous dire, allons-nous-en » au cabinet des livres, afin de pouvoir » nous entretenir long-tems, car quoique » j'aye eu quelque ressentiment de goutte, » je ne laisserai pas de me promener quel- » quefois ». Après qu'il m'eut rapporté tous les avis qu'il recevoit : « Hé bien ! dites la » vérité, me dit-il. Vous n'êtes pas fâché » de voir, par tout ce que je vous ai dit, » confirmer l'opinion que vous avez tou- » jours eue, qu'il falloit que les grands rois » se résolussent à être marteaux ou enclumes, » quand ils ont des rivaux puissans, & qu'ils » ne doivent jamais compter sur un bien » profond repos : ce que je ne nie point que » je ne vous aye quelquefois contesté, mais

» puisque nous voyons la chose se vérifier
» aujourd'hui, au moins donnons ordre à
» les réduire en tel état, qu'ils ne puissent
» mettre en exécution leurs mauvais desseins
» après moi, car peut-être n'y trouveront-ils
» pas tant de difficultés, qu'ils feront moi
» vivant, qui connois leurs finesses. Je ne
» suis pas si fou, continua ce prince, que de
» vouloir me venger à mes dépens de ces
» petites frasques que me font quelquefois
» vos huguenots. Ils s'abusent, s'ils pensent
» que je ne connois pas mes forces en com-
» paraison des leurs, & que je ne sache bien
» qu'il est en ma puissance de les ruiner
» quand il me plaira; mais je ne veux pas,
» par un dépit frivole, ni pour plaire à au-
» trui, affoiblir si fort mon état en les vou-
» lant détruire, que je devienne la proie de
» mes ennemis: j'aime mieux leur donner
» deux coups que d'en recevoir un de leur
» main. Ainsi, poursuivit Henri, en s'animant
» de lui-même, puisque la malice de ces
» marauds est telle, il faut essayer de la
» prévenir: & pardieu! j'en jure, car ils
» m'ont mis en colere, s'ils me pressent
» davantage par leurs complots contre ma
» personne & mon état, car j'ai été averti
» encore hier, qu'en leurs menées, il y a de
» l'un & de l'autre; s'ils me font une fois met-
» tre les armes à la main, ce sera de maniere

» que je leur ferai maudire l'heure où ils » auront troublé mon repos. Préparez donc » tout, le mieux que vous pourrez, & faites » sur-tout abondante provision d'armes, » d'artillerie, de munitions & d'argent, qui » est ce qui donne vigueur aux autres; » pour le surplus je m'en charge, & voyez » si pour cette année prochaine 1607, vous » ne pourriez point trouver une devise, qui » exprime, suivant ce que nous venons de » dire, que s'ils nous font la guerre en re-» nards, nous la leur ferons en lions ».

Je fus charmé d'entendre le roi parler de la sorte, & j'exécutai ses ordres avec la plus grande joie du monde. Sur les jetons d'or que je lui présentai au commencement de l'année, étoit représenté le temple de Janus, un lys paroissoit en tenir la porte fermée; ce qui étoit encore mieux expliqué par ces trois mots qui en étoient la devise, *clausi, cavete, recludam*. Le roi trouva que j'avois fort bien réussi à marquer la disposition où il étoit de ne pas se laisser prévenir par ses ennemis.

Henri avoit de la peine à ne pas regarder comme tels six ou sept personnes de la cour, entre plusieurs autres, sur lesquelles on lui donnoit presque continuellement des avis très-sérieux. La maison de Lorraine y étoit comprise toute entiere: ce qui lui faisoit un

jour m'écrire: « Toutes les croix de Lorraine » sont dissimulées, & j'ai peur que les fleurs » de lys n'en ressentent de la contagion ». Ces plaintes étoient assez souvent mêlées de reproches de S. M. de ce que je souffrois que tous ces princes eussent publiquement avec moi des liaisons plus étroites qu'elles ne lui sembloient devoir l'être, avec une façon de penser si différente : c'est que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à S. M. contre MM. de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaisance pour ce prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage ; je n'en reçus que des assurances d'obéissance & d'attachement, qui me parurent si sinceres, que je crus être obligé de détromper S. M. sur son sujet. Je priai ce prince de me rendre la justice de croire que je romprois sans balancer toute liaison qui me paroîtroit tant soit peu préjudiciable à son autorité ; & comme il souffroit que je lui donnasse des conseils là-dessus, je lui fis observer, que pour son intérêt propre, je ne devois point abandonner la personne dont il se plaignoit, parce qu'en supposant qu'elle m'eût caché quelque chose de ses sentimens, j'étois sûr que tant que je conserverois quelque pouvoir sur son esprit, elle ne se porteroit jamais jusqu'à manquer

à ſon devoir, & qu'il me paroiſſoit ſur-tout néceſſaire d'uſer de patience & de ſilence, pour ne pas effaroucher des eſprits, auxquels une ſemblable impoſture ſeroit d'autant plus ſenſible, qu'ils la méritoient moins.

Quant à toutes les autres perſonnes compriſes dans l'accuſation, le roi ne me diſoit rien dont je n'euſſe été informé avant lui; mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement & de réalité. Le motif qui faiſoit agir les délateurs, m'étoit d'ailleurs ſi bien connu, qu'à la fin j'avois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois ſeulement nommer les deux ou trois perſonnes ſur leſquelles leur langue s'exerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'eſt pas que le parti Eſpagnol ne fût conſidérable à la cour; j'ai été le premier à en convenir, & je crois que perſonne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faiſoient profeſſion. Mais quelle apparence de faire entrer dans cette aſſociation, qu'on vouloit qui fût ſecrete, des perſonnes connues par une longue & invincible antipathie?

A cela Henri répondoit, qu'il étoit toujours fort dangereux qu'on fût perſuadé qu'il ne ſe tramoit aucun projet criminel contre l'état dans lequel on ne pût eſpérer de faire

entrer la premiere & la plus grande partie de la cour, & il revenoit toujours à me solliciter de vérifier & de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en opposois un autre, qui est encore plus incontestable, c'est qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne sont qu'en idée & en desirs, mais seulement prêter un œil attentif à ne pas leur laisser prendre un corps, en écartant les uns des autres, comme sans dessein, les germes dont il pourroit se former : ce qui doit toujours être plutôt le soin du ministre que du maître. Que pouvoient faire après tout ces personnes qu'on peignoit si redoutables, en mettant la chose au pis-aller ? C'est une réflexion que je faisois encore faire au roi. Sa seule personne n'en valoit-elle pas mille des leurs ? Et celles de ses serviteurs, décidés fideles, ne lui faisoient-elles pas un rempart assuré ? Henri n'avoit point d'ennemis, que dès-lors il ne pût d'un seul mot faire trembler ; lui vivant, la tranquillité du gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à-peu-près tout ce qui fut dit & écrit à cette occasion, entre S. M. & moi, soit d'elle à moi, soit par la bouche du duc de Rohan, qui vint plusieurs fois m'entretenir, ou me porter sur tout cela des lettres

de ſa part. Ce prince ſuivit à la fin l'avis que je lui donnois, de manier toute cette affaire par des voies détournées, & avec plus de ſubtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres, dont le roi me chargeoit à la cour: j'y fis pluſieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de diſſiper ces vapeurs malignes: j'offris même à S. M. d'y conſacrer tout le tems qu'elle me permettoit d'aller paſſer dans mes maiſons, & d'y travailler ſans ceſſe auprès d'elle. Je convins avec ce prince, en lui écrivant ſur toute cette matiere, d'un chiffre qu'il n'étoit pas poſſible d'entendre, ni de ſoupçonner. J'envoyai Deſcartes à Barrault, pour l'inſtruire de ce qu'il falloit qu'il fît & qu'il dît à Madrid, tant ſur ce ſujet, que ſur quelques autres.

Il étoit queſtion d'un mémoire que le ſecrétaire d'Eſpagne venoit de préſenter au roi à Fontainebleau, le 5 avril, pour faire rendre par S. M. aux Eſpagnols, certaine priſe que Grammont avoit faite, & qu'il avoit refuſé de reſtituer ſans ordre. Il ne s'agiſſoit ici que de bien entendre la loi des débris & naufrages: car la priſe étoit de cette nature. Le miniſtre Eſpagnol ſoutenoit que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaiſſeaux & pieces d'artillerie, qui appar-

tiennent en propre aux rois & princes souverains, & leur servent actuellement. Ni la loi qu'on citoit, ni le cas présent, ne paroissoient pas si clairs au conseil, que l'Espagne le disoit. Villeroy dit que lorsque la fameuse flotte que le feu roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre à la vérité les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le roi me renvoya cette question à décider, par l'autorité & les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre entre l'Espagne & les Provinces-Unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelqu'espérance que la paix pourroit se reculer encore pour long tems. Du Terrail essaya de surprendre la ville de l'Ecluse pour les Espagnols. Il s'y ouvrit un passage par le petard, & y entra si avant, à la tête des soldats que l'archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise, qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soutenu: mais la peur saisit tout son monde; il en fut abandonné, & obligé de sortir comme il étoit entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers, & ne réussit pas

mieux. Tant de mollesse ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit désappris de part & d'autre à faire la guerre, & donner plus de force aux propositions de paix, qu'on faisoit publiquement. Une antipathie aussi profondément enracinée, que l'étoit celle des Flamands pour l'Espagne, leur inspira de tenter une derniere fois le même moyen qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente, pour nous engager à faire notre cause de la leur ; je veux dire, qu'ils réitérerent avec plus d'instance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en ôtage.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit passé dans le conseil à cette occasion. On y avoit dit, qu'il n'étoit pas raisonnable que le roi dépensât tous les deux ans deux millions pour les Etats sans en retirer aucune utilité. Que l'exemple de la reine Elisabeth étoit une leçon pour nous, & que les Flamands se trouveroient encore trop heureux de recevoir notre secours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du conseil, sinon qu'elle ne fut appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les catholiques zélés ; ceux-là même qui auroient tout sacrifié pour faire réussir le projet d'unir ensemble la France & l'Espagne. On ne devineroit peut-être pas vers

quel but tendoient ces conſeillers, par des démarches en apparence ſi contradictoires. Le voici : ils étoient fort éloignés de croire l'offre des Flamands auſſi ſincere qu'elle l'étoit ; & à leur compte, il ſuffiſoit de la recevoir pour voir bientôt la déſunion & la diſcorde entre le roi & les Etats. Cet avis l'emporta, ſans que je fiſſe rien autre choſe que de témoigner par un branlement de tête, que je refuſois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement : le conſeil des Provinces-Unies (9) reçut cette ouverture à bras ouverts, & conſentit de donner en ôtage au roi, ſix villes à ſon choix, moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs, & certaine quantité de poudre, & qu'il favorisât, comme auparavant, leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'hiver pré-

---

(9) On ne ſauroit douter que les Provinces-Unies n'ayent eu alors bien véritablement le deſſein, non-ſeulement de ſe mettre ſous la protection de la France, mais encore de ſe ſoumettre à ſa domination. Voyez-en la délibération dans Vittorio-Siri (*Mém. Récond. tom.* 1, *pag.* 418); mais comme c'étoit la néceſſité ſeule qui les y forçoit, cette diſpoſition étoit-elle bien ſincere, & auroit-elle duré long-tems ? Je crois que le meilleur parti fut celui que le duc de Sully fit prendre dans le conſeil.

cédent, comme je l'ai dit, signifier cette résolution; nos conseillers, dans l'embarras où elle les jettoit, ne savoient plus que dire, ni quel parti prendre, & je crois qu'alors, bien loin de les fâcher, je leur rendis un grand service, en montrant, comme je fis en plein conseil, combien précipitamment ils avoient formé leur premiere délibération. Je fis voir qu'il s'en falloit de beaucoup que les différens secours, que S. M. accordoit volontairement chaque année aux Etats, montassent à une somme aussi considérable que celle qu'ils demandoient. Que les villes qu'on offroit n'étoient point, à bien l'examiner, une caution sûre de notre argent. Enfin je taxai avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raisons d'absurdité & d'ignorance. Ce conseil avoit été assemblé extraordinairement, & il étoit composé du roi, de M. le comte de Soissons, du chancelier de Bellievre, de Sillery, Châteauneuf, Villeroy, Château-vieux, comme capitaine des gardes, & moi. Personne n'ayant rien repliqué, il ne fut plus question de villes d'ôtages, & on s'en tint en gros, aux premiers termes d'amis & d'alliés des Provinces-Unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, dont le prétexte exprimé dans le traité (car les Etats en vouloient un),

fut de le mettre en paix avec le roi d'Espagne.

Les Etats, à qui ce manége donnoit beau jeu, pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, & dirent résolument que puisqu'on leur refusoit l'argent dont ils avoient besoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la nécessité de faire la paix avec leur ennemi, & qu'on la verroit incessamment conclue. Ce n'étoit pas là le compte de S. M. qui s'étoit attendue à tenir encore long tems les choses sur le premier pied, moyennant ses secours & son assistance ordinaires, & qui avoit commencé pour cela, par faire tenir aux Etats au commencement de cette année, une somme de six cens mille livres. Mais ils prirent son argent, & n'en firent pas moins la cessation d'armes à laquelle ils étoient résolus; & c'est apparemment pour prévenir nos reproches, qu'ils envoyerent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propositions de villes d'ôtages, & d'acceptation de la domination Françoise, dont ils savoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque somme d'argent considérable; Aersens à son retour à Paris, au commencement d'avril, n'ayant point eu honte de demander un supplément de deux cens mille livres. Henri eut sa

revanche; mais en refusant Aërsens, il ne laissa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à suspendre la résolution des Etats pour l'accommodement, quoiqu'il dit dès ce moment, qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entr'eux.

Preaux & Russy avoient déja fait plusieurs allées & venues à ce sujet par commission du roi. S. M. qui regardoit comme un coup de partie d'avoir en ce pays-là quelqu'un qui assistât de sa part à l'assemblée générale des Etats, qui avoit été indiquée pour le 6 mai, & dans laquelle on devoit nommer des députés pour envoyer faire part à ce prince, des motifs de la cessation d'armes: S. M. dis-je, jugea à propos que je fisse repartir précipitamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour adjoint. Leurs instructions furent à-peu-près les mêmes qu'on avoit données à la Boderie (*a*), au sujet de la suspension d'armes. Je délivrai à Buzenval ses mêmes appointemens pour six mois: j'y compris seulement les frais que Franchemen, son secrétaire, pouvoit avoir faits en Flandre, pendant que son maître étoit absent.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'on

(*a*) Antoine le Fevre de la Boderie.

apprit la nouvelle d'une grande victoire navale, remportée le 25 avril (10), par la flotte des Provinces-Unies sur celle des Espagnols, & presqu'aussi-tôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila (*a*), amiral Espagnol, croisoit aux environs du détroit de Gibraltar, pour défendre aux Hollandois l'entrée de la Méditerranée, & leur ôter le commerce de la mer Adriatique. Les Hollandois, qu'on ne pouvoit mortifier plus sensiblement, donnerent dix ou douze vaisseaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de mer, nommé Heemskerk (*b*), avec la qualité de vice-amiral, pour aller reconnoître cette flotte & l'attaquer. Avila étoit déja plus fort que son adversaire de près du double, soit en vaisseaux, soit en hommes: il ne laissa pas de se renforcer encore de vingt-six grands navires ou gallions, dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux, & d'augmenter ses gens de guerre

---

(10) D'autres historiens disent le lundi 30 avril: il y a aussi quelques autres différences dans la relation du combat, mais peu considérables. *Voyez de Thou, liv.* 138, *le Mercure François, ann.* 1687, *& autres historiens.*

(*a*) D. Joan Alvarès d'Avila.

(*b*) Jacob Heemskerk.

jusqu'à trois mille cinq cens hommes; mais aussi avec ce renfort il se tint si assuré de la victoire, qu'il se fit accompagner de cent cinquante gentilshommes, pour en être seulement les témoins. Au lieu cependant de prendre la pleine mer comme il devoit le faire, avec cette confiance, il se posta sous la ville & château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerk bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plutôt apperçu que son ennemi paroissoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, & lui livra le plus furieux combat dont on ait entendu parler de mémoire d'hommes: il dura huit heures entieres. Le vice-amiral Hollandois s'attacha tout d'abord à l'amiral Espagnol, l'accrocha, & vint à l'abordage; un coup de canon, qui lui emporta la cuisse dès le commencement de la mêlée ne le laissa vivre qu'une heure, pendant laquelle, & jusqu'à une minute près de sa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût senti aucun mal, & lorsqu'il se vit prêt à rendre le dernier soupir, il mit son épée entre les mains de son lieutenant, en lui faisant faire, & à tous ses gens, serment de vaincre ou de mourir. Le lieutenant fit passer ce serment dans tous les vaisseaux où l'on n'entendit que ce cri général,

général, *mort ou victoire.* Les Hollandois demeurés enfin victorieux, trouverent qu'il ne leur en avoit coûté que deux vaisseaux, & environ deux cens cinquante hommes. Pour les Espagnols, ils y perdirent seize bâtimens, trois consumés par le feu; le reste, du nombre desquels étoit l'amiral, fracassés à coups de canon & coulés à fond. L'amiral Avila, trente-cinq capitaines de vaisseaux, cinquante de ses gentilshommes volontaires, & deux mille huit cens soldats y perdirent la vie. Action mémorable, qui non-seulement coûta des larmes aux veuves & aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Espagne.

On peut dire que c'étoit finir la guerre par un beau coup; car les négociations n'en furent pas discontinuées; elles n'en furent peut-être même poussées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme des moyens proposés par le marquis Spinola, ou tout au plus par l'archiduc, sans faire mention du roi d'Espagne; & quelques-uns furent assez simples pour croire, sur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela se traitoit en effet sans la participation de S. M. C. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'auroit trouvé aucune apparence, que Spinola ni l'archiduc eussent osé négocier avec les ennemis mortels de

l'Eſpagne, pour une paix, ou une trève à longues années, (car on diſoit l'un & l'autre) ſans le conſentement, du moins ſècret, du roi d'Eſpagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut aſſez dans la ſuite, & ſi l'on remarquoit quelqu'embarras politique, il venoit ou de la choſe même, ou de la lenteur du conſeil de Madrid, ou enfin du côté de ceux auxquels il ſe croyoit obligé, pour la forme, de communiquer ſa réſolution, qui pour en bien parler n'étoit pas ſans de grands riſques pour l'Eſpagne, & qui par conſéquent ne pouvoit lui être inſpirée que par une preſſante néceſſité.

On ſoutint en France le pour & le contre juſqu'au moment de la concluſion. Le roi me mandoit ſon avis ſur toutes les dépêches qui lui venoient de ce pays-là, & nous les envoyoit exactement à Villeroy, Sillery & moi, pour être examinées dans une eſpece de conſeil. L'avis le plus important, fut celui qui fut apporté ſur la fin de mai, qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les articles, ſinon que le roi d'Eſpagne promît de ratifier ce qui ſeroit ſtatué par l'archiduc, ou par Spinola & les agens des Etats. Que le ſecrétaire de ce marquis, qui avoit paſſé quelques jours auparavant par

Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification avec la révocation de dom Diego-D'Ibarra, qu'on disoit qu'il avoit en effet rapportés. Sur cet exposé que me fit Henri dans une lettre qu'il m'écrivit de Monceaux, le 24 mai, je lui répondis, qu'il falloit tenir la ratification de l'Espagne pour assurée, & par conséquent la paix, ou une longue trève : que ce seroit apparemment sous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Espagnols, que l'accord paroîtroit. A quoi j'ajoutai, conformément à ce que je viens de dire, que l'Espagne cédoit au besoin, supposé qu'elle ne cachât pas sous cette démarche un piége, par lequel elle espéroit regagner un jour, ce qu'elle sacrifioit à la nécessité.

Le secrétaire de Spinola n'étoit point chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit, puisque si cela eût été, elle seroit arrivée en Flandre, & même à Paris, avant la fin de juillet, ainsi que Henri s'y attendoit; ou bien il se rencontra de nouveaux obstacles, ou enfin l'Espagne jugea à propos, pour d'autres raisons, d'en retarder l'expédition, puisqu'elle ne parut datée que du 18 septembre. Je le sus des premiers, par l'ambassadeur de l'archiduc, qui en répandit ensuite le bruit par tout Paris,

avec des circonſtances tout-à-fait favorables à l'Eſpagne, que Henri ne crut point. « Les » Eſpagnols, diſoit-il, ayant trop marchandé » à le dire ». Je mandai à Fontainebleau ce que m'avoit dit ſur cela l'ambaſſadeur, & ce que je lui avois répondu, avec une ſincérité qui fit plaiſir à S. M. La premiere dépêche qui devoit venir de Hollande, & qui arriva enfin le 15 octobre, apprit au juſte ce qu'on devoit croire de cette piece, qui étoit attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, S. M. C. non-ſeulement approuvoit le traité de ſuſpenſion d'armes qui avoit été fait par l'archiduc, mais engageoit encore ſa parole royale, de ratifier de même tout ce qui ſeroit conclu par ce prince ou ſes agens, avec le conſeil des Provinces-Unies, pour une paix, ou une longue trève, leur en laiſſant le choix, comme ſi elle avoit été conclue & arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute ſon autorité pour la faire exactement obſerver, & ſous de grandes peines, dans tous ſes états; entendant ſeulement, que ſi rien ne ſe concluoit entre les négociateurs, le préſent écrit ſeroit cenſé nul, ſans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droit que celui qu'elles avoient dans la choſe, & que tout demeureroit au même état où il étoit lors de la préſente ratifi-

cation. Elle étoit écrite & ſignée en Eſpagnol, *Yo el Rey*, & en placard : ce qui déplut aux Etats ; car pour la forme, ils en furent aſſez contens, excepté qu'ils trouverent encore à redire à ces mots : *Sans préjudicier aux droits des parties*, qui étoient exprimés, dans la ſuppoſition qu'il ne ſe conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté ſur ce qu'il y étoit ſtipulé, que la préſente diſpoſition ne regardoit pas moins la religion que la politique & le gouvernement, croyant que cette clauſe y avoit été miſe pour leur diſputer les droits de vrais ſouverains ſur la police eccléſiaſtique. Mais la piece fut jugée recevable en cette forme, par les députés de France & d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin, qui cherchoit à faire valoir le plus qu'il pouvoit, le nom de ſon maître, leur dit : qu'il n'approuveroit pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompiſſent ſur une choſe, qui, à bien examiner, ne les engageoit à rien de plus que ce qu'ils avoient intention de faire ; qu'il leur conſeilloit ſeulement que toutes les douceurs qu'ils pourroient accorder aux catholiques dans leur république, paruſſent plutôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de S. M. T. C. qu'en vertu d'un contrat paſſé avec les archiducs & l'Eſpagne.

Voilà quelle étoit cette ratification, dont on avoit fait tant de bruit (11). « Le tems » nous apprendra, m'écrivoit Henri, en m'en » envoyant une copie par le jeune Loménie, quels avantages chacun en tirera. » Le prince Maurice tient déja des dis» cours, comme s'il ne vouloit pas la re» cevoir, ni la Zélande non plus ». La trève, par où toute cette négociation aboutit à la fin, ne fut consommée ni publiée qu'au commencement de 1609, différentes difficultés l'ayant tenue accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire qu'elle produisit en celle-ci, une cessation totale d'hostilités, pendant laquelle on négocia sincérement pour la paix. Le roi tint continuellement sur les lieux (12) Jeannin

(11) Voyez de Thou, le Mercure François & autres historiens, *année* 1607. On peut aussi consulter le volume 9981 des manuscrits royaux, rempli de pieces curieuses sur les affaires des Provinces-Unies.

(12) M. de Buzenval venoit d'y mourir à Leyden, le 23 septembre, homme de grande réputation chez les François & les étrangers. « Pour » honorer sa valeur & sa mémoire, disent les mé» moires de l'histoire de France, MM. les Etats » firent faire son enterrement à leurs dépens, avec » pareille cérémonie & pompe, qu'ils avoient faite » au prince d'Orange ».

& Preaux de sa part. Le roi d'Angleterre y fit aussi résider son député. Ce prince y donna assez à connoître son caractere, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'humilier une puissance qui lui étoit odieuse. La France, quoiqu'elle puisse mieux se passer qu'aucune autre couronne, de ses voisins, lui en indiqua les voies, & offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne savent ni connoître le tems, ni saisir les occasions, ni rien exécuter, ni même rien vouloir bien positivement.

Sur l'avertissement donné par de Vic, qu'au mépris des traités, & malgré les déclarations réitérées des archiducs, nos voisins continuoient à travailler au fort de Rebuy, & qu'il feroit bientôt en état de défense, le roi envoya à ce vice-amiral ordre de faire marcher de ce côté-là des gens de guerre, qui surprirent les ouvriers, & renverserent tout leur travail, sans tuer, ni blesser personne. « Nos voisins, me mandoit Villeroy, pourront bien s'en plaindre; mais il vaut mieux qu'ils soient demandeurs & complaignans que nous ».

Les Grisons se déterminerent enfin à en user à peu près aussi peu respectueusement avec les Espagnols, après les avoir trop long-tems ménagés. Les efforts que les mutins fai-

ſoient parmi eux, pour mettre tout le pays ſous la domination Eſpagnole, & pour en chaſſer tous les réformés, venoient d'aboutir à une véritable ſédition, dans laquelle le ſénat découvrit que le comte de Fuentes avoit fait jouer le principal rôle à l'évêque de Coire & à ſes adhérens, par le moyen de deux penſionnaires d'Eſpagne qui en porterent toute la peine. Ils furent ſaiſis & abandonnés au bras ſéculier, qui en fit une prompte & exemplaire juſtice. Les ligues firent en même tems lacérer publiquement les articles de Milan, le ſeul lien qui eût pu les tenir attachés à l'Eſpagne, & confirmerent ſolemnellement leur alliance avec la France & les Vénitiens. Après ce coup d'éclat, les Griſons ſoutinrent qu'ils avoient plus que jamais beſoin du conſeil & de l'aſſiſtance de S. M. Le courier qui vint demander l'un & l'autre, en apportant cette bonne nouvelle, ne mit que ſix jours à venir du fond de la Valteline.

Quoique le comte de Fuentes ne parlât publiquement que de venger l'affront fait à ſon maître, & qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne & en Suiſſe, on ne s'en émut gueres en France, où l'on étoit perſuadé que s'il pouvoit par toutes ces vaines menaces, reculer une déciſion ſur l'affaire de la Valteline, il n'inſiſteroit

que bien foiblement sur les deux pensionnaires & sur les articles mis en pieces. L'empereur avoit assez de ses affaires particulieres. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conscience aux protestans de Transilvanie, un Transilvain, nommé Bostkay, s'étoit mis à leur tête, & avoit si fort mal mené les troupes impériales, que l'empereur, dans la crainte que les Turcs ne se joignissent aux mécontens, avoit été obligé de laisser ces peuples en paix, & d'accorder à Bostkay la seigneurie du pays en propriété, avec quelque sorte d'hommage, ou plutôt une simple redevance. A l'égard des cantons Suisses, l'Espagne devoit bien se douter que les ligues ne s'étoient pas portées à un pareil coup, sans la participation de ceux de ces cantons qui sont alliés du duché de Milan.

Le roi fit entendre aux Grisons qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même chose à la petite république de Genève, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ses grands desseins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ses forces en état, & faire une abondante provision de munitions. S. M. fit plus; en envoyant porter à Genève ses lettres, toutes remplies de témoignages de sa bienveillance, par Boesse, mestre-de-camp du régiment de

Navarre, & gouverneur des ville & citadelle de Bourg, elle fit offre à cette ville de la personne de cet officier, pour lui aider à conduire ses entreprises; & elle ne fit pas difficulté de lui communiquer les desseins qu'elle avoit de faire dans Genève un magasin de canons & de munitions de guerre & de bouche, pour servir, tant à ses besoins, qu'à ceux de S. M. dans ces cantons. La république répondit au roi le 21 avril, en acceptant avec reconnoissance ces marques de sa bonté, & lui promettant une grande exactitude à l'avertir de tout ce que leurs ennemis communs pourroient entreprendre. Ce prince ne rompit point pour cela avec le duc de Savoye; au contraire, le comte de Garmare, envoyé de ce prince, devant prendre congé du roi à Fontainebleau, à la fin d'octobre, pour repasser les monts avec le marquis de Beuillaque, autre envoyé du grand duc de Toscane, sans prendre leur route par Paris, du moins S. M. le crut ainsi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enseignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire présent.

L'Angleterre avoit aussi ses troubles. Après que S. M. B. eut fait expirer dans les tourmens, les deux principaux acteurs du complot contre sa personne, dont j'ai

parlé l'année précédente, les jésuites Garnet & Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le serment de fidélité à tous ses sujets; ce qui se fit avec plusieurs circonstances contre la puissance & la personne du pape, auquel ce prince s'en prenoit, qui aigrirent si fort l'esprit de S. S. qu'elle envoya un bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendoit à tous catholiques Anglois de prêter ce serment.

Le S. P. se voyoit alors heureusement hors de l'embarras que lui avoit causé sa querelle avec les Vénitiens. Le roi termina cette grande affaire, à la satisfaction des deux partis, par le cardinal de Joyeuse, qui envoya son écuyer dans le mois d'avril, en porter à S. M. la nouvelle & les conditions. La république (13) faisant les

(13) Suivant d'autres historiens, le doge & le sénat ne voulurent faire aucune satisfaction au pape, ni recevoir l'absolution, encore moins la demander; & Paul V fut très-choqué de l'indifférence avec laquelle on reçut à Venise ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Fresne-Canaye disoit, au retour de son ambassade, qu'on ne parloit pas plus respectueusement du pape dans Venise, que dans Genève. Il est certain du moins, que tous ses efforts furent inutiles pour y faire rétablir les jésuites. « Cette affaire, dit M. de Péréfixe, retarda l'accommodement de quelques mois, » & pensa le rompre tout-à-fait, parce que le

premieres démarches, comme il convenoit; remit par l'ambassadeur de France, les deux ecclésiastiques prisonniers entre les mains d'une personne nommée à cet effet par le pape, sans aucune protestation qui pût déplaire à S. S. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'interdit, sur l'assurance qui lui fut donnée par S. M. que le S. pere leveroit ensuite cet interdit dans la forme la plus gracieuse. Tout cela se fit sans que les ministres Espagnols y prissent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuse voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à S. M. (14) Voulant grati-

---

» pape considérant qu'ils avoient été chassés pour sa » cause, vouloit absolument que la seigneurie les » rétablît en leurs maisons & en leurs biens; & » qu'elle s'opiniâtroit de tout risquer, plutôt que » d'y consentir. Enfin, le pape persuadé par l'élo» quence du cardinal du Perron, comprit qu'il » valoit mieux se relâcher sur ce point, que de » mettre toute la chrétienté au hasard de se » brouiller; de sorte qu'ils demeurerent bannis des » terres de la seigneurie. Le pape Alexandre VII » les y a rétablis par son intercession » : *Perefixe*, *Journal de l'Etoile*, *Mémoire pour l'Histoire de France*, *Mercure François*, *Mathieu*, *&c. année* 1607.

(14) « C'est moi, disoit alors Henri IV, qui ai » fait la paix en Italie ». Le Mercure François

fier le cardinal Aldobrandin, Henri laissa en ma disposition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouveroit l'argent plus de son goût que les bagues & les pierreries, & je décidai pour une pension plutôt que pour un présent.

Le cardinal Barberin retourné à Rome de sa nonciature, s'y tint si fort obligé de tous les services qu'il publia que je lui avois rendus, que cela me valut, au mois de novembre, un bref de Paul V tout-à-fait obligeant; du moins S. S. se servit de cette raison pour m'écrire, & me recommander celui qui alloit relever Barberin, qui étoit élu de l'église du Mont Politien. Je ne rapporterai ni tous les remerciemens du S. pere, ni toutes les louanges, les offres de service & les autres politesses dont cette lettre est remplie, je ne ferois que répéter à peu près ce que j'ai déja dit en parlant du bref qui m'avoit été adressé précédemment par Clément VIII. De fortes prieres & de pathétiques exhortations d'em-

---

marque, que François de Castro & dom Inigo de Cardenas, ministres d'Espagne à Rome, après avoir essayé inutilement d'empêcher l'accord, entreprirent aussi inutilement de faire donner par S. S. le cardinal Zapula pour adjoint au cardinal de Joyeuse: *année 1607.*

brasser la religion catholique, avoient une égale part dans l'un & dans l'autre, & je répondis à Paul V, comme j'avois fait à son prédécesseur, par les expressions les plus respectueuses, les plus polies & les plus satisfaisantes, excepté que je gardai encore le même silence sur l'article de mon changement de religion.

De ce détail d'affaires étrangeres, revenons à celles du gouvernement, & commençons par la finance, après avoir averti premiérement, que les finances de la Navarre (15) furent réunies cette année à celles de France, en sorte qu'on cessa de les traiter séparément. En second lieu, que le long séjour que S. M. faisoit dans ses maisons hors de Paris, & loin de son conseil, fit qu'en cette année, encore plus que

(15) L'auteur veut sans doute parler de l'édit, qui pourtant ne fut passé qu'en 1609, par lequel le domaine, & tous les biens qui appartenoient à Henri IV, comme roi de Navarre, & qui jusques-là avoient toujours été séparés de la couronne de France, parce que ce prince en avoit cédé l'usufruit à madame Catherine sa sœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, sans pouvoir jamais en être aliénés, &c. Ces biens comprennent les duchés de Vendôme & d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Fere, la vicomté de Limoges & autres fonds & droits. *Voyez les historiens ci-dessus.*

dans les précédentes, presque rien ne s'expédioit que par lettres, le roi aimant mieux prendre cette peine avec ses secrétaires d'état & ses autres principaux employés, que de les faire venir travailler auprès de sa personne. Il en étoit de même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appelloient. Jamais le service de S. M. n'a moins coûté de peine & de dépense aux subalternes.

En me parlant des opérations de finance pour la présente année, S. M. me demanda, lorsqu'elle me vint voir au commencement de l'année, un état sommaire de ce qui étoit sorti d'argent de mes mains, depuis que je gouvernois les finances, pour les parties que le calcul suivant va indiquer; je le lui donnai huit jours après en cette forme.

Aux cantons Suisses & ligues des Grisons, dix-sept millions trois cens cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre en argent donné aux Etats des Provinces-Unies, six millions neuf cens cinquante mille livres. A différens princes d'Allemagne, quatre millions huit cens quatre-vingt-dix-sept mille livres. Au grand duc de Toscane & princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy & autres traitans, de dettes sur le sel & les grosses fermes, quatre millions huit cens mille livres. Dettes

contractées à cauſe de la ligue, treize millions ſept cens ſoixante-dix mille livres. Dettes aux provinces de Dauphiné, Lyonnois, Languedoc, &c. acquittées des deniers de la gabelle, quatre millions ſept cens vingt-huit mille livres. Dettes à différens particuliers, acquittées de toutes ſortes de deniers royaux, quatre millions huit cens trente-ſix mille ſix cens livres. Même partie, compriſe dans un état différent, quatre millions trente-huit mille trois cens livres. Dons immenſes de S. M. ſix millions quarante-deux mille trois cens livres. Achat d'armes, munitions & uſtenſiles d'artillerie, dépoſés dans les magaſins, douze millions. Conſtructions d'égliſes & autres bâtimens, ſix millions cent cinquante mille livres. Réparations & fortifications de villes, cinq millions ſept cens quatre-vingt-cinq mille livres. Pavés, ponts & chauſſées, levées, &c. quatre millions huit cens cinquante mille livres. Bagues & meubles achetés par S. M. un million huit cens mille livres. Total, quatre-vingt-ſept millions neuf cens deux mille deux cens livres (*a*).

La reine Marguerite avoit hérité de la reine ſa mere, de biens aſſez conſidéra-

(*a*) Il y a erreur de quelques millions dans ce calcul.

bles (16), dont elle fit cession à M. le dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valoient de revenu annuel, lors de cette démission, vingt-quatre mille trois cens soixante-dix livres. Par une augmentation que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cens soixante livres. Je retirai encore un capital de cent soixante-dix mille trois cens livres, produisant treize mille trois cens livres de rente qui en avoient été aliénées, soit par la feue reine, soit par Marguerite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cens quatre-vingt-quinze livres; mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux princesses.

J'entrepris de réunir au domaine du roi tous les greffes de Languedoc, qui en avoient été aliénés. Ce dessein ne fut pas plutôt connu, que la Fosse & plusieurs autres traitans se présenterent pour faire leurs offres. Le parti que je pris, fut de permettre à ces partisans de les racheter, à condition qu'au bout d'un certain nom-

(16) Le dénombrement en a été donné ci-devant, à l'occasion du procès de la reine Marguerite contre le duc d'Angoulême.

bre d'années, dont on convint, pendant lesquelles ils en jouiroient, ils les remettroient quittes à S. M. Economie louable, & en quelque sorte nécessaire & autorisée de plus par toutes les regles de la justice générale & particuliere; les contrats des acquéreurs portant expressément faculté de rachat perpétuel, ce que je fais remarquer, parce que le parlement de Toulouse, en vérifiant les lettres-patentes expédiées pour ce traité, jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville & de la compagnie. J'écrivis au premier président Verdun, que le roi étoit justement irrité de ce mépris des réglemens, plus extraordinaire encore dans des personnes préposées pour maintenir la justice & l'ordre, & qu'il auroit cité tout le corps, si quelques amis de ce parlement n'avoient suspendu son courroux, en lui promettant une entiere obéissance. De quel droit le parlement de Languedoc vouloit-il excepter ses greffes d'une regle générale pour toute la province? Et si c'étoit l'espece de traité qui lui déplaisoit, pourquoi étant libre à tous les propriétaires de ces greffes, comme il l'étoit, de les vendre, aliéner, fieffer & transporter de même qu'ils auroient pu faire une portion de leur héritage, vouloit-on ôter ce droit à S. M. devenue propriétaire de ces biens? Il n'y

avoir rien à repliquer à cela : le parlement de Toulouse demeuroit convaincu de partialité par le seul fait.

Celui de Dijon avoit consenti d'acheter, moyennant une somme de soixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Bresse, & il s'y étoit même engagé envers le roi ; cependant il ne se donnoit aucun mouvement pour lever cette somme, ce qui détermina S. M. à faire une augmentation sur la gabelle de cette province, qui lui en auroit du moins donné une partie. Le parlement osa supprimer cette augmentation par un arrêt, qui fut à la vérité cassé par le conseil, mais avec un risque de voir arriver un soulevement parmi le peuple, qui sans cela, souffroit patiemment cette imposition. Le roi chargea le baron de Lux de marquer sa colere au parlement de Bourgogne. Pour moi, je conseillai à S. M. de lui prescrire un terme pour le payement de la somme qu'il avoit promise ; & s'il ne satisfaisoit pas, de déclarer sans autre forme, la Bresse transportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de parlement, on est porté à y attacher l'idée de l'équité & de la sagesse même. On est fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites si irrégulieres, qu'on est obligé de conclure

que l'infaillibilité, si on pouvoit espérer de la rencontrer parmi les hommes, se trouveroit encore plutôt dans un seul homme, que dans une multitude d'hommes.

J'ai toujours été scandalisé, sur-tout, des chambres des comptes établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture & de la vérité parmi les ordonnateurs, les différens comptables & autres parties prenantes ; elles ne leur avoient appris qu'à tromper & à voler, en souffrant qu'on employât, & en passant dans les comptes mille articles, dont la fausseté étoit aussi connue des uns que des autres. Je voulus faire déclarer sujets à revision tous les comptes rendus depuis l'année 1598 exclusivement. J'en écrivis la lettre circulaire aux chambres des comptes, le premier avril, j'y marquois, que pour me conformer à la volonté de S. M. qui vouloit être éclaircie sur la conduite de tous les comptables de ses deniers, j'avois fait une recherche exacte des états vérifiés au conseil depuis l'année 1598, & que n'y ayant point trouvé ceux de telles & telles recettes, en telles & telles années, ce que je spécifiois à chacune de ces chambres, suivant l'examen que j'en avois fait pour chacune d'elles, il falloit, ou bien que tels & tels comptables eussent négligé d'y porter les leurs, ou

bien, que le conſeil eût omis d'en retenir copie ou extrait. Pour ſavoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces chambres de ſe faire repréſenter les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conſeil du roi, & de dreſſer un extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que S. M. leur preſcrivoit, parce qu'elles n'avoient pu s'exempter de ſuivre le formulaire qui leur en étoit adreſſé exprès chaque année, ſans renvoyer du moins à décider à S. M. les points qui pouvoient y ſouffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet extrait, où rien de toutes les parties excédentes, épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, recettes & autres choſes de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire faire ce dépouillement, non-ſeulement des comptes des receveurs généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avoit fait entendre à S. M. que ceux-ci n'étant point dans l'uſage de faire vérifier les leurs au conſeil, c'étoit dans ceux-là qu'il ſe trouvoit de la part des chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutois à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyois pour cette recherche, ni arrêts, ni commiſſions particulieres, parce qu'elles pou-

voient le faire d'office; mais que si elles croyoient en avoir besoin, elles n'avoient qu'à me le mander, & qu'elles devoient être obligées à S. M. de ce qu'au lieu des rigueurs inséparables des chambres de justice & des envois de commissaires, elle ne se servoit, pour corriger les abus, que de ses propres officiers ordinaires; que c'étoit à eux à y répondre par toute l'exactitude & la bonne foi possibles.

C'étoit une affaire à démêler ensuite entre les chambres des comptes & les trésoriers, receveurs & autres comptables. Ceux-ci parerent le coup par deux moyens; le premier, en rejettant tout sur les chambres; le second, en disant que le roi leur avoit fait acheter une assurance de n'être jamais inquiétés, ni eux, ni leurs comptables subordonnés, par une taxe de six cens mille livres, qu'ils avoient en effet payée. Restoit le recours sur les chambres des comptes, ce qui présenta des difficultés d'une espece bien différente. Ces corps prétendirent, à leur ordinaire, que l'autorité souveraine, dont ils sont dépositaires à tous ces égards, les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort, sans être obligés d'en répondre à personne, pas même au roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout au plus que de ces cham-

bres à moi, & je parus à S. M. disposé à entreprendre ces cours souveraines, si elle vouloit de son côté donner tous les ordres nécessaires au conseil, à elles & à moi. Ce n'est pas ma faute, si la chose n'alla pas plus loin.

Malgré le réglement que j'avois fait l'année précédente, pour les commissaires départis dans les généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contr'eux. Hannapier me porta les siennes contre celui du grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques-uns au conseil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faisoient au peuple sur le sel, par exemple, sous une fausse apparence de profit pour le roi, lui faisoient perdre beaucoup plus sur la taille, par l'insolvabilité où elles réduisoient les particuliers, qu'elles ne lui rapportoient, & pour bien dire, qu'ils ne travailloient que pour les fermiers de S. M. & les partisans. Il fallut renouveller avec de plus fortes injonctions encore, le réglement pour la gabelle sur la répartition du sel dans les généralités, sur celui d'impôt & sur le fauxsonnage. Car pourquoi aggraver la condition des collecteurs du sel, déja si misérable, aussi-bien que celle de collecteur de la taille, que personne ne se charge de cet emploi que par force, & que pres-

que personne n'en sort que ruiné? Je défendis aussi aux commissaires de poursuivre extraordinairement les greffiers, notaires, sergens, jaugeurs & autres personnes publiques, & de contraindre aucun officier au payement de sa taxe, sans avoir envoyé aux commissaires généraux de Paris, le rôle entier de toutes ces taxes, pour être examiné & autorisé, s'il étoit juste, comme aussi de rien décider dans les cas litigieux, que par le conseil. Avec de pareilles vues, mon intérêt n'étoit pas que ces dispositions demeurassent secrettes, comme ordinairement elles sont entre les ministres & les intéressés, en obligeant du Monceau, commissaire dans le Berry, à les observer; je les communiquai au maréchal de la Châtre & aux trésoriers de France, avec lesquels je lui mandai d'agir de concert.

La même province me parut avoir besoin d'un réglement, concernant les maréchaussées. Une partie des deniers qui y étoient destinés, se trouvant divertie ou retournant à la recette générale, le reste ne suffisoit qu'à entretenir un nombre d'archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur résidence étoient avec cela si mal distribués, qu'il en manquoit dans les endroits, où ils auroient été le plus nécessaires; comme du

du côté de Vatan, Iſſoudun, Argenton, Châteauroux, la Châtre & Saint-Amand, où l'autorité royale n'étoit pas trop bien reſpectée, pendant que le milieu de la province, qui n'en avoit preſque pas beſoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la diſtribution avec la réforme aux tréſoriers de de la province, après les avoir conſultés là-deſſus. L'élection de Saint-Amand étant en partie du Bourbonnois, on accorda au vice-ſénéchal de cette province, le droit d'y placer un lieutenant & une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'état, par quelle main ils le fuſſent.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les receveurs des conſignations des parlemens de Paris & Bordeaux à rapporter dans quatre mois, les déclarations de ces receveurs, au bureau de MM. de Maiſſes, Pontcarré, Caumartin & Maupeou, nommés à cet effet, & je déclarai, de leur conſentement, ces offices réunis au domaine, après ſeize ans de ce jour.

Cuſſé & Marigné, prépoſés pour le rembourſement des ſix cens mille livres prêtées au roi en 1598, par la province de Bretagne, m'envoyerent leur état final de recette & dépenſe, ou plutôt un extrait & un abrégé informe, dans lequel je vis ſeulement, que pour rembourſer ſix cens mille

francs, il étoit fait recette & dépense de près d'un million trois cens quarante mille livres. Les plaintes de la province m'avoient déja prévenu sur le contenu de cet état, dont je repris sévérement les auteurs. Je poursuivis de même bien des larcins que Vitry me fit découvrir en Guyenne (17).

Lorsqu'on sut que le roi songeoit à racheter différentes parties de son domaine, il se présenta une infinité de traitans. L'un

---

(17) Une des principales actions de justice faites contre les financiers, pendant le ministere du duc de Sully, fut l'emprisonnement & le procès du fameux partisan l'Argentier. Les Mémoires de l'histoire de France, après avoir rapporté, *tom. 2, pag. 271*, ses malversations & ses dissipations, y joignent ce trait : « au dernier voyage du roi à » Fontainebleau, l'Argentier étant venu prendre » congé de S. M. lui dit que bientôt il s'y ache» mineroit, pour lui baiser les mains & recevoir ses » commandemens, & ajouta, ce voyage me coûtera » dix mille écus. Ventre-saint-gris, répondit le » roi, c'est trop pour un voyage de Paris à Fon» tainebleau. Oui, Sire, repliqua l'Argentier; mais » j'ai autre chose à faire, sous le bon plaisir de » V. M., qui est de prendre le modele des fron» tispices de votre maison, pour en accommo» der une des miennes, que j'ai en Champagne; » à quoi le roi se prenant à rire, n'y répondit rien » pour lors; mais quand on lui porta la nouvelle » de sa prison au Châtelet; comment, dit-il, veut-il » prendre le modele des frontispices du Châtelet » ?

d'eux fit demander au conseil, si l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres: il ne vouloit qu'on sût ni son nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions; excepté qu'il disoit ces conditions fort avantageuses pour S. M. n'étant question ni de bail à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore, que quand une fois il auroit parlé, personne ne fût reçu à enchérir sur lui, qu'en lui payant deux cens mille livres. La singularité de cette proposition n'empêchoit pas que le conseil ne penchât à l'accepter; mais le roi voulut qu'on obligeât celui qui la faisoit, à se nommer, & à s'ouvrir du moins à lui, au chancelier & à moi, sur le tems & la qualité de ce rachat. S. M. craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes, auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui présenta aussi sur ce sujet, de longs mémoires qu'il me renvoya, aussi-bien que les propositions, qu'étoient venus lui faire à Fontainebleau les fermiers des aides, en me disant, qu'il avoit dans l'esprit que ceux qui venoient ainsi lui parler arriere de moi, cherchoient à le surprendre.

Le duc de Nevers présenta requête au

conseil, pour faire supprimer un grenier à sel, établi dans le Réthelois, à la sollicitation de la duchesse sa mere, à laquelle le roi avoit abandonné le profit de ce bureau, pour une somme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les trésoriers de Champagne, l'éclaircissement de cette affaire, qui n'étoit pas de mon tems, & je n'eus pas de peine à retrouver le brevet de concession à la duchesse de Nevers. Le roi jugea, en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette maison; il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquitter ce qui, après un calcul juste, pourroit encore se trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela, j'améliorasse cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. S. M. avoit deux procès contre cette maison, pour les successions de celles de Foix & d'Albret, par lesquels on se demandoit réciproquement des millions. Cette affaire passoit pour être fort embrouillée. Je m'attachai, lorsque j'eus les piéces entre les mains, à en faire un mémoire si succinct & si clair, que je fis aisément comprendre au roi, que je ne m'étois pas trompé, lorsque j'avois jugé que des deux côtés il y avoit presque tout à rabattre.

Ceux de Lyon avoient aussi un procès au conseil, contre Feydeau. Ils représen-

terent à S. M. que le refus que le conſeil faiſoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déja obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le roi me les recommanda, & je fis finir leur affaire : le bien & le mal d'une ville telle que Lyon, eſt celui de tout le royaume, elle m'en fit remercier par ſes prevôt des marchands & échevins.

Sur un procès-verbal, que m'envoyerent les tréſoriers de France de Beziers, de la maniere dont ſe faiſoit la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au conſeil pour ſurſeoir cette levée. Je ne ſais ce qu'on fit entendre là-deſſus au roi. S. M. m'écrivit de ne pas faire ſigner cet arrêt, ou s'il l'étoit, de ne pas le faire ſignifier, ſans un ordre de ſa part, non qu'elle prétendît autoriſer les abus qui ſe commettoient dans cet impôt, mais parce qu'elle vouloit du moins les connoître ; ils intéreſſoient ſi fortement la ſûreté des deniers qui en provenoient, que je fus perſuadé que le roi ne nous blâmeroit, que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de S. M. une autre imputation bien plus grave, au ſujet du conſeil, dans lequel on voulut perſuader à ce prince que je faiſois entrer des perſonnes, qui ne le méritoient, diſoit-on,

ni eu égard au bien du ſervice, ni par leur propre perſonne, & que cette méthode avoit jetté beaucoup de confuſion dans le conſeil. Si la choſe avoit été vraie, j'avoue que je méritois encore toute autre choſe, que les reproches que m'en fit S. M. parce que c'eut été abuſer très-criminellement de la confiance avec laquelle elle m'avoit remis tout le ſoin de ſes finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu, je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de maîtres des requêtes, & autres gens de robe, qui compoſent pour l'ordinaire le conſeil, quelques perſonnes d'épée, choiſies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y aſſiſter extraordinairement ; & il eſt vrai que je ne trouvois jamais l'occaſion de mettre ſur ce chapitre les princes, ducs & pairs, & autres officiers de la couronne, ceux principalement dans leſquels je remarquois du talent, que je ne cherchaſſe à leur inſpirer du goût pour cette ſorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles leur fait regarder comme indigne de leur naiſſance. Le vrai grand homme ne ſait que chercher à être utile à ſa patrie dans tous les tems, de quelque maniere qu'il le ſoit ; & où eſt la baſſeſſe, ſinon à laiſſer flétrir par une vie délicieuſe & efféminée, telle que les

personnes de qualité la menent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu se couvrir pendant la guerre?

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'eusse mal fait, de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour, en avouant au roi l'intention que j'avois eue, je crus devoir approfondir avec lui cette matiere, quoique par lettres, & par conséquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau conseil, dans lequel on feroit tenir à quatre personnes d'épée, la place d'autant de conseillers, sur les huit dont il est composé. Il auroit fallu pour faire ce changement d'une maniere encore plus sensible, avoir un état des plus qualifiés du royaume, au-dessus de trente ans, sur lesquels on en choisiroit vingt, qui partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinssent toujours le conseil complet, & qui s'y trouvassent assidûment dès le matin les trois jours de la semaine où il se tient, sous peine d'être retranchés de l'état & leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainsi composé, & une assemblée qui se conduit par les ressorts de la chicane dont ceux qui la composent ont fait toute leur étude!

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquois seule-

ment au roi que si cette idée lui plaisoit autant qu'à moi, il seroit encore plus content du réglement général, par lequel je croyois l'avoir perfectionnée, jusqu'à pourvoir à ce que les secrets de l'etat fussent en sûreté parmi tant de personnes, d'esprit si différent. Le roi alloit à la chasse, lorsqu'il reçut cette lettre; il la lut pourtant deux fois, & me manda qu'il y penseroit plus mûrement; mais j'eus beau faire, il me fut impossible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'est pas d'autoriser des abus grossiers, on peut porter à ceux-ci, presqu'en tout tems, des coups infaillibles; c'est d'accréditer certains abus moins sensibles, jusqu'à les revêtir d'un masque de sagesse, & d'une fausse apparence d'utilité publique, qui les rend respectables aux princes même du meilleur esprit. Le moment marqué pour la destruction de ceux-ci, ne se trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions & de conséquences (18), qu'on manie lentement les

(18) Rien assurément n'est plus juste que ce que dit ici l'auteur, ni rien de plus heureusement imaginé que ce projet, pour détruire le préjugé, qui subsiste encore aujourd'hui parmi la noblesse Françoise, malgré les lumieres d'un siecle aussi éclairé que le nôtre. Pourquoi en effet se dégraderoit-elle davantage par la finance, le commerce, & les

unes après les autres : en toute maniere, la vie d'un homme ne suffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion, que je me trouvai d'avis contraire à S. M. On lui persuada d'établir une nouvelle chambre de justice contre les financiers. Opération décidée inutile & abusive, par mille expériences : mais toujours du goût de ce prince, qui n'aimant pas à prendre sur les deniers ordinaires, pour ses dépenses de jeu, bâtimens, maitresses & autres de cette espece, lesquelles, comme je l'ai dit, étoient très-considérables, y employoit avec plaisir une somme d'argent, qu'il trouvoit par-là sans peine sous sa main, & que ses courtisans intéressés lui faisoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne se trouvoit l'être. Je fus si fâché que Henri fût encore la dupe de tous ces gens-là, que j'en dis mon sentiment en pleine cour. La colere où ma sincérité mit le roi, donna à mes ennemis de grandes espérances de ma disgrace. L'aventure de l'Arsenal, que j'ai rapportée, s'y joignit & les redoubla ;

---

autres fonctions de bons citoyens, que par les belles-lettres, qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui ? Espérons que l'un viendra après l'autre.

mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en visiere aux commissaires de cette chambre, lorsque je les voyois fermer les yeux sur les principaux coupables, & punir avec autant d'ostentation que de dureté, de légeres malversations.

Mangot, l'un de ces commissaires, ayant pris des conclusions, directement contraires à des ordres particuliers que le roi lui avoit donnés (je ne sais plus sur quelle affaire); je lui fis sentir qu'il avoit dans ma personne, un surveillant déterminé à ne lui rien passer. Il se plaignit de moi à S. M. & engagea ses confreres à se joindre à lui, du moins on me le rapporta avec des particularités si positives, que je n'en doutai point. Le roi ne m'en disoit rien, mais ce n'étoit pas pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à instruire S. M. de ce que j'avois dit au sujet de Mangot, afin de ne pas laisser faire à son ressentiment, tout le chemin que quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot, que je ne me soumettois point à ces prétendus ordres du roi, qu'on ne me les montrât; il n'étoit pas bien difficile d'empoisonner cette parole. En écrivant à S. M. je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajouté foi au rapport que mes ennemis

lui avoient fait de moi. Je l'assurai que la chaleur que j'avois montrée dans cette occasion, ne partoit que du dépit de voir ses ordres transgressés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute son autorité, & ses intérêts sacrifiés à toutes sortes de considérations. Je finissois en la priant de m'excuser, si contre mon intention, j'avois pu lui déplaire.

J'avois été trompé, comme on va le voir par la réponse que me fit le roi, qu'il étoit bien surpris d'apprendre la premiere nouvelle de ce différend par ma bouche; que si tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en maître, qui aime son serviteur; que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler & me mettre mal auprès de lui. « Je vous » jure, ajoutoit ce prince, qu'on n'en » point entendu parler ici. Vous êtes promp » & je vois par votre lettre, que vo » croyez ce que l'on vous avoit dit : cepe » dant le rapport est entiérement mente » modérez votre colere, & croyez mo » tout ce qu'on vous dit, & vous ferez » rager ceux qui vous portent envie du b » que je vous veux. Je mets la main à » plume pour la premiere fois depuis » goutte, la colere que j'ai contre ces

» porteurs, a ſurmonté ma douleur ».

Caumartin avoit conduit avec une ſi grande économie, les deniers qu'on l'avoit chargé de diſtribuer aux cantons Suiſſes, qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en réſerve trente mille écus par an, dont il avoit acquitté d'autres dettes, en compoſant de ſix à un. Cet exemple eſt trop beau pour le paſſer ſous ſilence; il l'eſt d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plauſible de détourner une partie de la ſomme au profit du diſtributeur, rien n'eſt ſi facile que de faire crier les Suiſſes, pour empêcher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire obſerver à du Réfuge, qui alloit prendre la place de Caumartin.

Le roi venoit de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans, qu'il trouva ſi belle & ſi bien montée, lorſqu'il en fit la revue, qu'il la fit payer avec celle de la reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laiſſa à mon choix, de prendre les deux cens mille livres, que cette montre lui coûtoit, ſur les ſix cens mille qu'on mettoit tous les ans dans le tréſor royal des deniers du taillon, ou que l'épargne prenant cette ſomme ſur l'ordinaire de la guerre, la rendît dans le tems où l'on avoit coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui eſt du reſſort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus conſidérable dans l'artillerie, c'eſt l'équipage entier pour un armement de galeres dans un beſoin, ouvrage que le roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépenſe. J'avois trouvé dans de vieux papiers de la grande maîtriſe, qu'il avoit été donné ſous les regnes précédens, pluſieurs pieces d'artillerie aux capitaines des galeres, pour armer celles qu'ils commandoient, avec engagement de les reſtituer, ce qu'ils n'avoient point fait. Le conſeil, à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit pourſuivre cette reſtitution dans la perſonne des héritiers de ces officiers de vaiſſeaux. Mais comme cette pourſuite intéreſſoit beaucoup de perſonnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permiſſion à S. M. en lui préſentant le mémoire que j'avois dreſſé ſur cette affaire. Le roi conſentit qu'on l'entamât ; mais non pas, qu'on la pouſsât à toute rigueur, ce qui rendit mes ſoins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce prince, de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en commencer les recherches, pour s'en déſiſter enſuite.

Je fis dreſſer les plans de toutes les places

& côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à S. M. afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence, deux excellens sujets en ce genre, Bonnefont & le jeune Erard (19), qui n'étoit pas déja moins bon ingénieur que son pere : leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en disposer, que nous n'eussions bien examiné ensemble la capacité de ceux qui y prétendoient.

L'enlevement de la fille du sieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la police, appartient aussi au précédent, puisque je reçus ordre de S. M. de faire conduire du canon devant le château de Pierrefort, que Fontange, assisté de ses amis, assiégea en poursuivant le ravisseur. Les frais d'un siége le réduisirent bientôt à une grande nécessité, & l'obligerent à avoir recours au roi. Ce prince touché de la justice de sa cause, dans laquelle il ne pouvoit gueres se dispenser d'ailleurs d'entrer, en qualité de pere commun de ses sujets, renvoya la requête & le porteur à

(19) N. Erard, de Barleduc, fit par ordre de Henri-le-Grand, un traité des fortifications, qui est le premier que nous ayons sur cette matiere. Son neveu, A. Erard, le fit réimprimer en 1620.

Sillery & à moi, en me mandant qu'il venoit de donner ordre à du Bourg & à Néreſtant (20), de tenir leur compagnie prête à marcher, & à Noailles (a), de s'avancer pour exécuter ce que je jugerois à propos qu'on fît en faveur de Fontange; mais que ſi je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du ſiége de Pierrefort, je le fiſſe au meilleur marché, & de la maniere la moins onéreuſe pour le peuple. Henri nous renvoya auſſi Beaumevielle, qui étoit venu propoſer un expédient, dans lequel il trouvoit, diſoit-il, plus de vanité que de fondement. Ce prince envoya Venterol ſe ſaiſir d'un homme qui avoit de mauvais deſſeins, & me dit de lui payer ſon voyage.

Le bon ordre de la police me parut encore bleſſé dans la défenſe que le juge de Saumur porta de ſon autorité privée, de tranſporter des bleds hors du royaume, & d'en vendre dans l'étendue de ſa juriſdiction de Saumur. Je fis caſſer cette ſentence au conſeil, avant même que d'en avoir

(20) Philibert de Nereſtant, capitaine des gardes de S. M. & nommé par elle l'année ſuivante, premier grand-maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare.

(a) Henri de Noailles, comte d'Ayen.

donné avis à S. M. & je fis de plus ajourner personnellement les officiers de justice qui l'avoient rendue.

Le parlement de Rouen rendit deux arrêts, soutenus par les uns, fort bons, & par les autres très-injustes; l'un sur la châsse de S. Romain, qu'il maintint dans le privilége de conférer grace d'assassinat, quelque exécrable qu'il puisse être (21); l'autre,

(21) En faveur de Guillaume de la Mothe-de-Péhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, sieur de Hallot, lieutenant général pour le roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une maniere très-indigne, par Christophe, marquis d'Allegre. Henri IV, évoquant cette affaire à son conseil, modifia la grace accordée à la Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus grieve, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce prince avoit déja beaucoup retranché, dès l'année 1597, du privilége dont le chapitre de Rouen est en possession. Ce procès, qui fit alors un fort grand bruit, donna occasion d'examiner de plus près toute cette question. M. de Thou, *tom.* 4, *pag.* 160, Nicolas Rigault son continuateur & tous les savans, autant qu'on le peut juger par la maniere dont ce fait est traité dans le Mercure François, *année* 1607, *pag.* 179, ne balancerent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu par lequel saint Romain, archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monstre,

ſur le mariage d'un nommé Drouet, auditeur de la chambre des comptes, dont l'hiſtoire ne mérite pas place ici.

---

ou ſerpent, vulgairement appellé la Gargouille, aidé dans cette entrepriſe, par un criminel retenu pour meurtre dans les priſons, d'où eſt venu le privilége. Les titres eux-mêmes par leſquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par pluſieurs rois de France, ne ſoutinrent pas l'examen ſévere de la critique, qui trouva par-tout bien des erreurs, des ſuppoſitions & des fauſſetés, pour les tems & les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuſe fable eſt un vrai miracle du ſaint archevêque, mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poëtique, ſelon ſes uſages, a fait un monſtre, ſans oublier d'orner l'hiſtoire de ſes autres figures ordinaires. Le mot *hydre*, auquel on ſubſtitua aiſément celui de *ſerpent*, a tant de reſſemblance avec le mot, qui en Grec ſignifie *une inondation*, que ce nom ſeul peut bien avoir cauſé toute l'erreur. Il ſeroit trop long de rapporter ici les raiſons contenues, ſoit dans les plaidoyers & écrits de ce tems-là, ſoit dans les différentes diſſertations faites depuis ſur ce ſujet, pour & contre le privilége des chanoines de l'égliſe cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on ſe ſoit ſi fort récrié contre une dévotion auſſi ſinguliere, que celle qui fait d'une action toute injuſte & propre à autoriſer le crime, la partie la plus eſſentielle du culte d'un ſaint évêque. Les cérémonies qui s'y obſervent, (car il ſubſiſte encore aujourd'hui, & ſe pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Aſcenſion) ce qu'on appelle, (*lever la fierte*), ſont auſſi rapportées dans le même Mercure François, & dans pluſieurs autres endroits.

Le premier président de ce parlement étant tombé dans une dangereuse maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis par ordre du roi à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que S. M. étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faisoit pas plaisir de la convoiter si publiquement. L'office d'avocat du roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du sieur de Sault, fut aussi demandé pour le fils de du Bernet, conseiller en cette cour, par la reine Marguerite & par d'Ornano. Le roi la leur refusa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles passés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement; mais le portrait que je lui fis de du Bernet, le fit revenir en sa faveur. Henri regretta fort Dinteville & Bretauville, ainsi que deux officiers de sa maison, Sainte-Marie & Canisy. Il n'avoit créé leurs charges que pour leurs seules personnes, aussi les supprima-t-il après leur mort.

L'exactitude que je me suis prescrite, m'oblige de marquer ici plusieurs sommes, que je trouve dans mes papiers payées en cette année. Par des ordres & pour des dépenses particulieres de S. M. trente-six mille livres, à dom Joan de Médicis, le roi me les fit prendre sur les cent mille livres en-

ployées dans l'état des finances de la présente année, sous le nom de son oncle, le grand duc de Toscane; trois mille, au cardinal de Givry, & autant au cardinal Séraphin, qui étoient un restant des fruits de l'abbaye de Clerac, échus avant le contrat passé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran; trois mille deux cens vingt-cinq, à Santeny, que celui-ci lui avoit prêtées; dix-huit mille soixante livres, à l'évêque de Carcassonne, qui les sollicitoit depuis longtems avec beaucoup d'importunité, comme lui étant dûes par S. M. & proposoit expédiens sur expédiens, pour les toucher. Le roi me fit retirer de cet évêque, une épée enrichie de pierreries, & les papiers qu'il avoit pour garans de cette somme: plusieurs sommes considérables perdues au jeu par Henri; mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen, me demander neuf mille livres, qu'il avoit perdues à la foire Saint-Germain, en bijoux & bagatelles, en me mandant que les marchands *le tenoient au cul & aux chausses* pour cette somme. Le même me vint encore demander quelques jours après, cinq mille deux cens soixante-cinq livres. Trois jours après, j'en donnai trois mille autres, & une autre fois, trois mille six cens.

Je ne confonds pas avec ces sommes,

celles que le roi accorda au prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvoit trop en coûter à Henri, pour inspirer à ce prince de bons sentimens; je n'y mêle pas non plus celles que lui coûterent à réparer les bastions de la porte Saint-Antoine & la place royale; celles qui servirent à retirer les bagues de la reine, des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées; enfin, celles qu'il dépensoit aux bâtimens de ses manufactures, quoique très-inutiles, selon moi, & de plus très-considérables. Les entrepreneurs vouloient abattre pour cela, tout un côté des maisons de la place royale; mais Henri, sur le devis du contrôleur Donon, leur ordonna de se contenter de faire au-devant de ces maisons, une forme de galerie, qui conservât à ce côté de la place son uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célebres tapissiers Flamands, qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin il fut conclu en présence de Sillery & de moi, qu'il leur seroit donné pour leur établissement, cent mille francs, que Henri fut très-soigneux de m'avertir de leur payer, « ayant, disoit-il, grande envie de les con» server, & grande peur de perdre les avan» ces faites jusques-là ». Il auroit seulement

bien voulu que ces manufacturiers se fussent contentés d'autres deniers, que ceux qu'il s'étoit réservés pour lui-même; mais enfin à quelque prix que ce fût, il falloit les satisfaire, & S. M. usa d'autorité avec de Vienne pour lui faire contrôler un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon de Hollande. Ce prince faisoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner piéce à piéce, pour savoir si on ne le trompoit point. Je suis sur tout cela de mauvais goût, & plus mauvais connoisseur encore; le prix m'en parut excessif, aussi-bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement, en voyant le meuble & mon mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avoit rien de trop, & qu'il n'eût commandé, & qu'il n'avoit vu de sa vie si belle marchandise, ni à si bon marché, & qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandoit.

Voilà quels étoient les amusemens de Henri. Il ne quitta Fontainebleau (22) qu'à

(23) Il y fut attaqué de la goutte, la veille de la Pentecôte. « La fluxion fut grande, dit l'historien » Mathieu, la douleur fort poignante; mais son » courage & sa bonne complexion ne l'eussent » vaincue, s'il ne se fût donné plus de liberté à » manger des fruits, que ses médecins ne lui en

la fin de juillet, pour venir paſſer trois ſemaines à Monceaux. Il alla, ſur la fin d'août, à Saint-Maur, où une indiſpoſition le retint quelques jours, & la reine prit pendant ce tems-là, les eaux de Vanvres. Le roi demeura le mois de ſeptembre à Paris, & n'y revint qu'au mois de décembre, étant retourné à la mi-octobre paſſer l'automne à Fontainebleau. M. le connétable fut de ce voyage, & reçut bien des careſſes de S. M. lorſqu'ils ſe rencontrerent à Bouron.

Ce prince n'avoit point de plaiſir plus ſenſible, que quand il ſe voyoit avec ſes enfans, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendreſſe (23). Sur la nouvelle qu'il re-

» accordoient, il ne flatta point ſon mal, ſe forçant » à ſes exercices ordinaires; & environ le vingt-» uniéme jour du mois de mai, étant couché près » de la reine, ſe ſentant chatouillé d'une nouvelle » fluxion à l'un des pieds, il ſe fit mettre en un » autre lit; & voyant que ce changement lui pro-» fitoit, il ſe leve & ſe fait porter au grand canal, » où il ſe promena & agita en telle ſorte, qu'étant » de retour il dormit, & à ſon reveil ne ſentit » plus de mal »: *tom. 2, liv. 3, pag. 768.*

(23) On a reproché à Henri IV, que cette tendreſſe ſi forte pour ſes enfans légitimes & naturels, l'aveugloit juſqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts & d'agir avec ſa prudence ordinaire

çut au mois d'août, que l'air contagieux s'étoit fait sentir à Saint-Germain, il manda aussi-tôt à madame de Monglat de les conduire à Noisi, & il envoya Frontenac en poste, me dire qu'il se reposoit sur moi du soin d'envoyer les carrosses, litieres & charettes nécessaires pour ce démeublement. M. le dauphin fut malade à Noisi, & S. M. me le manda encore, aussi-bien que sa guérison; car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, soit dans sa santé, soit dans celle de quelqu'un de la maison royale, qu'il ne m'en donnât avis aussi-tôt. On ne trouvoit aucun risque à faire retourner les enfans de France à Saint-Germain, lorsque le mois de novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne vouloit rien hazarder dans une chose de cette conséquence, m'écrivit & à madame de Monglat, qu'il falloit encore laisser passer la lune de

---

dans ce qui le regardoit. C'est dans le livre qui a pour titre : *Histoire de la mere & du fils*, que je trouve ce reproche, *tom.* 1, *pag.* 43. Mais je ne sais si toutes les anecdotes dont il est plein, sont aussi sûres qu'elles sont ordinairement curieuses. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines personnes, & de passion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriser de son témoignage.

ce mois (24). Je ne les fis ramener que les premiers jours de décembre.

Le tems n'apporta point dans le domestique de ce prince, la tranquillité qu'on y a vu si souvent troublée par les femmes; au contraire, tout se brouilla de plus en plus. L'entretien de S. M. avec moi, dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie sur ce sujet. Henri me pria, comme on prie son ami, (pour me servir de ses termes) de me mettre encore une fois entre les deux personnes qui lui causoient ses chagrins. Il ne sera plus question de tout ceci, l'année suivante; ainsi je n'en dirai rien en celle-ci, que pour rendre raison de quelques lettres que ce prince m'écrivit sur ce chapitre. L'une de ces lettres est datée de Verneuil près Senlis, du 15 avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de

(24) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la santé des enfans de France, fut la comete qui parut en cette année, au mois de septembre, parce que les astrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henri IV dit à Mathieu, son historien, qui le rapporte: « que la comete » avoit fait son effet sur la fille du roi d'Angle- » terre, & que les astrologues s'étoient mécomptés, » par la grace de Dieu »: *tom.* 2, *liv.* 3, *pag.* 769.

travailler

travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient passés sans qu'il vît rien de ma part. « Je vois bien, me disoit-il, que » les prieres d'ami n'étant pas suffisantes » pour vous persuader, il faut que j'use du » commandement de roi & de maître ; vous » n'y manquerez donc pas, si vous m'ai- » mez, & si vous desirez que je vous ai- » me ; car je suis résolu de me débarrasser » l'esprit de toutes ces intrigues qui réci- » divent trop souvent, comme vous savez » bien me le dire ; & je veux y mettre » fin, à quelque prix que ce soit. Je vous » aime bien ; mais aimez-moi aussi : ce que » je croirai, si vous me rendez le service » que je desire de vous ».

J'en trouve une autre, de Fontainebleau, au mois d'octobre, conçue en ces termes : « Il m'est arrivé un déplaisir do- » mestique, qui me donne une fâcherie » la plus grande que j'aye jamais eue. J'a- » cheterois votre présence beaucoup ; car » vous êtes le seul à qui j'ouvre mon cœur, » & par les conseils duquel je reçois le plus » de soulagement. Il n'y va ni de l'amour, » ni de la jalousie : c'est affaire d'état. Hâ- » tez vos affaires, pour revenir le plutôt » que vous pourrez. M. de Sillery m'y sert ; » mais il n'a pas l'esprit assez fort. Vous » pouvez bien juger de quoi il s'agit : cette

» dureté d'esprit me sera à la fin insup-
» portable... Pour mon déplaisir particulier, me mandoit-il, quelques jours après, à la suite d'autres choses, » il dure toujours. Si vous étiez ici, vous seriez bien » en colere, & en diriez votre opinion ». Le lecteur, je crois, plaint fort ce bon prince; & c'est aussi presque tout ce que je pouvois faire.

Le duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté & de la douceur de ce prince, lorsqu'il se résolut à lui rendre Sedan, & à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Nettancourt & la compagnie qu'il y entretenoit. Le sieur Gamaliel de Monsire, commissaire ordinaire des guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'instruction qu'on lui donna, est datée du dernier jour de décembre de cette année, & porte, que quoique le terme de quatre ans marqué à la garnison royale, ne soit pas encore expiré, S. M. sur de bonnes raisons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le duc de Bouillon en possession de sa ville; que Monsire fera la montre de cette compagnie pour les quatre mois restant à payer de l'année courante; qu'après cela elle sera licenciée; & que Monsire aura l'œil à ce que les soldats payent exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux

bourgeois. Comme le roi n'entendoit poi
déroger à l'article de l'acte de protectic
du 2 avril 1596, par lequel S. M. doit
entretenir des capitaines & un nombre
gens de guerre pour la sûreté de la vill
il est enjoint à Monsire, de faire prêter
ces capitaines & soldats qui y entreront
même-tems que la compagnie de Netta
court en sortira, un serment particulier
S. M. outre celui qu'ils étoient obligés p
le même traité, de faire quatre fois l'ann
aux jours de leur payement. Ces officie
& soldats s'engageoient par serment à se
vir le roi envers & contre tous, & mên
contre le duc de Bouillon, par lequel
étoient cependant censés établis, comr
gouverneur, s'il venoit à manquer a
clauses de l'accord de 1606. Enfin, Mc
sire étoit encore chargé de faire pareil
ment prêter serment aux bourgeois de
dan, le serment marqué dans l'acte de p
tection, & qui n'avoit rien de différent
l'autre, sinon qui les releve du serment pı
au duc de Bouillon, & de son propre c
sentement, si quelque jour il étoit cap
d'entrer dans des intérêts contraires à
de S. M. Tout cela fut exécuté; les
de cettte expédition passés devant les
taires de Sedan, en font foi, aussi-bien

les deux actes de cette double prestation de serment des bourgeois & des soldats, l'un du 22, & l'autre du 23 janvier suivant.

Fin du vingt-quatriéme Livre.

LIVRE XXV.

MÉMOIRES de l'année 1608. Spectacles & fêtes à l'Arſenal. Aventure comique entre le duc de Sully & Pimentel. Grandes offres faites par Henri IV à Sully & refuſées. Amours & maitreſſes de ce prince. Converſation intéreſſante entre lui & Sully ſur ſes ſujets de mécontentement contre la reine, la marquiſe de Verneuil & leurs conſeillers. Il y emploie Sully. Naiſſance d'un troiſiéme fils de France. Sully eſt pris pour juge entre Henri & la marquiſe de Verneuil. Affaires du prince de Joinville, du comte de Sommerive, du duc d'Aiguillon, & autres querelles & intrigues de cour. Difficulté à conclure le mariage du duc de Vendôme avec mademoiſelle de Mercœur. Mutineries des chefs calviniſtes, & affaires de ce corps. Services rendus au roi par Sully dans l'aſſemblée des proteſtans à Gergeau. Vie privée de Henri. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil. Graces qu'il accorde & qu'il refuſe au clergé. Ouvrages publics qu'il fait faire.

Ses dépenses au jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de finance, de police, & autres de gouvernement. Mémoires de Sully sur la taille. Considérations sur les changemens de gouvernement dans ce royaume. Séjour du duc de Mantoue à Paris. Suite des affaires des Provinces-Unies. Treve conclue; part qu'y eut Henri. Foiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures & leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.

BIBL. BOLEIANA

JE n'ai à rapporter dans les Mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur, ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de gouvernement, nouvelles de la cour, & de la vie privée de Henri, aussi-bien que de la mienne. L'hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes, & dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le roi avoit fait venir d'Italie des comédiens, dont il s'amusoit volontiers. Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en sa présence; & en mon absence, il commandoit à mon fils qu'on eût grand soin de leur payer leurs appoin-

temens. L'Arſenal étoit toujours l'endrc
où s'exécutoient ces jeux ou ces ſpect
cles qui demandoient quelque préparatio
Le roi y venoit auſſi quelquefois courir
bague, moi abſent, quoiqu'il lui ſembl
qu'il n'y avoit pas alors le même ordre
la même exactitude, que lorſque j'y éto:
La reine & tous les courtiſans ne trouvoie
nulle part autant d'agrément dans les ſpe
tacles de théâtre. J'avois fait conſtruire
accommoder pour ce ſujet, une ſalle tr
ſpacieuſe, avec un parterre en amphith
tre, & une grande quantité de loges d
pluſieurs galeries, ſéparées les unes
autres, & ayant chacune leurs degrés
leurs portes particulieres. Deux de ces
leries étoient deſtinées pour les femm
aucun homme n'y entroit avec elles; c'
un point de ma police, que je ne ſouf
pas qu'on renversât, & dont je ne r
dois pas au-deſſous de moi, de prendre
même le ſoin.

Un jour qu'on repréſentoit un fort
ballet dans cette ſalle, j'apperçus un h
qui tenoit une dame par la main, av
quelle il ſe préparoit à entrer dans u
galeries des femmes. C'étoit un étr
& je reconnus même aiſément de qu
il étoit, à ſon viſage baſané. « Mo
» lui dis-je, vous chercherez, s'il vou

» une autre porte; car je ne crois pas qu'avec
» votre teint, vous puissiez espérer de passer
» pour une belle dame. Seigneur, me ré-
» pondit-il en très-mauvais françois, quand
» vous saurez qui je suis, vous ne me refu-
» serez point, je m'assure, la courtoisie de
» me laisser entrer avec ces belles & blan-
» ches dames, quelque noir que je sois. Je
» m'appelle Pimentel; j'ai l'honneur d'être
» vu de bon œil de S. M. & de jouer fort
» souvent avec elle ». Cela étoit vrai, & trop vrai. Cet étranger, dont j'avois déja entendu parler, avoit gagné des sommes immenses au roi. « Comment, ventre de
» ma vie! lui dis-je, en faisant l'homme véritablement en colere, » vous êtes donc,
» à ce que je vois, ce gros piffre de Por-
» tugais (1), qui gagnez tous les jours l'ar-
» gent du roi. Pardieu! vous êtes mal
» tombé; car je n'aime ni ne veux ici de
» telles gens. Il voulut répliquer : allez,
» allez, lui dis-je en le repoussant, cher-
» cher une autre entrée; car vous ne me
» persuaderez point avec votre baragouin ».
Le roi lui ayant demandé s'il n'avoit pas trouvé beau & parfaitement bien dansé le

(1) Pimentel n'étoit point Portugais, mais Italien.

ballet qu'il avoit vu, Pimentel lui répondit qu'il en avoit eu envie; mais qu'il y avoit trouvé à une porte son grand financier, avec son front négatif, qui l'avoit bien renvoyé. Et il conta son aventure, qui parut si plaisante au roi, de la maniere dont il la rapportoit, qu'il en rit de tout son cœur, & il n'oublia pas d'en régaler toute la cour.

Je ne chercherai point ici les détours d'une fausse modestie, pour faire entendre que la confiance que le roi me témoignoit, étoit dès-lors montée à un tel point, que si j'avois aspiré au titre fastueux de favori, j'aurois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par S. M. Mais il faut reprendre la chose d'un peu plus haut.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605 à deux doigts de ma disgrace, on voulut persuader à Henri, par des avis secrets, qu'il me montra alors, que je songeois à faire faire à mon fils (1) en le ma-

(1) Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, fils aîné de M. le duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, sa premiere femme. Il fut surintendant des fortifications, gouverneur de Mante & de Gergeau, & grand-maître en survivance de son pere, avant lequel il mourut en 1634.

riant, une fortune si considérable, qu'il pût se rendre redoutable à S. M. elle-même. Que tant de personnes y travailloient par mon ordre, ou seulement dans l'envie de me faire leur cour, qu'on me mettoit à même de choisir entre mesdemoiselles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon & de Créquy, & à plus forte raison, entre les filles des particuliers les plus riches du royaume, si je préférois de grands biens à un grand nom. Ce fut-là un des principaux points de cette longue & sérieuse conversation que j'eus avec S. M. l'année précédente, dans le cabinet des livres, dont j'ai laissé à faire connoître ce qu'il m'est permis d'en révéler, lorsque l'occasion s'en présenteroit. Henri me demanda quelles étoient mes vues pour mon fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce prince, qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait sur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux; mais que je n'y avois répondu qu'en disant, que c'étoit de la main seule de S. M. que je devois recevoir une femme pour mon fils.

Le roi me témoigna qu'il me savoit fort bon gré de cette réponse & de ces sentimens; & achevant de s'ouvrir à moi, il me dit, que deux choses lui feroient une

égale peine de ma part; l'une, si connoissant avec quelle répugnance il voyoit sa principale noblesse mêler son sang avec celui d'un bourgeois & d'un roturier, je songeois à me mésallier; & l'autre, si je me mettois dans l'esprit au contraire de choisir une femme dans la maison de Bourbon, dans celle de Lorraine, & plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainsi des cinq filles dont on avoit parlé pour Rosny, il ne voyoit que mademoiselle de Créquy sur laquelle il pût faire tomber son choix, tout le monde connoissant les maisons de Bonne, de Blanchefort & d'Agoust, pour être des plus communes dans la noblesse, quoique distinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur personnelle, que par des dignités éclatantes. Henri se confirmant dans sa pensée, ajouta, qu'il ne vouloit pas que la proposition s'en fît par d'autres que par lui-même, & qu'il prendroit le tems convenable pour cela. Ce qu'il fit presqu'incontinent.

Lesdiguieres & Créquy ne furent pas difficiles à persuader. Je puis dire même qu'ils ne se ralentirent point de l'empressement qu'ils me témoignerent pour la conclusion de cette affaire, qu'ils ne vissent tous les articles du mariage non-seulement arrêtés, mais même signés. Je dirai encore avec vé-

rité, qu'ils ne trouverent ſur les conditions nulle chicane de ma part. Je voulois me donner de tendres amis, encore plus de proches parens. Il n'arriva rien dans les années ſuivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réuſſi à me donner cette ſatisfaction. Je ne ſongeois pas que ces années étoient pour moi un tems de gloire & de proſpérité. Il a paſſé; ces amis ont diſparu avec ma faveur, ces alliés ſi reſpectueux avec ma fortune. Que dis-je? On n'a pas voulu qu'il manquât à ma diſgrace & à celle de mon fils, d'avoir à déteſter par mille endroits, la plus malheureuſe de toutes les alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les eſprits? Mais peut-être ai-je à remercier le ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis expoſé peu de tems après, en ſeroit peut-être devenue inſurmontable pour ma conſcience.

Quoique le mariage (3) conclu ne fût

---

(3) Il ne le fut qu'au mois d'octobre de l'année ſuivante, à Charenton, par le miniſtre du Moulin. La fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans. Elle s'appelloit Françoiſe, fille de Charles de Blanchefort de Créquy, prince de Poix, & enſuite duc de Leſdiguieres par ſon mariage avec Magdeleine de Bonne de Leſdiguieres, fille du connétable

pas encore célébré sitôt, parce que nous en laissâmes le tems à la disposition de S. M. Je regardai dès ce moment comme indissoluble, le nœud qui unissoit les Créquy à ma famille; & je fus si bien la dupe de mon cœur, que je pris dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me laisser éblouir par l'agréable & riante perspective qui vint tout d'un coup s'offrir à ma vue, sur la fin de l'année derniere; c'est-à-dire, quelques mois après nos conventions, & encore plus dans le commencement de celle-ci. C'est ce qui me reste à expliquer, en faisant remarquer avant toutes choses, que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier.

Mes ennemis donc commencerent à insinuer au roi, sous une apparence de zele pour lui & pour moi, que ce prince crut fort sincere, qu'il n'avoit point encore assez

---

de ce nom. Le marquis de Rosny eut de son mariage avec elle, Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, &c. & Louise de Béthune, morte sans être mariée.

» de madame d'Angoulême, & le domaine » qu'elle y possède, en remboursant ce qu'il » lui a coûté. Je veux aussi donner à votre » fils la charge de grand-maître en survi- » vance, & le gouvernement de Poitou à » votre gendre, en vous donnant celui de » Normandie; car je vois bien que le pau- » vre M. de Montpensier (5) ne la fera pas » longue, non plus que M. le connétable, » dont je vous destine aussi la charge, & » dès-à-présent je vous en donnerai la ré- » serve. Mais pour favoriser tout cela, il » faut que vous & votre fils soyez catho- » liques. Je vous prie de ne pas me refuser » cela, puisque c'est le bien de mon ser- » vice, & l'entier & assuré établissement de » votre maison ».

---

(5) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, mourut en effet dans le mois de février de cette année, après avoir langui deux ans, pendant lesquels il ne vécut que de lait de femme, & s'être préparé très-chrétiennement à la mort. « Henri IV » l'apprenant, dit tout haut, qu'il falloit prier Dieu » pour avoir du tems à le reconnoître, comme ce » prince en avoit eu » : *Mathieu*, *ibid.* 772. M. le duc de Montpensier étoit âgé seulement de trente-cinq ans. La branche de Bourbon-Montpensier fut éteinte avec lui, puisqu'il ne laissa qu'une fille unique, fiancée à monseigneur le duc d'Orléans, second fils de Henri IV.

Le récit que je fais ici, eſt ſi propre à faire naître & à flatter la vanité, que pour éviter ce piége dangereux, je m'abſtiendrai de toutes réflexions, même de celles ſur la bonté d'un prince qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis, autant qu'il m'en ſouvient, qu'il me faiſoit plus d'honneur que je n'avois mérité, & même que je n'avois eſpéré, ni deſiré; que je n'avois rien à décider ſur les deux choſes qu'il me propoſoit pour mon fils, S. M. étant ſeul maître de ſon établiſſement, & lui étant devenu capable de ſe choiſir une religion, depuis qu'un âge mûr l'avoit mis en état de faire toutes les réflexions néceſſaires pour cela; mais que pour moi, la choſe étoit différente; que je ſerois ſincérement au déſeſpoir d'augmenter en honneurs, en biens & en dignités, aux dépens de ma conſcience; que ſi j'avois jamais à changer de religion, je ſentois bien que la ſeule conviction intérieure m'y porteroit, & non point l'ambition, l'avarice ni la vanité, & que ſi j'en uſois autrement, je donnerois lieu à S. M. elle-même de tenir pour ſuſpect un cœur que je n'aurois pu garder fidele à Dieu. « Pourquoi, reprit Henri, avec une cordialité qui me toucha ſenſiblement, » pourquoi ne me fierois-je pas » à vous, puiſque vous ne feriez rien que je

» n'aie fait, & que vous ne m'ayez donné
» conseil de faire, lorsque je vous le pro-
» posai ? Je vous prie encore de me donner
» ce contentement ; pensez-y bien, je vous
» donne un mois pour y réfléchir : ne crai-
» gnez point que je ne tienne pas tout ce
» que je vous promets. Je ne doute nulle-
» ment, Sire, lui repliquai-je, que votre
» parole ne soit inviolable. Je ne desire rien
» tant que de vous plaire, je n'y manque-
» rai jamais, tant qu'il sera en ma puis-
» sance de le faire. Je vous promets de pen-
» ser très-sérieusemeut à tout ce qu'il vous
» a plu de me proposer. J'espere toujours
» satisfaire V. M. quoique je ne le fasse
» peut-être pas de la maniere qu'elle pense ».

Lorsque les protestans entendirent parler de rompre mon alliance avec Lesdiguieres, & de faire épouser mademoiselle de Vendôme à mon fils, car le bruit en fut bientôt répandu par-tout, ils crurent tous pour cette fois qu'ils alloient me perdre. Il y avoit long-tems qu'ils m'accusoient, avec les reproches les plus amers, de travailler à la ruine du parti protestant en France, en amassant au roi ces sommes considérables, & toutes ces provisions de guerre, dont ils se figuroient dans leur frayeur, que le poids les accableroit les premiers. En vain je tâchois à leur persuader qu'ils n'avoient rien

à appréhender de semblable d'un roi tel que Henri. Leur prétention les faisoit toujours revenir à leurs premiers soupçons contre moi. Ceci les y confirma. Les caresses que le roi faisoit à Rosny, que fort souvent il appelloit *mon fils ;* l'accès que je donnois à tous les ecclésiastiques, les réédifications d'églises, d'hôpitaux & de couvents, auxquels j'employois tous les ans une somme considérable de deniers royaux, le bref de Paul V, dont il couroit plusieurs copies ; que sais-je ? mille choses qu'on releva en ce moment, leur parurent la derniere preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce corps, & sur-tout les ministres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'un triomphe que leurs ennemis alloient remporter sur eux, mais qu'ils étoient persuadés, & qu'ils disoient même assez hautement, que si une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur égard à la seule indifférence, mais que je serois leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis pendant je ne sais combien de tems, que des exhortations, des remontrances & des harangues de leur part, qui n'auroient eu gueres d'efficace auprès des discours du roi, si je n'avois heureusement trouvé ma force au-dedans de moi-même. La comtesse de

Sault, Lesdiguieres & tous les Créquy travailloient cependant de leur côté avec vivacité, à empêcher que le mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec mademoiselle de Vendôme achevé. Ils voulurent persuader à la reine, qu'elle devoit s'intéresser pour eux, & se plaindre de ce qui se projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire, ils revinrent à employer pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort; assiduités, prévenances, assurances, promesses, sermens, tout fut mis en œuvre pour me détourner d'un dessein que je n'avois point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix à douze jours à Sully & dans mes autres terres, d'où je ne fus pas plutôt de retour, que S. M. envoya Villeroy recevoir ma réponse sur tout ce qu'elle m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un témoin, devant lequel je pusse dire plus librement tous mes sentimens, le tems ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroy, que je remercois très-humblement S. M. de tout l'honneur qu'elle me faisoit, que je ne consentirois point à me voir revêtu de charges de personnes encore vivantes; & que quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en estimois pas digne, ayant déja assez des mien-

nes. Que pour ce qui regardoit mon fils, je n'aurois jamais d'autre conseil à lui donner, que d'obéir au roi, & de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de religion. Je dis à Villeroy que c'étoit le cardinal du Perron, que j'avois choisi pour en porter ma réponse à S. M. Cette éminence crut, aussi-bien que Henri, que cette parole vouloit dire quelque chose; Henri la lui annonça lui-même avec une grande espérance; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi du Perron, qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force, & même de théologie (6) dans la réponse que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudition, ni son éloquence ne me toucherent point, il rapporta au roi que j'étois inébranlable.

Ce prince, qui vouloit aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher, & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse, & les sollicitations d'une ancienne amitié, s'il m'est permis de parler

(6) Théologie qui pouvoit bien être de saison dans ce moment-là, mais qui seroit fort mal placée ici; & que je suprime encore, pour ne pas offenser les oreilles catholiques.

de la ſorte, je compris que le danger n'avoit point été juſques-là, auſſi preſſant qu'il l'étoit en ce moment, ſur-tout lorſque je l'entendis me reprocher ma conſtance comme une dureté à ſon égard, & une marque, diſoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, qu'il m'en parloit pour la derniere fois, & que je lui donnaſſe du moins mon fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refuſois pas; mais qu'il m'étoit impoſſible d'uſer envers lui de l'autorité de pere, pour l'obliger à ſe faire catholique. Sa fermeté égala preſque la mienne. Et le roi qui ne vouloit donner ſa fille à aucun des princes, pour ne pas les rendre trop puiſſans, réſolut de marier mademoiſelle de Vendôme au fils de M. le connétable. La comteſſe de Sault prit ce moment pour revenir plus fortement à la charge, ſur l'accompliſſement de celui de ſa petite-fille.

Reſtoit à parer le contre-coup de la part de mes ennemis, & c'eſt ce que je ne négligeai pas. Lorſque je ſus qu'ils étoient occupés à me le porter, je pris ce tems là pour écrire au roi: que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaiſe impreſſion de mes paroles, de mes actions & de mes penſées, & qu'on m'imputoit même ce que je ne

disois, ni ne faisois, ni ne pensois. Que je le priois instamment de se souvenir toujours de la promesse qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même & ses volontés & ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une maniere bien propre à me tranquilliser contre la cabale de mes ennemis : que j'avois de commun avec toutes les personnes en place, de faire plus d'envie que de pitié. « Vous savez, me disoit-il, » si j'en suis exempt, & d'une religion & » de l'autre. Ce que vous avez à faire, c'est » que comme je prends conseil de vous dans » toutes mes affaires, vous preniez aussi con- » seil de moi dans les vôtres, qui impor- » teront tant soit peu, comme du plus fi- » dele ami que vous ayez au monde, & » du meilleur maître qui fut jamais ».

Ce n'étoit pas sans fondement que Henri se citoit pour exemple. Il avoit ses inquiétudes, & aussi ses ennemis plus secrets. Car quoiqu'on ne vît plus, comme dans les années précédentes, des séditions prêtes à éclater dans le royaume, parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits, avoient obligé l'insolence & la mutinerie à se tenir cachées ; cependant il n'est que trop vrai qu'on appercevoit encore à la cour, & parmi tous les plus qualifiés du royaume, ce même esprit turbulent, inquiet & ar-

dent pour les nouveautés, qui avoit tout brouillé pendant si long-tems. Il ne produisoit plus que des divisions dans les familles, & des querelles entre les particuliers, que Henri s'appliquoit à appaiser par tous les moyens possibles; les regardant comme un germe, dont il ne falloit attendre que des fruits pernicieux, & il lui fâchoit fort de ne pouvoir pas toujours y réussir, comme il l'auroit bien souhaité. Le regne de ce prince, semblable en beaucoup de choses à celui d'Auguste, eut encore cette conformité avec lui, & c'étoit aussi cet exemple que Henri se proposoit à suivre le plus ordinairement. *Æquitate non aculeo.* Voilà la devise que je mis suivant son intention, aux jetons d'or de cette année, qui représentoient un essaim d'abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur roi sans aiguillon. Je les lui présentai comme il passoit de sa petite galerie dans la grande qui conduit aux Tuileries. Nons nous y promenâmes long tems ensemble, en nous entretenant sur le sujet que je viens de dire, & sur ces mêmes chagrins domestiques, qui m'ont déja fait déplorer tant de fois le malheur de ce prince trop bon & trop doux.

On a pu s'appercevoir dans les années précédentes, de ma fidélité à observer la

promesse

promesse que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le lecteur des foiblesses de Henri. J'ai caché avec soin à mes secrétaires, & à toute autre personne, ce qui s'étoit dit sur ce sujet entre ce prince & moi, dans ces conversations si longues & si secrettes. Depuis la marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces mémoires à titre de maitresse du roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peines à essuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon maître. Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin ; car le public a été si rebattu des noms de madame de Moret (7), de

(7) Jacqueline du Beuil, comtesse de Moret, Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, deux des maitresses de Henri IV. Il eut de la premiere, Antoine, comte de Moret, tué à la journée de Castelnaudary, en 1632, & de la seconde, deux filles ; l'une abbesse de Fontevraud, & l'autre de Chelles. De ces deux femmes, de la duchesse de Beaufort, & de la marquise de Verneuil, qui porterent successivement & tout ouvertement le titre de maitresse du roi, ce prince eut huit enfans, qui furent les seuls qu'il légitima. Il aima encore Marie Babou, vicomtesse d'Estauges, deux cousines de la belle Gabrielle, & plusieurs autres. Voyez *l'histoire des amours du grand Alcandre.*

Après la mort de Henri IV, mademoiselle des

mademoiselle des Essarts, de la vieille madame d'Angoulême, de la comtesse de Sault, de mesdames de Ragny & de Chanlivault, deux de mes parentes, du commandeur de Sillery (8), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le médecin, d'un autre médecin Juif, & de bien d'autres des plus considérables de la cour, tous différemment intéressés dans ces aventures, comme principaux acteurs, ou comme par-

Essarts épousa secrettement le cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le pape donna dispense pour ce mariage, & en même tems pour garder ses bénéfices. La chose a été prouvée par le contrat de mariage même qu'on trouva parmi les papiers de ce cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus authentique. Il en est fait mention dans le *Mercure Hist. & Polit. Avril* 1688. De ce mariage sortirent trois fils, l'un évêque de Condom, & le second comte de Romorantin, & deux filles, dont l'une épousa le marquis de Rhodes. Charlotte des Essarts, se remaria ensuite à François du Hallier de l'Hôpital, maréchal de France, comte de Rosnay, &c. Le commentaire des amours du grand Alcandre marque simplement qu'elle fut maîtresse du cardinal de Guise, & ensuite de N. de Vic, archevêque d'Auch. Elle étoit fille naturelle du baron de Sautour, en Champagne. *Journal du regne de Henri III, imprimé en* 1720, *tom.* 1, *pag.* 277.

(8) Noël de Sillery, frere du chancelier, ambassadeur à Rome.

ticipans, que je pourrois bien en dire beaucoup, sans rien apprendre de nouveau; mais ce ne seroit-après tout qu'une répétition bien froide de tracasseries toutes pareilles à celles dont on a vu ci-devant quelques échantillons.

La raison que j'ai d'excepter de cette regle le trait suivant, c'est qu'il suffit qu'il paroisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le public auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens où Henri sentoit le plus vivement les indiscrétions de la reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée brusquement, & qu'il s'en étoit allé à Chantilly, sans la voir. Cela étoit vrai: ce prince passa par l'Arsenal, & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le roi parti, j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la reine, accompagné d'un seul de mes secrétaires, qui n'entra point avec moi dans le petit cabinet de cette princesse, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la reine n'avoit pas voulu la laisser entrer dans son cabinet dont la porte me fut

pourtant ouverte (9), si-tôt que je me fus nommé.

Je trouvai la reine occupée à composer une lettre au roi, qu'elle consentit que je lusse; elle y avoit répandu tant d'aigreur & de fiel, qu'elle n'eût pu assurément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences, qu'elle con-

(9) La reine eut pendant un assez long tems, beaucoup de confiance en M. de Sully. L'auteur de l'histoire de la mere & du fils rapporte que cette princesse ayant résolu un jour, par le conseil de Conchine, d'avertir le roi que tels & tels de la cour avoient osé lui parler d'amour, elle voulut auparavant consulter ce ministre qui la détourna de cette résolution, en lui représentant, « qu'elle alloit » donner au roi le plus grand & le plus juste soupçon, » qu'un mari de sa qualité pût avoir de sa femme; » attendu qu'il n'y avoit point d'homme de juge- » ment, qui ne fût fort bien, qu'on ne parloit point » d'amour à une personne de sa condition, sans » avoir premiérement reconnu qu'elle l'auroit pour » agréable, & sans qu'elle fît la moitié du chemin, » & que le roi pourroit penser que les motifs qui » l'auroient portée à faire cette découverte, seroient » ou la crainte qu'elle auroit qu'elle ne fût connue » par autre voie, ou le dégoût qu'elle auroit pris » de ceux qu'elle vouloit accuser, par la ren- » contre de quelques autres plus agréables à ses » yeux, ou enfin la persuasion d'autres, assez » puissans sur son esprit, pour la porter à cette » résolution » : *tom.* 1, *pag.* 10.

ſentit à la ſupprimer, avec aſſez de peine, & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne ſeroit oublié, de ce qu'elle diſoit avoir à repréſenter ſi juſtement au roi ſon époux. Il fallut la ſervir ſelon cette idée, pour éviter pis; ce ne fut pas ſans bien des chicanes entre nous deux, ſur le choix des expreſſions, & ſur la force de chaque terme. J'eus beſoin de toute la préſence d'eſprit dont je ſuis capable, pour trouver les moyens de ſatisfaire la princeſſe, ſans mécontenter le roi, ni m'écarter du reſpect, en parlant à S. M. Cette lettre eſt fort longue, je ne la rapporte point. La reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du roi ſon mari, mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de poſſéder ſeule ſon cœur. Si elle paroiſſoit y exiger un peu trop abſolument le ſacrifice de ſa rivale; ſon repos, ſa conſcience & ſon honneur; l'intérêt du roi, ſa ſanté & ſa vie; le bien de l'état, l'aſſurance de la ſucceſſion royale pour ſes enfans, qu'il plaiſoit toujours à la marquiſe de Verneuil de mettre en doute, étoient autant de motifs qui lui en impoſoient, diſoit-elle, la néceſſité. Elle toucheroit de compaſſion ce prince, ajoutoit-elle, en menant les enfans qu'elle avoit eus de lui, ſe jetter à ſes pieds. Elle lui rappelloit

toutes ses promesses, elle prenoit Dieu à témoin, que s'il les effectuoit, elle renonceroit de son côté à toute autre vengeance contre la marquise de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens, je n'eus apparemment pas encore assez d'adresse ou de fécondité; car le roi se tint griévement offensé de cette lettre lorsqu'il l'eut reçue, & d'autant plus, qu'il reconnut aussi-tôt, qu'elle n'étoit pas de la façon de la reine. J'en reçus aussi-tôt un billet, écrit en ces termes: « mon ami, j'ai » reçu une lettre de ma femme, la plus imper» tinente qu'il soit possible d'écrire. Je ne » m'en offense pas encore tant contr'elle, » que contre celui qui l'a dictée; car je vois » bien que ce n'est pas de son style: infor» mez-vous, & essayez de découvrir qui en » est l'auteur; je ne l'aimerai ni ne le verrai » de ma vie ». Tout assuré que je croyois être, ce billet ne laissa pas de me donner à penser.

Trois ou quatre jours après, le roi étant venu à l'Arsenal, à son arrivée de Chantilly, je me trouvai assez embarrassé des questions que je vis qu'il alloit me faire: car il ne venoit que pour ce sujet seul. « Hé bien! » me dit-il, n'avez-vous point découvert » qui a fait cette lettre de ma femme? Non » pas encore certainement, Sire, lui répon-

» dis-je, en usant d'adresse ; mais dans deux » jours j'espere vous en rendre bon compte ; » je le ferois, poursuivis-je, peut-être encore » plutôt, si je savois ce qu'il y a dedans qui » vous offense. Comment ! dit-il, c'est une » lettre très-bien faite, pleine de raisons, » d'obéissance & de soumission ; mais qui » me mord en riant, & me pique en me » flattant ; en particulier je n'y vois rien à » reprendre, mais en gros elle me fâche & me » fâcheroit encore davantage, si elle venoit » à être rendue publique. Mais, Sire, repris-» je, si elle est telle que vous le dites, elle » peut avoir été faite à bonne intention, & » pour empêcher un plus grand mal. Non, » non, interrompit Henri, elle a été faite » malicieusement & pour me picoter. Si ma » femme avoit pris conseil de vous, ou de » quelqu'autre de mes bons serviteurs, je ne » m'en offenserois pas tant. Quoi ! Sire, » repartis-je aussi-tôt, si c'étoit un de vos » bons serviteurs qui l'eût faite, vous ne lui » en sauriez pas mauvais gré ? Nullement, » me dit encore le roi, car il l'auroit fait » sans doute à bonne intention. Cela est » vrai, Sire, dis-je à mon tour ; mais ne » vous fâchez donc plus, car c'est moi qui » l'ai faite, crainte de pis ; & quand vous » en saurez les raisons, vous direz que j'ai » fait ce qu'il falloit faire, & afin que vous

» n'en doutiez point, je vais vous en mon-
» trer l'original, écrit de ma main, à côté
» de celle de la reine ». Je le tirai de ma poche, & le lui présentai, en disant ces paroles.

Le roi en le lisant, m'y fit remarquer quelques mots, en la place desquels la reine en copiant cette lettre, en avoit substitué d'autres beaucoup moins doux. « Oh
» bien, me dit-il, puisque c'est vous, n'en
» parlons plus, j'ai le cœur content »; mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, en se servant de l'ascendant que j'avois paru avoir en cette occasion sur l'esprit de la reine. « Il
» faut que vous me rendiez deux services ». J'écoutai ce prince avec attention, & sans l'interrompre, quoiqu'il me parlât assez long-tems, & je rapporterai ici ses propres paroles, que je mis dans le moment même par écrit : c'est par ces sortes de discours familiers, que je crois qu'on peut mieux connoître l'intérieur des esprits, & le vrai caractere d'un cœur. « J'ai su, dit-il, que
» ma femme est venue ici par deux fois,
» pendant que j'étois à la chasse, qu'elle s'y
» est enfermée seule avec vous, dans le
» cabinet de votre femme; qu'elle y a de-
» meuré chaque fois plus d'une heure, qu'au
» sortir de-là, quoiqu'elle eût le visage
» enflammé de colere & les yeux pleins de

» larmes, elle n'avoit pas laissé de vous » faire bonne mine, de vous remercier; enfin » qu'elle avoit paru être tout-à fait satis- » faite de vous. Et afin que vous sachiez » que je ne suis pas mal averti, je ne vous » celerai point que j'ai su tout ceci de ma » cousine de Rohan, votre fille, non pour » faire la rapporteuse, mais parce qu'elle » croyoit que je serois bien aise de vous » voir en aussi bonne intelligence avec ma » femme. Il faut bien qu'il s'agît entre la » reine & vous de choses de conséquence; » car elle ne m'a jamais dit un seul mot, » qui m'en ait pu faire découvrir la moindre » particularité, quelques questions que je » lui aye faites là-dessus. Je vous défends » bien au moins & sur peine de m'offenser » bien fort, de parler de cela à ma cousine » de Rohan; je n'aurois plus le plaisir que » je prends avec elle quand je viens ici, & » elle ne me conteroit plus rien, si elle savoit » que je vous l'allasse redire; quoique je rie » & joue avec elle comme avec un enfant, » je ne lui trouve pourtant pas l'esprit d'un » enfant, elle me donne quelquefois de » très-bons avis; & sur-tout elle est fort » secrette, lui ayant confié plusieurs choses, » dont j'ai bien vu qu'elle n'a jamais parlé » ni à vous, ni à d'autres.

» Mais pour revenir à ces deux signalés

» ſervices, qu'il me ſemble que je ne puis
» recevoir que de vous ſeul; je veux encore
» avant toutes choſes, comme je vous l'ai
» déja dit autrefois, qu'en tout ce que vous
» allez dire & faire de ma part, il ne paroiſſe
» nullement que ce ſoit de concert entre
» vous & moi, ni de mon ſu; mais qu'au
» contraire vous agiſſez de votre propre
» mouvement, & que vous craignez même
» que cela ne vienne à ma connoiſſance.
» L'un de ces ſervices regarde madame de
» Verneuil, & vous commencerez par celui-
» là, qui doit ſervir de préparatif à l'autre.
» Vous lui direz, que comme ſon ami par-
» ticulier, vous l'avertiſſez qu'elle eſt à la
» veille de perdre mes bonnes graces, ſi elle
» n'agit avec une grande prudence; que vous
» avez découvert qu'il y a des perſonnes
» qui me ſollicitent de faire les doux yeux à
» d'autres; que ſi cela arrivoit, vous ſavez,
» à n'en point douter, que je lui ôterois ſes
» enfans, & la confinerois dans un cloître.
» Que ce refroidiſſement, ſelon toutes les
» apparences, vient en premier lieu, de
» l'opinion où je ſuis qu'elle ne m'aime
» plus, qu'elle ſe permet de parler fort ſou-
» vent de moi avec mépris, & même qu'elle
» m'en préfere d'autres. Secondement, de ce
» qu'elle cherche à s'appuyer de la maiſon
» de Lorraine; comme ſi elle avoit voulu

» prendre d'autre protection que la mienne;
» que ses intelligences sur-tout & ses fami-
» liarités avec MM. de Guise & de Joinville,
» me déplaisent au dernier point, étant
» persuadé qu'elle n'en recevoit que des
» conseils pernicieux à ma personne & à
» mon état, non plus que de son pere & de
» son frere, avec lesquels elle ne laissoit pas,
» malgré mes défenses, de continuer d'avoir
» commerce, lorsqu'elle auroit dû se trouver
» fort heureuse, qu'à sa priere je leur eusse
» fait grace de la vie; qu'elle faisoit parler à
» son frere par sa femme, à laquelle j'avois
» permis de le voir, mais que la principale
» raison de mon éloignement pour elle, est
» causé par ses indignes procédés envers la
» reine.

» Si vous pouvez, continua S. M. après m'avoir dit sur le chapitre de madame de Verneuil, tout ce qu'on a vu que j'ai dit moi-même ci-devant; » si vous pouvez,
» par industrie, ou par bonheur, obtenir
» qu'elle se change sur tout cela, outre que
» vous me tirerez de peine, & me mettrez
» en repos de ce côté-là; vous vous en
» servirez de moyen & de cause, pour
» disposer ma femme à s'accommoder à ma
» volonté, c'est le second service que j'at-
» tends de vous. Vous remontrerez à celle-
» ci, toujours comme de vous-même,

» qu'elle ne sauroit mieux faire, si elle
» veut que je lui donne contentement,
» qu'entr'autres choses, rien ne m'est plus
» insupportable que l'autorité absolue qu'elle
» a laissé prendre sur elle à Conchine & à
» sa femme ; que ces gens-là lui font faire
» tout ce qu'ils veulent, s'opposer à tout ce
» qui ne leur plaît pas, & même aimer &
» haïr qui bon leur semble ; qu'ils ont enfin
» poussé ma patience à bout ; que je me suis
» bien reproché de n'avoir pas suivi le
» conseil de la duchesse de Florence, de
» D. Joan, de Jouanini, de Gondy, & le
» mien, de les renvoyer l'un & l'autre en
» Italie dès Marseille...... J'ai voulu, pour-
» suivit Henri, remédier depuis à cette faute,
» par le moyen de D. Joan ; mais je me suis
» bientôt apperçu qu'il étoit trop tard : car
» à peine D. Joan voulut-il en entamer le
» propos, par forme de conseil, que ma
» femme entra, comme vous l'avez su, dans
» une si grande colere contre lui, qu'il n'y
» eut sortes de reproches, d'injures & de
» menaces, dont elle n'usât en son endroit,
» jusqu'à ce que, lui ne pouvant plus les
» souffrir, elle l'a obligé, quelque chose
» que j'ai pu dire & faire, de se retirer
» hors de France, dont elle a été merveil-
» leusement aise pour Conchine, qui mou-
» roit de peur que D. Joan ne le poignardât

» comme celui-ci s'en vantoit assez publi-
» quement. Auparavant tout cela, la prin-
» cesse d'Orange imagina & me fit proposer
» d'autres expédiens par madame de Ver-
» neuil, qui crut que cette complaisance lui
» obtiendroit de la reine la permission de la
» voir, & de venir librement au Louvre.
» Ces expédiens auxquels je consentis, parce
» que je vis que vous n'y contredisiez pas,
» furent de marier ensemble Conchine &
» la Léonor, pour les renvoyer après en
» Italie, sous le prétexte honorable pour
» eux, de vivre splendidement en leur pays,
» des grands biens qu'ils avoient acquis en
» France; mais tout cela bien loin d'adoucir
» l'esprit de ma femme, n'a fait que lui
» apprendre à combattre encore davantage
» toutes mes volontés, & eux-mêmes
» (parlant des Conchines, mari & femmes)
» en sont devenus si rogues & si audacieux,
» qu'ils ont été jusqu'à user de menaces
» contre ma personne, si je faisois quelque
» violence à leurs partisans ».

Le roi ne sortit pas si-tôt de cet article; dans la colere où il étoit contre toute cette sequelle. Il me rapporta entr'autres, le trait suivant, que je croyois qu'il avoit ignoré jusques-là. Mon épouse ayant su que Conchine songeoit à faire l'acquêt de la Ferté au Vidame, qui est une piece de deux ou

trois cens mille écus, elle jugea que cet établissement alloit faire un éclat, qui ne pouvoit retomber que sur la reine elle-même, à cause de la protection qu'on savoit qu'elle lui accordoit. Elle ne balança pas à aller trouver cette princesse, à laquelle elle fut persuader qu'il étoit de son intérêt d'empêcher Conchine de pousser cette affaire plus avant. La reine reçut fort bien ce conseil de mon épouse, & l'en remercia : mais si-tôt qu'elle eut revu les Conchines, ils lui tournerent si bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange maniere contre madame de Rosny, & fut quelque tems sans vouloir la voir, ce qui peut-être eût duré beaucoup plus long-tems, sans la réflexion qu'elle & ses favoris avoient à toute heure besoin de moi. « On m'a dit, » ajouta Henri, que Conchine fut assez » effronté pour venir en faire des reproches » à votre femme, & d'une maniere si remplie » d'insolence contr'elle & moi, que je me » suis étonné qu'elle ne lui répondît pas » plus vertement. Je me doute que c'est dans » la crainte de se mettre mal tout-à-fait avec » ma femme. Combien encore pensez-vous » que j'eus de dépit (car Henri ne se lassoit » point d'invectiver contre cet Italien), » lorsque je vis cet homme, entreprendre » d'être le tenant dans une célebre course

» de bague, contre tout ce qu'il y a de
» galans hommes en France, en public,
» dans la grande rue Saint-Antoine, où ma
» femme & toutes les dames se trouverent;
» & qu'il eut assez de bonheur pour l'em-
» porter. Rien ne m'a jamais fait tant de
» plaisir, que j'en eus à cette course, en
» voyant M. de Nemours & le marquis de
» Rosny votre fils, arriver montés sur deux
» chevaux, qu'ils manioient de même air,
» & avec une singuliere justesse ».

Henri ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaisir à étendre : « regardez, me dit-il, à manier
» bien tout cela, à différentes reprises, sans
» rien précipiter, enfin avec votre circons-
» pection, votre respect & votre dextérité
» accoutumés. Je vous proteste que j'esti-
» merai plus ces deux services, que si vous
» m'aviez gagné une bataille, ou pris avec
» vos canons la ville & château de Milan : car
» le cœur me dit que cet homme & cette
» femme causeront un jour bien du mal;
» je leur trouve des desseins au-dessus de
» leur condition, & contraires à leur devoir.
» Mais ne vous embarrassez pas, comme
» fit D. Joan ». Je voulus encore demander à ce prince, pourquoi il persistoit toujours à me remettre une exécution aussi douteuse entre mes mains; pendant qu'il ne lui en

coûteroit, s'il vouloit bien s'en charger, que de prononcer du bon ton à deux femmes, un *je le veux*. Ce qu'il me répondit & ce que je lui repliquai, on l'a déja vu une infinité de fois dans ces Mémoires. Au bout de tout cela, il s'en alla, & me dit en m'embrassant: « Adieu, mon ami; je vous » recommande ces deux affaires: car elles me » tiennent bien fort au cœur; & sur-tout » soyez secret ».

Je ne pus en réunissant toutes mes forces, rien faire pour la tranquillité de ce prince, que de faire luire pour lui quelques instans de calme, au milieu de beaucoup d'autres d'orage. C'est ainsi qu'il passa le peu de jours, que le ciel lui gardoit encore. L'un de ses plus longs intervalles de repos, fut le tems de l'accouchement de la reine. Elle suivit S. M. qui prit au commencement de mars la route de Fontainebleau. Il étoit impossible de pousser plus loin les égards, que le faisoit Henri pour elle, dans l'état où elle étoit. Le caractere de ce prince étoit de chercher à satisfaire tous ceux généralement avec lesquels il avoit à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau, & presque jamais, sans me donner des nouvelles de la santé de la reine. « Je pensois, dit-il, vous mander » l'accouchement de ma femme; mais je » crois que la partie est remise à cette nuit.

Une autre fois: « Ma femme croit aller » jusqu'au bout du mois, puisqu'elle passa » la journée d'hier ». Le 26 (*a*) d'avril fut le jour de cet accouchement du troisiéme enfant mâle (10) du roi.

Ce prince m'en écrivit les lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles, que je lui apprisse comment cette naissance avoit été reçue: « je ne dis pas de vous, » disoit-il, car je n'en doute point; mais du » public. » Je dois garder bien précieusement la lettre suivante, que m'apporta le duc de Rohan, de sa part, sur ce que ma femme venoit aussi d'accoucher d'un fils, & presque dans le même tems que la reine. « Je crois qu'aucun de mes serviteurs n'a » pris plus de part que vous, à la naissance » de mon fils d'Anjou. Je veux aussi que » vous croyez, que je surpasse en joie tous » vos amis, de la naissance de votre fils. » Vous aurez bien la tête rompue de leurs » cajoleries; mais l'assurance de mon amitié

(*a*) Ou plutôt le 25.

(10) Gaston Jean-Baptiste de France, nommé d'abord duc d'Anjou, & depuis duc d'Orléans, mort en 1660. Siri fait dire à Henri IV, avant la naissance de ce prince, qu'il vouloit le donner à l'Eglise, & le faire appeller le cardinal de France, *ibid.* 568.

» vous sera plus solide que toutes leurs » paroles. Je fais mes recommandations à » l'accouchée (11) ».

La reine se trouva plus indisposée de cette couche que des autres; elle fut saignée du pied, les purgations supprimées revinrent, & elle guérit bientôt totalement. Le roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de mai; mais il s'en retourna bien vîte; & la joie que la reine lui marqua de ce retour, lui en donna une véritable. Il accorda à cette princesse, qu'on fît cette année pour dix ou douze mille écus de bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre: car c'est dans des lettres de S. M. que je prends tout ce détail, & il réitéra sur ce que le maître maçon, qui étoit venu les entreprendre, avoit été contraint, dit-il, de rompre son atelier, faute d'argent; c'est que j'avois assigné ce payement sur une restitution de deniers, que devoit faire le neveu de d'Argouges, & qu'il ne fit pas, alléguant, pour gagner du tems, qu'il ne devoit rien. Sur quoi le roi me manda en-

(11) « Je desirerois, dit Henri IV, que Dieu lui » en eût donné une douzaine; car ce seroit grand » dommage que d'une si bonne tige, il n'y eut » point de rejettons »; *Mém. Hist. de France, ibid.*

core, que je pressasse & que j'avançasse d'ailleurs ces deniers, sans m'en remettre sur Fresne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoutasse foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la reine n'étoit pas contente de moi, & me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre lettre, pour preuve du contraire, la maniere dont cette princesse avoit pris mon parti contre M. & madame de Ventadour, qui avoient fait à LL. MM. des plaintes contre moi.

On ne pouvoit gueres lui faire de plaisir plus sensible que de se conformer à la complaisance qu'il avoit pour toutes les personnes qui l'environnoient. J'en reçus un remercîment, pour un service rendu à madame de Verneuil & à madame de Moret, & pour la maniere dont je m'employai à le débarrasser de mademoiselle des Essarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge, parce qu'elle vouloit prendre sur lui le même ascendant, qu'avoient eu toutes ses autres maitresses. Enfin elle parla de se retirer à l'abbaye de Beaumont, à des conditions, sur lesquelles Henri envoya souvent Zamet & la Varenne conférer avec moi : il se donna la peine d'écrire au président de Motteville, sur un office de maître des comptes à Rouen, que la demoiselle lui demandoit, & à Montauban, pour avan-

cer les deniers néceſſaires pour l'acquérir. Il fallut encore donner mille écus à cette demoiſelle, & cinq cens à l'abbaye de Beaumont (12) : le roi me demanda l'un & l'autre, par une lettre du 12 mai : trop heureux d'en être quitte à ſi bon marché.

Il me conſultoit encore, pour ſavoir comment il pourroit faire, pour ne pas ſe brouiller avec la reine, dans une occaſion où Conchine ſe trouvoit compétiteur de madame de Verneuil, pour une grace que cette dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. « J'aime mieux, m'écrivit ce » prince, madame de Verneuil que Con- » chine », cela n'eſt pas douteux ; mais il avoit dans ce tems-là de fort grands ménagemens à avoir pour la reine. Tout ceci tient à une intrigue de cour qui ſera plaiſir à quelques perſonnes, & que je ne ſaurois mieux entamer, que par la lettre ſuivante, que le roi m'écrivit de Fontainebleau.

« Quoique je ſois parti mal d'avec ma- » dame de Verneuil, je ne laiſſe pas d'être » curieux de ſavoir la vérité d'un bruit qui » court ici, que le prince de Joinville la

(12) Elle ne s'y retira point, ou du moins elle n'y demeura pas long-tems.

» voit : apprenez-en la vérité, & me le » mandez dans un billet que je brûlerai, » comme vous ferez celui-ci : on dit que » c'est ce qui le retient si long-tems : vous » saurez bien si c'est faute d'argent ». L'avis étoit véritable. Joinville s'étoit laissé surprendre aux charmes de la marquise, qui ne le désespéra point, dit-on. Il ne fut bruit pendant un assez long tems, que de leur bonne intelligence, & des lettres fort passionnées, qu'on prétendoit qu'ils s'étoient écrites. Enfin l'on assura que la proposition d'épouser avoit été faite très-sérieusement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici, je ne parle que par la bouche de toute la cour & de tout Paris : c'est que je ne laisse pas d'avoir dans cette affaire, toute frivole qu'on peut la juger, des secrets fort importans du roi à sauver. Si la chose alla aussi loin entre les deux amans, qu'on a voulu le faire croire, il paroît que madame de Verneuil en fut la dupe, & que malgré toute son expérience, elle ne connut pas assez bien le style & la marche d'un jeune homme, encore plus étourdi qu'amoureux. Engagemens, sermens, privautés, lettres, tout cela aboutit, en assez peu de tems, à une rupture, qu'on attribue à l'un & à l'autre : mais à dire vrai, la faute en est à madame

de Villars (13), qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidele.

Madame de Villars ne se montra pas d'un abord si facile que sa rivale : elle se sentoit du sang royal avec lequel le sien étoit mêlé. Joinville, rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs : c'est, dit-elle, qu'après le commerce qu'il avoit eu & qu'il continuoit d'avoir avec une aussi belle & aussi spirituelle dame que la marquise de Verneuil, il étoit trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit ; il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant époques & lettres ; une sur-tout de ces dernieres, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel âge, en pareille occasion, de faire à la dame qu'on aime, le sacrifice des lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il résista autant qu'il put, & enfin il remit entre les mains de madame de Villars, la lettre prétendue : je dis prétendue ; car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'avéré que cette fameuse lettre, qu'il se faisoit si fort prier de mon-

(13) Juliette-Hippolyte d'Etrées, femme de George de Brancas, marquis de Villars.

trer, il l'eût reçue effectivement de madame de Verneuil. Passons cela, puisqu'aussi bien il étoit assez indifférent à madame de Villars, pour l'usage qu'elle en vouloit faire, que Joinville dît vrai ou faux.

Cette femme haïssoit mortellement la marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la lettre, fut d'aller incontinent la porter au roi. Elle pouvoit se faire croire de tout avec une pareille piece. Elle s'en servit si bien, que ce prince, qui jusques-là avoit ignoré, ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment même, le cœur gros de dépit & animé de colere, me rapporter je ne sais combien de ces anecdotes, qu'il trouvoit accablantes, & qui ne me parurent à moi rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il fallut traiter cette affaire méthodiquement, qu'il devoit entendre madame de Verneuil, avant de la condamner. « O Dieu! l'entendre, s'écria Henri? c'est » un si bon bec, que si je la laisse dire, j'au» rai encore tort, & elle raison, je m'en » vais pourtant parler à elle, & lui mon» trer les preuves de sa perfidie ». Il sortit, ne respirant que vengeance. Les menées de Joinville avec le gouverneur de Franche-Comté, ne lui avoient jamais paru si criminelles.

La marquiſe de Verneuil, accoutumée de longue main à de pareilles bouraſques, ne s'émut pas beaucoup, & ſoutint au prince, que Joinville étoit aſſez méchant pour lui ſuppoſer cette lettre, qu'elle n'avoit jamais écrite. Le roi adouci par ce dénouement, qu'il n'avoit pas imaginé, ſe ſentit preſque tout-à-fait calmé, lorſqu'elle lui propoſa de me prendre pour juge ſur la vérité ou la fauſſeté de cet écrit; connoiſſant que nous ne péchions pas, elle, par un excès de confiance en moi, & moi par trop d'eſtime pour elle. Les piéces m'ayant été remiſes, & le jour pris pour le jugement, qui devoit ſe faire chez la marquiſe, je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans ſon cabinet, où elle attendoit ſon juge & ſa partie, décoëffée & preſque déshabillée.

J'avois déja commencé les informations, lorſque Henri arriva au bout de quelques momens, avec Montbazon. Le ſecret me ferme la bouche ſur tout le reſte, car le roi voulut que perſonne n'aſſiſtât à l'éclairciſſement (14). On ne laiſſa pas de nous en-

(14) Voici ce que je trouve dans les Mémoires de Baſſompierre, *tom.* 1, *pag.* 92, ſur cette intrigue. « Peu de jours après fut la brouillerie de » madame de Verneuil avec le roi, cauſée ſur ce tendre

tendre parler fort haut, conteſter, & la marquiſe pleurer. Le roi ſortit de ſon appartement dans un autre, d'où il chaſſa encore tout le monde, & il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, ſans que ſa maitreſſe y fût préſente, une reviſion encore plus exacte des papiers de ce procès; ce qui ne ſe fit pas encore aſſez tranquillement, pour qu'on n'entendît pas du dehors diſcourir avec beaucoup de chaleur; moi retourner dans le cabinet & revenir vers le roi. La fin de cette ſcène fut, que le roi s'en retourna très-bien remis avec ſa maitreſſe. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien heureux d'avoir affaire à Henri, & d'autant plus, qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue, toute ſemblable à celle-ci, au ſujet de madame

---

» que madame de Villars donna au roi des lettres, » qu'elle avoit écrites au prince de Joinville, & il » les lui avoit données. L'affaire ſe raccommoda, » ſur ce que M. le duc d'Aiguillon amena au roi un » clerc de Bigot qui confeſſa avoir contrefait ces » lettres; & le prince de Joinville fut banni ». Au reſte, l'époque de cette intrigue, que nos Mémoires placent dans cette année, eſt de l'année 1603, au retour de Henri IV de ſon voyage de Metz.

de Moret (15), dont je ne pris aucune connoissance.

---

(15) Les Mémoires pour servir à l'histoire de France vont nous en rendre compte. « Le prince » de Joinville s'étant adressé à une comtesse favorite » du roi, laquelle étoit de celles que Tertullien ap- » pelloit de son tems, *publicarum libidinum victimæ*, » & qui, pour couvrir son fait, alléguoit une pro- » messe de mariage qu'elle avoit du prince, encourt » la disgrace du roi, & qui lui commande de se » relever, ou de l'épouser. Il fait d'abord mine de » vouloir l'épouser, pour continuer ce qu'il avoit » commencé; mais enfin il déclare que son intention » n'a jamais été telle, & dit tout haut, que, la » personne du roi exceptée, il n'y a gentilhomme » ou autre de quelque qualité qu'il soit, auquel lui » tenant ce langage, il ne saute à deux pieds sur les » épaules. Ce que le comte de Lude ayant entendu, » dit que ce trait-là étoit celui d'un bourreau. » Madame de Guise toute éplorée vint se jetter aux » pieds du roi, & comme si elle étoit désespérée, » supplia S. M. de la tuer : à laquelle le roi répon- » dit : je n'ai jamais tué de femmes, & je ne sais » comme il faut faire pour les tuer. Ceux, dit-il, » qu'on tenoit à la cour pour les plus accorts, » disoient que c'étoit le roi qui avoit fait faire à la » comtesse ce qu'elle avoit fait ».

J'avertis, dit Bassompierre dans ses Mémoires, *tom.* 1, *pag.* 205, « M. le prince de Joinville & » madame de Moret, du dessein que le roi avoit » de les surprendre ensemble.... On ne les surprit » pas ensemble, mais le roi en découvrit assez pour » chasser M. de Chevreuse (c'est le nom que portoit

Le comte de Sommerive (16) osa aussi se jouer à son maître, & prit de même pour l'objet de ses galanteries la comtesse de Moret, avec laquelle il débuta par une proposition de mariage, dont on a cru même qu'il y avoit une promesse par écrit: l'un ne coûte pas plus que l'autre à un jeune homme emporté. Le roi, lorsqu'on lui en parla, trouva cette alliance de son gré, & se contenta d'employer la Borde, gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service de tous ceux qui hantoient chez la comtesse, à découvrir si de part & d'autre il y avoit de la sincérité, & sur-tout à empêcher que cette jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de la Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode surveillant. Un jour que Sommerive sortant de l'église,

---

» le prince de Joinville) de la cour & en eût fait » autant d'elle, si elle n'eût été sur le point d'ac» coucher, le tems raccommoda l'affaire ». Henri donna ordre qu'on arrêtât le prince de Joinville, mais il se sauva hors du royaume, où il ne revint qu'après la mort de Henri IV, sa famille n'ayant jamais pu obtenir de ce prince qu'il fût rappellé. *Galanteries des rois de France.*

(16) Charles-Emanuel de Lorraine, second fils du duc de Mayenne.

où il venoit de faire ses pâques, rencontra la Borde, il le chargea de maniere que celui-ci n'eut obligation de sa vie qu'à la fuite. Le roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans sa colere d'assassinat : le tems choisi par Sommerive, & le manque de respect pour le roi, le rendoient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laissoit pas cependant d'y avoir quelque tempérament à garder, ne fût-ce qu'à cause de la Borde lui-même : car S. M. convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville. La Varenne vint de sa part conférer avec moi sur le moyen de sortir de cette affaire, dont le meilleur nous parut, que le duc de Mayenne fît lui-même justice à S. M. de son fils. Je fus chargé de ce message & laissé le maître de la maniere dont je le traiterois. Je trouvai le duc de Mayenne dans un accès si violent de goutte & de fievre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler & sur un pareil sujet. Le duc d'Aiguillon (17), ainé de Sommerive, me dit que le procédé de son frere n'avoit causé plus de mécontentement & d'indignation à personne, qu'à toute sa famille : que

(17) Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, & ensuite de Mayenne.

la maladie de son pere n'avoit point d'autre cause ; qu'il voudroit lui-même être mort, aussi-bien que cet indigne frere, né pour le fléau de ses parens : que le roi ne savoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous, quoiqu'ils cherchassent, pour l'honneur de la famille, à en ôter la connoissance au public : enfin que ce dernier trait les mettoit tous au désespoir. A quoi d'Aiguillon, en me priant de l'assister de mes conseils, ajouta qu'il iroit, si S. M. l'exigeoit, recevoir d'elle ses ordres & les exécuter lui-même, quels qu'ils fussent contre son propre frere, & que pour lui, il manqueroit plutôt à sa propre vie, qu'au serment qu'il avoit fait d'obéir à son maître avec toute la fidélité & le zele d'un serviteur & d'un sujet.

Pour ne pas faire connoître à d'Aiguillon, que je venois par commission du roi, je lui dis, que je ne lui conseillois pas de l'aller trouver, parce que je ne savois pas s'il étoit encore informé de l'action : que je pourrois lui donner un bon conseil dans vingt-quatre heures, qui étoit le tems nécessaire pour envoyer à Fontainebleau, savoir les sentimens de S. M. Je me contentai pour le moment présent, de lui bien faire sentir la noirceur & craindre les suites de l'entreprise de Sommerive. Il enché-

rit sur tout ce que je pus lui dire, avec une sincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à S. M. à laquelle je disois en même tems, qu'elle n'avoit qu'à prononcer sur la satisfaction : la famille ne craignant rien tant que de perdre ses bonnes graces.

Ce prince me manda par Villeroy, qu'il étoit content de ce que d'Aiguillon m'avoit dit, quoiqu'il fût persuadé que tout cet emportement contre le coupable, ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public, comme ils avoient déja fait en quelques autres occasions semblables : que je fisse bien valoir à toute la maison de Lorraine, la bonté qu'avoit eue S. M. de ne pas commencer par se faire raison de cet attentat : que la famille fît retirer avant toutes choses le coupable, ne fût-ce qu'à Soissons, comme indigne de se montrer dans un lieu où il pût être vu de S. M.; cela fait, que d'Aiguillon pourroit venir dire à ce prince, ce qu'ils avoient jugé devoir faire, en attendant que lui-même ordonnât de la peine : offrant de le représenter, & de le faire conduire même à la Bastille, si c'étoit la volonté du roi, ou de le faire sortir du royaume pour deux ou trois ans. Henri faisoit entendre que ce seroit ce der-

nier parti qu'il prendroit, & il méritoit quelque considération, à cause des menées de Sommerive avec l'Espagne. On avoit rapporté au roi, en dernier lieu, qu'il avoit voulu engager le comte de Saint-Paul à faire un voyage avec lui en Hollande, comme ayant dessein de passer au service des archiducs: qu'il prenoit les avis de du Terrail, & que sitôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ses domestiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit, ni dans aucun autre appartenant aux Espagnols, que S. M. vouloit qu'il portât ses pas; mais du côté de Nanci, d'où il pourroit passer à la cour de l'empereur, & encore mieux en Hongrie.

A cette lettre de Villeroy étoit joint un billet en deux mots, que le roi m'adressoit. « Je vous dirai que le plus homme » de bien de la race n'en vaut gueres? Dieu » veuille que j'y sois trompé ». Il fut pourtant fort content du procédé de d'Aiguillon, lorsqu'il vint saluer S. M. à Fontainebleau: il trouva seulement quelque affectation de sa part, à diminuer le tort de son frere; il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine, & qu'il n'en sortît point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au duc de Mayenne: S. M. ayant bien voulu accorder aux prieres

de d'Aiguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Aiguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le roi venoit de lui faire pour son frere. Personne n'ignoroit l'amitié que le roi portoit à Balagny (18). Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouissance des greffes de Bordeaux, dont les traitans avoient cherché à le déposséder. D'Aiguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui, pour des sujets qui à la vérité ne passoient pas la galanterie, & la lâcheté de l'attaquer presque seul quelque tems après, étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déja Henri contre toute cette maison, lui fit envisager avec indignation cette entreprise. Dans le premier mouvement de sa colere, il m'écrivit qu'étant résolu de punir d'Aiguillon, il me prie d'oublier avant toutes choses, que j'avois fait jusques-là profession d'être de ses amis, parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon roi. Cette lettre me fournit une grande preuve

(18) Damin de Montluc, seigneur de Balagny, fils de Jean, prince de Cambray, & de Renée de Clermont de Bussy-d'Amboise : il n'avoit alors que vingt-cinq ou vingt-six ans, & n'étoit point marié.

de l'habileté de ce prince à se connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les services que je rendois à d'Aiguillon, seront oubliés de lui, sitôt que ma mauvaise fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage, & rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire; & ne considérant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la maison de Lorraine; la lettre du roi que son courier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre aussi-tôt à S. M. & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit, c'est-à-dire, pour la fléchir en faveur de d'Aiguillon, sans attendre le voyage que je me proposois de faire incessamment à la cour. Je puis dire que ma lettre ne fut pas inutile à d'Aiguillon, lorsqu'il se présenta à S. M. pour se justifier. Voici ce que m'écrivoit le roi lui-même, le 22 mai. « Votre lettre m'est venue fort à propos, » car il est arrivé ce soir, & m'a parlé de » façon qu'il s'en est peu fallu que je n'aye » éclaté : certes cette jeunesse devient bien » insolente ». Je fis encore plus, lorsque j'allai à Fontainebleau; il me fallut toute la persévérance dont l'amitié seule la plus vive est capable pour vaincre le ressentiment de S. M. & au point qu'elle me re-

mit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je surmontai avec le même courage, d'autres difficultés qui ne cédoient gueres à celles-là. Je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le passé à tout le monde, & je me félicitai même, lorsque je vis de quelle maniere d'Aiguillon en parla dans le public, & m'en marqua sa reconnoissance.

Cependant cet homme lâche & sans foi me méprisa, & se méprisa assez lui-même, pour mettre fort peu de tems après, le crime dont je venois de le faire absoudre, à son comble, en faisant assassiner Balagny par un guet-à-pens. J'aime mieux qu'on soit instruit de ce coup infame, par la lettre que m'en écrivit aussi-tôt le roi, que par mes paroles. « Mon ami, vous aurez déja » su la méchante action commise contre » Balagny. Je n'ai voulu vous en rien man» der, que je n'eusse vu les informations, » car dans ces choses-là, les parties ne doi» vent pas être crues. Elle est pire qu'on » ne le sauroit dire. La foi qu'on vous avoit » donnée, y est faussée, & l'honneur tout» à-fait blessé par la lâcheté de quatorze » à tuer un homme surpris : enfin j'aime» rois mieux, si c'étoit un de mes enfans, » qu'il fût mort, que d'avoir commis un » tel acte. Le porteur vous en dira les par-

» ticularités...... L'on a voulu donner ici des » batailles, mais j'y ai pourvu. Je vous aime » bien, & sur cette vérité, je finis ».

Mais Henri (car je me sens tant d'horreur pour cette indignité, que je ne puis même en parler davantage) ne devoit-il point un peu s'en prendre à lui-même, puisque c'étoit par sa facilité que le mauvais exemple des duels avoit perdu la cour, la ville & tout le royaume (19)? Cette fureur y étoit poussée à l'excès, & me donnoit mille peines, & à S. M. elle-même, pour faire des raccommodemens, & empêcher chaque jour des voies de fait. Avant que tout cela fût passé, le baron de Courtaumer vint me dire de sa part, qu'il étoit occupé à remettre ses neveux, M. le prince de Conti & le prince de Joinville. Montigny se brouilla sans fondement avec d'Epernon, que je fus chargé d'appaiser. « Car » comme vous savez, me mandoit Henri, » il veut toujours être le maître ». L'enlevement d'une fille mit les la Force & les Saint-Germain aux couteaux. Saint-Germain

(19) « Loménie supputa en 1607, combien il » avoit péri de gentilshommes François par les » duels, depuis l'avénement de Henri IV à la » couronne. Il s'en trouva quatre mille, de compte » fait ». *Mém. hist. de France, ibid.*

le fils qui étoit le raviſſeur, mandé par le chancelier, de la part du roi, ſortit de Paris, au lieu d'obéir, & alla trouver ſon pere, laiſſant le roi dans la crainte qu'il ne découvrît chez les étrangers, des ordres importans qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à la Force.

C'étoit encore là le vrai principe de cette licence & de cette mutinerie, que le roi ſe plaignoit ſi amérement qui gâtoit tous les eſprits & que la nobleſſe prenoit des grands, & les grands, des princes du ſang. M. le comte de Soiſſons affichoit le mécontentement. Le prince de Condé laſſoit la patience du roi, par des échappées, quelques-unes ſeulement dignes de riſée, & d'autres aſſez ſérieuſes pour bien fâcher S. M. On crut que le mariage ſeroit le vrai remede à cette légéreté. Le roi ſongea à lui faire épouſer mademoiſelle de Montmorency (20), & ce mariage mit le comble aux chagrins de S. M. comme nous le verrons l'année ſuivante.

Celui de mademoiſelle de Mercœur acheva auſſi de l'aigrir contre toute la maiſon de Lorraine. C'étoit un article décidé, dès le tems du paſſage de S. M. en Bretagne,

(20) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

en 1598, les parties étoient en âge de le consommer ; mais la mere & la grand-mere de la demoiselle avoient su lui inspirer une telle aversion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui en parlât. Le prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'un & de l'autre, & à son défaut la duchesse auroit voulu conserver dans sa famille les grands biens de sa fille. Le roi ne pouvoit s'ôter de l'esprit, que les ducs de Guise & de Mayenne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme, & je soutenois quelquefois à ce prince, qu'il ne leur rendoit pas justice en cette occasion ; ce que S. M. auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de résistance qu'ils apporterent à ses intentions, lesquelles leur furent déclarées par le marquis d'Oraison, qu'ils avoient envoyé au roi.

Le parti de l'autorité & d'un commandement absolu, étoit le plus prompt & le plus assuré ; mais Henri (21) étoit encore

(21) « Henri, lorsqu'il étoit en colere, menaçoit » la duchesse de Mercœur, de lui faire payer deux » cens mille écus de dédit, outre cent mille écus » que portoit le dédit. La duchesse de son côté » faisoit dire au roi, qu'il prît non-seulement les » cent mille écus, mais encore tout son bien s'il

moins d'humeur de s'en servir en cette occasion, qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres : celui de la douceur & de la persuasion auprès des dames, & celui d'une décision en justice. Celui-ci étoit indubitable, à ne traiter même S. M. que comme on fait le plus simple particulier : mais aussi à quelles longueurs n'exposoit-il pas, par les délais & les autres tours de la chicane? Les seules procurations de Lorraine, sans lesquelles on ne pouvoit entamer la procédure, entraînoient un tems considérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin, encore pour cela falloit il que S. M. se mêlât de faire abréger en sa faveur, les formalités ordinaires. En toutes manieres, le parti de la douceur étoit le plus souhaitable, parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union non-seulement des personnes, mais encore des familles; il reste encore bien des ressources à une fille, qu'on a enlevée à ses parens & mariée malgré elle, pour reclamer sa liberté, lors même que l'observation de toutes les autres formalités semble la lui avoir fait perdre, sur-tout, si on ne peut l'empêcher de recevoir sous

» en avoit affaire. La fille se retira aux Capucines, » où elle voulut se faire religieuse ». *Mém. hist. de France, ibid.*

main des conſeils. Ce fut auſſi le ſeul que je conſeillai à S. M. dans une longue lettre que je lui écrivis en réponſe, & qui ne contenoit rien de plus que ce qu'on vient de voir.

Il ſe fit dans cette intention, pluſieurs allées & venues chez les deux ducheſſes, chez le duc de Guiſe, ſa ſœur, & la princeſſe de Conti, dont le roi m'informoit très-exactement par Bullion & quelques autres. On tint pendant ce tems-là M. de Vendôme éloigné; S. M. le donna à conduire à la Vallée en Bretagne. Pour moi, mon ſentiment fut, que perſonne n'étoit plus propre à manier cette négociation, que le P. Cotton. Je conſeillai au roi de s'en ſervir, & l'on s'en trouva ſi bien, que dans le tems que le roi commençoit à croire plus que jamais, qu'on ne ſortiroit de cette affaire que par la voie ordinaire de la juſtice, & qu'il avoit même déja écrit au premier préſident à ce ſujet; ce pere ramena tout d'un coup l'eſpérance de la voir finir autrement. L'art de diriger les conſciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'eſt pas le moins eſſentiel, je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faiſoient qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le P. Cotton ne manquoit pas

d'aller le plus ſouvent qu'il pouvoit, rendre compte de ſes progrès au roi, qui l'envoyoit de tems en tems prendre l'avis du chancelier & le mien. Ce prince lui ſut fort bon gré du ſervice qu'il lui rendit dans cette occaſion.

La mere & la fille s'adoucirent les premieres, non pas ſans que la ducheſſe fît encore eſſuyer tant d'inégalités & de mauvaiſe humeur contre le roi, contre ſes parens, contre tout le monde, que Henri croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir ſon conſentement, & il m'exhortoit bien à ne pas le laiſſer échapper. La grand-mere & quelques autres affidés des ducheſſes, comme le confeſſeur la Porte, demeurerent plus long-tems obſtinés. Enfin tout s'appaiſa, & le mariage s'accomplit (22). Le roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit que les Guiſes & tous les princes Lorrains n'euſſent véritablement cherché à le tromper ſous les apparences d'une extrême déférence. C'eſt ce qui fit que Beauville, premier

(22) Le 7 juillet de l'année ſuivante : « Les » noces, diſent les Mémoires de l'hiſtoire de France, » furent triomphantes & magnifiques. Le roi étoit » tout brillant de pierreries d'un prix ineſtimable, » courut la bague, & l'emporta preſque toujours ».

président de la chambre des comptes de Provence, étant mort, & le duc de Guise ayant demandé, pour un de ses amis, cette place, que la comtesse de Sault sollicitoit, il la refusa à l'un & à l'autre. « Ils ont » été tous deux de la ligue » : c'est toute la raison qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit absolument contre mon sentiment & malgré toutes mes raisons, que Henri donnoit, pour ainsi dire, droit à tout le monde de troubler son repos, en ne l'entretenant que d'avis continuels contre presque toutes les personnes distinguées du royaume, catholiques ou protestans. On lui rapportoit, tantôt que le duc de Bouillon, Duplessis & autres principaux de la religion, levoient des soldats & des officiers ; tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour se saisir de différentes villes, avec M. le prince, M. le comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus fortement soutenu la ligue contr'eux. Une autre fois, que le duc de Roannais faisoit des assemblées en Anjou : ce que Pont-Courlai me manda aussi. Mais rien n'allarma tant S. M. que l'avis qui lui fut donné par un gentilhomme de Poitou : car on vouloit toujours que cette province fût le siége de la révolte. Cet homme disoit s'être trouvé en personne

à des assemblées d'un grand nombre des gentilshommes, agissans au nom de presque tous les grands du royaume joints aux protestans; dans lesquels il étoit témoin qu'on avoit pris jour pour s'emparer de cinq ou six villes qu'il nomma, & délivré de l'argent pour faire provision des échelles, pétards, armes & munitions nécessaires à ces entreprises.

Le roi étoit à Fontainebleau, sans suite & seulement pour quelques parties de chasse, lorsque ce donneur d'avis lui fut présenté: ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery & à Villeroy, auxquels il donna sur tout cela de si amples mémoires, que le roi crut n'en pouvoir douter, & en fut saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, par la porte Saint-Antoine, & il envoya Saint-Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la derniere conséquence. Ma femme & tous mes enfans étoient en ce moment en ville, avec tous les carrosses de la maison; ce qui me fit tarder, jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux (*a*).

Je trouvai le roi enfermé dans le petit cabinet de la reine, avec cette princesse,

---

(*a*) Raimond Phelipeaux, seigneur de Pontchartrain.

le chancelier & Villeroy, où ils s'occupoient à un examen de tous ces mémoires, qui avoient encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce prince. « Hé bien! M. l'opiniâtre, me dit-il, en » me voyant entrer, nous voilà à la veille » de la guerre. Tant mieux, Sire, lui ré» pondis-je, car ce ne peut être que contre » les Espagnols. Non, non, interrompit» il, c'est contre de plus proches, appuyés » de tous vos huguenots. Tous les hugue» nots! repris-je. Hé, Sire! qui vous a mis » cela dans la fantaisie? Je réponds déja de » plusieurs, qu'ils n'en ont pas eu l'idée, » & je répondrois bien de presque tous les » autres, qu'ils ne l'oseroient. Ne vous disois» je pas bien, ma mie, dit S. M. en se tour» nant vers la reine, qu'il n'en croiroit » rien? il lui est avis que personne n'ose» roit me regarder pour me déplaire, & » qu'il ne tient qu'à moi, que je ne donne » la loi à tout le monde. Cela est vrai, » Sire, repartis-je, vous le pouvez, quand » il vous plaira ».

Villeroy & Sillery voulurent appuyer le sentiment de S. M. Je leur fis voir, qu'il n'y avoit que de la foiblesse, à se laisser intimider ainsi par de pures bagatelles. Je pris le mémoire de leurs mains, & je ne pus m'empêcher de sourire, en voyant qu'il

n'y étoit fait mention que de dix ou douze misérables gentilshommes & soldats, que je connoissois, parce qu'en effet ils étoient de mon gouvernement, & de cinq ou six villages, comme la Haye en Touraine, Saint-Jean d'Angle, la Rochepozai, Saint-Savin & Chauvigny-le-Blanc en Berri. « Par-» dieu! Sire, repris-je en colere, je crois » que ces messieurs se moquent de vous & » de moi, de vouloir vous faire marcher » pour de telles niaiseries; c'est un homme » qui cherche quelque centaine d'écus, & » puis c'est tout. Vous direz ce qu'il vous » plaira, repliqua le roi, mais il faut que » j'y aille, ou que vous partiez dans deux » jours, pour y donner ordre. S'il vous » plaisoit, Sire, lui dis-je, après qu'il m'eut » fait tout de suite un détail de ce qu'il » falloit mener d'artillerie pour cette expé-» dition, me laisser faire à ma fantaisie, j'en » viendrois bien à bout, sans tant de bruit » & de dépense. (Pardieu! dit-il, vous êtes » l'homme le plus têtu que je vis jamais; » hé bien! que voulez-vous dire?) Que je ne » demande, Sire, que le prévôt Moret, & » vingt archers, pour vous en rendre bon » compte. Vous le voulez, dit enfin ce » prince, vaincu par ma persévérance, & » moi aussi: s'il en arrive inconvénient, je » m'en prendrai à vous ». Il n'en arriva

rien, ſinon qu'avec vingt chevaux pour toute armée, je fis prendre tous les accuſés, dont il n'y en eut que fort peu de punis; S. M. ayant trouvé que la plupart étoient innocens, & que les autres ne valoient pas la peine qu'on s'y arrêtât.

L'aſſemblée des proteſtans, qu'il étoit néceſſaire de faire cette année, pour nommer deux députés généraux, parut au roi mériter encore plus d'attention, à cauſe de la conjonƈture. Il me nomma pour y aſſiſter: c'étoit pour la troiſiéme fois, & afin que je puſſe le faire commodément, il l'indiqua à Gergeau, dont j'étois gouverneur, & où je pouvois tout conduire de Sully, qui vient juſqu'aux portes de cette ville. Je ne dirai rien de mes inſtruƈtions. L'aſſemblée n'avoit encore pris aucune forme, le 3 oƈtobre, que j'écrivis pour la premiere fois à Villeroy, quoiqu'elle eût commencé quelques jours auparavant, parce qu'on attendoit encore quelques députés provinciaux; lorſque je vis que d'un ſeul mot que j'avois dit en public & en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés, dès-lors je répondis à S. M. qu'il ne s'y feroit rien contre ſa volonté, c'eſt ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ſes lettres & celles de Villeroy, n'étoient pleines que de ſes ſujets de mécontentement contre les proteſtans. « Renvoyez,

» moi promptement mon courier, m'écri-
» voit-il, il y a des esprits à Gergeau, qu'il
» n'est pas besoin qu'il flaire. Ils vous ont
» traité en catholique, je savois bien qu'ils
» le feroient, & j'ai vu une lettre de Saumur,
» depuis quatre jours, qui en prescrivoit la
» forme ».

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement, principalement, sur ce que S. M. avoit établi deux gouverneurs catholiques dans les villes de Montendre & Tartas, qu'ils disoient leur avoir été cédées par le roi: ils appuyoient leurs demandes par la teneur des édits, & se plaignoient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députerent sur ce sujet, à Sully, Chambault, du Bourg & du Ferrier, avec toutes sortes de paroles de soumissions à S. M. à laquelle ils concluoient de députer sur cette affaire, deux ou trois personnes du corps. Je cherchai à les en détourner, parce que je savois bien que Henri ne verroit pas favorablement cette députation : je leur dis, que je n'avois aucune commission pour traiter de ce point, & que j'en écrirois à S. M. Je m'excusai de me mêler de Moncenis, autre place du genre des deux premieres, parce qu'elle appartenoit à M. le comte.

J'écrivis à Villeroy la proposition de l'assemblée, & je le chargeai de représenter

au roi, que s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la satisfaire sur ce qu'elle demandoit de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses cahiers; à quoi S. M. consentit. Cet article expédié, qui étoit l'un des huit, dans lesquels se renferma l'assemblée, je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au conseil, comme étant de la compétence de ce tribunal, & l'on se réduisit à l'affaire principale qui étoit de nommer deux députés. S. M. notifia ses intentions sur cette matiere, conformément à ce qu'on a vu ci-devant assez au long, lorsque j'ai traité de l'assemblée générale tenue à Châtelleraut, & cette question fut encore conclue avec une égale satisfaction des parties, par la proposition que je fis au roi, de Villarnou pour la noblesse, & de Mirande pour le second ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente, si ce n'est qu'il fut proposé contre la forme prescrite par S. M. Il alla incontinent recevoir ses ordres, avec une lettre de ma part: le roi l'instruisit en deux mots des devoirs de sa charge, & parut fort content de ce choix.

L'assemblée ne dura plus après cela qu'autant de tems qu'il en fallut pour recevoir le brevet d'acceptation des députés, & tout fut

fini avant le premier novembre. Le roi insistoit sur-tout dans toutes les lettres qu'il m'écrivoit, sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plutôt près de sa personne, & les marques ordinaires de sa bienveillance, remplissoient presque tout le reste. Le dernier courier que je lui dépêchai, trouva S. M. à l'Arsenal, d'où Villeroy me mandoit qu'elle étoit revenue aussitôt à sept heures du soir, qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du courier.

Je rendis à ce prince un compte encore plus exact que je n'avois fait dans mes lettres de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau, & des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien, que j'avois trouvés dans le corps protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année que les précédentes. Il s'y en retourna à la mi-mai, après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé, & il y passa les mois de juin & de juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'août, il fit un tour à Saint-Germain, ensuite un autre de quinze jours à Monceaux, d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'octobre : je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-octobre

il repartit pour Fontainebleau, d'où il revint à la mi-novembre à Paris, pour expédier les affaires. J'ai déja remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour sa personne, & pour celles d'un petit nombre de ses principaux ministres.

Sa santé ne fut troublée cette année par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivoit le 2 juin, de Fontainebleau. « J'ai eu un accès » de fiévre, qui m'a duré trente heures, » mais ce n'est que du rhume : j'espere, » avec l'aide de Dieu que ce ne sera rien : je » vais avoir plus de soin que je n'ai eu » jusqu'ici, de me conserver, de quoi vous » pouvez vous assurer, & que je vous aime » bien ». Mais pourtant le travail de la chasse continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint-Germain qu'il venoit de prendre un cerf, qui n'avoit duré qu'une heure, qu'ensuite il s'étoit mis dans son lit, une heure, & de-là il étoit allé se promener aux grottes, & voir ses ouvriers. A ce rhume, pendant lequel Henri trempoit huit ou dix mouchoirs par jour, se joignit une fluxion dans les oreilles & la gorge qui l'incommoda beaucoup, & comme il vouloit après cela commencer à se purger à Monceaux, pour prendre ensuite les eaux de Spa, il lui prit un dévoiement, qui lui fit souffrir de violentes douleurs, pendant deux jours, & il

lui en resta une foiblesse pendant plusieurs autres : c'étoit la maladie non-seulement de tout ce canton, où S. M. me mandoit, qu'elle avoit avec elle le bon homme Villeroy & plus de cent gentilshommes de sa cour, qui en étoient incommodés, mais encore de Paris & de tous les environs.

Presque tous les enfans de S. M. furent aussi malades, pendant le mois de mai. Sa tendresse paternelle le faisoit entrer sur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférens. « Je ne suis pas » sans beaucoup d'inquiétude, m'écrivoit-il, » le 16 mai, de Fontainebleau, ayant ici » tous mes enfans malades. Ma fille de Ver- » neuil a la rougeole, mais elle s'en va » éteinte, avec peu de fiévre. Mon fils le » dauphin eut hier deux vomissemens, il a » un peu de fiévre, avec un assoupissement » & un mal de gorge, qui fait croire aux » médecins, qu'il couve la rougeole. Hier » au soir ma fille commença à avoir un peu » de fiévre. Mon fils d'Orléans a toujours » la fiévre continue, mais plus fort un jour » que l'autre : il semble qu'elle soit double » tierce, (ce fut le plus & le plus long-tems » malade de tous), jugez si avec tout cela » je suis en peine. Je vous donnerai tous les » jours avis de la santé de mes enfans. »

Heureusement il n'en arriva aucun mal : « Il en sera, me disoit encore ce prince, » tout ce qu'il plaira à Dieu, duquel je » trouverai tout bon ». Il me demandoit avec sa bonté ordinaire, des nouvelles de mon fils, qu'on lui avoit dit avoir la petite vérole. Il choisit Noisy pour y faire demeurer ses enfans tout l'été, ne voulant les renvoyer à Saint-Germain, que bien avant dans le mois de novembre : alors il me donna ses ordres, comme à l'ordinaire, de les faire ramener avec madame de Monglat, dans les carosses & litieres de la reine & de la reine Marguerite, & de dire à la marquise de Verneuil, d'y renvoyer aussi les siens, la petite vérole étant à Paris dans ce mois-là.

Le fils de cette dame, qu'on appelloit le marquis de Verneuil (23), étoit destiné par le roi son pere, à l'église ; & l'évêché de

(23) Henri de Bourbon, marquis, ou selon quelques autres, duc de Verneuil, ensuite évêque de Metz. Si Paul V se montra si difficile sur l'évêché de Metz, Innocent X le fut encore davantage ; car il refusa nettement de donner la pourpre à ce prince. Il jouissoit de plus de quatre cens mille livres de revenu en bénéfices ; lorsqu'il les quitta tous, en 1668, pour se marier à Charlotte Seguier, veuve de Maximilien-François, troisiéme duc de Sully. Il mourut en 1682.

Metz étant venu à vaquer, il ſongea à le lui faire tomber. Il y avoit ſur cela trois grandes difficultés, du côté de la nomination de ce prince, de ſa naiſſance illégitime, & de ſon âge : car ce n'étoit encore qu'un enfant. Il étoit au pouvoir du chapitre de Metz de lever le premier de ces obſtacles, en poſtulant le jeune prince, & ſi la choſe étoit trop difficile, en poſtulant du moins le cardinal de Givry (*a*), comme évêque ou comme adminiſtrateur, parce que de ſes mains il auroit été facile de le faire paſſer enſuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce chapitre a le double droit de ſe choiſir un évêque, dans le cas de la réſignation & de la vacance par mort, & de donner l'adminiſtration des revenus de l'évêché, à qui bon lui ſemble. Il ne fut point beſoin de détour auprès du chapitre : il ne ſe fut pas plutôt apperçu que c'étoit faire plaiſir au roi que de nommer ſon fils, qu'il fut poſtulé & nommé tout d'une voix.

Le pape pouvoit ſeul accorder la diſpenſe néceſſaire pour les deux autres points, de la naiſſance & de l'âge. Pour l'y engager, S. M. envoya le duc de Nevers (24) à Rome,

---

(*a*) Anne d'Eſcars, cardinal de Givry.

(24) Les Mémoires du tems parlent de l'entrée magnifique, & de la réception de ce duc dans Rome.

lui rendre l'obédience. Valério, courier de Rome, reçut à Paris toutes sortes de bons traitemens, qui l'y retinrent jusqu'à la fin de mars ; & lorsqu'il en partit, une bonne somme d'argent le disposa à travailler efficacement avec notre ambassadeur, à faire réussir la négociation auprès du S. P. La marquise de Verneuil n'y oublia rien de son côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du pape, que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda sans peine la dispense de la naissance, & il se retrancha pour la seconde, sur les canons & la discipline ecclésiastique qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant à force de sollicitations, cette sorte d'agrément, qu'on appelle *Expectative* en style Romain ; & que le jeune prince pourroit porter dès-à présent le titre d'évêque de Metz. Valério rapporta cette nouvelle à Fontainebleau à la fin d'avril, & le roi me manda aussi-tôt de le dire à madame de Verneuil.

Ce manque de complaisance de Paul V lui fut bien rendu par S. M. lorsqu'à sa sollicitation, les cardinaux & prélats du royaume vinrent lui renouveller leurs instances pour la publication du concile de Trente en France, sans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différens tems sur ce sujet. Henri

leur répondit, que si l'on n'avoit pu faire approuver ce concile à François I, Henri II, & Charles IX, quoiqu'ils n'eussent aucunes des obligations qu'il avoit aux protestans, ni ne leur eussent accordé des édits aussi favorables qu'il avoit fait, ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit envisager tout le mal qu'étoit capable de faire dans le royaume, l'acceptation dont ils lui parloient, & il leur déclara enfin, qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'inquisition en France, & qu'il trouvoit très-surprenant (car il sentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ses agens à Rome eussent pu faire de cette étrange clause, l'une des conditions de son absolution. S. M. leur accorda seulement l'établissement de la messe en Bearn (25).

Le collége Romain perdit cette année les cardinaux de Lorraine, Baronius & de

(25) L'exercice de la religion catholique avoit été rétabli en Bearn, dès le tems de l'édit de Nantes. Il y a donc faute ici dans les Mémoires de Sully, & au lieu de la messe, il faut lire, les jésuites, ces peres s'y étant établis cette année, par édit du roi, du 16 février. Ils en eurent principalement obligation aux sollicitations de l'évêque d'Oleron. *Nic. Rigault, liv.* 1, *Merc. Fr.* 1608, *&c.*

Joyeuse (le célebre P. Ange). Le duc de Florence & le fameux Scaliger moururent aussi; & en France, le chancelier de Bellievre & Miron (26).

---

(26) François Miron, maître des requêtes, intendant au gouvernement de l'Isle de France, président au grand-conseil, prévôt des marchands, lieutenant civil en la prévôté de Paris, &c. mourut au mois de juin de cette année, extrêmement regretté pour sa probité & ses autres bonnes qualités. Ses partisans lui surent si bon gré de la fermeté avec laquelle il résista au surintendant, à l'occasion de l'arrêt du conseil, qui l'année précédente fut porté pour la suppression des rentes de l'hôtel-de-ville, & des hardies remontrances qu'il fit au roi sur ce sujet, qu'ils s'attrouperent, & vinrent d'une maniere séditieuse, pour le défendre dans sa maison contre les menaces du conseil. Péréfixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les rentiers étoit en soi fort juste, & cependant il en blâme les auteurs, « parce que, dit-il, la plupart » de ces rentes ayant changé de main, ou ayant été » partagées, c'étoit troubler une infinité de fa- » milles. Miron, ajoute-t-il, pria instamment les » bourgeois de se retirer, & de ne le point rendre » criminel, leur remontrant qu'il n'y avoit rien à » craindre; qu'ils avoient affaire à un roi qui étoit » aussi grand & aussi sage, que doux & équitable, » & qui ne se laisseroit point emporter aux mouve- » mens des mauvais conseillers ».

Pour moi, je n'admire pas tant ce prévôt des marchands, qui avec toute sa probité se laissa emporter jusqu'à faire quelques comparaisons odieu-

On fit cette année à Fontainebleau, aussi bien qu'à Monceaux, de nouveaux embellissemens. A Paris le Pont-Marchand (27) fut construit en la place de

---

ses, « non pas à la vérité, dit le même écrivain, » de la personne du roi, mais de certaines gens » de son conseil ». Que j'admire le roi lui-même, qui résistant aux persuasions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, & à punir sévérement sa hardiesse, « reçut fort humainement, » continue M. de Péréfixe, les excuses & les très- » humbles soumissions de Miron; & au reste défen- » dit qu'on poursuivît cette recherche des rentes, » qui avoit causé tant de bruit ». Je suis surpris qu'il ne soit rien dit de toute cette affaire dans nos Mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à M. de Sully, (il est tiré des *Mém. pour l'hist. de Fr.*) c'est qu'il sollicita Henri IV en faveur du président Miron, frere du mort, qui lui avoit résigné l'office de lieutenant civil, & ensuite de son fils, le roi lui ayant dit: « je m'étonne que » vous me priez pour des gens que vous avez » autrefois tant haïs: & moi, Sire, repliqua Sully, » je suis encore plus étonné de vous voir haïr des » gens que vous avez autrefois tant aimés, qui » vous aiment, & qui vous ont rendu de si bons » services ». La reine fit donner cette charge, à la recommandation de Conchini, à Nicolas Legeai, procureur du roi au Châtelet.

(27) « Ainsi appellé du nom du sieur Charles » le-Marchand, capitaine des arquebusiers & archers » de Paris, qui entreprit avec la permission du roi,

celui qu'on appelloit le Pont aux Meuniers. Je donnai au roi un dessein pour la place Dauphine, au moyen duquel, en laissant à l'entrepreneur le fond pour son profit, elle seroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au premier président & au parlement. Je fis aussi un plan pour le pont de Rouen, que j'envoyai présenter à S. M. par mon fils, car je m'étois transporté exprès sur les lieux. Henri trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrein.

» de bâtir ledit pont à ses frais & dépens, à certaines » conditions qui lui furent accordées, entr'autres, » que ledit pont porteroit son nom ». *Journal de l'Etoile*, *ibid.*

Ce pont qui s'appella d'abord le Pont-aux-colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, se nomma ensuite le Pont-aux-meuniers, parce qu'il y avoit un moulin à chacune des arches. Il avoit croulé dès l'année 1596, pendant une inondation, le 22 décembre, entre six & sept heures du soir, écrasant sous ses ruines plus de cinq cens personnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie de ceux qui s'étoient enrichis au massacre de la saint Barthelemi, & il étoit demeuré sans être rétabli : il fut commencé cette année & achevé l'année suivante. Le feu y prit douze ans après, car il étoit de bois, & le brûla avec le Pont-au-change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639. Et des deux ponts l'on n'en fit qu'un, qui est aujourd'hui le Pont-au-change. Voyez les auteurs des antiquités & des descriptions de Paris.

Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, plusieurs piéces d'artillerie, ce qui me valut des remercîmens de cette province, par la bouche de Saint-Geran.

On auroit pu pousser beaucoup plus loin ces ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le roi avoit bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particulieres, ne fût-ce que celles de son jeu. Il me fit donner tout-d'un-coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès (28) : cet ordre est daté du 27 août. J'en reçus souvent de semblables (29), pour

(28) Il est parlé de cet Edouard Fernandès dans les Mémoires de Bassompierre, comme d'un riche banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux seigneurs de la cour pour jouer, sur gages, ou à gros intérêts.

(29) « Je ne sais, dit M. de Péréfixe, ce qu'il » faut répondre à ceux qui lui reprochent qu'il a » trop aimé le jeu des cartes & des dés, peu séant » à un grand roi, & qu'avec cela il n'étoit pas beau » joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands » coups, & de mauvaise humeur dans la perte ». Il n'y a rien à leur répondre, dirois-je à cet écrivain, & il faut convenir de bonne foi que c'est une des taches de la vie de ce grand prince. Comment justifier la passion du jeu, poussée au point où l'on sait que la porta Henri IV ? Quoi de plus

deux ou trois mille pistoles, & pour beaucoup d'autres moins considérables. Ce qui ne m'empêche pas de convenir que ce

---

pernicieux dans le maître de tout un peuple? Quoi de plus mauvais exemple, de plus propre à renverser l'ordre & à corrompre les mœurs?

On lit à ce sujet dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France, un trait aussi plaisant que plaisamment conté. « M. de Crequy, qui fut depuis » duc de Lesdiguieres & maréchal de France, y fit » de telles pertes, qu'il sortit un jour de chez le roi, » comme hors de soi, si qu'ayant rencontré M. de » Guise, qui alloit au château, il lui dit: mon » ami, mon ami, où sont assises les gardes au» jourd'hui! Alors M. de Guise se retirant deux » pas en arriere: vous m'excuserez, Monsieur, je » ne suis pas de ce pays-ci, & du même pas alla » trouver le roi, qu'il en fit bien rire ».

Le maréchal de Bassompierre dit que Pimentel, cet étranger dont il est parlé au commencement de ce livre, « gagna plus de deux cens mille écus, » avec lesquels il gagna pays, & qu'il revint en » France l'année suivante, & y fit encore bonne » récolte ». On prétend que le stratagême dont se servit cet étranger pour faire ces profits immenses, fut de faire enlever tous les dés qui étoient dans les boutiques des marchands de Paris, & d'y en substituer des pipés, qu'il avoit fait faire. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de satyre, c'est, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henri IV fut informé de cette tromperie, & qu'il la favorisa, dans l'intention d'appauvrir ses courtisans, & par-là de se les rendre plus soumis. Le duc d'Epernon

prince ne se refusa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui proposer, où l'utilité publique fût intéressée.

La Loire fit un ravage (30) terrible

---

perdit des sommes considérables, & tous ses bijoux. Le duc de Biron avoit aussi perdu en une seule année plus de cinq cens mille écus.

(30) « Ce ravage dura vingt-quatre heures, & » survint en un instant. Sans les levées qui se » rompirent, la ville de Tours alloit être sub- » mergée, & Blois couroit grand risque. M. de » Sully, qui étoit lors à Sully, eut beaucoup de » peine à s'en sauver, & courut fortune avec tout » son duché ». *Mém. hist. de France, ibid.*

Selon le Mercure François, ce malheur arriva deux fois cette année sur la Loire : l'une, à la fin de l'hiver dans un dégel, & l'autre, au commencement de l'été, par la fonte subite des neiges des montagnes du Velai & de l'Auvergne. Il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'octobre, en quoi il se trompe. « La perte, dit-il, des » hommes, femmes, enfans, bétail, châteaux, » moulins, maisons & de toutes sortes de biens, » en a été inestimable. Il n'y eut pont sur cette » riviere, qui a plus de cent cinquante lieues de » cours, où quelques arches ne fussent rompues. » La force de l'eau fit des breches par toutes les » levées. Les varennes furent remplies d'eau jus- » qu'aux côteaux, les terres qui y sont d'un grand » rapport, en furent long-tems couvertes, pour ce » qu'elles ne se pouvoient écouler, & demeurerent » stériles, à cause du sablon & pierres que le

au mois d'octobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Olivet à Orléans. Tout ce trajet n'étoit qu'une mer, où les bateaux passoient par-dessus la cîme des arbres & des maisons, que l'eau avoit encore laissés debout. Il ne m'arriva aucun accident, mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & se brisa en deux morceaux; tous les passagers se sauverent à la nage, sans qu'heureusement il en pérît aucun. La désolation fut extrême & le dommage inestimable. Les requêtes des villes & bourgs ruinés ne portoient plus simplement une décharge totale de la taille, mais un secours prompt & considérable, du moins pour les nécessités les plus urgentes, sans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, & les maisons désertes. « Dieu m'a donné mes sujets, ce sont les termes dans lesquels Henri répondit à la lettre que je lui écrivois sur ce grand accident, » pour les conserver comme mes enfans;

» courant de l'eau y avoit amenés de l'Au- » vergne ».

Cette année fut appellée l'année du grand hiver; parce que cette saison y fut extraordinairement rude. « Henri IV dit que sa moustache s'étoit gelée » au lit, & auprès de la reine. On lui présenta du » pain gelé le 23 janvier, & ne voulut qu'on le dé- » gelât ». *Mathieu, tom. 2, liv. 3, pag. 771.*

» que mon conseil les traite avec charité.
» Les aumônes sont très-agréables à Dieu,
» particuliérement en cet accident, j'en sen-
» tirois ma conscience chargée, qu'on les
» soulage de tout ce que l'on jugera que je le
» pourrai faire ». Je secondai de tout mon pouvoir les pieuses intentions du roi.

J'en obtins dans une même lettre trois petites gratifications pour différentes personnes, la jouissance d'un moulin aux portes de Paris, un reste de coupe de bois brûlés, & le bois qui avoit servi à refaire le pont de pierre de Mante.

Le mérite & la science de MM. Fenouillet & d'Abeins, connus de tout le royaume, me firent demander pour le premier, la réserve de l'évêché de Poitiers, & pour le second l'évêché qui vaqueroit le premier, & qui me fut promis. Je partois dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté S. M. qu'on lui vint apprendre la nouvelle de la mort de l'évêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenue du roi. Je lui écrivis, qu'il me sembloit que l'évêché de Montpellier, tout rempli de protestans, demandoit un homme éloquent, tel que l'abbé Fenouillet, & celui de Poitiers, un homme d'un phlegme aussi

parfait que l'abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des esprits vifs & chauds de cette province. Henri lut ma lettre en riant aux courtisans, & leur demanda si les catholiques, quand ils s'en seroient tous mêlés, auroient pu mieux faire (31). Fervaques fut assez malade, pour me faire avertir S. M. de songer à disposer des charges considérables qu'il avoit en Normandie : mais il détruisit l'opinion de sa maladie, en faisant mander quelques jours après, que si on vouloit lui envoyer une commission pour tenir les états de la province, il étoit en état de le faire.

Le traité de 1564, entre la France & la Lorraine, souffroit tous les jours quelques

---

(31) Péréfixe rapporte un peu différemment ce fait. « L'évêché de Poitiers, dit-il, étant venu à » vaquer, Rosny le supplia instamment de considérer en cette occasion un nommé Fenouillet, » réputé savant homme & grand prédicateur. Le » roi, nonobstant cette recommandation, le donna » à l'abbé de la Rochepoſai, qui en son particulier » avoit beaucoup de bonnes qualités, & outre cela » étoit fils d'un pere qui avoit également bien servi » de son épée pendant la guerre, & de son esprit » dans les ambassades. A quelque tems de-là l'évêché » de Montpellier vint à vaquer. Le roi de son propre » mouvement envoie chercher Fenouillet, & lui dit » qu'il le lui donnoit; mais à condition qu'il n'en » auroit obligation qu'à lui seul »; *ibid. pag.* 312.

difficultés nouvelles, touchant les limites du pays Messin, qui déterminerent le roi à envoyer sur les lieux des commissaires, que je choisis avec le chancelier dans le conseil & ailleurs. Une autre opération aussi utile & bien plus considérable, étoit de faire dresser des procès-verbaux sur d'exactes visites, de tout ce qui avoit été empiété par nos voisins en différens endroits des frontieres, & principalement sur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté & la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon, l'ingénieur, auquel je donnai ce soin. Il rend clair, que le roi d'Espagne & le duc de Lorraine s'étoient approprié un grand nombre de fiefs, & même de villages entiers, comme le village de Pierrecourt, le bourg de Passeran, la seigneurie de Commerci & beaucoup d'autres, dont l'énumération est inutile (32).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par ordre de S. M. pour avoir des plans de la derniere justesse, de toutes les côtes & de toutes les frontieres de France. Le duc de Mayenne & ceux d'Antibes ayant mis en

(32) Elle se trouve dans les anciens Mémoires de Sully, *tom.* 3, *pag.* 222.

vente les terres qu'ils ont aux environs de cette ville, le roi ſongea à en faire l'acquiſition. Ce fut aſſez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégoûta S. M. elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur territoire à à qui ils voudroient; mais qu'il ſauroit bien mettre un gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injuſtice à ſon égard.

Venons aux finances. Il fut fait un réglement général, adreſſé aux tréſoriers de l'épargne, des menus, des poſtes, des ligues Suiſſes, de l'artillerie, de l'extraordinaire des guerres, de l'extraordinaire deçà les monts, & autres, qui leur preſcrivoit une forme encore plus exacte pour leurs comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du ſurintendant, ſans l'ordonnance duquel il ne leur étoit preſque plus permis de rien faire. Ce réglement (33) s'étendoit aux greffiers mêmes & au ſecrétaire du conſeil, & j'y aſſujettis auſſi les employés ſous moi pour mes autres charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la direction du pavé de Paris, de venir tous les mercredis & ſamedis à midi, me rendre compte du payement & de la diſtribution des atteliers.

---

(33) Voyez ce réglement dans les anciens Mémoires, *tom.* 3, *pag.* 194.

Je défendis par une lettre circulaire à tous les comptables des finances, de rapporter de nouveau dans leurs comptes, les parties qui avoient été une fois rejettées ou réduites par le conseil, n'ayant pour y revenir que la voie de la requête; & afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de regles, je leur envoyai des formulaires également exacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date & aux signatures des lettres-patentes & arrêts du conseil, qui y étoient mentionnés. Le réglement des épices de la chambre des comptes, & concernant les deniers divertis par les trésoriers de France & receveurs généraux, fut joint aux précédens. Il en revint pour le présent au roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler lorsque ce réglement seroit observé dans sa perfection. La chambre des comptes ne se départit de ses épices qu'avec bien de la peine; même après qu'on lui eut fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur lequel elle les avoit établies : il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de S. M. pour l'obliger à me délivrer les regiftres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du procureur général & des présidens de cette chambre, pour y faire vérifier un édit au sujet des payeurs des rentes, & pour l'extinction de

quarante-huit mille livres de rentes constituées.

Je déclarai aux cours souveraines & au bureau des finances de Languedoc, l'intention du roi sur plusieurs questions qu'ils m'avoient faites au sujet des droits de présence, droits seigneuriaux, supplément de domaine, francs-fiefs, & nouveaux acquêts, domaine de Navarre, droits de traite-foraine & domaniale, police des draps, & notamment de la taille-réelle; sur laquelle le conseil décida tout d'une voix que les princes, les officiers de la couronne, & le roi lui-même n'étant pas exempts de la payer, pour les biens ruraux qu'ils possedent dans cette province, rien ne pouvoit l'être, ni villes, ni communautés. Je fis porter par Maussac des lettres sur tout cela au parlement de Toulouse, aux trésoriers de France & aux fermiers des gabelles. J'adressai l'édit du rachat des greffes à M. de Verdun, premier président de ce parlement, pour le faire enregistrer, ce qui fut fait purement & simplement. Il m'écrivoit en même tems, qu'on avoit procédé au remboursement des greffiers civil, criminel & des requêtes; & il m'assuroit de l'exacte soumission de cette cour aux volontés du roi; avec quelques remercîmens personnels, il joignoit celui de lui avoir envoyé pour commissaire,

Colange, homme doux & plein d'égards.

Je ſupprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux: c'eſt ce qui fait que je ne parlerai point des lettres que j'écrivis au procureur général de Dauphiné, au ſieur Marion & aux tréſoriers de Bourgogne, ſoit ſur les rachats de domaine, ſoit en interprétation des réglemens dont il vient d'être parlé; enfin ſur toutes ſortes de ſujets (34).

Lorſque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au roi à Fontainebleau, que ſa préſence étoit néceſſaire pour l'état général de ſes finances: que j'avois beſoin de ſes ordres pour mille choſes, telles que l'état de ſes garniſons, gens de guerres, galeres, officiers de la maiſon du dauphin & des enfans de France; que ſon abſence tenoit indéciſes pluſieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes, & purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter S. M. à s'aſſocier elle-même à ſes miniſtres pour le travail, parce qu'en effet les plus beaux réglemens ſont toujours inutiles, tant qu'on n'eſt pas perſuadé que

---

(34) On peut conſulter là-deſſus dans les anciens Mémoires de Sully, les lettres de toute cette année 1608, *tom.* 3.

c'eſt véritablement s'expoſer à la diſgrace du prince, que de n'y pas tenir la main.

Le brevet de la taille ne s'étoit jamais fait d'une maniere auſſi ſolemnelle, qu'il le fut en cette année, pour 1609. S. M. vint le 16 août prendre ſéance au conſeil d'état & des finances, ayant à ſa ſuite pluſieurs princes, ducs & pairs, & officiers de la couronne, & fit expédier, elle préſente, un arrêt du conſeil, par lequel il eſt dit, que le roi après s'être fait repréſenter ſes états de recette & de dépenſe de la préſente année, & entendu le ſurintendant de ſes finances & ſon conſeil, auroit bien ſouhaité pouvoir avoir égard aux remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le peuple d'une partie de la taille : mais que les dettes contractées par ſes prédeceſſeurs, & le mauvais état où elle a trouvé ſes finances, ne le lui permettant pas, & exigeant au contraire qu'on l'augmentât, bien loin de la diminuer, S. M. s'eſt contentée d'impoſer pour l'année prochaine, la même ſomme qu'en celle-ci, avec une augmentation ſeulement de vingt mille ſept cens cinquante livres dix ſols ſept deniers, en laquelle étoit convertie pareille ſomme, dont les commiſſaires avoient coutume de recharger enſuite les paroiſſes, pour quelques menues dépenſes dans les provinces, qui par-là demeureroit ſupprimée.

de la troisiéme race jusqu'à Charles VIII, s'engager dans des conquêtes éloignées, ni même déclarer la guerre en forme à aucun des princes ses voisins (36), avec cet esprit

(36) Cette remarque est fausse. Avant Charles VIII la France a eu la guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre, avec ses voisins, comme avec les états les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel tems compare & préfere-t-on ici au nôtre? Les derniers regnes de la seconde race de nos rois, & les premiers de la troisiéme? en pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce royaume? Si les guerres étrangeres y paroissoient plus rares, c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement avec lui-même: ce qui est le comble de la calamité. Nos rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour se délivrer de mille tyrans domestiques. La France se trouva sans défense contre les barbares & contre ses voisins, dont elle fut le jouet tour à tour.

Ce tems, dira-t-on, étoit du moins heureux pour la noblesse: c'est ce que je ne saurois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors; puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le désastre public & général ne fût aussi sa ruine particuliere. En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur? Si le repos, quoi qu'en dise l'ambition, est le seul état heureux, le cardinal de Richelieu a rendu à la noblesse Françoise un beaucoup plus grand service qu'elle ne le croit.

Enfin, que fait-on en France depuis près de trois

de

de modération & d'économie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit : ils satisfaisoient à tout, sans engager ni aliéner leur domaine,

---

cens ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la domination Françoise, ce tems dont on exalte le bonheur & la sagesse ? Le duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut pourtant servir à l'excuser. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs que la guerre des religions avoit causés dans le dernier siecle, & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se tromper, en mettant ces malheurs sur le compte du gouvernement. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce qu'au contraire le gouvernement monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous ? Un roi qui auroit joui d'une puissance égale à celle dont heureusement nos rois sont aujourd'hui en possession, auroit trouvé le moyen de les prévenir, parce qu'il auroit su tenir dans le respect les grands, auxquels seuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette vérité dans tout son jour, qu'y joindre quelqu'exemple qui donnât lieu à la comparaison : nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occasions ni de troubles civils, ni de dissensions religieuses ; nous pouvons même citer une minorité, & dans un tems assez difficile. Qu'en est-il arrivé ?

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'est qu'il se trouve encore aujourd'hui des personnes qui

& par conséquent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (37) que leurs successeurs, au milieu

---

malgré l'expérience & contre l'évidence même, entreprennent de ressusciter dans leurs raisonnemens des opinions aussi justement proscrites.

(37) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le roi est riche ou pauvre, le roi est la plus publique de toutes les personnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne possede rien qui n'appartienne en même tems à tout l'état; & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses censées royales, qu'on ne puisse & qu'on ne doive appeller aussi dépenses civiles; puisqu'elles se font toutes au nom, pour l'utilité, & en vue de l'état entier. Cela est déja incontestable pour l'entretien des gens de guerre, de la marine, des fortifications, &c. Cela ne l'est pas moins quant à tous les ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou simplement de grandeur & de magnificence: & si l'on veut y faire une attention sérieuse, on dira la même chose des dépenses mêmes qui ont rapport à la seule personne du roi; comme sa table, ses habillemens, sa maison, ses divertissemens, &c. Dans tout cela, il ne cesse pas plus d'être l'homme de tout le peuple, qu'il ne l'est, lorsqu'il fait marcher ses armées. Le mauvais usage que font quelques souverains des trésors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe; & encore un coup, c'est l'avantage de toute la nation, qu'un seul homme dispose & de la quantité & de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'atten-

de tous les trésors que leur ont acquis un pouvoir sans bornes & une autorité absolue. Il n'y a en ceci aucun paradoxe. Un prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout (38), sans

tion de contribuer volontairement pour ce qui est de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenses secrettes qu'exige la politique, pour celles qui assurent la récompense de la valeur, du mérite, des sciences & des arts? Ce seroit ne pas connoître ce que c'est que le peuple. La forme républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit état.

(38) Voilà la plus forte objection qu'on puisse faire, & celle qu'on fait effectivement sans cesse contre l'autorité monarchique. Un seul homme maître de tout! Que cet homme soit un ambitieux, un prodigue, un barbare, voilà tout un peuple de sujets qui sont ses victimes. Je ne nie pas la possibilité du fait; il y en a des exemples; & en l'admettant, je conviens que c'est-là le grand inconvénient, & en un sens, le seul de cette sorte de gouvernement.

Mais puisqu'un bonheur parfait à tous égards, n'est pas fait pour être le partage des hommes; & que la sagesse humaine avec ses plus grands efforts, ne se promet que de diminuer la mesure du mal sur la terre : il n'est question ici que de savoir si l'institution du pouvoir monarchique remplit mieux ce plan que toute autre forme de gouvernement : ce qui devient clair, ce me semble, avec un peu de réflexion.

A quelques excès que se porte un roi, il ménage toujours jusqu'à un certain point, pour son propre

s'appercevoir d'une erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces; c'est l'affoi-

intérêt, les biens & la vie de ses sujets. D'ailleurs de médiocres vertus suffisent ici pour le bien, si elles ne suffisent pas pour le mieux; & d'un autre côté, tous les vices auxquels les princes peuvent être sujets, ne sont pas à beaucoup près contraires au bonheur d'un peuple; quelques-uns même y servent, & d'autres ne font que le suspendre: enfin l'incapacité se supplée par le choix des ministres. Ce sont toutes ces raisons, qui font que sous un gouvernement royal, nul mal n'est ni de très-longue durée, ni absolument irremédiable. Il faudroit pour cela, que l'ignorance & la présomption prêtassent la main à presque tous les vices rassemblés.

Ces principes nous menent à conclure, qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais infaillible, de prévenir tous les maux qu'ont produits en France les grands, en Angleterre le peuple, dans le Nord le clergé, les moines en Orient, les soldats dans plusieurs anciennes monarchies, & dans une infinité d'états la diversité des religions; c'est d'augmenter l'autorité royale jusqu'à un degré suffisant, non-seulement pour contrebalancer toutes ces différentes autorités, mais encore pour l'emporter sur elles. Le nom de roi, pourvu qu'on ne le réduise pas à un vain nom, sera un écueil contre lequel viendront se briser, sans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de tems en tems s'élever de flots, du côté des parlemens, des universités, de tout autre corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée, pour ainsi dire, de

blissement & la ruine de ses sujets, qui malheureusement va comme ses desirs, tou-

---

pieces rapportées, qui par quelqu'endroit laisse entrer tous les membres du corps politique en partage de la maitrise, c'est-à-dire, d'un bien qui ne sauroit être partagé. La seule puissance royale tient tout en ordre, fait face & répond à tout, parce qu'elle est supérieure à tout, & que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paroître douteuse. Il faut, dans l'état comme dans l'église, une autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit sortir de sa place. Car c'est une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnue, que tous les malheurs, toutes les révolutions, qui affligent ou détruisent les états, viennent, sans exception, du manque de subordination, & c'est conséquemment un principe à mettre au nombre des principes fondamentaux du gouvernement, qu'il faut donner la préférence sur tous les autres moyens, à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination ; avantage qu'on ne sauroit refuser à la puissance royale.

Pour prouver contre les principes établis dans cet endroit de nos Mémoires sur le gouvernement de ce royaume, que tous les malheurs arrivés dans la seconde & la troisiéme race, sont provenus des changemens faits à sa premiere constitution, par rapport aux droits & à l'autorité monarchique ; on ne sauroit mieux faire que de renvoyer à l'histoire critique de l'établissement de la monarchie Françoise dans les Gaules, que j'ai déja citée. L'auteur y démontre invinciblement, que nos rois de la premiere race jouissoient d'une autorité peut-être encore plus absolue qu'ils ne l'ont aujourd'hui,

jours en augmentant, & le réduit enfin à ne pouvoir plus rien du tout.

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à rassasier une avidité véritablement insatiable. La taille qui de tous les impôts arbitraires, est sans contredit le plus pernicieux comme le plus inique, en comprenant sous ce nom toute capitation ou cotisation personnelle arbitraire, en fournit une infinité d'exemples frappans. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis l'autorité royale! Son coup d'essai fut de renverser du trône Chilperic, pere de Clovis, & quelque tems après, elle coûta la vie à Childeric, assassiné par un gentilhomme François, nommé Bodillon, qui se vengea de cette maniere d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce prince, pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive, qu'il songeoit à établir. Un pareil impôt sous Philippe-

---

pour lever des impôts, condamner les grands à mort, &c. Que les ducs & comtes, en se faisant seigneurs propriétaires des pays dont ils n'étoient qu'administrateurs, usurperent insensiblement & les droits du roi, & les droits du peuple : que ce peuple seconda en plusieurs endroits les efforts que les successeurs de Hugues Capet commencerent à faire, pour le délivrer de la servitude de tant de tyrans, &c. *tom.* 3, *liv.* 6, *chap.* 11, 16.

Auguste causa un soulevement parmi la noblesse, qui le rendit sans effet.

Quelques autres plus heureux dans cette entreprise, se la reprocherent pourtant au point d'en sentir de violens remords, contre lesquels ils se munirent de bulles d'absolution du pape. Saint Louis n'enjoignit rien si fortement à son fils, que de ne jamais rien lever sur ses sujets contre leur gré & sans leur consentement. Philippe de Valois affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire, il vit ses principales villes soulevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore roi, à une assemblée des notables, sous le regne de Louis, surnommé Hutin, dans laquelle il avoit été statué, que les rois de France feroient serment à leur sacre de n'imposer rien de nouveau sur le peuple, que par l'octroi des trois ordres du royaume assemblés. Jean I & Charles V se soumirent à cette loi & demanderent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une taille (39) répartie par têtes sans assemblées

(39) La plupart des exemples que cite ici l'auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précédent le regne de saint Louis, sont moins applicables à la taille, qu'à tout impôt, également insupportable à un peuple passionné pour la liberté, & prévenu de

d'états ni consentement des peuples, ne fut pas regardée comme le moindre malheur

---

l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, & si le souverain demande pour lui ou pour le peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du peuple, dans un sentiment si peu raisonnable, après être convenu lui-même des nécessités d'un grand état. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation. Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarde la taille. On diroit que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le peuple, par la forme, bien plus encore que par la chose même. Je tire de là même de nouvelles inductions en faveur des principes que les remarques précédentes ont établis. Car si l'on me demandoit pourquoi la taille est telle, j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire; non pas à la vérité, quant au subside, le peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne; c'est au contraire pour s'en débarrasser qu'il a tant bataillé; mais je dis populaire, quant à la façon de la lever & de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII, par exemple, avoit été assez maître de ses sujets, pour pouvoir leur dire: l'état a besoin d'un nouveau subside considérable, laissez-moi lever le dixiéme de tous vos biens; c'est cette somme qu'il me faut; mais ne vous en mêlez point, & donnez-vous bien de garde de troubler mon opération: on croit bien qu'il se seroit servi de quelqu'autre moyen plus simple que n'est

du regne de Charles VI; ce regne si fécond en événemens sinistres, qu'on peut presque l'appeller le tombeau des bonnes loix & des bonnes mœurs chez les François. La nécessité augmenta le mal, en diminuant les murmures, sous celui de Charles VII, qui ayant à chasser les Anglois du royaume, convertit avec adresse en levée ordinaire & réglée, ce tribut, à qui sa cotisation personnelle fit donner le nom de taille, quoiqu'elle ne fût établie dans différentes provinces qu'avec différentes modifications; capitale dans les unes, réelle & sur les héritages dans d'autres, mixte ailleurs. Elle

---

la taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le peuple, étoit de lui conserver du moins une espece de liberté, dans la répartition, la levée, &c. De-là vient, selon que le dit l'auteur, qu'elle fut capitale ici, là réelle, & en un autre endroit, mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la suite à un édifice appuyé sur d'aussi mauvais fondemens, ne servirent qu'à le charger encore mal-à-propos, & à le rendre plus embarrassant.

Voilà un exemple de la sagesse & des vues populaires: le peuple paye bien aujourd'hui la peine de sa méprise. Dans tous les anciens impôts, il est aisé d'appercevoir cette mauvaise complaisance des souverains, qui fait chercher les tempéramens dans la multiplicité des réglemens, là où il ne faudroit, s'il étoit possible, qu'une seule regle.

fut fixée par Charles VII, à un million huit cens mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les regnes suivans jusqu'à notre tems.

Louis XI augmenta la taille jusqu'à quatre millions sept cens mille livres. L'an 1498, qui est celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il est fait recette à l'épargne, toutes sortes de frais déduits, de quatre millions quatre cens soixante un mille six cens dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cens soixante-cinq mille six cens dix-dix-sept livres. Elle fit un saut prodigieux, sous François I, qui la laissa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henri II ne la laissa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens soixante-trois livres. Elle diminua encore sous les deux regnes suivans, n'étant qu'à onze millions cent quatre mille neuf cens soixante-onze livres, du tems de François II, & qu'à huit millions six cens trente-huit mille neuf cens quatre-vingt-dix-huit livres, sous Charles IX. Le regne de Henri III lui fut favorable, à le considérer, non pas dans le tems où il se trouvoit dépouillé d'une grande partie de son royaume, comme dans l'année où il mourut, mais en 1581, par exemple, elle

rapportoit trente-un millions six cens cinquante-quatre mille quatre cens livres. Au lieu de se laisser entraîner au mauvais exemple, Henri-le-Grand, quoiqu'il eût & des dettes infinies à acquitter, & des dépenses considérables à faire, n'a voulu en retirer de bon que seize millions, moitié des tailles & moitié des fermes.

Si ce prince a trouvé, malgré cela, le moyen de mettre vingt millions dans ses coffres, comme on le verra dans la suite, il n'en a eu l'obligation qu'à une économie qu'on ne connoissoit point, & dont peut-être on auroit eu honte sous tous ces regnes. Les étrangers ne mettoient plus, comme autrefois, impunément la main dans les finances. L'électeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg, pour me demander avec toutes sortes d'instances, de faire faire la poursuite d'un remboursement de deniers qu'il avoit, disoit-il, prêtés si sincérement au roi, & dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une seule assignation. Carl-Paul, conseiller & gentilhomme ordinaire de cet électeur, me fut adressé de sa part, avec de grandes offres de services, pour poursuivre cette affaire. La place que j'occupois m'a souvent attiré des complimens des princes étrangers. Le duc de Savoye, en félicitant, par le sieur Jacop, S. M. sur la

naiſſance de ſon troiſiéme fils, m'écrivit en même tems une lettre des plus polies.

La maladie de la ducheſſe de Lorraine attira le duc de Mantoue en Lorraine, & de-là en France. Cette princeſſe ſe trouva ſi mal de ſa couche, qu'elle fut long-tems déſeſpérée des médecins. Elle n'avoit eu qu'une fille qui ſe portoit bien, & la mere guérit auſſi à la fin. LL. MM. prirent beaucoup de part à ſon état, & n'oublierent rien non plus pour faire trouver au duc de Mantoue le ſéjour de la France agréable. On lui donna force ballets, & encore plus de bons repas, dont le roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repaſſa les monts qu'à la mi-octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avoit gagné au roi. Il laiſſa encore quatre mille piſtoles qui lui étoient dûes, & qu'il pria Henri, en partant, de donner à ſon commiſſionnaire. J'en reçus l'ordre de S. M. par un billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les négociations pour la paix ou pour une longue trêve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à la Haye, lieu choiſi pour les conférences; mais de façon qu'on crut long-tems que le but dont on s'étoit cru ſi proche, alloit s'éloigner pour toujours, tant elles furent traverſées par la

diversité d'intérêts, la défiance & l'aigreur. Certain cordelier Espagnol, auquel S. M. C. donnoit beaucoup de part dans toute cette affaire, passant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être présenté au roi, auquel il voulut persuader que la paix n'étoit pas éloignée. Dom Pedre (40) répandoit par tout Paris que les couriers qui devoient en porter la nouvelle en Espagne, alloient passer incessamment.

(40) Dom Pedre étoit l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, où Henri IV ne le voyoit pas de trop bon œil, parce qu'il n'ignoroit pas que cet ambassadeur travailloit par toutes sortes de moyens à mettre le conseil de S. M. dans le parti de l'Espagne. Consultez *Vittorio Siri, Mém. recond. tom. I. Le Grain, Décade de Henri-le-Grand, liv.* 10; *l'Etoile* & autres historiens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henri IV à dom Pedre, qui lui avoit dit, qu'il ne voyoit personne d'aussi mal logé à Fontainebleau que Dieu. « Nous » autres François, lui répondit ce prince, nous » logeons Dieu en nos cœurs, & non pas entre » quatre murailles, comme vous autres Espagnols, » & encore doutai-je fort si étant logé en vos » cœurs, il ne seroit point logé dans des pierres. » Voyez-vous pas, reprit-il ensuite en souriant, que » l'œuvre n'est pas encore achevée? Mon intention » n'est pas de laisser cette chapelle en l'état qu'elle » est. Il y a peu de gentilshommes en mon royaume » qui n'en ayent en leurs maisons, je n'ai pas envie » que la mienne en soit dégarnie ».

Le roi, & tous ceux qui étoient instruits de l'état des choses, par ce qu'en mandoient le président Jeannin & les autres agens de S. M. dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits, & avec raison, puisque depuis ce tems-là jusqu'à la fin de septembre & d'octobre, & tout le reste de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne seroit pas sûr de décider que l'obstacle ne vînt point de la part des Espagnols; tout ce qu'on peut faire, c'est de laisser ce point douteux. Pour les archiducs, ils travaillerent sincérement pour la paix. S. M. T. C. donnoit aussi, contre ses propres intérêts, les conseils les plus pacifiques (*a*). C'est le seul parti que Henri crut avoir à prendre, au point où les choses étoient amenées.

A l'égard du prince d'Orange, s'il n'étoit pas le seul ennemi de la paix, du moins étoit il le plus déclaré. Voici les raisons & les prétextes que lui & ses partisans apportoient pour la faire échouer: que quelqu'envie que l'Espagne montrât avoir de la paix ou d'une longue trève, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement & expressément à toute sou-

---

(*a*) *Vittorio Siri*, ibid.

veraineté sur les Provinces-Unies; que sans cette clause cependant, il n'y avoit aucune assurance à prendre pour ces provinces sur les traités, puisqu'autrement les Espagnols demeuroient toujours en droit de s'assurer des havres & places fortes, des gens de guerre & des matelots, d'attirer à eux tout le commerce, & de s'ouvrir une seconde fois le chemin à la tyrannie; qu'on trouveroit moyen pendant ce tems là d'endormir les gens de bien, & de faire agir les brouillons & les ames vénales; que le parti catholique dans ces provinces, déja assez porté d'inclination pour la domination Espagnole, leveroit la tête, se déclareroit & entraîneroit le reste ou la plus grande partie du pays, en sorte que le tems de la trève venant à finir, l'Espagne feroit cette fois la guerre à coup sûr (41); que la paix, si le traité portoit ce nom, n'avoit rien de plus sûr que la trève, puisque le roi d'Espagne sauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occasion propre à faire son coup. La princesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à peu près dans ce même sens, excepté que quoiqu'elle me marquât que les gens de guerre, des villes

(41) En effet, l'Espagne recommença la guerre contre les Flamands plus vivement que jamais, en l'année 1621, qui est le terme de la trève.

& même des provinces entieres, étoient dans les sentimens de son beau-fils, & entiérement attachés à toute la maison de Nassau, elle ne pouvoit me dissimuler que le parti contraire étoit pour le moins aussi fort.

Le prince Maurice, avec de pareils sentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du roi. Il lui envoya Lambert le fils au mois d'octobre avec une lettre pour S. M. & toute sorte de créance sur ce qu'il lui diroit de bouche en son nom. Lambert exalta fort les desseins de son maître. Il voulut même faire croire que les choses étoient au point, que le marquis de Spinola, le président Richardot & les commissaires Espagnols avoient été remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les conseillers de S. M. qui étoient présens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé auparavant que les équipages de ces députés Espagnols & eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles le 4 octobre. Ils voulurent tous en ce moment persuader à S. M que ses amis, comme ses ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions qu'il lui plairoit de leur imposer. C'est ce que me manda Villeroy, en me faisant le détail de toute cette affaire, & en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la

lettre du prince d'Orange. Le roi n'alla pas si vîte. Le discours de Lambert lui parut suspect par plusieurs endroits. Il ne voyoit aucune lettre de la part du conseil des Etats; celle du prince lui sembloit pleine de réserve & de dissimulation ; & Maurice lui-même avoit agi jusques-là si peu conformément à ses paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorsque Lambert ajoutoit que la Zélande se donneroit plutôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Espagne; qu'on prioit S. M. de se tenir au moins neutre, si elle ne vouloit plus assister ses alliés comme auparavant; parce que, ne leur restât-il que trois villes, ils donneroient encore de l'exercice aux Espagnols pendant cinquante ans. Henri ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade & une fausseté, ou du moins une finesse très-grossiere. Ce manége sautoit encore plus aux yeux, lorsque Lambert s'avançoit de mille choses que Jeannin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à S. M. Selon Lambert, Barneveld & Aërsens étoient disgraciés, & même en danger de se voir faire leur procès; on avoit tenu conseil dans plusieurs villes des Etats, si l'on ne prendroit point le parti de demander la domination Françoise. Comment tout cela eût-il pu être si secret, qu'on n'en eût

rien laissé transpirer dans toute la Flandre? Mais les discours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre lettre du prince d'Orange.

Je crois bien que si S. M. avoit vu plus de fond à faire sur quelques-unes de ces propositions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands sous sa puissance, il ne lui auroit pas été besoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ses vues de ce côté-là; quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de savoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce prince prit enfin le parti le plus sage; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement, sans montrer ni éloignement ni empressement pour la paix, en attendant un éclaircissement qui ne pouvoit se faire de quelque maniere que ce fût, sans qu'il se vît appellé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de se conduire sur ce plan; & voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail au plus juste de tout par Villeroy, & il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes discours qu'il avoit tenus à S. M. J'avois un bon préservatif contre ses finesses, dans la seule lettre que j'avois reçue de la princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas

de ma ſincérité, ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de S. M. que je donnai aux Etats.

Je répondis auſſi par lettres à Villeroy, & je ne lui dis pas tout ce que je penſois; je le remis à mon retour pour en ſavoir davantage. Ce ne fut qu'avec le roi ſeul que je me découvris de tout ce que je penſois ſur ce qui ſe paſſoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidele à ſuivre ſon plan, & même qu'il s'en fût quelquefois écarté aſſez viſiblement, il n'étoit ni incroyable ni bien ſurprenant qu'il ſongeât à ſoutenir juſqu'à l'extrêmité un parti, dans lequel ſon honneur pouvoit être véritablement intéreſſé; mais pour Henri, il ne convenoit point à un grand capitaine, ni à un grand roi, d'aller ſe jetter tête baiſſée dans des affaires où on ne l'appelloit point, ſur la foi d'un ſimple particulier; il étoit de ſa dignité d'examiner & d'attendre. Quant aux Etats, ſi c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard & à contre-tems. Ils avoient fait des fautes qu'ils cherchoient à faire réparer à S. M. ou plutôt ils joignoient à une ingratitude marquée pour le roi, le deſſein auſſi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable, & tout le

reste, illusion, tromperie & artifice; à quoi S. M. ne devoit répondre, qu'en continuant à se mêler des affaires de ces provinces, autant qu'il convenoit pour sa gloire & son utilité propre.

C'est en partie pour ce sujet que Henri me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude, & les nouvelles que l'on en recevoit se ressentoient de cet état. Il arriva que l'instruction que les archiducs avoient donnée à leurs députés, en les envoyant à la Haye, tomba en original entre les mains du prince d'Orange, soit que le président Richardot (42) l'eût oubliée, soit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laissât voir exprès pour s'attacher les catholiques auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, & s'en servit pour animer ses partisans. Les conférences languirent souvent, mais elles ne furent point interrompues. La guerre étoit devenue de toute impossibilité, & par conséquent un accord étoit de toute nécessité. Ce qu'on voyoit seulement de clair, c'est que

(42) Jean Richardot, président au conseil privé des Pays-Bas, bon négociateur. Il avoit eu part au traité de Vervins. Il mourut l'année suivante.

de quelque sincérité que les parties parussent faire profession, elles songeoient à se garder des interprétations à leur sens, pour en faire un motif de recommencer la guerre d'abord qu'elles pourroient le faire avec quelque apparence de succès. Si donc la France perdoit une occasion favorable d'humilier sa rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir se présenter encore beaucoup plus belle, pourvu que jusques-là elle sût ménager ses forces. « Je suis toujours dans la même » opinion, (ainsi m'écrivoit S. M.) que Dieu » veut en cette affaire faire un coup de sa » main, à quoi les hommes n'ont point » pensé, & au contraire de tous leurs des- » seins. Je l'ai vu ainsi arriver depuis trente » ans, & toujours à mon avantage; puisse-t-il » encore en être de même, & que mes » fautes & mes ingratitudes ne l'en em- » pêchent point! je l'en supplie de tout mon » cœur ».

Les habiles politiques faisoient une seconde remarque, encore plus importante que la précédente; c'est que la puissance Espagnole étoit parvenue à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainsi, ce n'étoit point à cause des égards qu'on voyoit que le roi d'Espagne & les archiducs avoient pour tous les agens de S. M. & particuliérement pour Jeannin, les

restrictions qu'elle se ménageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance & la même ambition, & elle ignoroit peut être elle-même, ou ne vouloit pas avouer sa maladie. Mais lorsqu'on voit qu'un état ne montre ni force ni conduite, qu'il manque à la fortune & à l'occasion, dès-lors la chose n'en est plus aux termes de la simple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui se passa sur les frontieres de la Navarre & du Bearn. Les Espagnols y ayant renouvellé d'anciennes querelles sur les limites des deux royaumes, Henri, bien résolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le chancelier, & d'en faire parler à l'ambassadeur Espagnol par quelqu'un du conseil, plutôt pour se justifier des suites que ce démêlé pouvoit avoir, que comptant le terminer par cette voie. S. M. écrivit encore dans le même esprit à la Force, dépositaire de son autorité sur toute cette frontiere, de soutenir ses droits par tous les moyens les plus prompts & les plus efficaces. Et comme il ne pouvoit attendre de grands secours des habitans du pays, je reçus ordre de le rembourser de toutes les avances qu'il avoit déja faites, & de lui faire un fonds suffisant pour ne pas avoir le dessous.

Ces précautions furent assez inutiles. Aux premieres plaintes que la Force fit faire au viceroi d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit; &, contre l'ordinaire du conseil de Madrid, elle ne se fit pas attendre: c'est qu'on n'ignoroit pas que sur une simple apparence de rupture, grand nombre de mécontens, dont les royaumes de Navarre & d'Arragon étoient remplis, avoient déja offert leurs services à la France. La Force (*a*), auquel ils s'étoient adressés, en donnant cet avis à S. M. mandoit en même tems, que quoiqu'il fût bien qu'il ne falloit pas faire grand fond sur l'esprit inquiet & changeant de ces peuples, c'étoit ici une occasion immanquable, pourvu seulement qu'on se pressât d'en profiter; que toute l'habileté des Espagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foiblesse & d'épuisement, qui n'étoit plus ignoré de personne; que toutes les affaires du gouvernement y étoient dans une confusion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, soit à S. M. soit à moi, que sur ce ton; & il étoit plus à portée que personne de connoître l'état des choses, tant sur ce sujet, que pour ce qui regarde une autre faction

(*a*) Jacques Nompar de Caumont, depuis duc de la Force.

qui donnoit de furieuses inquiétudes au conseil de Madrid, quoiqu'il ne s'agît que des misérables restes d'un peuple presqu'entiérement exterminé ; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, sans interrompre la narration. Henri n'étant encore que roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'esprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Espagne, de ces ennemis domestiques, moins considérables encore par leur nombre, que par le vif ressentiment qu'on leur voyoit conserver de leur oppression. Les Maures, de leur côté, apprenant par le bruit public, que le parti protestant, qu'ils savoient être très puissant en France, & opposé à l'Espagne, avoit à sa tête un roi de Navarre, c'est-à-dire, un prince doublement ennemi de cette couronne, commencerent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur ménager cette protection, & entr'autres MM. de Saint-Geniés & d'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Espagne un soulevement presque général, pourvu qu'ils se sentissent appuyés. Ils ne demandoient qu'un général & de bons officiers, auxquels ils s'engageoient d'obéir ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent nécessaire, bien loin d'en

d'en exiger; & du côté du courage & des soldats, ils assuroient qu'on seroit content d'eux. Un asyle en France avec la liberté de leurs biens & de leurs personnes, étoit la seule condition qu'ils apportoient au traité. Ils paroissoient de si bonne composition sur la religion, qu'ils offroient d'embrasser celle du royaume; non pas à la vérité la religion Romaine, la tyrannie de l'inquisition leur avoit rendu cette seconde servitude encore plus insupportable que la premiere, mais la religion réformée. Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient sans peine d'un culte dégagé des images & des cérémonies, qu'ils disoient sentir l'idolâtrie, & dont un seul Dieu, également adoré & invoqué de de tous, étoit presque l'unique objet.

Saint-Geniés & d'Odou ne manquerent pas de faire un rapport fidele de tout ceci au roi de Navarre, sur-tout lorsqu'il fit en Bearn & en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henri les chargea de savoir des Maures, quelles étoient au juste leurs facultés, de quelles armes ils avoient besoin, de quelle somme de deniers ils promettoient contribuer, & par quels moyens ils comptoient entamer une entreprise si considérable. Ces deux gentilshommes n'employerent d'abord à cette négociation qu'un homme seul, nommé le capitaine Danguin.

A mesure que les intelligences se multiplierent, ils y en firent entrer jusqu'à douze autres; & le secret confié à tant de personnes, fut pourtant si bien gardé, que l'Espagne n'en eut pas le moindre soupçon, jusqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas l'Hôte, ce secrétaire de Villeroy, dont on a vu l'histoire. On découvrit aisément le reste; & la chose parut d'autant plus de conséquence, qu'on vérifia que ce parti, qui dans le commencement étoit fort peu de chose, embrassoit alors plus de cinq cens mille personnes. Deux choses avoient servi à le grossir si considérablement; premiérement, le secours qu'ils avoient eu l'adresse & le tems de se ménager chez les Turcs, grands ennemis des Espagnols; en second lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le conseil de Madrid ayant délibéré, aux premieres nouvelles qui lui furent portées de ce soulevement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le pays de ce reste de Maures, en leur faisant repasser la mer, & ayant communiqué cette résolution à la noblesse du royaume de Valence, elle y fut reçue si peu favorablement, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs provinces, où la noblesse se faisant servir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les

voir chasser sans perdre aussi en même tems le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle déclaration du conseil d'Espagne. Le viceroi crut appaiser cette premiere émotion, en députant le chef de la justice, que la chancellerie appelle le régent. Ce régent étoit un vieillard timide, qui se voyant tout d'un coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

Le conseil Espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture. Sa foiblesse se décéla par l'inaction où on le vit pendant un assez long tems. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être si fort ménagés, n'en leverent la tête que plus hardiment. Ils renouvellerent leurs instances auprès de Henri, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que roi de Navarre, que son parti étoit trop foible & trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout, pour secouer le joug Espagnol, ils le prierent de les prendre au nombre de ses sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considérations qui empêchoient S. M. de prendre ouvertement le parti des Provinces Unies dans un intérêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui

défendoit auſſi de ſe déclarer le libérateur d'un peuple, encore plus particuliérement ſujet de l'Eſpagne, & qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, & qui demandoient un armement de mer; car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade, ſans compter pluſieurs autres raiſons tirées du caractere de ces peuples, & ſans parler des incidens ſi ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguiſe en partie. Tout cela fait qu'on ne ſauroit aſſurément blâmer S. M. de n'avoir pas mieux répondu aux deſirs de la nation Maure.

Je laiſſe à penſer ſi pendant tout ce tems-là, le conſeil de Madrid, à qui rien de tout ce qui ſe projettoit, n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il ſouffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoiſſance, jettât de profondes racines, & c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonſtance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; & le deſſein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Eſpagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit auſſi plus difficile, parce que le bruit couroit que les Turcs croiſoient du côté de Maïorque. Pour prévenir ce coup, il falloit armer une flotte, pour l'oppoſer à

la leur. Le mois d'octobre vint, ſans que rien parût de côté ni d'autre; & l'année ſe paſſa encore toute entiere ſans aucun mouvement de la part des Eſpagnols, qui ſavoient que les Barbares les attendoient avec dix mille hommes d'infanterie & cinq mille de cavalerie, réſolus à ſe bien défendre. L'attente fut favorable à l'Eſpagne, & le tems lui donna enfin les moyens de ſe défaire tout-à-fait d'un ennemi (43) à qui toutes ces reſſources manquoient; ce qui ne put pourtant ſe faire, ſans que l'Eſpagne ſe privât elle-même de cinq cens mille ſujets (44); c'eſt le nombre des perſonnes

(43) Les Maures, ayant à leur tête un certain Barberouſſe, donnerent un combat, dans lequel leur parti fut défait; & on les obligea l'année ſuivante à s'embarquer. *Voyez le Merc. Franç. & autres hiſtoriens.*

(44) D'autres font monter ce nombre juſqu'à ſept & huit cens mille; playe, dont l'Eſpagne n'a jamais pu guérir; mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût ſi facile de le faire, ſi ce n'eſt pas en prenant le parti de ces malheureux, comme le cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occaſion à-peu-près ſemblable, du moins, en leur donnant un aſyle en France, ne fût-ce que dans les landes de Bordeaux qu'ils demanderent inutilement, dit-on, la permiſſion d'habiter. Cette faute du gouvernement a été judicieuſement relevée par l'auteur de *l'Eſſai politique ſur*

qu'elle chassa de ses états, après les avoir dépouillés de tout.

L'empereur traita en Allemagne aussi durement & avec moins de droit la ville de Donavert; il s'en saisit, quoique cette ville soit du nombre des villes impériales, & il lui ôta la liberté de conscience, & la plus grande partie de ses priviléges. Cette violence y excita beaucoup de murmures & de troubles.

---

le commerce. « Défricher de nouvelles terres, » dit-il à ce sujet, c'est conquérir de nouveaux » pays sans faire de malheureux ». On dira que la même raison qui faisoit chasser les Maures de l'Espagne, empêchoit aussi qu'on ne les reçût en France. Mais il semble qu'il auroit été facile de profiter de la triste situation où ils se trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu desirer d'eux.

Fin du vingt-cinquiéme Livre.

LIVRE XXVI.

MÉMOIRES de l'année 1609. Etats de finance : contestation à ce sujet entre le duc de Sully & le chancelier de Sillery. Sully traite & loge le roi à l'Arsenal. Indiscrétion du P. Cotton, dont Henri accuse Sully. Entretien important entr'eux sur les complots à la cour & en Espagne, contre la personne de Henri ; sur son amour pour la princesse de Condé, &c. Conseils que lui donne Sully ; projet d'un cabinet d'état, très-utile pour toutes les parties du gouvernement. Moyens différens de recouvrer de l'argent dans un besoin. Réglement contre le luxe, les dissipateurs, les abus dans le barreau, & autres pieces de ce cabinet. Portrait des trois ministres de Henri, fait par lui-même. Autres détails de finance & de gouvernement. Edit contre les banqueroutes frauduleuses. Autre édit contre le duel. Intrigues de cour contre Sully. Evasion du prince de Condé ; chagrin qu'en ressent Henri ; conseils que lui donne Sully. Lettre de Sully au prince de Condé, &

autres détails sur cet incident. Faux avis donnés à Henri contre les calvinistes. Avis d'une conspiration à la Flèche, contre la personne de Henri.

LE premier jour de l'année, j'allai suivant la coutume, présenter au roi les jetons d'or. La gloire que S. M. s'étoit acquise dans l'accommodement du pape avec les Vénitiens, des Espagnols avec les Flamands, & de quelques autres princes de l'Europe, faisoit le sujet de ceux-ci. Après quelques momens d'une conversation indifférente, ce prince me tira dans l'embrâsure d'une fenêtre, pour me dire de lui composer quatre états, dans le goût de plusieurs autres que je lui avois déja remis : le premier, des équivalens perçus dans les douze généralités du royaume; le second, de tous les droits & redevances qui faisoient partie des revenus royaux; le troisiéme, des levées du principal de la taille, nommée l'ordinaire, depuis 1599, jusqu'à 1609, ces deux années comprises; le quatriéme, des levées de la taille, sous le nom de grande crue, ou crue extraordinaire, pendant ces mêmes onze années : c'étoit pour les faire voir, me dit Henri, à des personnes qui se croyoient fort habiles dans les finances, quoiqu'elles n'y eussent rien

fait qui vaille, & à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuse qu'elle étoit.

Ce prince n'avoit pas besoin de justifier à mes yeux une pareille demande. Le plaisir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du gouvernement, ne me laissoit pas seulement examiner par quel motif il agissoit. Je voyois bien que depuis quelque tems il faisoit une étude particuliere de ma façon de conduire les affaires générales & particulieres, & qu'à force de me demander, tantôt un état, tantôt un mémoire, aujourd'hui une instruction, le lendemain une explication; toutes ces pieces lui composeroient bientôt un sistême complet sur la finance & les autres parties de l'état. Mais j'étois là-dessus sans aucune inquiétude; & soit que Henri ne cherchât en effet qu'à s'instruire lui-même, soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'état selon mes principes, dans la crainte que je ne vinsse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le royaume à d'autres fonctions, qui ne me laissassent plus de tems pour celle-ci; la maniere dont il se comportoit avec moi (1), ne me per-

(1) Le motif de cette conduite de Henri IV.

mettoit de rien voir dans cette conduite; que de bon, de ſage & même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorſqu'il revint à la fin du mois à l'Arſenal, ces quatre états, que je ne tranſcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le total du premier faiſoit voir que les équivalens montoient à cent cinquante-un mille ſoixante-treize livres: ſomme beaucoup moindre que ne le l'imaginoient bien des perſonnes, qui avoient fait entendre au roi qu'elle devoit

---

avec le duc de Sully, ſeroit tout autre, ſi nous en croyons l'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils. « Il étoit peu ſatisfait, dit-il, de la perſonne du » ſieur de Sully; il penſoit à lui ôter le maniment » de ſes finances, & vouloit en commettre le ſoin » à Arnaud. Il avoit dit pluſieurs fois à la reine » qu'il ne pouvoit plus ſouffrir ſes mauvaiſes » humeurs.... Son mécontentement étoit formé, » & ſa réſolution priſe de le dépouiller de ſa charge, » mais le tems en étoit incertain », &c. Mais la ſuite même de ce livre va fournir des preuves ſi ſenſibles de l'extrême confiance que Henri IV avoit en M. de Sully, qu'on jugera que cet auteur a donné dans le panneau, qu'un autre écrivain de ce tems-là nous avertit que ce prince & ſon miniſtre ont ſouvent tendu aux perſonnes trop crédules, lorſque pour le bien des affaires, ils affectoient entr'eux deux tous les dehors d'une vraie méſintelligence; ce que les courtiſans faiſoient entendre par ce mot: *bon maître & bon valet.*

faire le fou pour livre de tous les revenus royaux. Ce prince vit dans le fecond, bien des mots barbares pour lui, quòique malgré mon application, il m'en eût encore échappé, je le lui promis complet dans l'année. Le total du troifiéme étoit de cent fept millions quatre cens quarante-cinq mille trois cens cinquante-trois livres feize fols onze deniers : celui du quatriéme, de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille fept cens foixante-dix-neuf livres douze fols fix deniers. Henri fe contenta pour le moment d'en voir le titre, & les donna à la Varenne; en lui difant qu'il les lui rendît fitôt qu'il feroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le cabinet des livres. Je lui donnai encore un inventaire de tous les états, faifant partie de l'état général des finances, ou indiqués par cet état (2).

Comme Henri partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue lifte d'états, qui fut un petit fujet de difpute, un jour que S. M. s'entretenant avec le chancelier, Villeroy & moi, la converfation fut mife fur cette matiere. Je dis, qu'outre les

(2) On trouve ces états tout au long dans les Mémoires de Sully, *année 1598, vers le milieu du dixiéme livre.*

états dont je pouvois laisser le soin à mes secrétaires, en leur donnant seulement un sommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main au commencement de chaque année. Le roi en parut étonné, & Villeroy aussi : « Je » sais bien, Monsieur, reprit Sillery, avec » son air benin, qu'il y en a beaucoup, » mais cent! je ne le pense pas, car j'en » vois quelque chose. Vous avez bien fait, » Monsieur, lui répondis-je, de dire quel» que chose; mais vous auriez encore mieux » fait de ne point parler du tout, de ce que » vous ne pouvez savoir que par moi-mê» me ». Il ne s'agissoit, pour voir qui avoit raison de nous deux, que de jetter les yeux sur l'inventaire que j'avois donné au roi, ils y étoient tous compris, & il n'y avoit que ceux-là seuls. Comme j'en avois une copie dans le sac de mes papiers, que portoit l'un de mes secrétaires, je le fis approcher, & S. M. connut par cet écrit, que je n'avois rien avancé de trop. Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lecture & le compte.

Le roi étant à Chantilly, m'écrivit le billet suivant, le mercredi 25 mars. « Mon » ami, je monte à cheval après dîner, pour » aller coucher à Lusarche. Je me rendrai » demain de bonne heure à Paris, faisant

» état d'aller dîner chez vous, je vous prie » de me le faire apprêter pour douze per» sonnes, & du poisson. Bon jour, mon » ami ». Il n'y manqua pas, & je fis en sorte que le repas fût de son goût. Après que les nappes eurent été levées, je fis apporter des cartes & des dés sur la table, sur laquelle je mis aussi une bourse de quatre mille pistoles pour S. M. & une seconde d'autant, pour en prêter à ceux de la compagnie de ce prince, qui ne s'étant point attendus à jouer, n'avoient point d'argent sur eux. Cette cérémonie ne déplut pas à Henri. Il me dit : « Grand-maître, venez » m'embrasser, car je vous aime, comme » je dois. Je me trouve si bien ici, ajouta» t-il ensuite, que j'y veux encore souper & » coucher. J'ai des raisons pour n'aller point » d'aujourd'hui au Louvre, ce que je vous » dirai au sortir du jeu. Cependant faites» moi préparer trois carrosses, pour aller » me promener, après que je vous aurai » un peu entretenu, & qu'il ne vienne per» sonne ici tant que j'y serai, sinon ceux » que j'y manderai, & à mon retour, que » je n'y trouve personne ». La journée s'étant ainsi passée à la satisfaction du roi, il voulut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain. Il passa une grande partie de la matinée enfermé avec moi dans

mon cabinet : nous nous entretînmes de plusieurs choses, qui devoient être tenues secrettes. S. M. lut aussi avec plaisir les états que je lui avois donnés, & me dit tout haut en sortant : « Vous m'avez donné des » mémoires, auxquels j'ai pris grand plai- » sir, mais il y a encore plusieurs particu- » larités, qu'il faut que vous m'expliquiez » par écrit ; car il ne me souviendroit pas » de ce que vous m'en avez dit ».

Tout le monde s'étant rassemblé autour du roi, il parla publiquement du dessein qu'il avoit de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arsenal de la même maniere. Il me commanda d'y faire accommoder pour lui une salle, une chambre, une garde-robe & un cabinet, sans cependant rien prendre sur mon logement. Il me dit, que toutes les fois que cela arriveroit, il ne se feroit ni servir par ses officiers, ni rien apporter de sa cuisine, mais qu'il vouloit que je le traitasse comme je venois de faire : ajoutant obligeamment, qu'en toutes manieres, il croyoit ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains ; & que comme il n'étoit pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi, celle-ci seroit prise sur une gratification de six mille écus, par chaque année, qu'il m'accordoit pour

cela ſeul ; ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos la converſation vint à tomber, entre les quinze ou vingt perſonnes qui pouvoient être à la ſuite du roi, ſur les grands hommes dont l'hiſtoire a parlé ; & Henri me demanda auquel de tous j'aurois le plus ſouhaité qu'il reſſemblât. Cette queſtion n'étoit pas de celles auxquelles il ſoit facile de ſatisfaire d'un mot ; d'autant plus que Henri ajoutant, que j'euſſe égard non-ſeulement à la conduite & au mérite perſonnel, mais encore à tout ce qui peut être le juſte ſujet des deſirs d'un homme, comme les qualités du corps, la ſanté, & le concours de ces circonſtances qui font qu'on appelle un homme heureux ; l'on ne pouvoit décider la queſtion, qu'après avoir examiné & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occaſion ſe préſentât de faire honte à la plupart des aſſiſtans, de leur ignorance dans des choſes, dont il ſemble que tout galant homme doit avoir du moins quelque teinture. Le roi comprit mon intention, ſeulement à la maniere dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à ſa queſtion. « A ce que je puis juger, dit-» il, vous n'allez pas être un homme à un » mot ; mais je veux vous écouter juſqu'au

» bout, cela me fera bien autant de plaisir & » beaucoup plus de profit, que je n'en au- » rois eu à voir jouer au mail, où j'avois » dessein d'aller me promener, en atten- » dant que votre dîner fût prêt ».

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'antiquité a compté d'hommes illustres, parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos rois, auxquels on peut donner ce nom : tels que sont Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe-Auguste, S. Louis, Charles V, Charles VII & Louis XII. La qualité d'ennemis de la France, ne me parut pas suffisante, pour exclure les noms d'Edouard III & de Charles-Quint : je n'en nommai aucun, sans les faire connoître, du moins en gros, par quelques traits touchés le plus succinctement que je pus, sur leurs bonnes & mauvaises qualités, & sur les événemens heureux ou malheureux de leur regne. « C'est à vous-même, Sire, ajoutai-je, après que j'eus fini cette énumération, qui m'obligea à parler de suite pendant un assez long tems, » de choisir au- » quel de tous ces grands rois vous aime- » riez le mieux ressembler, toutes compensa- » tions faites, & de voir si vous n'y perdriez » point, vous, qui certainement les avez » surpassés en plusieurs choses. Pour bien » prononcer là-dessus, répondit S. M. il

» faudroit mieux & plus attentivement con-
» sidérer tout ce que vous avez dit sur
» chacun de bien & de mal; mais le dîner
» qui est servi, ne nous en laisse pas le loisir
(on venoit d'avertir qu'il étoit tems de se
mettre à table); » il faut remettre cela
» à une autre fois; je vous prie de le faire
» rédiger par écrit, & puis je vous di-
» rai ce que j'en pense, aussi-bien que de
» vos dernieres paroles, que vous n'avez
» ajoutées, dit agréablement ce prince, que
» pour me faire trouver vos mets encore
» meilleurs ».

Quelques-uns de la compagnie cher-
cherent pendant le dîner à se faire honneur
de leur lecture, par des traits sur le sujet
qui venoit d'être traité; mais ils confon-
doient à chaque mot les noms & les cho-
ses, d'une maniere si plaisante, qu'elle ne
servit qu'à faire rire le roi, & à m'attirer
de S. M. un compliment sur ma mé-
moire (3). Je laissai ce prince dans sa
bonne opinion jusqu'au sortir de la table,
que je lui avouai en particulier un effet
assez heureux du hasard, c'est que j'étois

---

(3) Je coupe court sur tout ce narré, qui tient une assez grande place dans les Mémoires de Sully, *année 1598, sur la fin du dixiéme livre*, parce qu'il m'a paru froid, déplacé, & d'une critique peu sûre.

tombé il n'y avoit pas trois jours, sur un extrait des vies des hommes illustres, que j'avois fait long-tems auparavant, pendant que je m'occupois de l'histoire, & que ce même jour j'en avois fait le sujet d'une conversation avec quelques amis, qui m'en avoient rappellé toutes les idées. Les cartes, les dés & les pistoles succéderent à cette scene savante. Je descendis pendant ce tems-là dans la salle d'en bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à S. M. qui passoit des momens plus de son goût, ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cens pistoles; aussi sortit-elle de bonne humeur, pour s'aller promener comme la veille dans les carrosses que je lui avois fait tenir prêts, & pour retourner au Louvre.

Cinq ou six jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le roi à l'Arsenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques provinces, sur des choses qu'il croyoit renfermées entre lui & moi, parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand secret. Il me soupçonna d'indiscrétion pendant quelques jours, sans que je m'en doutasse, quoiqu'il m'eût demandé plusieurs fois, quels amis si intimes j'avois donc en Berry & en Bourbonnois. Enfin il m'appelle un jour, & me dit: « Venez-çà, grand-maître, me direz-vous

» exactement la vérité ſur ce que je vais » vous demander » ? Je le lui promis, avec la ſeule réſerve, que s'il s'agiſſoit de quelque choſe qui pût déplaire à S. M. je me ferois commander abſolument de répondre & promettre qu'elle ne s'en fâcheroit pas. « Ce que j'ai à vous demander, reprit-il, » n'eſt pas de cette nature », & il me dit tout ce qu'il avoit ſur le cœur. Après que je me fus juſtifié par les ſermens qu'il ſavoit que je n'employois jamais en vain, ſon étonnement ſuccéda au dépit, & je n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne ſe paſſa pas trois jours, ſans que je viſſe clair dans cette énigme. Une lettre écrite de la propre main du P. Coton au P. Ignace, jéſuite à Moulins, qui me fut rendue le ſurlendemain dans un paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le roi, qui arrivoit au Louvre avec la reine, au-devant de laquelle il s'étoit avancé juſqu'à Anet. Après quelques diſcours ſur Anet & ſur Chantilly, je lui dis : « Sire, vous me de» mandâtes l'autre jour mon ſerment que » je vous dirois la vérité ; ne trouverez» vous pas mauvais, ſi j'oſe vous prier à » mon tour de me dire ſi vous n'avez ja» mais parlé à d'autres perſonnes qu'à moi,

» de ce que vous m'accusiez d'avoir révé-
» lé ? Si cela n'est pas, il faut que parmi
» ceux qui vous approchent, il y en ait
» qui ont un esprit familier, & savent de-
» viner les pensées ». Le roi sourit, en me donnant un petit coup sur la joue, & m'embrassa ensuite. « Je souhaite trop, me dit-il,
» que vous soyez toujours sincere avec moi,
» pour vous donner l'exemple d'un men-
» songe. Je vous avouerai donc que j'en
» ai encore parlé au P. Cotton & à Bé-
» ringhen. Pour celui-ci je répondrai bien
» qu'il n'en a dit mot : aussi n'est-ce pas lui,
» repris-je, mais le jésuite ; cette lettre, ajou-
» tai-je, en la lui mettant entre les mains,
» vous le prouvera ». S. M. la lut, & la voici transcrite toute entiere.

« Mon R. P. *Pax Christi.* Je ne vis
» jamais écrire si peu souvent, & desirer si
» souvent de le faire. V. R. en jettera la
» coulpe, s'il lui plaît, sur mes occupa-
» tions, notamment en ce tems. M. de Ci-
» teaux se contentera d'une abbaye proche
» la sienne, qui est à un chanoine de la
» sainte Chapelle, septuagénaire, & moyen-
» nant ladite abbaye, il nous fera accorder
» par le chapitre général, qui se tiendra en-
» viron la Pentecôte, ce que nous desirons
» de Bellebranche. Il y a du trouble à Or-
» léans, sur le fait du collége, par les me-

» nées de la prétendue, mais Dieu sera le
» maître. Le roi a écrit aux maire & échevins, à M. d'Orléans, M. le lieutenant-général, M. le prevôt, son procureur d'office, & à M. de la Châtre. Je joignis les miennes à M. d'Escures, qui part demain, & promet de parfaire le tout. Le roi a encore accordé trente mille livres à la Flèche, sur l'avis que je communiquai, à V. R. S. M. part mardi pour Chantilly, & la reine, quatre jours après pour Chartres, qui l'ira trouver à Anet, puis derechef ici & à Fontainebleau. L'affection que savez, continue, nonobstant laquelle se feront après Pâques les mariages de M. le prince & de M. de Vendôme. Tout est rapatrié avec l'homme de l'Arsenal, quelques pratiques que l'on ait pu faire. L'ainé de M. de Créquy aura la petite de Verneuil, & le premier dessein se continuera, de M. le marquis de Rosny avec l'ainée du même sieur de Créquy: le pere ne voulant point ouir parler de changer. M. des Yvetaux est en exercice. Le sieur Colin demande de demeurer au collége du Mont jusqu'à la mi-août. M. de Savari ne lui veut accorder que jusqu'à Pâques. On presse fort pour l'édit des duels, les prédicateurs y font bien leur devoir; mais le P. Gon-

» teri dégoûte le roi de tems en tems, encore
» que j'aille parant aux coups : il dit que
» ses sermons sont séditieux, & qu'un jour
» il fera schisme en notre religion, ou en
» l'église. M. Bremont s'est résolu à la
» compagnie; V. R. verra son louable de-
» sir, par l'adjointe, avec une du R. P.
» de la Tour, que j'ai trouvée sur ma ta-
» ble, sans savoir comment. M. de Bour-
» ges m'a dit cejourd'hui que le P. Sal-
» lian contente, & que l'on n'a rien perdu
» au change. On a voulu persuader que le
» P. Changer s'étoit changé, seroit-ce que
» souvent on a redouté. Je suis rapatrié
» avec M. le comte de Soissons autant &
» mieux que jamais, mais je n'ai encore
» touché ni viande ni argent depuis le mois
» de janvier. La reine me mene à Char-
» tres, & se confie en moi de ce que sa-
» vez, plus que de coutume. M. de la Va-
» renne dit qu'il s'employera volontiers
» pour M. votre frere, mais que cette voie
» n'est pas bonne, ne pouvant introduire
» des chevaux de louage, au préjudice des
» relais & des postes : toute autre qu'il
» pourra, il offre de le faire. Le R. P. Rai-
» mond a été ici, & a apporté quelques
» quatre cens livres d'aumônes, sans les
» matériaux de Talan en partie, que M. le
» Grand lui a promis. Notre frere Paran

» est maintenant déchargé de l'office : car
» j'ai réponse de Rome comme l'union a été
» agréée par notre saint pere, & le *gratis*
» donné par S. S. à ma considération, *quasi*
» *fuit ejus benevolentiæ*. J'ai remis la re-
» vision & l'impression de mon livre à cet
» été, ou après l'automne. La trève pour
» neuf ans est presque assurée en Flandre.
» Dix de nos peres ont été pris, venant des
» isles Baléares en Espagne, par Simon
» Dansa, corsaire Hollandois, marié à
» Marseille ; le roi s'employe pour leur dé-
» livrance, & nonobstant quelques amer-
» tumes, il ne laisse de priser & chérir la
» compagnie. *Quod superest*, je suis gran-
» dement nécessiteux de secours spirituels,
» *oraque pro paupere*, qui est de V. R.
» le serviteur le plus humble & plus affec-
» tionné *Pierre Cotton*. A Paris, ce quin-
» ziéme mars 1609. Madame la marquise
» de Mesnelay va se rendre capucine, no-
» nobstant tout le monde. M. Avias, rec-
» teur de la principale, est malade à mort
» de pourpre, pris prêchant & servant à
» l'hôpital ; c'est un bon prêtre & un
» bon ami, qui va à Dieu ».

Henri lut deux fois de suite la lettre entiere, & quoiqu'il me cachât la moitié de ce qui se passoit au-dedans de lui même, je lus aisément sur son visage son mécon-

tentement. « J'avoue, me dit-il, qu'il y » a plus de conduite, de prudence & de » fidélité en vous, & de vérité dans vos » paroles, quelque méchant huguenot que » vous ſoyez, que dans beaucoup de ca» tholiques, & même d'eccléſiaſtiques qui » font bien les dévots & les ſcrupuleux ». Il me quitta pour aller entretenir M. le comte de Soiſſons, qu'il voyoit s'approcher, & je crois qu'il lui conta tout, & même qu'il lui montra la lettre dans laquelle ce prince avoit ſon mot comme les autres. Je me ſus bon gré d'en avoir retenu une copie : car S. M. ne voulut jamais me rendre l'original.

Le P. Cotton ſut le contre-tems arrivé à ſa lettre, & en fut mortifié au dernier point (4). Il ſe conſola un peu, quand on lui dit qu'excepté le roi, je ne l'avois fait voir, ni parlé à perſonne de ce qu'elle contenoit : il crut m'en devoir un remer-

(4) On voit dans l'Anti-Cotton, *pag.* 46, que le P. Cotton fut diſgracié du roi pendant ſix ſemaines pour avoir révélé ſes ſecrets à un provincial d'Eſpagne; mais c'eſt un de ces libelles qui ne méritent aucune créance. Dans une occaſion ſemblable, Henri IV dit à ſes miniſtres, en prenant le préſident Jeannin par la main : « Je réponds » pour le bon-homme, c'eſt à vous autres à vous » examiner ».

ciment

cîment, & il ſentit auſſi qu'un petit mot de juſtification n'étoit point ici de trop. La lettre que j'en reçus, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en province, eſt à ces deux fins : il me l'écrit de Fontainebleau, où la cour étoit alors, & moi j'étois à Paris. Le P. Cotton y prend occaſion de louer la bonté de mon eſprit & la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaiſe impreſſion de lui, n'ont pas été capables, dit-il, d'altérer ma premiere bienveillance à ſon égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu de mauvaiſe humeur, auroit pu faire ſervir la lettre dont il vient d'être fait mention, de prétexte à ſon reſſentiment ; il ne dit pas, de cauſe, parce que ſelon lui, les termes dans leſquels il s'y exprime ſur mon ſujet, n'ont pas cette gravité, qui peut ſeule autoriſer un galant homme à ſe fâcher. Auſſi ne l'ai-je pas fait, j'ai cru que le P. Cotton devoit mieux entendre le ſens de ſes lettres, que perſonne, & que s'il ſe fût ſenti véritablement coupable envers *l'homme de l'Arſenal*, il n'auroit pas eu la hardieſſe qu'on lui voit dans cette lettre, de le prier de ſe ſouvenir du bâtiment de l'égliſe des peres jéſuites, & des appartemens deſtinés pour tenir leurs claſſes à Poitiers, en dreſſant les états où ſont

comprises ces sortes de dépenses; autre louange à cette occasion sur ma charité, suivie d'une fervente priere à Dieu, d'achever son ouvrage, en m'inspirant le reste des sentimens de la bonne religion (5).

---

(5) On verra par le trait suivant, tiré des Mémoires pour l'histoire de France, que M. de Sully ne pardonna pas si facilement au P. Cotton. « Sur la fin de cet an, les jésuites ayant obtenu » un don du roi de cent mille francs, pour para- » chever le bâtiment de leur chapelle à la Flèche, » se retirerent vers M. de Sully pour en être payés. » Le P. Cotton lui dit, avec sa douceur ordinaire, » que S. M. leur avoit fait un petit don de cent » mille livres pour la chapelle de la Flèche; à » quoi le duc répondit: appellez-vous cent mille » livres, pour vous, un petit don? Le roi vous en » donne trop, & je ne vous donnerai rien. Quelle » est la raison de ce refus, demanda le P. Cotton? » Ce n'est pas à vous, repliqua le duc, à qui je » la veux & dois rendre, je la rendrai au roi. Le » P. Cotton s'en plaignit au roi, qui, pour le » contenter, tança publiquement le duc, & dit » qu'il vouloit que son mandement eût lieu. M. de » Sully ne fit rien de ce que le roi avoit ordonné » pour la chapelle des jésuites à la Flèche ». Le même auteur marque en quelqu'endroit, & le bruit en étoit assez commun alors, que lorsque le roi & son ministre paroissoient ainsi d'avis opposé en public, c'étoit souvent après en être convenus ensemble en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'est que « S. M. ajoute cet écrivain, donna à M. de Sully

Je connus clairement quelque tems après, qu'il étoit ſurvenu au roi quelqu'autre ſujet de chagrin, & beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faiſoit pour le diſſiper, ne ſervoit qu'à le mieux faire paroître, & peut-être à l'augmenter encore. Il paſſa huit jours entiers hors de Paris, à promener ſa mélançolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais, Livry, & une autre maiſon appartenante à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de chaſſe, afin, ſans doute, de pouvoir ſe trouver plus long-tems & plus ſouvent ſeul. Tout cela n'étant pas le vrai remede à ſon mal; il paſſa enfin par l'Arſenal, pour ſe ſoulager en m'ouvrant ſon cœur. Il monta droit à mon cabinet, ſans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille ſurpriſe, & n'ayant que ma robe-de-chambre & tout le reſte de l'habillement de nuit. Il me dit *bon jour*, me demanda ce que je faiſois, fit éloigner tout le monde, rentra avec moi, & referma la porte, ſans que je fiſſe rien

---

» préciſément dans ce même tems, trente mille » écus pour ſes étrennes : au lieu de vingt mille » qu'elle avoit accoutumé de lui donner, de quoi » les jéſuites ne furent guères contens » : *Ann.* 1609.

de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent asseoir, se lever, se promener & parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va savoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu de dehors. S. M. croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite salle, pour aller se promener dans la grande salle, dans les cours & les jardins, mais il en étoit demeuré une partie à la porte du cabinet, pressés par la curiosité; car la mélancolie de ce prince frappoit les yeux de tout le monde; ceux-là purent entendre, à un mot près, tout ce que nous dîmes.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'empereur Léopold, quelques princes d'Allemagne, les archiducs & le président Richardot. Après quoi ce prince m'avoua qu'il y avoit quelqu'autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur, & il commença là-dessus un discours qui fut fort long, & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter S. M. Comme je pouvois croire, avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henri avec la reine son épouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit

pour mademoiselle de Montmorency, depuis quelques jours princesse de Condé, il traita d'abord cet article, qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henri, j'en prévis de beaucoup plus grands inconvéniens que de toutes les autres, à cause de l'extraction & de la famille de cette demoiselle, & je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès; efforts qui furent inutiles, & que je redoublai pourtant lorsque le roi me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le prince. Je n'attendois point de Henri dans cette occasion la généreuse résolution dont quelques amans se sont montrés capables, de s'imposer par ce moyen la nécessité de renoncer à la personne aimée. C'étoit tout le contraire que j'appréhendois; & ce point de vue ne m'offrant que ressentimens & fureurs de la part du prince outragé, des parens de la princesse & de la reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances & de mes soins, pour détourner cette résolution. Je suppliai, je remontrai, je me jettai aux pieds de Henri; je ne l'importunai pas seulement, je le fatiguai, je le persécutai. Le fatal mariage ne s'en fit pas moins (6).

(6) Il fut fait à Chantilly, sans aucune pompe......

Toutes ces circonſtances me furent rappellées à moi-même par le roi, afin que je convinſſe, diſoit-il, que ſi je ne m'étois pas trompé, en prédiſant les effets de l'amour & de la jalouſie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ſes ennemis avoit ſu y lier d'étranger. Ce prince, dont le caractere étoit de reſpecter la vérité, lors même qu'elle le rendroit plus coupable, n'oſa s'inſcrire en faux contre le ſentiment & les diſcours publics; il ſe ſeroit trahi d'ailleurs, par la maniere toute paſſionnée dont il me parloit de l'eſprit, de la naiſſance & de toutes les perfections de mademoiſelle de Montmorency. Mais étoit-ce à de miſérables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit reſponſable de ſa conduite? Et n'étoit-ce pas au contraire dans tous ces étrangers, une hardieſſe bien puniſſable, que de donner à toutes ſes démarches un éclat qu'elles n'avoient point, pour en prendre droit de jetter la reine dans des réſolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicieux deſſeins? C'étoient ces deſſeins, dont on

---

La marquiſe de Verneuil diſoit, « que le roi avoit » fait ce mariage, pour abaiſſer le cœur au prince » de Condé, & lui hauſſer la tête »; *Mémoires hiſt. de France, année 1609.*

instruisoit Henri de toutes parts, qui l'inquiétoient jusqu'à ne pas lui laisser goûter un seul moment de repos. Il m'en avoit déja écrit quelque chose, lorsque ses pensées là-dessus se réduisoient à de simples soupçons; mais la chose s'étoit tournée en certitude, par des lettres que la Varenne & Zamet lui avoient communiquées, par les discours que lui avoit tenus le jeune Zamet, à son retour d'Italie & d'Espagne, & en dernier lieu, par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas, son ambassadeur à Madrid. On va convenir que mon beau-frere n'étoit pas en cette occasion un témoin suspect.

Lorsqu'il étoit parti pour l'Espagne, c'étoit avec des instructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de dessein de s'approcher de la maison d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les agens de la reine faisoient à Madrid, d'une maniere si libre & si publique, qu'il ne put se figurer que le roi n'en eût aucune connoissance, & même qu'ils n'agissoient pas par son ordre; ce qui

(7) Le comte de Vaucelas est qualifié dans cette instruction de conseiller d'état, &c. mestre de camp du régiment des compagnies des gens de pied du titre de Piémont; *vol. 8955, MSS. royaux.*

le surprit d'abord, & ensuite le mortifia au dernier point, parce qu'il crut que le conseil de France ayant absolument changé de systême, S. M. avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui, & ne lui laissoit plus que le vain titre d'ambassadeur, pendant qu'elle se remettoit à un autre de l'essentiel de ses affaires & de son secret. Il supposoit dans la même idée, que si le roi paroissoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans sa maniere ordinaire de se conduire à son égard, c'étoit par ménagement pour moi, & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on méprisoit mon beau-frere, qui n'auroit pas manqué de m'en porter ses regrets, si le roi ne l'avoit soutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces pensées, qu'il crut tout-à-fait justes, Vaucelas prit le parti d'insinuer en deux mots à la Varenne, & par son moyen au roi, qu'il craignoit avec raison d'avoir perdu les bonnes graces de S. M. Il déchargea son cœur à son beau-pére, par une lettre beaucoup plus longue, dans laquelle il le prioit de savoir ce qui lui avoit attiré cette disgrace, & de se plaindre à S. M. avec tout le respect possible, de ce qu'elle faisoit à son ambassadeur l'injustice, & en quelque sorte l'injure, de lui préférer celui d'un prince étranger, pour porter ses

paroles. Il vouloit parler de l'ambassadeur du duc de Florence, qui agissoit sur tout cela à Madrid, à l'insu ou du gré du conseil Espagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'est pas surprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci supplioit encore S. M. par la bouche de son beau-pere, de vouloir bien lui rendre sa premiere confiance, & d'être persuadé que ni l'amitié, ni l'alliance ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions & le secret du roi son maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée.

Le roi comprit mieux par cette lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choses, & il en fut dans une surprise extrême. En effet, qui pourra se figurer qu'une moitié toute entiere du conseil & de la cour, osât faire jouer à découvert de pareils ressorts contre les desseins du roi, sur lesquels il s'étoit expliqué lui-même, & que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentimens dans le public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte, qui, en toute autre occasion, suit de bien près de pareils procédés? Voilà assurément une circonstance politique bien singuliere & bien différente de toutes les autres. On y forme un parti par tous les moyens qui communément le détruisent; on feint d'avoir, pour obtenir,

BIBLIOTHECA BODLEIANA

& le ſecret eſt tout ce qu'on cherche le moins; ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur & de l'apparence de la choſe, & non des vues ni des moyens; car après que le roi eut répondu à Vaucelas de la maniere la plus propre à le raſſurer, Vaucelas ne put, avec toute ſon application, découvrir ni le fond de ce myſtere, ni bien des particularités qu'il cherchoit. Il ſut ſeulement qu'il s'agiſſoit de faire échouer tous les deſſeins de S. M. contre la maiſon d'Autriche, en l'uniſſant de gré ou de force avec l'Eſpagne; que l'ambaſſadeur Florentin étoit ſur tout cela en relation de lettres avec certaines perſonnes de la maiſon de la reine qu'il nommoit, & avec quelques autres plus diſtinguées, que par reſpect il n'oſoit nommer; pour tout le reſte, il ne put en ſavoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuſes circonſtances, que Henri m'apprenoit en ce moment. Ce prince ajouta, qu'il ne pouvoit guères douter que ces noms, qui faiſoient tant de peine à prononcer à ſon ambaſſadeur, ne fuſſent celui de la reine & celui de Villeroy; tous les diſcours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but, & les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double mariage, ne pouvant tomber ſur d'autres que ſur eux, puiſque ceux qui

y travailloient s'avançoient, disoit-on, au conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le roi, même avec la clause que l'Espagne, en donnant l'infante au dauphin, se réservoit tous les droits que ce mariage pouvoit lui donner dans la suite (8). Voilà ce qui étonnoit, & même effrayoit Henri. Il auroit pu trouver un sens à des affirmations si fortes & si positives, si ses desseins contre la maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant. Mais qu'on parlât ainsi dans une cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit; voilà ce qui lui faisoit naître, malgré lui, les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec

(8) On est bien surpris après cela de voir avancer à Siri, *Mém. Recond. tom.* 1, *pag.* 187, que Henri IV ne souhaitoit rien tant que le mariage du dauphin avec l'infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve que cet étranger n'a connu que par ouï-dire, les affaires du conseil de France de ce tems-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre presque par-tout, contre la personne & la politique de ce prince.

le duc de Savoye; ainſi qu'à faire épouſer l'héritiere de Lorraine au dauphin, afin d'unir un jour cet état à la France, & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit, par ſes bienfaits, les princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider dans cette entrepriſe, contre ceux qui la traverſeroient. On ſavoit de plus qu'il ſongeoit à marier ſon ſecond fils avec mademoiſelle de Montpenſier (9) (ils étoient déja fiancés), à donner ſa ſeconde fille au prince de Galles, celui de tous les princes de l'Europe, dont, ſur mon rapport, il ſe promettoit le plus; enfin, à faire réuſſir le mariage de ſon troiſiéme fils avec la princeſſe de Mantoue, petite-fille de Savoye, pour ſe donner une raiſon ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que S. M. poſſédant le Mantouan & le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits états, & qu'étant aſſuré du duc de Savoye, devenu de ſon côté poſſeſſeur du Milanois, auſſi bien que les Vénitiens, nos inſéparables alliés, rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute

---

(9) Marie de Bourbon, fille & unique héritiere de Henri, duc de Montpenſier, mort l'année précédente.

l'Italie, sans qu'il lui en coûtât, disoi
ce prince, l'injustice de retenir le bier
d'autrui.

Henri trouvoit tant de plaisir à parle:
de la suite de tous ses projets politiques
qu'il ne songeoit pas qu'il parloit à ur
homme qui en étoit tout aussi bien informe
que lui-même ; mais il revint bientôt à l:
cabale Espagnole, & à ses propres frayeur:
de ce qu'il la voyoit se conduire comme s
elle avoit été assurée qu'il n'avoit plus que
très-peu de tems à vivre. Quel que pût être
le fondement de cette supposition, elle lui
devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit
réflexion qu'on répandoit de toutes parts
dans le public mille pronostics, qui fixoient
sa mort dans la cinquante-huitiéme année
de son âge, prédiction qu'on donnoit pour
une inspiration divine, parce qu'elle étoit
fortement appuyée de certaine religieuse,
alors en grande vénération. Pasithée (c'est
le nom de cette dévote) avoit été quelque
tems en France, & depuis qu'elle en étoi
sortie, elle étoit demeurée en commerce d
lettres avec la reine. C'est d'elle dont on s
servoit pour persuader à cette princesse d
se faire couronner à Paris avec toute l
magnificence & les cérémonies propres
lui conserver l'autorité dont elle avoit be
soin, disoit-on, après la mort prochaine d

roi; & l'on parloit même hautement de faire revenir cette enthousiaste.

Ce dessein, tous ces discours & ces présages ne sortoient presque plus de l'esprit de Henri, & le remplissoient d'amertume. « Je n'ai aucune inclination à cela », me dit-il, en parlant du couronnement; & je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assurément sont remarquables, » non » plus qu'à souffrir, continua-t-il, que cette » Pasithée revienne en France. Le cœur me » présage qu'il me doit arriver quelque » désastre ou signalé déplaisir à ce couronne- » ment. Si ma femme s'y opiniâtre, comme » on m'a dit que Conchine & sa femme lui » conseillent obstinément, & à faire venir » cette religieuse, il n'y a point de doute » que nous ne nous picotions bien fort ma » femme & moi sur ces deux affaires; mais » sur-tout, que ce que je vous ai dit touchant » ses desseins en Espagne, ne m'altere & ne » me fasse cabrer tout-à-fait, si j'en puis » découvrir davantage ». Je ne sais si ce prince a bien connu la reine son épouse; mais j'avoue que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est que cette princesse ne faisoit tant de vacarme avec lui, au sujet de mademoiselle de Montmorency & de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes conseillers lui

persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le roi, ou du moins pour paroître l'être; qu'on payoit le public de celui-là, faute d'un meilleur; qu'enfin tout le monde, & moi-même tout le premier, attribuoient à la jalousie ce qui étoit l'effet d'une malice très-rafinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est vrai que le conseil de la reine se soit servi de ce damnable artifice, pour cacher & faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henri me faisoit remarquer comment, sur une apparence aussi légere que celle de parler plus souvent à la duchesse de Nevers, & de prendre plaisir à sa compagnie, on avoit fait entrer cette dame sur les rangs l'année précédente, & mademoiselle de Montmorency en celle-ci, afin de ne pas laisser refroidir la cour ni le public, sur ces sujets de divorce entre lui & la reine, qu'il étoit nécessaire d'entretenir à quelque prix que ce fût; & il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser; & que quand même il renonceroit à voir de sa vie la princesse de Condé, ce seroit à recommencer éternellement avec des gens qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me

dit, sur ce dernier article, qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette dame, que s'il ne pouvoit vaincre son amour, il sauroit du moins prévenir un éclat dangereux, & respecter le lien sacré qu'il n'avoit formé, que pour imposer silence à ses desirs. C'étoit avec beaucoup de sincérité qu'il me parloit ainsi (10). Je me serois reposé sur cette

(10) Le maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de donner mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entr'autres discours sur cette matiere, celui-ci que lui tint Henri IV. « Lors il me répondit, après un grand soupir : » Bassompierre, je te veux parler en ami. Je suis » devenu non-seulement amoureux, mais furieux » & outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu » l'épouses & qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle » m'aimoit, tu me haïrois. Il vaut mieux que cela » ne soit point cause de rompre notre bonne intel- » ligence; car je t'aime d'affection & d'inclination. » Je suis résolu de la marier à mon neveu le » prince de Condé, & de la tenir auprès de ma » famille : ce sera la consolation & l'entretien de la » vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai » à mon neveu, qui aime mieux mille fois la » chasse que les dames, cent mille livres par an, » pour passer son tems, & je ne veux autre grace » d'elle, que son affection, sans rien prétendre » davantage » : *tom.* 1, *pag.* 229. Mais dans la suite, cette passion, comme M. de Sully l'avoit prévu, porta Henri bien au-delà des bornes qu'il s'étoit prescrites.

assurance, si je n'avois su avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

Le roi, continuant à me parler des conseillers de la reine, entr'autres de Conchine & de sa femme, m'apprit des choses, après lesquelles je ne puis regarder ces étrangers que comme des monstres; qu'ils empêchoient la reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit, & qu'ils lui persuadoient de faire faire fort souvent sa cuisine dans leur chambre. Mais de quoi servoit-il à S. M. d'invectiver ainsi alternativement & contre les Italiens & contre la reine? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritassent, & qu'il étoit tout-à fait singulier, comme le remarquoit Henri, que cette princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes qui avoient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au tems du tiers-parti, ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien présentement (11). Mais que pouvois-je faire

(11) La reine Marie de Médicis a donné en toute occasion, tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son mari, que ceux qui ont justifié & loué toutes ses actions, comme l'auteur de l'histoire de la mere & du fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune

pour tirer ce prince de l'état où je le voyois, lorsque lui-même ne s'aidoit en rien? Croiroit-on que tout ce long discours, auquel je suis persuadé qu'il n'y a personne qui ne se sente intéressé, n'aboutit de sa part, qu'à des prieres de redoubler d'attention contre les artifices des Espagnols, & d'entreprendre de nouveau de persuader à la

---

des accusations des Mémoires de Sully; & ce ministre lui-même, si l'on y fait bien attention, ne lui impute ou ne lui fait imputer par Henri IV, que d'autoriser par trop de confiance & de crédulité, les méchans desseins de quelques personnes de sa cour; desseins auxquels ces personnes avoient soin de ne jamais faire servir cette princesse, qu'en intéressant la jalousie qu'il lui étoit naturel de montrer contre les maitresses de son mari. Ce n'est même qu'en pensant de cette maniere sur l'un & l'autre, qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles & de démarches de ces deux époux, qui sans cela paroîtroient tout-à-fait contradictoires, parce qu'elles marquent en même tems dans les mêmes personnes, confiance & défiance, estime & indifférence, tendresse & froideur. L'historien que je viens de citer, rapporte une infinité de ces traits en bien & en mal. Il représente Henri IV se plaignant & se louant tour à tour de la reine; tantôt disposé à la renvoyer tout-à-fait, ou à l'éloigner; tantôt ne voyant qu'elle dans tout son conseil, capable de l'administration des affaires en son absence, & du poids d'une régence. *Histoire de la mere & du fils, tom, 1, Pass.*

reine, qu'elle devoit le sacrifice des Conchines & autres brouillons, à l'assurance qu'il lui donnoit, par ma bouche, de ne plus voir, si elle l'exigeoit, ni femmes ni filles. « N'étant pas juste, me disoit ce prince » trop bon, que je me prive de tous mes » plaisirs pour la contenter, sans qu'elle » fasse le semblable, ni que je m'accommode » à toutes ses volontés, pendant qu'elle » contredira toutes les miennes ».

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à propos de ce que je venois d'entendre, mais non pas à Villeroy. « Je vous y laisse, dit-il, penser tout à » loisir, pour m'en aller dîner (il étoit en » effet fort tard). Je suis levé dès la pointe » du jour, n'ayant point dormi toute cette » nuit, parce que mon esprit n'a fait que » rèvasser sur toutes ces brouilleries, & que » je n'aurois pas eu plus de repos la nuit » suivante, si je ne m'en fusse déchargé à » vous ». S. M. monta dans mon carosse, que je lui avoit fait préparer, en me disant, en présence d'un fort grand nombre de personnes qui étoient dans la cour: « Adieu, » mon ami, aimez-moi bien, servez-moi de » même, & vous souvenez de tous les » discours que nous avons tenus ensemble; » car je vous aime autant que vous pouvez » le desirer ».

Je crois avoir justifié ci-devant, par les plus solides raisons, ma persévérance dans l'opinion que tous ces prétendus complots, moitié étrangers, moitié domestiques, n'ont jamais été ni bien réels, ni bien à craindre. J'avoue pourtant qu'il y avoit des momens, où la force de mon attachement pour mon prince ne me permettoit pas d'écouter indifféremment tout ce que j'entendois dire à ce sujet, & que quelle que fut ma fermeté, je me laissois épouvanter malgré moi, de ce que je savois n'être qu'un phantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le tems que Henri me parla, & après qu'il fut parti. Notre conversation fut singuliere, en ce que je ne proférai presque pas un mot pendant un si long tems ; & lorsque je voulus me mettre à table pour dîner, l'agitation de mon cœur & les nuages dont mon esprit étoit investi, me jetterent dans un abattement secret & un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'étoit certainement pas besoin que le roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions, je m'y plongeois tout entier, & j'en faisois jusqu'à prévoir & arranger l'une après l'autre dans mon esprit toutes les choses dans lesquelles j'appercevois la moindre possibilité.

Cependant, lorsque cette premiere confusion d'idées eut fait place à un sentiment

plus froid & plus arrêté, je fus forcé de conclure, comme j'avois toujours fait, que mes allarmes ne portoient que sur celles de Henri, qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le conseil de Madrid voyant que le roi de France commence à avancer en âge, & qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes, prend les devans pour faire goûter à la reine & au conseil de France une politique qui doit être son salut. Il n'y a en ceci rien d'extraordinaire. Il trouve parmi les François des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vues, & il met ces personnes en jeu, afin de s'épargner la honte des démarches suivies d'un refus; si elles le sont véritablement, le conseil Espagnol peut long-tems feindre le contraire, & rompre ou rallentir l'ardeur des alliés de la France, trompés par cette apparence; il n'y a encore rien dans cette conjecture, qui ne quadre avec le caractere Espagnol, décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II jetta feu Monsieur, duc d'Alençon, dans l'entreprise d'Anvers, qui ruina ses affaires & sa réputation, c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieurement, lorsqu'à l'extérieur il paroissoit la regarder comme un coup nécessaire pour assurer à ce prince la souveraineté des Pays-Bas,

dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maitresse de la vie du roi? Combien de raisons rendoient la personne & les intérêts de ce prince chers à tous les François, & à ceux même des courtisans qu'il sembloit que cette couronne eût mis dans son parti? A quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion, j'avois horreur des idées de crime qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes, que la naissance, l'éducation, les sentimens soutiennent contre la noirceur & les attentats, quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblesses passageres. Est-ce respect ou délicatesse de sentiment, qui me fait penser & parler ainsi? est-ce simplement l'horreur & l'éloignement de toute action lâche & infame? Quoi qu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étois avant que le roi m'eût parlé; & si la douceur qu'on lui connoissoit, me faisoit encore de tems en tems appréhender que la licence ne s'en autorisât, par l'espérance de l'impunité, je n'en appréhendois du moins aucun de ces coups accablans (12), qui portent une consternation subite.

---

(12) Je crains bien que M. de Sully ne se soit

Quant à l'autre point du discours de S. M. il eût été bien plus à propos pour

---

rassuré avec trop de facilité, sur des bruits & des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il est question ici. « Il y avoit lors, dit l'auteur » des Mémoires pour l'histoire de France, tant de » bruits de conspirations contre le roi, que l'on » croyoit à Paris que c'étoit le point principal du » long séjour qu'y faisoit dom Pedre de Tolede; » c'est pourquoi on souhaitoit fort son éloigne- » ment ». Les craintes de Henri n'étoient donc pas mal fondées; & c'est le duc de Sully qui, dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, a été, malheureusement pour ce prince, trop attaché à son sens. Il ne serviroit de rien de dissimuler, qu'un peu de vanité & d'entêtement ont été les défauts d'un caractere digne d'ailleurs d'être envié par mille belles parties.

On croit toujours s'appercevoir, en lisant les Mémoires de ce tems-là, que ce petit nombre de serviteurs auxquels Henri IV étoit véritablement cher, n'employerent point tout ce qu'on auroit pu prendre de précautions pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien solide à répondre à quelqu'un qui appelleroit ce sentiment, un jugement après coup; & il faut convenir encore, que si tous les complots sourds & secrets, dont il est parlé dans une infinité d'endroits de ces Mémoires, sans pourtant qu'on y voye rien articuler de bien positif, ont été réels, comme l'événement veut qu'on le croye, ils ne pouvoient guères manquer d'avoir leur effet, par l'éloignement qu'on connoissoit à ce prince pour la sévérité & la vengeance. On doit bien haïr ceux qui par de pareils

ce prince, de fermer la bouche une bonne fois à la reine, en commençant à rompre tout-à-fait des liens que l'âge de Henri rendoit encore plus messéans; mais il devoit du moins se conserver dans de pareils égaremens, assez d'empire sur sa raison, pour éviter toute intrigue qui pût faire une affaire de politique d'une simple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avoit vu Henri engagé, avoient nui ou à sa fortune ou à sa gloire, & certainement à son repos; mais il est sans contredit que le plus dangereux

---

exemples, tournent l'esprit des souverains vers le despotisme & la cruauté.

Au reste, la maniere dont le duc de Sully expose ici le fond de ses sentimens sur tous ces complots, détruit absolument un soupçon, qui est venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une sérieuse attention sur tout ce qui se passa en ce tems-là. Ce soupçon est, que le duc de Sully n'ignora rien de ce qui se tramoit contre la personne de Henri IV; mais qu'après avoir fait tous ses efforts pour engager ce prince à faire usage de son autorité, & voyant que la foiblesse de Henri lui avoit toujours fait rejetter les conseils qu'il lui avoit donnés là-dessus, il demeura entiérement convaincu que ce roi malheureux n'éviteroit point sa cruelle destinée, & qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ses allarmes, mais seulement de le faire sortir tout le plutôt qu'il seroit possible, d'une ville où il demeuroit exposé à de si grands dangers.

de

de tous les piéges, eſt celui que lui tendoit l'amour, dans la perſonne de la princeſſe de Condé; toutes les ſuites en étoient à craindre, & elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponſe que je fis au roi, lorſque, ſuivant ſon ordre, j'allai le retrouver, cinq ou ſix jours après. Il ſortoit de ſa chambre pour aller aux Tuileries par la grande galerie. Nous nous promenâmes dans la premiere galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans ſon eſprit: il réſolut de redoubler ſes efforts pour extirper, s'il étoit poſſible, dans ſon conſeil & dans la cour, toute cette politique Eſpagnole, & il ſe promit bien d'élever ſes enfans, ſur-tout le jeune prince qui devoit être ſon ſucceſſeur, dans toutes ſes maximes, d'attacher étroitement les proteſtans à leur roi & à leur patrie, & d'éloigner, avec un égal ſoin, tous les étrangers de la participation aux affaires de l'état: c'étoient là, ſelon lui, les deux principales, & les plus capables d'aſſurer la tranquillité publique contre tous les troubles civils.

Une concluſion naturelle de tout ceci, c'eſt que Henri ne devoit perdre que le moins de tems qu'il ſe pourroit, à travailler à l'exécution de ſes grands deſ-

ſeins, dont c'eût été riſquer le ſuccès, que de la remettre au tems d'une vieilleſſe impuiſſante; auſſi ſon application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de S. M. à l'Arſenal devinrent plus fréquens, & j'allois à preſque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carroſſe juſque dans la cour. Le roi accorda cette diſtinction, dont il n'y avoit de toute la cour que deux autres ducs (13) qui jouiſſoient, à mes incommodités, qui me rendoient le ſerein incommode; au beſoin qu'il avoit preſque continuellement de ma préſence, & comme je le crois encore, à ſon amitié pour moi.

(13) Le duc d'Epernon: je ne ſais quel peut être l'autre. L'hiſtorien du duc d'Epernon avance, qu'il fut le ſeul qui jouit de cette prérogative, du vivant de Henri IV. La reine mere l'accorda pendant la régence à tous les ducs & pairs & officiers de la couronne, qui ſont demeurés en poſſeſſion d'entrer en caroſſe dans les cours des maiſons royales. Le duc d'Epernon l'obtint en 1607, ſous prétexte que ſa goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied, & ce prétexte lui ſervoit encore à ſe faire porter entre les bras de ſes eſtafiers, juſques dans la chambre de la reine, chez laquelle il alloit jouer tous les jours, & à toute ſorte d'heure.

Il continua à me faire dresser tous les états & mémoires propres à former un cabinet complet de politique & de finance; & afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée, dont il ne me cachoit plus l'objet, il voulut que je lui fisse construire une espece de cabinet, ou grand bureau, proprement travaillé, & entiérement garni de tiroirs, de layettes & de cassetins, tous fermans à clef, doublés de satin cramoisi, & en assez grand nombre pour y renfermer, chacune dans leur ordre, toutes les piéces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense, quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse pas.

Pour en donner une idée, sans user de redites, qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance, à la guerre, à l'artillerie, à la marine, au commerce, à la police, aux monnoies, aux mines, enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur & extérieur, ecclésiastique & civil, politique & domestique. Chacune de toutes ces parties, dis-je, avoit son quartier séparé dans ce cabinet d'état, qui devoit être placé dans le grand cabinet des livres du Louvre; avec toutes les commodités possibles, pour que toutes les piéces qui les concernoient, pussent se trouver sous la main d'un simple coup

d'œil, en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la finance, se verroient le recueil des différens réglemens, les mémoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer; une quantité presqu'innombrable d'états, de mémoires, de totaux & de sommaires, plus ou moins abrégés: cela est plus facile à imaginer qu'à représenter; toutes les lettres de quelque conséquence, que S. M. m'avoit écrites, y seroient en liasse, & cotées avec un extrait indicatif de chacune d'elles.

Sur le militaire, outre les comptes, détails & mémoires, servant à en marquer l'état actuel, on trouveroit les ordonnances & papiers d'état, les ouvrages de tactique, des plans, des cartes géographiques & hydrographiques, soit de la France, soit des différentes parties du monde: ces mêmes cartes en grand, & mêlées de différens morceaux de peinture, devoient être placées dans la grande galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore à S. M. & à moi, de destiner une grande salle basse avec son premier étage, à faire un magasin de modeles & d'originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en machines, concernant la guerre, les arts, les métiers, & toutes sortes d'exercices nobles, libéraux & mé-

chaniques ; afin que tous ceux qui aspirent à la perfection, puissent venir sans peine s'instruire à cette école muette ; l'appartement bas auroit servi à mettre les piéces les plus lourdes, & le haut les plus légeres ; un inventaire exact des unes & des autres, eût été une des piéces du cabinet dont je parle (14).

Des listes de tous les bénéfices du royaume, avec leur dénomination & qualification justes ; des états de tout l'ordre ecclésiastique, séculier & régulier, depuis le plus grand prélat jusqu'au moindre du clergé, avec distinction des naturels & des étrangers ; & dans l'une comme dans l'autre religion, n'auroient pas été les piéces les moins curieuses, parmi celles qui appartenoient au gouvernement ecclésiastique. Ce travail étoit le modele d'un autre dans la police, par lequel le roi eût pu voir, à un près, le nombre des gentilshommes de tout

---

(14) La mort de Henri IV empêcha l'exécution totale de ces desseins, auxquels on ne peut refuser ses louanges. On voit même fort aisément, que tout imparfait qu'est demeuré ce cabinet d'état, il est pourtant le berceau où ont pris naissance plusieurs beaux & utiles établissemens, qui ont fait honneur aux ministres suivans. On aura dans tout ce livre, bien des sujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la préface.

le royaume, divisés par classes, & spécifiés par la différence des titres, terres, &c. Idée d'autant plus agréable au roi, qu'il formoit depuis long-tems le plan d'un nouvel ordre de chevalerie, avec celui d'une académie, d'un collége & d'un hôpital royal, destinés à la seule noblesse; sans que cette institution, si utile & si glorieuse, eût été à charge au peuple, ni aux finances (15).

---

(15) Cette idée du duc de Sully pourroit encore être étendue On se plaint depuis long-tems avec raison, que l'éducation publique qu'on donne à la jeunesse dans les colléges de France & de toute l'Europe, se sent encore de la rudesse des tems les plus barbares, & qu'il semble, à la maniere dont on éleve tous les enfans indifféremment, que nous ne connoissons d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des prêtres & des théologiens. Le latin & le grec; une rhétorique qui n'est propre qu'à dépraver le goût, & à rendre l'esprit faux; un cours de philosophie, où dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si séches & si rebutantes, si frivoles & si inutiles, qu'il faudroit mettre autant de tems à les oublier, si la forme & la langue dans lesquelles on les montre, ne produisoient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un cours de droit encore plus long, où avec les mêmes inconvéniens, la jurisprudence Françoise est ce qu'on enseigne le moins: voilà à quoi se réduit cette méthode, dont le malheureux fruit est que dans un tems où la quantité de bons livres sur toutes sortes de matieres, devroit inspirer le goût de toutes les sciences & de tous

Il avoit été proposé en même tems, & avec les mêmes avantages, de créer un

---

les arts, en même tems qu'elle en applanit les difficultés, les jeunes-gens non-seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute espece de littérature, & pleins d'aversion pour tous les livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement : aversion dont souvent ils ne reviennent jamais, ou dont ils ne reviennent que pour se faire de la lecture un simple amusement dans un âge où leur esprit a perdu cette vigueur, sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un avantage inutile.

Seroit-il donc impossible que réduisant de moitié au moins ce nombre prodigieux de colléges latins, on convertît le reste en des colléges plus utiles à la jeunesse, pour différentes professions auxquelles elle est appellée ? Qu'en consacrant par exemple les premieres années de l'enfance, à apprendre les premiers devoirs de la religion & de la vertu, à bien lire, bien écrire & bien chiffrer; on fît passer ensuite les jeunes gens dans d'autres colléges, où avec une simple teinture des langues savantes pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand usage, on les exerçât à bien parler & à bien écrire dans notre langue, à se familiariser avec ses différens styles, le style épistolaire sur-tout, & à entendre du moins celles de quelques-uns des peuples voisins, avec lesquels nous avons le plus de relation; qu'à ces écoles succédassent celles où l'on enseigneroit les élémens des plus nécessaires parties des mathématiques, de la géographie & de l'histoire; où la tactique, la politique, la jurisprudence, le

camp, ou corps permanent, de six mille hommes d'infanterie, de mille chevaux, & de six piéces d'artillerie, complettement équipées; douze vaisseaux ronds, & autant de galeres, entretenus en bon ordre, répondoient pour la marine, à ce nouvel établissement militaire.

Comme les projets d'amélioration & de

---

commerce, présentés sous des principes courts & clairs, servissent aux maîtres à développer le talent de leurs éleves, & aux éleves, à se fixer à celui pour lequel la nature leur donne plus de dispositions & d'attrait.

Le peu que je viens de marquer, peut à peine passer pour une ébauche très-grossiere d'un meilleur projet. Il doit pourtant suffire, ce me semble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en suivant une semblable idée, qu'on parviendra à inspirer aux jeunes gens l'émulation de la vraie gloire, du travail & de l'application; à les retirer de l'oisiveté & de la débauche auxquelles on les voit se livrer; enfin, à donner à l'état les plus excellens sujets en tout genre. On voit tous les jours, que la connoissance de cette vérité est ce qui détermine tant de parens à préférer pour leurs enfans l'éducation privée & domestique à celle des colléges. On ne sauroit les en blâmer, quelque persuadé qu'on soit des avantages que celle-ci a d'ailleurs sur l'autre, & c'est ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde sent qu'elle pourroit & qu'elle devroit être.

rectification à toutes ſortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit, ſuivant le deſſein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, & qui étoit éclairci & développé de la maniere la plus nette, & dans la forme la plus étendue; il y en avoit de particuliers ſur toutes ſortes de ſujets. Dans ceux, par exemple, qui regardoient la guerre, on indiquoit les moyens de maintenir ſi exactement la diſcipline, conſidérée non-ſeulement dans l'exercice actuel de la guerre, mais encore dans le tems de la paix, qu'ils euſſent rendu ſacrée pour le ſoldat, la perſonne du marchand, de l'artiſan, du paſteur & du laboureur. Ces quatre ſortes de profeſſions, ſur leſquelles il eſt vrai de dire que roule tout l'état, auroient trouvé toute ſorte de sûreté contre les violences de la nobleſſe, dans d'autres mémoires ſur la police & le gouvernement intérieur. Ceux-ci marquoient ſi juſte la diſtinction des conditions, & l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu dans la ſuite, ni abuſer de la ſupériorité, ni ſe ſouſtraire à la ſubordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au clergé, étoit d'engager tous les eccléſiaſtiques à faire d'un bien, qui à proprement parler, n'eſt point à eux, l'uſage qu'exigent les ca-

nons; à ne point unir ensemble deux bénéfices de la valeur de six cens livres de revenu, à n'en posséder aucun, qui rapportât plus de dix mille livres; du reste, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, & à regarder le bon exemple, comme la premiere des loix qui leur sont imposées.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que j'ai eu occasion de traiter ces sujets dans différens endroits de ces Mémoires (16). Je renvoye de même à

(16) Cette espece d'école muette pour la finance, la guerre, le commerce, &c. me paroît une idée si heureuse, que je ne vois rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes affaires du gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce que n'y ayant ni regles positives, ni principes écrits qu'ils puissent consulter, & qui serviroient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs, ils travaillent presque toujours au hazard, & qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De-là vient qu'à tous égards nous arrivons si tard au but qu'on devroit se proposer, & que très-souvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guères de corps ou de communautés, qui pussent subsister seulement deux ou trois siecles, sans le secours d'une regle d'institut, toujours présente à ceux qui les conduisent: comment l'état qui les renferme tous pourra-t-il s'en passer? Comment sans cela, ceux qui succedent dans les

tout ce que le lecteur a déja vu, ou qu'il verra, sur le chapitre de la morale, & des maximes pour un bon & sage gouvernement, qui y tenoient aussi leur rang. J'abrege un détail que je pourrois rendre infiniment plus long, & par la raison même que quelque étendue que je lui donnasse, je ne pourrois tout marquer ici; du moins sans jetter dans la fatigue & l'ennui inévitables, lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

Entre autres états sur la finance, en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres piéces du cabinet d'état dont je ne fais aucune mention; on pouvoit s'en promettre plus de cent millions en trois ou quatre ans. La seule attention que j'y recommandois, étoit de ne s'en servir que dans la nécessité, & de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins onéreux: ils y étoient

---

places & les emplois, seront-ils au fait de ce que les conjonctures changent ou ne changent point, aux principes qu'ils voyent qu'ont suivis leurs prédécesseurs? Faute de cette regle, de cette loi permanente, une bonne idée qui n'a pu s'exécuter, périt avec l'inventeur, & une infinité de mauvaises, adoptées par vivacité, par ignorance, se perpétuent.

exprimés dans l'ordre qu'on va voir ; mais ce n'eſt qu'un ſimple abrégé que j'en donne ici (17).

Un nouveau réglement ſur les maîtriſes des ports & havres, bureaux des traites foraines & domaniales, péages des rivieres & droits d'embouchures, avec une nouvelle réappréciation de ces droits, & une création de charges & d'offices pour les percevoir. Autre réglement ſur les marchands vendeurs & acheteurs de beſtiaux, vins & autres boiſſons, poiſſons frais & ſalé, bois, foin & autres denrées. Autre ſur les poſtes, dans lequel étoient compris les maîtres & contrôleurs des poſtes, les chevaucheurs d'écurie du roi, les couriers & banquiers, & leurs commis, les coches (18), les meſſagers à pied & à cheval, & tous charriots & voitures par eau & par terre. Lorſque je liſois cet article au roi, il me dit : « Je vous recommande » à la Varenne & à tous les chevaucheurs; » je vous les renverrai tous ». Autre, ſur les marqueurs de cuirs, jaugeurs, cabare-

(17) On voit un autre état ſur le même ſujet, dans les Mémoires de Sully, *au commencement du douziéme livre ;* des deux je n'en fais qu'un ſeul.

(18) Les chevaux de poſte & les coches publics, ſont un des établiſſemens du regne de Henri IV.

tiers, regratiers, commiſſaires, aſſeſſeurs & collecteurs, propriétaires des maiſons à louer, &c. « Bon, bon, bon, dit Henri » ſur cet article ; il faut faire tout cela » pour nous : car auſſi bien ſuis je tous les » jours importuné de l'accorder au profit » des uns & des autres ». Sur les aides, quatriéme & huitiéme, entrée & ſortie des marchandiſes, ſoit de ville à ville, ſoit de province à province : création de nouveaux officiers aux greniers à ſel, avec augmentation de droits pour eux & pour les vendeurs à petite meſure, augmentation d'un écu par minot de ſel ; & autres réglemens, tant pour les ſalines, que pour le tranſport du ſel qui y eſt pris. « Je le » voudrois bien, dit Henri ; mais il y aura » bien des crieries, ſi vous ne commen- » cez par votre gouvernement ». Sur les parties caſuelles & le droit annuel (19),

(19) Voilà la premiere & la ſeule fois qu'il eſt fait mention dans nos Mémoires du droit annuel. J'en ſuis d'autant plus ſurpris, que l'établiſſement de ce droit, par lequel les charges de judicature, devenues vénales ſous le regne de François I, ſont rendues héréditaires, a été fait, comme chacun ſait, ſous Henri IV ; que M. le duc de Sully en eſt vraiſemblablement le principal auteur, & que lorſque l'édit en fut porté, on n'entendit auſſi-tôt par-tout que murmures & que plaintes, de ce que ces

veraines & ſubalternes, principalement de juſtice. Sur les deniers communs, patri-

---

un prix raiſonnable, « qui n'excédera pas, dit-il, » la moitié de celui auquel le déréglement des » eſprits les porte maintenant ». Et il rend là-deſſus juſtice à Henri IV. « Le feu roi, dit-il, prévoyant » ce mal, avoit inſéré dans l'édit qu'il fit ſur ce » ſujet, des précautions capables de le prévenir, » exceptant non-ſeulement du droit annuel les » charges des premiers préſidens, des procureurs » & avocats généraux, mais ſe réſervant de plus » le pouvoir de diſpoſer des offices qui y ſont » compris, lorſqu'ils viendront à vaquer, en » payant préalablement aux héritiers de ceux qui » en étoient pourvus, le prix auquel ils ſeróient » évalués.... Les maux que cauſe préſentement » le droit annuel, ne procédent pas tant du vice » de ſa nature, que de l'imprudence avec laquelle » on a levé les correctifs que ce grand prince y » avoit apportés. Si l'édit fut demeuré en la pureté » de ſon premier établiſſement, les offices ne fuſſent » jamais venus à l'excès du prix auquel ils ſont » maintenant.... Il ne faut donc que remettre l'édit » du droit annuel aux premiers termes de ſon éta- » bliſſement ».

Ces paroles juſtifient pleinement le duc de Sully du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le conſeil qu'il donna à Henri IV, ſur le fameux édit du droit annuel. En vertu de cet édit, on fit payer aux officiers de judicature, en la place de la Paulette, le ſoixantiéme de la finance de leurs charges : ce qui s'eſt pratiqué de neuf en neuf ans, juſqu'en 1709, qu'on a obligé ces officiers de racheter le fond de ce droit. Voyez *le Journal*

moniaux & d'octroi des provinces, villes & communautés. Sur les offices des lieutenans, contrôleurs & trésoriers, tant généraux que provinciaux, de l'artillerie, ponts & chaussées, &c. à ériger en titres. Sur les charges des bailliages, élections & greniers à sel, à augmenter en attributions de gages, priviléges, &c. le fonds pris sur les tailles : jusqu'à la concurrence de cinq sols par livre. Sur des élections à créer en Guyenne, Languedoc, Bretagne & Bourgogne : le roi prévit bien des murmures dans ces quatre provinces. Sur les créations de nouveaux trésoriers dans les bureaux des finances, deux à Sens & à Cahors, six en Bretagne, & trois par-tout ailleurs : Henri disoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces Harpies, que de l'augmenter.

Je proposois un beaucoup plus grand nombre encore d'offices à créer, dans le besoin, parmi les trésoriers, payeurs de rentes & de gages, receveurs & autres officiers des tailles, secrétaires & officiers de

---

de l'Etoile sur l'année 1605, qui est celle de cet édit : *de Thou*, *Mézerai*, *&c.* Le nombre excessif des officiers de judicature, &c. C'est & le principal abus, & la vraie cause de tous ceux dont les bons esprits se plaignent à cet égard.

grande & petite chancellerie ; comme aussi de nouvelles attributions aux offices existans : ériger en charge les deux premiers commis de tous les officiers comptables de France, &c. le détail de toutes ces parties tiendroit trop de place. Le bon cœur du roi lui représentant comme déja arrivé, ce qui n'étoit simplement qu'en projet, le faisoit se récrier contre tant de réglemens, dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit surcharger le peuple, que dans le cas d'une extrême nécessité.

Achevons : de nouvelles cours souveraines à ériger en différentes villes ; savoir, parlement, chambre des comptes & cour des aides à Lyon & à Poitiers ; en supprimant la cour des aides de Montferrand ; cour des aides en Bretagne, parce qu'il étoit proposé d'y porter aussi les aides : une seconde à Bordeaux, avec une chambre des comptes ; une troisiéme en Bourgogne, & une quatriéme en Provence. Le roi branla ici la tête, & ne dit mot. Je ne répete point ce qui a déja été dit dans d'autres endroits de ces Mémoires. L'aversion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe, a pu faire penser que les dépenses folles & superflues étoient rigoureusement taxées, & on ne se trompe point : on peut même être assuré que si j'avois été cru,

outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenſes, incompatibles avec les beſoins preſſans d'un état, je n'aurois toléré, ni les carroſſes, ni les autres inventions du luxe, qu'à des conditions qui auroient coûté cher à la vanité.

S'il eſt néceſſaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné inſenſiblement toutes les parties de l'état, il l'eſt encore bien davantage d'en arrêter les funeſtes ſuites, dans ceux pour leſquels il n'eſt plus ſimplement une occaſion de diſſipation & de molleſſe, mais un inſtrument de corruption & de ruine domeſtique : c'eſt à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faiſoit auſſi partie des piéces du cabinet d'état. Ce n'eſt pas un des moindres malheurs qui ont ſuivi la mort prématurée du roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau, tant d'utiles réglemens, au moment même de leur naiſſance.

Il étoit ordonné par un autre réglement, aux avocats & procureurs-généraux des parlemens, de pourſuivre & de punir exemplairement tous ceux qui, par le ſcandale d'une vie prodigue ou diſſolue, portoient un notable préjudice au public, aux particuliers, ou à eux-mêmes, ſous peine de répondre en leur propre & privé nom, de tous les déſordres arrivés par leur négli-

gence, ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire sans se rendre leurs fonctions excessivement pénibles, étoit de leur joindre en chaque jurisdiction particuliere, trois personnes publiques, appellées censeurs, ou réformateurs, choisies de trois en trois ans dans une assemblée publique, & autorisées par leur charge, à laquelle étoient attachées toutes sortes d'exemptions, non-seulement à dénoncer aux juges tous peres, enfans de famille, & telles autres personnes, accusées de porter la dissolution au-delà des bornes de l'honneur, & des dépenses superflues au-delà de leurs facultés; mais encore à obliger les juges eux-mêmes, en les prenant à partie, en cas de refus, à apporter le remede qui leur étoit prescrit, contre ces excès dans l'un & l'autre genre. Deux monitions devoient précéder toute poursuite criminelle; mais à la troisiéme on intentoit une espece d'action de curatelle, par laquelle les mauvais menagers voyoient le manîment de leurs biens & effets, passer en des mains qui ne leur laissoient précisément que les deux tiers, & réservoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, & pour les réparations qu'exigent les fonds, ce qui duroit jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincere à une ma-

niere de penser & d'agir plus raisonnable. Nulle condition n'en étoit exceptée, & aucun citoyen n'auroit vraisemblablement évité cette censure; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ses actions à un tribunal supérieur, dont les ministres étoient aussi-bien qu'elle, fixés dans leur devoir, par la menace d'une peine égale au déshonneur.

Il auroit été établi en même tems, pour détruire ce mal jusques dans sa source, qu'aucune personne, de quelque qualité & condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une somme, censée considérable, par rapport à ses facultés, ni aucun autre la lui prêter, sous peine de la perdre, sans qu'il fût déclaré en même tems dans les contrats ou obligations, à quoi on prétend employer cet emprunt; quelles dettes peut déja avoir l'emprunteur, à quelles personnes, sur quels biens, & ce qui lui reste de revenus, tant pour assurer cette dette, que pour entretenir sa famille. Il étoit encore défendu, dans la même vue, à tous peres de famille, ou personnes qui les représentent, de donner à un de leurs enfans, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présens, au nombre de ces enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la

vraiſemblance; excepté le cas ſeul qui permettoit à l'autorité paternelle mépriſée ou bleſſée, de ſe venger d'un enfant vicieux & dénaturé; mais ce cas devoit être clairement prouvé, & alors les acquêts, conquêts & meubles étoient encore les ſeuls effets dont on pouvoit diſpoſer pour les faveurs particulieres (20).

---

(20) M. le duc de Sully n'a pas beſoin de ſe nommer ici pour être reconnu l'auteur de ces projets de réforme, on y découvre clairement ſon génie & ſon caractere. Sans vouloir rien diminuer du mérite de ſa morale grave & auſtere, & en convenant avec lui, qu'il eſt d'une extrême importance de ne laiſſer ni les bonnes mœurs ſe corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien; je dirai pourtant qu'il me ſemble que ſes vues de réforme dans la police, ont tous les mêmes défauts que celles de ſon parti dans la religion; c'eſt-à-dire, qu'elles ſont fauſſes & outrées.

Qu'un petit nombre de citoyens ſe ruine par déréglement & par folie, c'eſt un mal qui peut être très-conſidérable dans la morale; mais du reſte très-léger, & même à parler correct, nul dans la police, parce qu'au fond l'état n'y perd rien, les uns s'enrichiſſant de ce qui appauvrit les autres; j'excepte ſeulement le cas des banqueroutes. Je laiſſe les obſervations dont je me ſuis déja ſervi, pour prouver que ce mal eſt d'ailleurs inévitable dans un état immenſe, riche & ſoutenu par le grand commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet

Ce réglement d'économie domeſtique n'étoit qu'une portion d'un réglement général ſur le barreau, & principalement ſur

---

égard, c'eſt de laiſſer à la voix des miniſtres de la religion exercer cette cenſure publique, que l'auteur a cherché à rétablir ſur l'ancienne cenſure Romaine. Si je voyois quelque uſage à faire de cette idée de nouvelles perſonnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'auteur traite à la ſuite de celui-ci, la juſtice & le barreau.

Je donnerois à examiner à fond à des perſonnes d'un eſprit juſte & étendu, s'il ſeroit poſſible d'accoutumer les particuliers de ce royaume à remettre la déciſion de tous leurs différends litigieux entre les mains d'un petit nombre de vieillards graves & reſpectables, choiſis par leur capacité & leur réputation d'intégrité pour exercer cet emploi dans toutes les villes, bourgs & lieux conſidérables, & pour l'exercer de maniere que l'honneur, les diſtinctions, la vénération & le reſpect public, & tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le ſouverain peut accorder ſans qu'il en coûte rien à perſonne, leur tinſſent lieu de tout profit & de toute récompenſe. Il n'eſt pas ſans exemple, on peut dire même qu'il eſt aſſez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des perſonnes, que le ſeul intérêt des pauvres particuliers ſuccombant ſous le faix des pourſuites ruineuſes de la juſtice, oblige à s'en charger. Heureux le canton qui poſſede un pareil conciliateur ! Il n'y manque pas de travail ; mais on voit qu'il l'embraſſe avec joie, par le reſpect & l'amour qui y ſont attachés.

la procédure, dont je crois qu'on ne sera pas non plus fâché que je rende compte : l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du barreau, est trop fort, trop général & trop connu. Le dessein de Henri étoit de le communiquer d'abord aux présidens des différentes chambres, & aux gens du roi de ses parlemens; non pour y être contredit, mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis, supposé qu'entrant dans ses vues, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abréger les procès, & à détruire l'art méprisable de la chicane. Lorsque la dernière main auroit été mise aux articles du réglement, selon les opinions jugées les meilleures, S. M. étoit résolue de les porter au parlement, écrits de sa propre main, pour les y faire enregistrer. Voici ceux que nous avions dressés par provision, dont apparemment on ne se seroit que très-peu écarté.

Dans les procès entre parens, & cela en observant à-peu-près le nombre des degrés canoniques de sanguinité & d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle, le demandeur étoit tenu, avant toutes choses, de faire offre, & même sommation, de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les parens ou amis des parties, deux par chacune;

cune ; de nommer ces deux arbitres dès ce moment, & d'articuler dans un écrit, signé de sa main, toutes ses prétentions & demandes, sans pouvoir ensuite y rien ajouter ; ce que faisoit aussi le défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ses arbitres. Dans un autre mois les quatre arbitres devoient être saisis de toutes les piéces & moyens des deux parties. Autre mois accordé aux arbitres pour prononcer leur jugement ; autre mois enfin, donné à un sur-arbitre nommé par les arbitres, pour juger définitivement les points sur lesquels les voix auroient été partagées ; car tous les autres étoient censés décidés, & le sur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même regle avoit lieu pour les juges devant lesquels étoit interjetté appel de la sentence des arbitres. Ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal, ni prendre connoissance du fonds ; mais seulement prononcer sur le bien ou mal jugé, par les seules piéces produites devant les arbitres. Les cours souveraines n'avoient pas plus de priviléges à cet égard, que les simples jurisdictions. Elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête, ni recevoir de nouvelles preuves ; & elles n'avoient qu'un mois ou six semaines pour porter leur arrêt, qui autrement étoit nul, & les juges condamnés

eux-mêmes aux dépens, dommages & intérêts des deux parties.

Les notaires étoient déclarés juges premiers & compétens de tous contrats, transactions, obligations, cessions, transports, échanges, ventes, baux à ferme, &c. en sorte que la sentence qu'ils portoient en interprétation du sens des conditions de leurs contrats, avoit lieu par provision, malgré toute opposition ou appellation; & les juges supérieurs ne pouvoient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette sentence, que comme on procede sur celle d'un tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie & la mauvaise foi qu'on auroit pu craindre de la part des notaires (21), étoit premiérement, que tout acte devoit être passé devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins; en second lieu, que les parties contractantes étoient obligées de se faire assister chez les notaires, d'un avocat chacune, dont les notaires prenoient les avis, & exprimoient les noms dans l'acte. Il étoit défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout acte ainsi passé, dont la valeur étoit au-dessus de cent livres.

---

(21) Il a déja été question de ces différens réglemens dans les volumes précédens.

L'exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre juge, que celui du défendeur; & comme je l'ai dit, il devoit contenir si généralement tous les moyens du demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du défendeur, sous les peines ci-dessus contre les juges, avocats & procureurs. C'étoit donc à ceux-ci, j'entends les avocats & procureurs, à mettre tout d'un coup la cause en état d'être jugée; aussi étoit-il défendu de faire appeller & de plaider les causes, qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire & écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois; point de lieu à la requête civile: & ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le seul recours étoit aux lettres-patentes expédiées dans le conseil d'état, & scellées du grand sceau.

Le réglement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de droit, ou de coutume, qui avoient besoin d'être rectifiés; tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment sur le mauvais ménage des citoyens, sur la communauté entre mari & femme, & autres que j'omets ici. A l'égard des épices, salaires, vacations & autres frais, ainsi que de tous les diffé-

rens subterfuges de la chicane, & de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, &c. dont les plaintes se font entendre par-tout, le roi croyoit ne pouvoir mieux faire, que de remettre tout ce détail à discuter & à régler, à douze hommes choisis parmi les plus intelligens dans les affaires du barreau, les plus sages & les plus équitables, qui observeroient l'ordre suivant dans leur travail. Mettre par écrit, en forme de mémoire, toutes les formalités qui s'observent ordinairement dans les procédures, sans en oublier aucune; ensuite, tout ce qu'ils jugeroient à propos qu'on en retranchât pour le bien public, & enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devroit mettre à la place. Ce travail ainsi disposé, seroit donné à examiner soigneusement à trois des principaux ministres & conseillers de S. M. qui en donneroient leur avis, après lequel, le roi déclarant aussi le sien, y joindroit toute l'autorité nécessaire pour que cette pratique de jurisprudence fût désormais uniforme & invariable.

Lorsqu'une fois nous eûmes mis la main à la composition de cet inventaire général d'état, il devint un des sujets les plus ordinaires de nos entretiens, & le roi montroit une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des garçons

de la chambre, un matin qu'il faisoit extrêmement chaud; c'étoit, je crois, dans le mois de juin. Lorsque je montai dans son cabinet, il venoit d'en sortir par la galerie, & il étoit déja aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la terrasse des Capucins, près de la petite porte, par où il sortoit pour aller entendre la messe chez ces religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de cliens, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les ministres: « Allez » dire aux Capucins, dit-il, qu'on retarde » ma messe; car il faut que j'entretienne » cet homme-là, qui n'est pas homme à » messe; s'il me vouloit croire en cela, je » l'en aimerois bien davantage encore, & » il n'y a rien que je ne fisse pour lui; » quoique tel qu'il est, je l'aime bien, & » m'en sers utilement ». S. M. me prit par la main, & pendant environ deux heures que nous passâmes à nous promener, ce prince ne me parla que de nouveaux mémoires, qu'il me demandoit pour les joindre au cabinet. En me quittant, il me recommanda tout haut de mettre toute la diligence & l'exactitude possible à ce travail. « Peu de paroles, dit-il, & beaucoup de » choses, & que tout soit pourtant bien » éclairci; car je veux en communiquer

» quelque chose à quelques-uns de mes » serviteurs que je vous dirai ». Je lui répondis, qu'il falloit me donner un peu de tems, puisqu'il s'agissoit de joindre ensemble l'ordre, la briéveté & la clarté. « Faites donc comme vous l'entendrez, » reprit Henri, vous connoissez mon style, » & moi le vôtre, ils s'accordent bien » ensemble ».

J'envoyai dire au chancelier, que je n'irois point ce jour-là au conseil, & je me tins enfermé tout le reste du jour & une grande partie de la nuit, à remuer livres & papiers; je ne me mis pas même à table pour souper. Dès les sept heures du matin je vis arriver le roi avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. d'Ornano, de Boësse, du Bourg, de Lisle, de Saint-André de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de la Buisse, de la Vieuville; il y avoit encore MM. de Vitri, de Vic, de Nérestan, de Saint-Geran, la Varenne, d'Escures, Erard & Châtillon, ingénieur, (il étoit question en partie d'affaires de leur métier) Béthune, mon cousin; enfin, quelques étrangers envoyés, l'un de la part de Lesdiguieres, l'autre, du duc de Bouillon, & un troisiéme, nommé Pucharnault, de la part de la Force; mon cabinet en étoit presque plein. Je n'avois

pu dresser le mémoire en question ; la raison que j'en apportai à S. M. qui d'abord me le demanda, fut qu'une dépêche que je venois de recevoir de la Force, sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Bearn & dans la basse Navarre, à laquelle il avoit fallu répondre sur le champ, avoit interrompu mon travail. « J'écrivois aussi, lui » dis-je, touchant mon neveu & ma niéce » Biron, qu'on veut démarier, ce qui feroit » une belle besogne ; car elle croit être » grosse, & l'est en effet. Voilà, reprit S. M. » une des fâcheuses & sottes affaires que » j'aye guères vues, & je serai bien trompé, » si jamais vous mettez tous ces esprits à la » raison. Achevez vos dépêches, ajouta ce prince, après m'avoir dit tout bas quelque chose qu'il avoit à me communiquer, » achevez aussi nos mémoires le plus » promptement que vous pourrez, & » n'allez point plutôt au conseil d'aujour- » d'hui. Cela ne se peut, Sire, repartis-je, » car il y a des affaires qui pressent, & qui » furent remises hier à cause que je n'y étois » pas. Faites donc du mieux que vous » pourrez, dit-il, & adieu ; je m'en vais aux » Tuileries ».

Je ne laissai pas de travailler au mémoire avec tant d'application, qu'il étoit prêt le lendemain matin, que je fus encore

mandé aux Tuileries par S. M. Je donnai ces papiers à porter à mon ſecrétaire, enfermés dans une feuille de papier cachetée. Sillery & Villeroy étoient avec ce prince, & nous continuâmes à nous promener tous quatre, près de deux heures, diſcourant ſur le projet de ces mémoires avec tant de chaleur & d'action, que tout le monde s'apperçut aiſément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, ſans avoir parlé au roi de mon paquet, lorſqu'il me rappella de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon ſecrétaire, auquel j'ordonnai enſuite de le préſenter à S. M. lorſqu'elle voudroit le lire; mais d'avoir ſoin de le retirer d'elle, & cacheté comme il l'étoit. Ce qui venoit de ſe paſſer m'obligeoit à uſer de cette précaution, dont mon ſecrétaire s'excuſa auprès de Henri, par le commandement poſitif que je lui en avois fait. Il ſuivit le roi qui s'en alloit à la meſſe aux Capucins, & il profita de ce tems pour aller déjeûner. Il lui auroit été difficile d'en trouver de long-tems la commodité. Le roi, ſortant de la meſſe, lui dit: « Suivez-» moi au Louvre, & n'en partez point que » je ne vous le diſe ». Il lui demanda le paquet, lorſqu'il fut arrivé dans ſon cabinet d'en-bas, & mon ſecrétaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi,

S. M. se contenta de lui répondre : « Hé » bien ! je le ferai ; mais encore une fois, » ne partez donc point d'auprès de moi ». Elle monta dans le cabinet des livres pour y mettre le paquet, pendant qu'elle alloit dîner. La cour n'étoit pas grosse, parce qu'il étoit plus tard que de coutume. Le roi ne parla presqu'à personne, & sa rêverie parut, en ce que de tems en tems il frappoit de son couteau sur son assiette.

Mon secrétaire crut qu'il alloit être expédié, lorsqu'il vit ce prince remonter au sortir de la table, dans le même cabinet, & qu'il s'entendit appeller au bout d'une demi-heure ; mais quelques princes & seigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que S. M. s'étoit mise à s'entretenir avec eux, il se retira dans un coin avec la Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient, étoit assez obscur, pour qu'il ne fût pas facile de les appercevoir, sur-tout avec un peu de soin de se cacher ; ce qu'ils firent sans rien affecter, lorsque quelques instans après ils virent Henri s'avancer avec quelques-uns de la compagnie qu'il avoit séparés des autres, assez près d'eux, pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit, quoiqu'il parlât entre haut & bas, & ils redoublerent d'attention, lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi : « Je suis las de m'être tant

» promené ce matin ; car j'ai été plus de
» deux heures avec trois hommes, sur de
» grandes matieres, où je les ai trouvés
» aussi contraires dans leurs opinions, qu'ils
» le sont dans leur tempérament & leur
» inclination. Un autre que moi auroit peine
» à s'en bien servir ; mais je connois leurs
» fantaisies, tellement que je tire même
» profit de leurs contestations & contra-
» riétés ; elles servent à rendre les affaires si
» claires & si bien approfondies, qu'il m'est
» facile de choisir la meilleure résolution :
» vous allez les connoître assez, sans que je
» les nomme ».

S. M. continua à faire le portrait de ces trois ministres, comme on le va voir. J'aurai assez de sincérité pour ne rien changer à ses paroles, même dans ce qui me regarde ; & c'est par moi qu'elle commença. « Quel-
» ques-uns se plaignent, dit Henri, &
» quelquefois moi-même, qu'il est d'une
» humeur rude, impatiente & contredisante.
» On l'accuse d'avoir l'esprit entreprenant,
» de présumer tout de ses opinions & de
» ses actions, & de rabaisser celles d'autrui,
» de vouloir élever sa fortune, & avoir des
» biens & des honneurs. Or, quoique je
» lui connoisse bien une partie de ces défauts,
» & que je sois contraint de lui tenir quel-
» quefois la main haute, quand je suis de

» mauvaise humeur, qu'il se fâche ou se
» laisse emporter par ses idées, je ne laisse
» pas pour cela de l'aimer, de lui en passer
» beaucoup, de l'estimer, & de m'en bien
» & utilement servir, parce que je reconnois
» que véritablement il aime ma personne,
» qu'il a intérêt que je vive, & qu'il desire
» avec passion la gloire, l'honneur & la
» grandeur de moi & de mon royaume. Je
» sais aussi qu'il n'a rien de malin dans le
» cœur, qu'il a l'esprit industrieux & fort
» fertile en expédiens, qu'il est grand mé-
» nager de mon bien, homme fort laborieux
» & diligent, qui essaye de ne rien ignorer,
» & de se rendre capable de toutes sortes
» d'affaires de paix & de guerre, qui écrit
» & parle assez bien, d'un style qui me
» plaît, parce qu'il sent son soldat & son
» homme d'état. Enfin il faut que je vous
» avoue que malgré ses bizarreries & ses
» promptitudes, je ne trouve personne qui
» me console si puissamment que lui dans
» tous mes différens chagrins ». Je ne me
recrierai ici, ni sur le blâme, ni sur la
louange, renfermés dans ces paroles. En
convenant, comme il me semble que la
bonne foi demande qu'on le fasse, qu'appa-
remment il y a chez moi véritablement lieu
à l'un & à l'autre; tout ce qu'un honnête
homme a à faire en cette occasion, est de

les faire servir également à rectifier de plus en plus son cœur & ses mœurs.

« Le second, poursuivit Henri, en parlant » du chancelier de Sillery, est d'un naturel » patient & complaisant, merveilleusement » souple, adroit & industrieux dans toute la » conduite de sa vie; il a l'esprit très-bon, » il est assez versé dans toutes sortes de » sciences & d'affaires de sa profession, il n'est » pas même ignorant dans les autres; parle » assez bien, déduit & représente fort clai- » rement une affaire; n'est point homme » pour faire des malices noires; mais il ne » laisse pourtant pas d'aimer grandement » les biens & les honneurs, & de s'accom- » moder toujours à tout pour en avoir. Il » n'est jamais sans nouvelles, ni sans per- » sonnes en main pour lui en découvrir; » d'humeur à ne hazarder jamais légére- » ment sa personne, ni sa fortune, pour » celles d'autrui. Ses vertus & ses défauts » étant ainsi compensés, il m'est facile » d'employer utilement les premiers, & de » me garantir du dommage des autres (22).

(22) Ce chancelier a rendu trois signalés services à l'état, en employant une partie de son bien à maintenir les Suisses dans notre alliance, à la paix de Vervins & en moyennant le mariage du roi. « Le chancelier de Sillery n'avoit presque

» Quant au troisiéme, continua le roi, » parlant de Villeroy, il a une grande » routine dans les affaires, & une connois- » sance entiere de celles qui se sont faites » de son tems. Il a été employé dès sa pre- » miere jeunesse, plus qu'aucun des deux » autres. Il tient un grand ordre dans » l'administration de sa charge, & dans la » distribution des expéditions qui ont à » passer par ses mains. Il a le cœur généreux, » n'est nullement adonné à l'avarice, & fait » paroître son habileté dans son silence & » sa grande retenue à parler en public (23). » Cependant il ne peut souffrir qu'on contre- » dise ses opinions, croyant qu'elles doivent » tenir lieu de raison. Il les réduit à tempo-

---

» point étudié. Henri IV disoit de lui & du conné- » table Henri de Montmorency, qu'avec son chan- » celier, qui ne savoit point de latin, & son con- » nétable, qui ne savoit ni lire ni écrire, il pouvoit » venir à bout des affaires les plus difficiles ». *Amelot de la Houssaye, note premiere sur la lettre 195 du cardinal d'Ossat.*

(23) De tous les endroits de nos Mémoires où il est parlé de M. de Villeroy, voilà celui auquel il faut principalement s'attacher, pour juger du caractere de ce ministre, & sur-tout de l'opinion qu'en a eue Henri-le-Grand. Un seul trait rapporté d'original, tel qu'est celui-ci, mérite plus d'être cru que des rapports incertains, ou dictés par la prévention, l'aversion, l'esprit de parti.

» riser, à patienter, & à s'attendre aux fautes » d'autrui, de quoi je me suis pourtant » quelquefois assez bien trouvé ». Ce discours de S. M. étoit adressé à des personnes de la premiere qualité, & qui dans leur cœur ne manquoient pas, je crois, d'envie d'y répliquer; aucun cependant ne dit mot, & quelques momens après, le roi ayant apperçu mon secrétaire, il lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de sortir de ces affaires générales de finance, il faut voir ce qu'il y a sur cet article de particulier pour cette année. Denis Feydeau & ses associés s'étoient fait adjuger la ferme générale des aides, en enchérissant de deux cens mille livres par an sur les fermiers précédens. Je prévis ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit retirer ses deniers. En effet, il présenta requête à S. M. pour être déchargé de ces deux cens mille livres. Je trouvois que ces fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent bien mérité, n'étant survenu ni accident imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il me fâchoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus nous eût ôté des fermiers très-solvables, pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant S. M. à leur accorder cette diminution à titre de grace, sans laquelle on alloit être exposé à

une banqueroute, & à l'embarras de mettre de nouveau les aides à l'enchere. Je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier janvier 1610, ou du moins, au premier octobre de la présente année, afin que S. M. n'y perdît pas tout d'un coup quatre cens mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier huissier de la chambre des comptes de Paris. On le dépouilla de toutes les charges & commissions qu'il exerçoit dans cette cour, dont S. M. gratifia, même avant le jugement, la Fond dont il a été parlé dans ces Mémoires. Il étoit déja intendant, & le roi crut encore récompenser sa fidélité, en lui faisant don de ses meubles de la Conciergerie. M. le comte de Soissons & les autres officiers de la maison du roi, présenterent aussi contre le trésorier Pajot, une requête, qui me fut renvoyée. Pujet, autre trésorier de l'épargne, ayant fait l'année précédente, sur l'ordre & la garantie de S. M. une déclaration favorable à Placin, autrefois son commis, dont j'avois été fait dépositaire, le roi m'écrivit de rendre cette promesse à Pujet, comme il s'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devînt nécessaire.

S. M. après m'en avoir demandé mon

avis, fit expédier à Mortier-Choisy, un brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa ferme, moyennant cinquante mille livres, une moitié comptant, & l'autre dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les quittances des deux offices des restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus, avec les expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cens & tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année derniere, sur les deux sols six deniers par minot de sel, pour pareille somme que Zamet lui avoit avancée. Henri fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à d'Escures, & deux mille quatre cens livres à différens pensionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand, & payer le président Tambonneau de sa pension, pour l'année derniere. Je tire ces petits détails des lettres que j'ai écrites de la main de S. M.

J'en reçus aussi quelques-unes de la reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, & dont elle se départ sur les terres de la dépendance de la reine Marguerite, qui en avoit un brevet. Il est question dans une autre, de faire toucher à la femme de Conchine vingt mille écus, que le roi, par complaisance pour la reine, lui avoit donnés à

prendre ſur les préſidens rétablis dans les bureaux des finances. La Léonor avoit ſi bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette partie, que les deniers, me diſoit la reine, étoient en état d'être touchés.

Les ſommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenſes perſonnelles de Henri, ſont vingt-deux mille piſtoles, qu'il me manda le 18 janvier, qu'il avoit perdues au jeu, cent mille livres d'une part, & cinquante-une mille de l'autre, qu'il devoit auſſi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernieres cinquante-une mille livres, ſur ſoixante mille qui lui revenoient de l'office d'avocat général à Rouen, après la mort de Marguerite, aux héritiers duquel il donna les neuf mille reſtantes, en conſidération des bons ſervices que leur pere lui avoit rendus dans ce parlement, & il en accorda la charge à des Yveteaux (*a*), parent du mort. Mille piſtoles pour jouer : Henri n'en prit d'abord que cinq cens; mais il renvoya enſuite Béringhen chercher les cinq cens autres pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le jeu, en allant le trouver avec le chancelier, à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la ſortie des fêtes de

(*a*) Nicolas Vauquelin des Yveteaux.

Pâques. Il s'agissoit d'une dépêche que Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce prince faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portoit sa passion pour le jeu, songea à s'en corriger, & il me promit plusieurs fois du moins de se modérer. Il continua à faire la même dépense pour ses bâtimens. C'étoit Zamet (24) qu'il envoyoit de Fontainebleau pour les visiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui-même. Je trouve encore une quittance de Marcadé, de quatre mille sept cens quarante-trois livres, pour onze cens seize perles, dont Henri fit présent à mademoiselle de Vendôme, sa fille, de trois mille livres à mademoiselle des Essarts, & de trois cens livres à Saubion, son domestique.

Je fus chargé avec le chancelier, de nommer des commissaires pour travailler avec ceux du duc de Lorraine, à régler les confins du pays Messin, sur lesquels il

---

(24) Ce riche partisan se qualifioit alors baron de Murat & de Billy, conseiller du roi en tous ses conseils, gouverneur de Fontainebleau, & surintendant de la maison de la reine. Il mourut à Paris en 1614, âgé d'environ soixante-cinq ans, laissant un fils maréchal de camp, qui fut tué au siége de Montpellier, & un second, évêque de Langres. Il les avoit eus de Magdeleine le Clerc du Tremblai, & les fit légitimer.

s'élevoit tous les jours quelque nouvelle contestation. J'envoyai à Calais le contrôleur des fortifications, avec une somme d'argent, pour réparer le dommage que la mer venoit de faire aux dunes du Risban, j'en fus informé par le vice-amiral de Vic, qui auroit bien souhaité qu'on eût fait une dépense plus considérable pour cette ville, & qui fournissoit, dans cet esprit, plusieurs projets, tant pour sa commodité & sa sûreté, que pour empêcher les inondations auxquelles cette ville & ses environs sont exposés.

(*a*) Il ne se fit point de plus utile réglement que celui qu'on vit paroître contre les banqueroutiers frauduleux. Il porte : que ces banqueroutiers seront punis de mort, comme voleurs & affronteurs publics ; que toutes donations, cessions, ventes & transports faits par eux à leurs enfans, héritiers, amis & faux créanciers seront nuls, & tels donataires, cessonnaires & acheteurs, punis comme complices des banqueroutiers, pour peu qu'il paroisse aux juges, que tout cela s'est fait en fraude des véritables créanciers. Il y est fait défense, aussi sous peine de complicité, de donner retraite aux banqueroutiers, à leurs cautions, commis, facteurs ; comme aussi de

---

(*a*) Merc. Franç. & autres hist. ann. 1609.

receler aucun de leurs meubles, papiers & effets; enfin de leur prêter la main, ou même de leur donner aſſiſtance en rien. Permis à tous d'arrêter ſans décret ni permiſſion, & de mener en juſtice les banqueroutiers, malgré tous arrêts & coutumes à ce contraires. Enfin, il eſt défendu aux véritables créanciers des banqueroutiers de faire aucuns accords, contrats & accommodemens avec eux ou leurs entremetteurs, ſous peine de perdre leur dette, & même d'être pourſuivis criminellement, ſuivant le cas; la voie de l'action en juſtice, eſt la ſeule qu'on leur laiſſe. C'eſt à peu près tout ce qu'on peut faire, ce me ſemble, pour aſſurer le commerce & la tranquillité publique, également intéreſſés dans un abus devenu ſi commun.

A cet édit, il en fut joint un autre contre les duels, que je ſollicitois depuis longtems, & avec bien des inſtances. Le conſeil ayant été aſſemblé extraordinairement à cet effet, dans la premiere galerie de Fontainebleau; S. M. pour traiter cette matiere plus à fond, demanda qu'on y fît rapport de l'origine, des coutumes & des différentes formes uſitées du duel. Ses conſeillers ne lui donnerent pas ſujet de les féliciter ſur leur érudition; tous demeurerent dans le ſilence. Je fis comme les

autres, mais de maniere que le roi s'apperçût aisément que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi & me dit : « Grand-maître, votre mine me fait conjecturer que » vous en savez plus que vous ne faites » semblant. Je vous prie, & je vous commande en même tems expressément de » nous dire ce que vous en savez & pensez ». Je refusai encore par bienséance, & pressé de nouveau, je fis un discours, que je ne rapporterai point, parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précédemment, en traitant cette matiere. J'eus soin d'envoyer aussi-tôt l'édit contre les duels (25) dans mon gouvernement, & de l'y faire observer avec beaucoup d'exactitude.

Mêlons à ce détail d'affaires de gouvernement, le récit de quelques intrigues de cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques provinces, le roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part,

(25) Cet édit, qui oblige ceux qui ont été offensés dans leur honneur à s'adresser aux maréchaux de France ou à leurs lieutenans, pour en obtenir la réparation, porte des peines très-séveres, infamie, dégradation de noblesse, & même peine de mort. *P. Mathieu, tom. 2, liv. 4.*

il me proposa la personne de N...... Cet homme n'aura ni la joie ni le chagrin de se voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune maniere, sachant que sa haine personnelle lui feroit supposer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la pensée ; & je dis à S. M. que s'il y alloit de sa part, je n'y enverrois personne de la mienne, parce que je ne voulois rien avoir à partager avec un pareil associé. N .... déchu de cette espérance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens pour satisfaire son ressentiment contre moi ; & il s'offrit à ceux de la cour, qu'il savoit être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

Il aborda un jour le marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le secret sur une confidence, que le zele seul l'obligeoit, disoit-il, à lui faire, que j'étois allé au parlement, sous prétexte de quelques affaires, afin de retirer du greffe les lettres de légitimation de M. de Vendôme qu'on y avoit portées pour être vérifiées au parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la personne qu'il intéressoit le plus, & M. de Vendôme alla aussi dans le même instant s'en plaindre au roi. Ce prince lui demanda de qui il tenoit cet avis; mais, sans lui nommer le

délateur, on lui en garantit la vérité, de maniere que S. M. n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, sitôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au parlement. Je répondis que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les registres copie de quelques piéces dont j'avois besoin. « Y a-t-il quelque chose, reprit Henri, » qui concerne mon fils de Vendôme? Non, » Sire, repris-je, & pourquoi M. de Ven- » dôme »? ajoutai-je, surpris de l'air dont il me parloit: « Je le sais bien pourquoi », repliqua ce prince froidement. Quelques autres mots aussi peu clairs, qui échapperent à S. M. me firent comprendre qu'elle avoit quelque chose sur le cœur. Je la priai de me le dire; ce qu'elle fit, & elle demeura bientôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le roi étant chez la comtesse de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un paquet au premier laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un billet, dans lequel on lui donnoit sur ses enfans le même avis qu'on avoit donné à de Cœuvres sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer; & le roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le billet à lire. Henri voulut en-

tendre le petit garçon ; mais il ne se trouva plus. « Madame, dit-il à madame de Moret, » d'un air réveur & un peu sombre, il y » a bien de la malice ici d'un côté ou de » l'autre ». On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement, & par lui le roi devina bientôt N.... ; car ayant inutilement voulu engager de Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même, & de Cœuvres, dans sa surprise ne put le nier ; mais il donna aussi-tôt avis à cet homme de ce qui venoit de se passer. Celui-ci, qui vit que l'affaire prenoit un tour sérieux, vint se jetter aux pieds de Villeroy, le priant de le soutenir contre moi. Villeroy y trouva tant de risque, du moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre. Il se contenta, l'occasion s'en étant présentée, de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N.... que S. M. reçut d'un air à faire bien repentir Villeroy de sa complaisance.

Henri venoit de découvrir deux autres traits de N.... qui le déclaroient coupable de manque de respect envers S. M. elle-même ; l'un, que N.... avoit eu l'imprudence de supposer publiquement une intrigue de galanterie de Henri avec certaine fille, & la malice d'en instruire la

reine,

reine; l'autre, qu'il avoit encouragé le P. Gonthier, jésuite, à continuer cette maniere de prêcher emportée, qui lui avoit déja fait quelques affaires, en lui assurant que tel de ses sermons, qu'il lui cita, & qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré & applaudi par les seigneurs de la cour; & nommément par les maréchaux de Brissac & d'Ornano (26); en quoi

(26) « Le P. Gonthier, jésuite, en la présence » du roi, qui assista dans l'église de saint Gervais » à ses sermons, le vendredi, jour de Noël, le » samedi & le dimanche, fit de continuelles déclamations contre les huguenots, qu'il appella » plusieurs fois, *vermine* & *canailles*; & étant » tombé sur le nouvel article de leur confession » par lequel ils appellent le pape Ante-Christ: S'il » est vrai, Sire, dit-il, que le pape soit Ante-Christ, » que sera-ce de votre mariage? Où en est la » dispense? Que deviendra monsieur le dauphin?... » Le maréchal d'Ornano dit un jour au roi: Si un » jésuite à Bordeaux, eût prêché devant moi ce » que le P. Gonthier a prêché en présence de » V. M. je l'eusse fait jetter dans l'eau, au sortir » de la chaire »; *Mémoires historiques de France, année 1609.*

Tous les sermons de ce tems-là sont pleins de ces traits dont la hardiesse & la singularité, pour ne rien dire de plus, nous révolteroient aujourd'hui étrangement. Les hérétiques poussoient leurs satyres à l'excès, & trop souvent les prédicateurs, leurs sermons jusqu'aux déclamations les plus outrées.

N.... fut assez malheureux, pour que ces deux messieurs se trouvant présens à la réprimande que le roi fit au P. Gonthier, ils donnerent, en s'adressant au pere, un démenti à celui qui avoit osé leur imputer d'admirer un discours si impertinent. Tout cela avoit si fort échauffé Henri contre l'imposteur, que lorsque j'allai le len-

Un historien contemporain (Pierre Matthieu, *Liv.* 3.) rend néanmoins ce témoignage aux jésuites « qu'on trouvoit plus d'ordre, de modestie, » de gravité, de tempérament dans leurs sermons, » que dans quelques autres ». Sauval parle aussi des prédications du P. Gonthier, mais en louant beaucoup son éloquence & son zele apostolique. Il rapporte que Henri IV assistant un jour dans la même église de saint Gervais, à un sermon du P. Gonthier, ce prédicateur justement indigné de l'irrévérence avec laquelle il vit que la marquise de Verneuil & d'autres dames de sa compagnie parloient, rioient & cherchoient à faire rire S. M. se tourna vers ce prince, & lui dit : « Sire, ne vous » lasserez-vous jamais de venir avec un serrail » entendre la parole de Dieu, & de donner un si » grand scandale dans le lieu saint » ? que le roi, au lieu d'envoyer le prédicateur à la Bastille, comme toutes ces femmes l'en prierent, retourna, dès le lendemain, à son sermon ; & que l'ayant rencontré, comme il montoit en chaire, il lui dit, qu'il lui savoit bon gré de sa correction, & qu'il n'avoit rien à craindre, mais qu'il le prioit seulement de ne plus l'apostropher en public.

demain le prier de m'en faire justice : « Je » n'en suis que trop bien éclairci, me dit » ce prince : c'est ce malin esprit de N... » qui a inventé tout cela ; mais, pour l'a» mour de vous, je veux le bannir de la » cour » : & l'ordre lui en fut en effet signifié. Cette affaire fit tout le bruit qu'on peut s'imaginer, & j'avoue qu'elle me mit dans l'embarras dix jours entiers.

Ce n'est rien en comparaison de l'éclat que fit celle de M. le prince de Condé. Le mariage de ce prince avec mademoiselle de Montmorency, qui avoit été célébré dans le commencement de cette année, loin de faire cesser à la cour tous les bruits de galanterie entre le roi & la princesse, les réveilla au contraire plus fortement, comme je m'en étois toujours bien douté. Deux mille écus donnés par S. M. pour les habits de noces de la demoiselle, des pierreries de valeur de dix-huit mille livres, achetées pour elle par madame d'Angoulême, de Messier, orfévre, demeurant sur le Pont-au-change, dont le certificat du 29 mai étoit connu, une infinité d'autres bienfaits & gratifications en argent, faits au prince de Condé, en faveur de ce mariage, parurent des preuves qui établissoient suffisamment l'intelligence, quoiqu'à parler juste, rien de tout cela ne fût sans re-

plique ; mais comme je ne veux pas non plus donner dans l'autre excès des flatteurs de ce prince, qui affectoient publiquement de soutenir qu'il ne regardoit pas seulement la jeune princesse, je m'en tiens à ce que j'ai déja dit de mes sentimens à cet égard : c'est le milieu entre les uns & les autres ; peu de personnes le garderent. La reine & le prince de Condé, que cette affaire touchoit de plus près, échauffés par tous les discours qu'on ne cessoit de leur souffler, eurent bientôt mis toute la cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la reine, véritablement furieuse. Et pour le prince, il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mécontentement, il méditoit dès-lors l'imprudente démarche qu'on lui vit faire quelque tems après.

Le premier avis en fut donné dans un billet à Henri, à Fontainebleau, où il étoit allé passer les fêtes de Pâques ; & il me l'envoya aussi-tôt à Paris, où j'étois demeuré. Voici ce que le billet contient : Que le prince de Condé, parti de Fontainebleau après les fêtes, étoit venu, accompagné de son médecin, coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne ; que toute la nuit s'étoit passée à délibérer avec une violente agitation de la part du prince,

s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même; ce que son hôte l'avoit empêché de faire, en lui en faisant sentir les conséquences; que le lendemain on avoit apporté à M. le prince, dans cette même maison, une bourse de mille doublons, avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'étoit déja fait promettre par la médiation du médecin, qu'on accusoit de conduire toute cette trame, parce qu'il avoit déja travaillé à rompre le mariage de M. le prince, & à lui faire épouser mademoiselle de Mayenne; que cet homme étoit lié avec un autre médecin Genois, qui avoit été à D. Joan, & qui étoit allé depuis six semaines trouver le comte Spinola à la Haye, d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre: ce qui étoit relatif avec un autre billet d'avis remis à Béringhen, dont il étoit aussi fait mention, portant que M. le prince avoit obtenu des lettres du roi d'Angleterre pour les états des Pays-Bas.

Tous ces avis, qu'on prioit S. M. de tenir fort secrets, ne purent lui faire croire M. le prince capable d'une si grande faute. Henri fit un voyage au commencement de mai, à Paris, d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau, & M. le prince l'y suivit. Il est vrai que par les dis-

cours qu'il y tint publiquement, on auroit pu croire qu'il n'y alloit que pour braver S. M. « Mon ami, m'écrivoit Henri le 12 » juin, M le prince est ici qui fait le » diable. Vous seriez en colere, & auriez » honte des choses qu'il dit de moi : » enfin la patience m'échappera, & je me » résous de bien parler à lui ». Pour le punir, le roi m'ordonnoit de suspendre le payement du quartier d'avril de sa pension, & d'éconduire son pourvoyeur & tous ses créanciers, qui sachant les libéralités que S. M. avoit faites à ce prince, à l'occasion de son mariage, s'adresseroient à moi, comme à celui qui en étoit le dispensateur. « Si l'on ne le retient pas par » ce moyen-là, reprenoit S. M. il en faudra prendre quelqu'autre ; car il est honteux d'ouir ce qu'il dit. Nous en aviserons ensemble, lorsque vous serez auprès » de moi » (27).

(27) Voici comment en parlent les Mémoires pour l'histoire de France. « Le roi éperdument » amoureux de la princesse de Condé, met tout » le monde en besogne, jusqu'à la mere du mari. » M. le prince s'en plaint, & demande congé à » S. M. de se retirer avec sa femme, en l'une de » ses maisons. Le roi le lui refuse rudement, & en » vint aux injures & menaces. On dit que le prince » y a repliqué hautement, & a mêlé en ses propos

M. le prince me choisit pour me faire part de son mécontentement : en quelle qualité ? c'est ce qu'il ne me seroit pas facile de dire, parce que si j'ai pu me flatter que mes conseils ne lui étoient pas indifférens, j'ai dû soupçonner d'un autre côté, qu'il cherchoit dans les assurances d'attachement qu'on fait à une personne de son rang, lors même qu'en lui parlant, on a la hardiesse de ne pas l'approuver, un prétexte pour avancer dans la suite avec quelque vraisemblance, que je ne m'étois point opposé au dessein qu'il avoit de sortir du royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la conversation que nous eûmes ensemble chez moi, où il vint un mercredi l'après-midi, qu'il savoit que je n'allois point au conseil.

» le mot de tyrannie ; & que le roi, en relevant » ce mot, lui a répondu : je n'ai fait en ma vie » acte de tyran, que quand je vous ai fait recon» noître pour ce que vous n'étiez point. Le pre» mier a dit pouilles à sa mere, qui servoit d'ins» trument pour corrompre la pudicité de sa fem» me..... On disoit que la marquise de Verneuil, » qui parle ordinairement au roi, non comme à » son maître, mais comme elle feroit à son valet, » lui avoit dit, bouffonnant sur ce propos : N'êtes» vous pas bien méchant de vouloir coucher avec » la femme de votre fils ; car vous savez bien que » vous m'avez dit qu'il l'étoit » ?

Il entra dans mon cabinet, portant ſur ſon viſage toutes les marques de l'agitation de ſon eſprit, & je ne fus point ſurpris de ce que ſans autre préambule, il me parla des ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de la conduite du roi à ſon égard. Je lui répondis, en lui rappellant les obligations en quelque maniere infinies, que toute ſa maiſon en général, & lui en particulier, avoient à S. M. obligations, dignes non-ſeulement qu'il lui ſacrifiât un dépit conçu ſur un ſimple ſoupçon, & ſur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juſte. M. le prince ne goûtant point ces raiſons, m'entretint de je ne ſais combien de deſſeins, qu'il ſuppoſoit qu'avoit Henri contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude & de la défiance, pouſſées trop loin, & que je m'imaginai diſſiper, en lui repréſentant d'une maniere qu'il ne lui étoit pas poſſible de ne pas croire ſincere, que S. M. loin d'avoir eu la penſée de ſe porter à quelque violence contre lui, ne ſe ſouviendroit qu'il étoit de ſon ſang, que pour joindre aux ſentimens de douceur naturelle, qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié & d'une diſtinction marquée; & je me ſouviens fort bien, qu'au lieu d'avoir accordé par complaiſance à M. le

prince, que Henri pût *opprimer un innocent*, paroles qui me furent à la vérité souvent répétées, je lui dis simplement, que les plus coupables étoient ceux qui abusoient ordinairement le plus de ce terme d'innocence, malgré lequel on ne laissoit pas de les châtier.

M. le prince, qui après cela devoit être en garde contre moi, ne balança pas à me déclarer qu'il étoit résolu à sortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole si imprudente, autrement que comme l'effet d'un cœur ulcéré; & si je la relevai avec fermeté, c'est que je crus qu'en ces occasions, la fermeté doit accompagner le conseil qu'on donne. Je lui dis, que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir jusqu'à ce point son roi, sa patrie, son honneur & son devoir; que le royaume & même la cour étoit l'unique séjour des princes du sang, que par-tout ailleurs leur éclat ne faisoit que se ternir; qu'ils étoient même réputés coupables, de la seule affectation à s'arrêter trop long-tems dans tout autre endroit, s'ils n'en avoient pas obtenu la permission de S.M. A quoi M. le prince ayant reparti, qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à sa condition, ni à sa naissance, je lui repliquai aussi absolument, que

les loix de l'état obligeoient les enfans & les freres du roi, autant, & peut-être plus étroitement encore, que le moindre de ses sujets ; & je le lui prouvai par des exemples tirés de l'histoire de Louis XI, de feu M. le duc d'Anjou, & de Henri lui-même. Ce n'étoit pas sur ce ton que M. le prince avoit souhaité de me voir parler. Je m'apperçus qu'il ne songea plus qu'à paroître, à l'aide de quelques correctifs, se rapprocher de mon opinion ; & rien encore ne servit mieux qu'un changement si subit, à me faire comprendre, qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti dont ses dernieres paroles vouloient me prouver son éloignement.

J'en doutai si peu, qu'apprenant que M. le prince au sortir de chez moi, avoit paru tout-à-fait radouci ; qu'il s'étoit même plaint à la reine qu'on fît courir le bruit qu'il songeoit à quitter la cour avec éclat, & qu'il avoit assuré cette princesse qu'il n'en avoit jamais eu la pensée : ajoutant ces propres paroles, qu'il étoit *assez content de S. M.* qu'enfin il parloit presque publiquement dans les mêmes termes ; je ne voulus pas différer d'un moment à venir trouver le roi, auquel j'assurai, après lui avoir rapporté fidélement tout ce qui s'étoit passé entre M. le prince & moi,

que dans huit jours il ne seroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henri ne me traitât d'extravagant. Il y avoit aussi peu d'apparence, disoit-il, qu'il pût vivre en prince dans les pays étrangers sans le secours qu'il recevoit de sa main, qu'il y en avoit qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, sans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la derniere facilité. A quoi S. M. ajouta ce que M. le prince venoit de dire à la reine. « Tout ce que vous » me dites, Sire, répondis-je, ne me fait » point changer d'opinion; je m'y confirme » de plus en plus : vous vous en fâchez » contre moi; mais le tems & l'événement » vous feront connoître que j'ai raison. Je » vois bien des personnes, poursuivis-je, qui » sont de cette menée, & qui vous trom- » pent, quoiqu'ils vous soient des plus » obligés; mais cela ne doit pas être trouvé » étonnant, puisque vous aidez vous-même » à vous tromper. Vous ne me nommez » personne, me dit S. M. comprenant que » je voulois lui parler des domestiques de » la reine; mais je vois bien qui vous vou- » lez dire ». Cela n'étoit pas bien difficile, & ni le roi, ni moi, n'étions pas les seuls qui voyions que la cabale jouoit ici un étrange manége; car non-seulement elle débitoit comme certaines, mille cho-

ses supposées, sur le compte du roi & de la princesse de Condé, il n'y auroit eu en ceci qu'une malignité ordinaire; mais ce qu'on ne sauroit bien caractériser, c'est l'art détestable avec lequel ces gens savoient faire servir leurs impostures à rendre le roi souverainement odieux à la reine, & à forcer cette princesse à s'abandonner à eux du soin de sa conduite; delà tous ces complots, où, sans qu'elle le sût, on osoit se servir de son nom; delà les motifs de mille nouvelles instances, pour ne pas différer plus long-tems la cérémonie du couronnement dont il a été parlé.

Il ne se passa que quatre jours depuis celui où je m'entretenois ainsi avec le roi, jusqu'à celui de l'évasion de M. le prince. Le 29 août (28), à onze heures du soir, comme

(28) Le dernier de novembre (& non pas le 29 août, ce qui est une faute de date dans nos Mémoires) « M. le prince, dit le maréchal de » Bassompiere, partit de la cour, pour s'en aller » à Muret, d'où il repartit avec Rochefort & » Touray, & un valet-de-chambre qui portoit en » croupe madame la princesse sa femme, made- » moiselle du Certeau & une femme-de-chambre, » nommée Philippette, & s'en alla à Landrecy. » Le roi jouoit en son petit cabinet, quand d'Elben » premierement, puis le chevalier du Guet, lui en » porterent la nouvelle. J'étois le plus proche de » lui. Il me dit tout bas à l'oreille : Bassompierre

je venois de me coucher, je vis entrer Praslin dans ma chambre, qui me dit que le roi me demandoit, & que je vinsse tout-à-l'heure. « Hé! mon cousin, que pense » faire le roi »? lui répondis-je, dans le premier mouvement & sans lui donner le tems de s'expliquer. « Pardieu! il me fait » mourir à force de me tourmenter; je ne » saurois vivre & ne dormir point ». Il faut, poursuivis-je avec impatience, & croyant que ce voyage étoit un de ceux dont je

---

» mon ami, je suis perdu; cet homme mene sa » femme dans un bois; je ne sais si c'est pour la » tuer, ou la mener hors de France. Prends garde » à mon argent, & entretiens le jeu, pendant que » je vais savoir de plus particulieres nouvelles...... » Chacun se retira du jeu, & je pris l'occasion » de rapporter au roi son argent, qu'il avoit laissé » sur la table. J'entrai où il étoit, & ne vis jamais » un homme si éperdu, ni si transporté ». Bassompierre raconte ensuite tout ce qui se passa dans la chambre de la reine, & le conseil que donna M. de Sully au roi, de la même maniere que le rapportent nos Mémoires. Henri IV donna sur cet enlevement de la princesse de Condé, de si fortes marques de douleur & de désespoir, que quelques écrivains mal instruits, tel que l'auteur de l'histoire de la mere & du fils, ont avancé que la guerre qu'il alloit porter en Flandre, lorsqu'il fut assassiné, avoit en partie pour objet de contraindre l'archiduc à lui remettre cette princesse entre les mains. Voyez aussi *Mézerai & autres historiens*.

pouvois me dispenser par de bonnes raisons, » il faut que je me leve demain à » trois heures du matin, pour voir des » lettres & des états que j'ai reçus, & y faire » réponse. Il me faut faire des agenda de » tout ce que je dois faire dans la journée, » de ce qui se doit faire au conseil, de » ce que je dois dire au roi, & de ce que » mes commis, mes secrétaires & tous ceux » qui sont sous mes charges, doivent faire » aussi. Jugez si j'ai du tems à perdre, & » si m'en allant à cette heure au Louvre, » d'où je ne saurois revenir, quelque dili» gence que je fasse, qu'il ne soit deux ou » trois heures après minuit, je me puis ac» quitter de tout cela, avant qu'il soit huit » heures du matin, qu'il faut que je me » rende au conseil. Quant à tout le reste » de la journée, il ne faut point parler de » travailler dans mon cabinet, je l'employe» rai toute entiere à donner audience à un » chacun, & à parler aux comptables & » autres officiers qui ont affaire à moi. Je » vois bien tout cela, me dit Praslin, & le » roi lui-même ne l'ignore pas; car il a dit » tout haut devant la compagnie, que j'al» lois vous mettre en colere, venant vous » chercher à une heure aussi indue, & qui » est le seul tems que vous ayez pour vous » délasser le corps & l'esprit; mais il n'y a

» remede, Monsieur : il faut venir ; car c'est » pour une affaire qui lui agite fort l'esprit, » & à laquelle il est persuadé que s'il y a » quelque remede à apporter, vous seul en » êtes capable. L'homme que vous savez, » comme le roi a dit que vous l'aviez bien » prédit, s'en est allé, & a même emmené » avec lui les dames en croupe; ce qui est le » pis. Ho, ho! repris-je, c'est donc pour » cette affaire-là qu'on me demande? vrai» ment, il y aura de la colere ; car je me » doute bien que nous ne nous trouverons » pas tous de même opinion. Je sais bien » que Mars & Vénus sont en bonne intel» ligence ; mais cependant, si nous voulons » avoir de bons succès par le premier, il » faut que l'autre cede, & cela peut nous » fournir quelque bonne raison pour accé» lérer les affaires. Or, allons donc, mon » cousin ».

J'arrive au Louvre, où je trouve le roi dans la chambre de la reine, se promenant, la tête baissée, & les mains jointes sur le dos. Avec la reine étoient présens MM. de Sillery, de Villeroy, de Gêvres, de la Force, la Varenne & quelques autres collés contre les murs, & assez écartés les uns des autres pour ne pouvoir même se parler bas. « Hé bien! me dit Henri, en me prenant par la main, si-tôt qu'il me vit entrer ;

» nôtre homme s'en eſt allé, & a tout
» emmené, qu'en dites-vous? Je dis, Sire,
» répondis-je, que cela ne me ſurprend
» pas, & que depuis qu'il parla à moi à
» l'Arſenal, je me ſuis toujours attendu à
» cette eſcapade, que vous auriez bien em-
» pêchée, ſi vous euſſiez voulu me croire.
» Je me doutois bien que vous m'alliez
» dire cela, reprit ce prince, mais il ne faut
» point parler des choſes paſſées, auxquelles
» auſſi bien on ne ſauroit remédier; penſons
» ſeulement à l'avenir, & voyons ce qu'il
» y a à faire préſentement, dites-m'en le
» premier votre avis, car je ne l'ai encore
» demandé à perſonne. Sire, je ne ſuis pas,
» repartis-je, encore aſſez bien informé de
» toutes les circonſtances de cette affaire,
» & je n'y ai pas encore penſé autant
» qu'elle le mérite. Je vous ſupplie de me
» laiſſer dormir deſſus, & demain je viendrai
» vous trouver, & je tâcherai de vous donner
» un bon avis, au lieu que ſi vous me preſſez
» maintenant, je ne vous dirai rien qui
» vaille, car mon jugement ne va pas ſi
» vîte. Non, interrompit S. M. c'eſt tout le
» contraire; je vous connois bien, dites-
» moi donc ce qu'il vous en ſemble. Sire,
» je ne ſaurois, dis-je encore, & infailli-
» blement ſi vous me preſſez ſi fort, je ne
» dirai rien qui vaille, de grace excuſez-

» moi jusqu'à demain. Point du tout, » repliqua Henri, je veux que vous parliez » tout présentement : que dois-je faire ? » Rien du tout, lui répondis-je, ne pouvant » plus reculer. Comment ! rien ? s'écria-t-il : » ce n'est pas-là un avis. Pardonnez-moi, » Sire, repris-je, c'en est un, & un des » meilleurs que vous puissiez prendre ; il y » a des maladies qui veulent plutôt du repos » que des remedes, & je crois celle-ci de » cette nature. Tout ce raisonnement n'est » pas de saison, insista Henri avec la même » impatience, il faut des raisons, quelles » sont les vôtres ? Je n'en ai point de bonnes, » dis-je, si elles sont contraires à vos desirs : » il me semble pourtant que la chose parle » d'elle-même, & qu'elle veut qu'on attende » quelqu'éclaircissement, avant que de rien » entreprendre, afin qu'il vous serve à pren- » dre une bonne résolution ; en attendant » je trouve qu'il seroit à propos de ne » parler de cette affaire, que le moins » qu'il est possible, & de faire semblant » qu'elle n'est d'aucune conséquence, & » qu'elle ne vous inquiete en aucune » maniere ».

J'appuyai ce sentiment d'une réflexion qui me paroissoit juste ; c'est que le bon ou le mauvais accueil que les Espagnols feroient à M. le prince, dépendroit peut-

être de l'impression forte ou foible que son évasion auroit causée au roi : en sorte qu'il n'étoit pas impossible qu'ils ne reçussent ce prince avec mépris, pour s'épargner la dépense qu'il alloit leur coûter, sur-tout si l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque soupçon que cette démarche du prince de Condé ne se faisoit que d'intelligence entre S. M. & lui. « Quoi ! » disoit le roi, en branlant la tête, vous » voudriez que je souffrisse qu'un petit prince » mon voisin retirât contre mon gré le » premier prince de mon sang, sans en » témoigner du ressentiment ? Voilà un » beau conseil ; aussi n'en ferai-je rien : je » veux que Praslin (29) parte dans quel-

(29) « Praslin partit effectivement : mais l'archi» duc lui répondit, qu'il n'avoit jamais violé le » droit des gens à l'occasion de qui que ce fût, & » qu'il se garderoit bien de commencer à com» mettre cette faute, par la personne du premier » prince du sang de France : & peu après lui envoya » de l'argent & escorte d'hommes pour venir à » Bruxelles ». *Mém. pour l'hist. de France, année 1609.* Les Mémoires de Bassompierre portent, que l'archiduc se sentit d'abord si fort ébranlé de la déclaration de M. de Praslin, qu'il envoya prier M. le prince de ne faire que passer dans ses états, sans s'y arrêter, quoiqu'il lui eût auparavant promis de le recevoir ; mais qu'ensuite il changea encore de résolution, par les conseils

» ques jours, pour faire savoir mon intention. Je vous avois bien dit, Sire, repris-je, que ne m'ayant pas donné assez de tems pour y penser, je ne dirois rien qui vaille. Il me vient une autre idée dans l'esprit qui ne nuira point à ce que vous voulez faire, mais je ne puis vous la dire que dans deux jours, & je suis assuré que vous en serez plus content que de ma premiere proposition ». S. M. y consentit, & me dit en m'embrassant : « Allez vous coucher & dormez jusqu'à huit heures, car j'aime mieux que le conseil ne se tienne point demain, & que mes affaires ordinaires demeurent pour ce jour-là, que d'incommoder votre santé ».

Je ne me trompois point, lorsque je

---

du marquis Spinola, & qu'il traita ce prince avec toutes sortes d'honneurs. *Mém. de Bassomp. tom. 1, pag. 28.*

Le P. Daniel dans son histoire de France, *in-4°. tom. 10, pag. 437*, a tiré sur cet incident des éclaircissemens des lettres de la bibliotheque de M. l'abbé d'Estrées, par lesquelles il est prouvé que Henri IV envoya secrétement le marquis de Cœuvres à Bruxelles, pour tâcher d'enlever la princesse de Condé, & que ce dessein n'échoua, que parce que Henri l'ayant découvert à la reine, cette princesse dépêcha aussi-tôt un courier au marquis Spinola, qui fit prendre à la princesse de Condé un appartement dans le palais.

croyois que l'autre ouverture que j'avois à faire à S. M. au sujet de la retraite de M. le prince en Flandre seroit plus de son goût. Elle vint trois jours après à l'Arsenal, me la demander. Nous fumes enfermés une heure dans mon cabinet : mais je ne dois rien révéler de ce qui s'y passa entre nous. Le roi dit tout haut, en sortant : « Adieu, mon ami, ne venez point, achevez mes affaires, & sur-tout travaillez à l'exécution de l'ouverture que vous m'avez faite, car je la trouve bien meilleure que le conseil que vous me donnâtes dans la chambre de ma femme au Louvre ».

M. le prince crut devoir chercher à justifier son action, en écrivant quelques jours après une lettre (30) au roi. Il en adressa

(30) « Ledit prince écrivit au roi, qu'à grand regret il étoit sorti de la cour, pour sauver sa vie & son honneur, & non à intention de lui être jamais autre que son très-humble parent, fidele sujet & serviteur. Je ne ferai jamais rien, ajoutoit-il, contre le service de V. M. si je n'y suis forcé; & je la prie de ne trouver mauvais, si je refuse de voir ou recevoir de qui que ce soit, les lettres qu'on m'écriroit de la cour, hormis celles dont il vous plaira de m'honorer ». *Mém. pour l'hist. de France, année 1610.* Siri qui traite fort au long l'affaire de l'évasion de M. le prince, *Mém. Recond. tom. 2, pag. 82 & suiv.* joint plusieurs

en même tems une seconde à M. de Thou, beaucoup plus ample & plus réfléchie, dans laquelle, entr'autres choses, il lui insinuoit que j'étois la cause de sa sortie de France. « Qu'il accuse sa malice, disoit le roi, & » celle de beaucoup d'autres qui l'ont con-

---

autres particularités à celles qu'on voit rapportées ici, mais dont la plus grande partie ne me paroissent pas mériter qu'on y ajoute beaucoup de foi, comme lorsqu'il avance hardiment sur des bruits populaires, que le seul motif qui porta Henri IV à entreprendre la guerre contre les Espagnols, fut de les obliger à lui renvoyer la princesse de Condé : & que voyant que malgré ses menaces, ils persistoient à la lui refuser, il se repentit d'avoir poussé les choses si avant. Il ajoute, contre l'honneur de cette princesse, qu'elle étoit de moitié dans cette intrigue contre son mari, qu'elle n'aimoit point, à cause d'une infirmité naturelle ou procurée, qui suffit pour rendre un mariage nul; qu'elle brûloit d'envie de retourner en France, qu'elle continua à recevoir à Bruxelles des lettres galantes de Henri IV, & que le prince de Condé connut si bien les dispositions de sa femme à son égard, qu'il en fit éclater son ressentiment, & qu'il parla publiquement à son retour de faire casser son mariage. Ce que Siri dit de plus vrai, c'est que le roi résista opiniâtrément à tous les sages conseils que lui donnerent en cette occasion, le nonce, quelques-uns de ses conseillers, & surtout le duc de Sully, qu'il loue aussi de la maniere ferme & libre dont il parla & écrivit au prince de Condé.

» feillé, & non pas vous. Je veux que vous » lui répondiez par une bonne lettre, où » vous lui repréfentiez tout ce qui s'eft paffé, » & qu'avec le refpect dû à fa qualité, » non à fa perfonne, vous lui difiez tou» tes fes vérités, & à quelle mifere il s'ex» pofe infailliblement, s'il ne rentre dans » fon devoir. Je m'en vais donc chez moi, » Sire, lui répondis-je, (car nous étions » alors chez M. le connétable) pour en » faire un projet, & vous l'apporter. Non, » non, reprit S. M. je veux que vous écri» viez ici préfentement, je vous ferai don» ner de l'encre & du papier. Mais, Sire, » repliquai-je, cette lettre eft de confé» quence, elle mérite bien qu'on y penfe » & qu'on examine attentivement, avant » que de l'envoyer: car d'un côté, il faut » qu'elle vous fatisfaffe, d'un autre, qu'elle » foit convenable à la qualité de M. le » prince & à la mienne, & que perfonne » foit en France, foit dans les pays étran» gers, ni lui-même, que vous voyez bien » ne chercher que les occafions de m'ac» cufer & de me blâmer, ne puiffent y trou» ver fujet de le faire. Je n'ai pas affez de » reffource dans l'efprit, pour faire fi bien » avec tant de précipitation ». J'eus beau dire, je fus obligé d'écrire cette réponfe à l'heure même en préfence de S. M. & fur

un bout de la table près de laquelle nous étions assis. Le roi ne laissa pas d'être fort content de la maniere dont je m'expliquois avec le prince : la voici en gros.

Je me plaignois d'abord à ce prince de ce qu'après avoir cru qu'il me considéroit assez pour n'avoir eu d'autre intention en venant chez moi que de me demander mon conseil, il me forçoit aujourd'hui à le soupçonner de n'y être venu que pour me surprendre, qu'au reste il savoit mieux que personne, qu'il m'avoit inutilement tendu ce piége. A cette occasion je déduisois, moins pour lui que pour le public, tout ce qui s'étoit passé dans notre entretien de l'Arsenal, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment. Après quoi, je lui apprenois sans beaucoup de ménagement, qu'ayant, malgré toute son affectation, pénétré son dessein, j'en avois averti le roi qui l'auroit bien empêché de l'exécuter, s'il m'avoit cru, ou s'il n'avoit pas été si bon & si indulgent. Je ne m'excusois à M. le prince, du conseil que j'avois donné à S. M. contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'état, de S. M. & le sien à lui-même, pour peu qu'il y fît attention : ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée; qu'avoit-il à attendre des archiducs & des

Espagnols, qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux, insulteroient par la fierté de leurs traitemens à son malheur, & s'en applaudiroient intérieurement ? Je faisois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la naissance & du devoir, contre une faute, dont j'exhortois le prince à chercher au plutôt le pardon. Je joignois à la priere des offres de services, qui lui prouveroient mon zele & mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la supposition de connivence, eût pu être foudroyé par un seul mot de replique, d'une personne telle que le premier prince du sang. Je fis plus; afin qu'on ne se retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au contenu de la lettre écrite à de Thou, j'ajoutai à M. le prince, que les politesses, les louanges & les remercimens, dont il m'avoit comblé à l'Arsenal, alloient être mal payés, à mon grand regret, par la nécessité où sa lettre me mettoit de faire connoître la vérité d'une maniere qu'il ne trouveroit peut-être pas facile à accorder avec le respect que je lui devois; qu'il devoit me rendre intérieurement toute la justice que je méritois, mais qu'il éprouvoit aujourd'hui, que le premier pas que fait

fait tout homme hors de son devoir, lui fait aussi manquer par une suite nécessaire, à toutes les loix de la sincérité; qu'enfin quelle que fût son intention, en me prenant ainsi à partie, j'avois toujours tenu à gloire & à honneur d'être ainsi traité par les ennemis du roi & de l'état, & que je priois le ciel d'inspirer à M. le prince un conseil, qui pût faire oublier que sa faute lui avoit fait donner avec justice ces deux noms. Cette lettre (31) devint publique, & demeura sans replique: ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis mêmes les imputations de M. le prince.

Il y eut une contestation entre Villeroy & de Fresne, au sujet des lettres (32) que

(31) « Les lettres que M. le duc de Sully écrivit » à M. le prince de...... furent rejettées par son » excellence, laquelle fit réponse à ceux qui les » lui présenterent, qu'il ne vouloit rien recevoir » venant de sa part ». *L'Etoile*, *ibid.*

(32) Voyez encore dans le *vol. 9772, Mss. royaux*, la sommation faite au prince de Condé, au mois de février 1610, à Bruxelles, par le marquis de Cœuvres, MM. de Berni & Manicamp, de la part du roi, de revenir en France, sous peine de se rendre coupable du crime de leze-majesté, & le refus que fit ce prince d'y déférer. Le parlement rendit contre lui un arrêt, par lequel il le condamnoit à subir tel châtiment qu'il plairoit à S. M. d'ordonner. Henri IV alla lui-même au parlement

le roi fit écrire deux jours après la sortie de M. le prince, dans toutes les provinces, pour y faire savoir ses intentions sur cet événement. Villeroy en composa un modele, auquel il voulut que tous les autres secrétaires d'état se conformassent. De Fresne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majesté de celui dont elles étoient supposées partir; ce qui étoit vrai, & comme il passoit avec vérité pour avoir une aussi bonne plume que son confrere, il craignit de se faire sifler, en envoyant cette lettre, comme écrite de sa main, à tous ceux avec lesquels sa charge le mettoit en relation: il vint me confier son embarras, & me prier de l'en tirer.

Je n'ai rien à dire des affaires du corps protestant, sinon qu'il se soutint heureusement contre les calomnies qu'on continuoit d'inventer contre lui, & de faire passer jusqu'à S. M. par des avis & des discours de toute espece. Il fut adressé au roi une lettre datée du dernier juillet, supposée écrite de la Rochelle, d'une main contrefaite, &

---

solliciter cet arrêt, & pour marquer sa douleur, il y alla sans pompe & sans suite; il s'assit à la place du premier président sans dais ni marche-pied; le parquet gardé comme à l'ordinaire, par les huissiers du parlement, au lieu des officiers de S. M.

faussement signée *Emmanuel de la Faye.* On y donnoit avis, que dans une assemblée tenue à Saint-Maixant, le ministre de Blois, nommé Viguier, avoit fait présenter un livre ayant pour titre, *le Théatre de l'Ante-Christ*, scandaleux, disoit-on, & emporté au dernier point; qu'il avoit été résolu dans cette assemblée, qu'on le feroit imprimer après qu'il auroit été communiqué à l'académie de Saumur, & que ce livre (33) étoit actuellement sous la presse, malgré les défenses formelles de S. M.

Cette lettre (34) est remplie de tant de minuties, & la passion s'y fait voir si à découvert, qu'on me saura gré de la supprimer. A qui l'auteur se flattoit-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur ville, s'attendant à avoir bientôt un siége à soutenir, & qu'il s'étoit tenu une assemblée de protestans à Marseille, pour

(33) Le supplément au journal de Henri IV. imprimé en 1736, parle de ce livre, & dit que le P. Gonthier, dans un sermon qu'il fit en présence de S. M. s'étant grandement emporté sur ce sujet, contre ceux de la religion, le roi fit une reprimande à ce pere, & donna ordre qu'on supprimât le livre, qui en effet ne parut plus. *Ann.* 1609.

(34) On peut la voir dans les Mémoires de Sully, *tom. 4, pag. 935.*

obliger le roi à accorder la convocation des états du royaume? Du Plessis étoit celui sur lequel on faisoit rouler ces complots, tous absolument faux, si l'on excepte les murmures contre la gabelle dans le Mirbalais & le Loudunois, dans lesquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de protestans qui trempassent. Quant à du Plessis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à S. M. & je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré jusqu'alors, de rendre témoignage à son innocence; lorsque je persuadai au roi, qui me pressoit de faire un voyage en Poitou pour réprimer ces prétendus desseins des réformés, que les véritables ennemis de S. M. cherchoient à se cacher, en donnant ce nom à des personnes qui ne le méritoient point. Du Plessis me remercia par une longue lettre, qui contient une justification en forme contre tous ces chefs d'accusation.

L'avis suivant, qui me fut donné par un gentilhomme d'honneur, paroît mieux circonstancié, & plus digne qu'on y fasse attention. Dans une des rues de la Flèche nommée *des Quatre-vents*, & proche l'hôtellerie où pend une enseigne de même nom, demeuroit depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez

une veuve appellée Jeanne Huberſon, qui logeoit des écoliers de bonne maiſon, dont ce Médor avoit la conduite. Une niéce de cette veuve, âgée d'environ vingt-ſix ans, nommée Rachel Renaud, qui demeuroit avec ſa tante & un couſin auſſi nommé Huberſon, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un livre qui attira ſa curioſité; il étoit doré par-tout, relié très-proprement avec des rubans bleu & incarnat, & épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce livre, écrit ſeulement juſqu'à la moitié, l'étoit moitié encre, moitié ſang, & qu'il étoit plein de ſignatures, preſque toutes de ſang, parmi leſquelles ſa ſurpriſe ne l'empêcha pas de diſtinguer & de reconnoître celle de Médor, d'un nommé du Noyer, d'un village aux environs de Paris, près de Villeroi, & d'un nommé du Cros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au duc de Mercœur. Elle connoiſſoit ces deux hommes, parce qu'ils venoient ſouvent voir ſon hôte.

En ſortant du cabinet pour porter ce livre à ſa tante, elle rencontra Médor qui le lui arracha des mains, en lui demandant avec colere, ce qu'elle en vouloit faire: à quoi elle répondit ingénument, qu'elle l'avoit trouvé ſi joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à ſa tante. Elle lui demanda ce que

ſignifioient ces ſignatures de ſang, qu'elle y avoit vues. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curioſité juſqu'à y chercher l'écrit, à la ſuite duquel étoient toutes ces ſouſcriptions, qui renfermoit une aſſociation des conjurés contre la perſonne du roi, & il lui dit que c'étoit un ſerment, que l'intérêt de la religion faiſoit faire à quantité de zélés catholiques, de demeurer fidélement attachés au pape. Ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à ſa tante & à ſon couſin, le ſeul de toute cette maiſon qui fut de la religion réformée, & qui trouva cette découverte ſi grave, qu'après avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avoit vu, il alla en faire part à la perſonne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclairciſſemens néceſſaires (35).

(35) Ni l'Etoile, ni le continuateur de M. de Thou, ni le P. Chalons, ni même d'Aubigné, enfin aucun que je ſache, des hiſtoriens de ce tems-là, les plus ouvertement déclarés contre les jéſuites, excepté le ſeul Mezerai, n'a parlé, ni par conſéquent rien cru de cette conſpiration contre le roi, ou complot d'une nouvelle ligue: car on ne ſait lequel de ces deux ſens donner à un récit, qui étant deſtitué de preuves, peut ſignifier tout ce qu'on veut, ou pour mieux dire, ne ſignifie rien du tout. Mezerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nouvelle ligue, pendant que le duc de Sully conclut des mêmes paroles, pour un attentat contre

Le livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, & porté, comme le croyoient Huberſon & la fille, chez du Cros, dont ils donnoient l'adreſſe chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maiſon hors de l'enceinte de la ville, attenant la porte Saint-Germain du côté droit, afin qu'on pût l'y aller chercher, ſi l'on

---

la perſonne de Henri IV; Mezérai, dis-je, en parle, *Abregé chronol. & hiſt. in-fol. imprimé à Paris en 1667, tom. 3, pag. 1443*, de maniere qu'on voit clairement qu'il ne fait que copier les Mémoires de Sully. Or comme dans ces Mémoires, unique ſource de cette accuſation, elle n'eſt appuyée que ſur le témoignage ſeul d'une jeune fille, & qu'elle y demeure dans les termes d'une ſimple conjecture, tout homme ſenſé ſe gardera bien d'en tirer aucune induction maligne, ni pour la renaiſſance de la ligue : ce qui eſt une idée folle & chimérique; ni quant à l'aſſaſſinat de Henri IV, dont on ne voit nulle part que l'auteur eût aucune relation à la Flèche. Mais en ſuppoſant de plus le prétendu complot bien avéré, je ne vois pas qu'il intéreſſe en aucune maniere les jéſuites, que la fille dépoſante ne charge en rien. L'amour de la vérité m'a porté à faire cette remarque, parce qu'on ne voit que trop de ces perſonnes, dont l'imagination vive, & encore échauffée par la prévention & la paſſion, n'a beſoin que de la plus ſimple petite conjecture, ou du moindre mot hazardé, pour porter des jugemens que l'importance de la choſe rend encore plus condamnables.

la procédure, dont je crois qu'
pas non plus fâché que je rend
l'intérêt qu'on a à voir corriger l
nombrables du barreau, eſt trop
général & trop connu. Le deſſei
étoit de le communiquer d'abord
dens des différentes chambres, &
du roi de ſes parlemens; non p
contredit, mais pour recevoir le
trances & leurs avis, ſuppoſé
dans ſes vues, ils imaginaſſe
choſe de plus propre à abréger
& à détruire l'art mépriſable de
Lorſque la dernière main auro
aux articles du réglement, ſelo
nions jugées les meilleures, S. M
ſolue de les porter au parlemen
ſa propre main, pour les y fai
trer. Voici ceux que nous avi
par proviſion, dont apparemm
ſe feroit que très-peu écarté.

Dans les procès entre paren
en obſervant à-peu-près le n
degrés canoniques de ſanguinit
nité, ſoit corporelle, ſoit ſpi
demandeur étoit tenu, avant
ſes, de faire offre, & même
de remettre tous ſes différends
de quatre perſonnes, choiſies p
rens ou amis des parties, de

: de sa vie, après
ii de la guerre. Le
toujours dans sa
demander à S. M.
hanger d'air pour
il fut transporté
qui est au bout du
on lui donna des
séjourna : il obtint
ermission de parler
nd.

iri ne fut interrom-
r quelques légeres
:it point les eaux,
en. M. le dauphin
ce, jouirent aussi
ne fit pas moins
: à Fontainebleau;
:, après un voyage
le mois d'août à
Paris, comme à
ment de l'hiver.

me Livre.

trouvoit que cela fût nécessaire. Ce Dreuillet avoit aussi en pension chez lui plusieurs enfans de qualité, sur-tout de la province de Bretagne, parce qu'il avoit pareillement été au service du duc de Mercœur. Du Cros étoit l'ame de toute cette cabale. Une congrégation chez les jésuites, dans laquelle il tenoit une des principales places, & où il étoit souvent chargé de faire des discours publics, lui donnoit toutes les commodités possibles, pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor & du Noyer l'avoient connu.

A ces lumieres se joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'est-à-dire, le 19 octobre, une personne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne se découvrît rien qui ne le confirmât, & que la fille offrît de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudroit, & en présence de S. M. elle-même, le crédit & l'adresse de ceux que cette accusation intéressoit, furent assez forts pour livrer au silence une affaire, qui assurément devoit être poursuivie. Les dissensions domestiques & les pratiques intestines, furent les deux fléaux qui poursuivirent Henri

jusqu'au dernier moment de sa vie, après qu'il se fut défait de celui de la guerre. Le comte d'Auvergne étoit toujours dans sa prison de la Bastille. Il fit demander à S. M. qu'il lui fût permis de changer d'air pour cause d'indisposition, & il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout du jardin de l'arsenal; mais on lui donna des gardes tout le tems qu'il y séjourna: il obtint encore une autre fois la permission de parler au sieur de Châteaumorand.

La bonne santé de Henri ne fut interrompue cette année, que par quelques légeres atteintes de goutte. Il ne prit point les eaux, parce qu'elles ne valurent rien. M. le dauphin & tous les enfans de France, jouirent aussi d'une bonne santé. Henri ne fit pas moins de séjour que de coutume à Fontainebleau; il y passa l'automne entiere, après un voyage de quelques jours pendant le mois d'août à Monceaux, & il revint à Paris, comme à l'ordinaire, au commencement de l'hiver.

Fin du vingt-sixiéme Livre.

LIVRE XXVII.

SUITE des Mémoires de 1609—1610. Affaires étrangeres. Traité de treve entre l'Espagne & les Provinces-Unies & d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Article en faveur du prince d'Epinoy. Henri IV se fait rendre justice du traitement fait à son ambassadeur par le grand duc de Toscane. Autres affaires d'Allemagne, Italie & Suisse. Mort du duc de Clèves: Mémoires historiques & politiques sur l'affaire de cette succession.

CE qui me reste à dire de cette année, regarde les affaires étrangeres que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le roi leur fit encore délivrer au mois d'avril une somme de trois cens mille livres: Préaux alla porter aux Etats l'agréable nouvelle de cette gratification, & m'apporta l'ordre de S. M. de faire transporter cette somme à Dieppe, où elle devoit être chargée sur un vaisseau de la république. Henri crut devoir cette derniere récompense aux égards qu'eut le conseil des Provinces-

Unies, de lui donner la principale part dans ſon accommodement avec l'Eſpagne; car c'eſt en cette année que fut enfin conclue cette treve (1) attendue pendant fort long-tems, & ſi également ſouhaitée de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires, & le prince d'Orange lui-même, y donnerent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le traité qui en fut dreſſé à la Haye, lieu ordinaire des conférences, mais ſeulement celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, comme garans de l'exécution. La date de cette piéce, paſſée, comme la précédente, à la Haye, eſt du 17 juin 1609, en préſence de meſſire Pierre Jeannin, chevalier, baron de Changy & Montreu, conſeiller de S. M. T. C. en ſon conſeil d'état, & ſon ambaſſadeur extraordinaire auprès des Etats, & meſſire Elie de la Place, chevalier, ſeigneur de Ruſſi, vicomte de Machaut, auſſi membre du conſeil d'état du roi,

(1) Il eſt bon de conſulter, tant ſur les négociations de cette fameuſe treve, que ſur toutes les affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces Mémoires, *les vol. des mſſ. royaux, cotés 9759, 9981, 9005, le Merc. Franç. Mathieu, Vittorio Siri*, & les hiſtoriens particuliers de cette république.

gentilhomme ordinaire de sa chambre, & son ambassadeur ordinaire; tous les deux au nom & comme ayant charge de très-haut, très-puissant & très-excellent prince Henri quatriéme, &c. Lès noms des deux ministres de S. M. B. y sont en suite avec les mêmes qualifications d'ambassadeurs extraordinaire & ordinaire; & après ceux-ci, ceux des conseillers & ministres des différentes provinces des Pays-Bas; avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au présent traité, dans deux mois, par les parties respectives.

L'intervention & la garantie y sont exprimées de la maniere suivante: Que les deux rois n'ayant pu, quelques soins qu'ils se fussent donnés, parvenir à établir une paix véritable & solide entre les deux puissances en guerre, s'étoient réduits à leur proposer une treve à longues années, sur laquelle il s'étoit encore rencontré des difficultés, qui vraisemblablement en auroient rompu le projet, si LL. MM. pour le bien des parties & pour l'entiere assurance des Etats, n'avoient consenti à en être les cautions & les garans; qu'ils promettoient donc & engageoient le secours de toutes leurs forces aux Provinces-Unies, non-seulement dans le cas de l'infraction de la treve de la part de l'Espagne, mais encore dans

celui de leur commerce aux Indes arrêté, ou seulement incommodé de la part de S. M. C. des archiducs, de leurs officiers ou sujets quels qu'ils pussent être; ce qui s'étendoit tant sur ceux que les Etats jugeoient à propos d'associer à ce commerce, que sur le pays où ils le faisoient; pourvu cependant que la république ne prétendît pas prononcer elle-même sur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard; mais qu'elle s'en rapportât à la décision des deux majestés, dans un conseil commun, où elle auroit voix: permis à elle, dans le cas de trop de longueur au jugement, de pourvoir par provision à la sûreté de ses sujets; qu'en conséquence, les parties contractantes renouvelloient & confirmoient les traités particuliers, faits l'année précédente, le 23 janvier, entre la France & les Provinces-Unies, & le 26 juin, entre l'Angleterre & les mêmes provinces, en appliquant à la treve les mêmes conventions, promesses & obligations que portoient ces traités, pour le tems de la paix qu'on croyoit alors sur le point d'être conclue; qu'en reconnoissance de cette garantie des deux rois médiateurs, & des secours que les Etats généraux avoient reçus d'eux, ils s'engageoient à ne faire aucun traité ni convention avec

les archiducs, pendant les douze années de la treve, que de l'avis & du consentement de LL. MM. lesquelles promettoient de leur côté, de n'entrer dans aucune alliance préjudiciable à la liberté & à la conservation de leurs amis & alliés; c'est le nom que ces princes y donnent aux Etats.

Les archiducs, pour ne pas déplaire au roi d'Espagne, n'avoient pas voulu consentir qu'il fût fait mention dans le traité de treve, d'assurer aux Hollandois le commerce des Indes : quelques instances que ceux-ci en eussent faites, ils s'étoient seulement obligés de gré à gré, de la part de S. M. C. de le leur laisser exercer. Voilà pourquoi la république, qui cherchoit à s'assurer contre un retour de mauvaise foi du côté des Espagnols, en avoit du moins fait un des articles positifs de celui d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Henri ne fut pas mécontent que la guerre ayant à finir entre l'Espagne & la Flandre, elle finît au moins de cette sorte.

Je ne dois pas omettre une obligation que j'eus en cette occasion, plus à ce prince encore, qu'au conseil des Provinces-Unies; elle regarde mes neveux d'Epinoy. S. M. qui avoit souffert que je l'entretinsse

ſouvent de l'injuſtice que faiſoient à ces enfans le comte & la comteſſe de Ligne, & qui dès le tems qu'ils me furent amenés en France, leur avoit fait ſentir des effets de ſa bonté, dont je crois avoir déja parlé dans quelque endroit de ces Mémoires, voulut bien faire quelque choſe de plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'archiduc Albert ſur cette affaire, de le diſpoſer à écouter favorablement les demandes de mes neveux, & de le porter à leur rendre toute la juſtice qui leur étoit dûe. Lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce prince un mémoire inſtructif que j'avois fait, des droits de la maiſon d'Epinoy à la ſucceſſion de la maiſon de Melun. La réponſe que l'archiduc fit au roi en 1701, qui eſt l'année où ceci ſe paſſoit, me donna lieu de tout eſpérer. En effet, ce prince voyant l'intérêt que S. M. prenoit à ce démêlé, y entra ſi

(2) On peut voir dans le cabinet de M. le duc de Sully d'aujourd'hui, une lettre du duc de Sully au préſident Jeannin, dans laquelle, après l'avoir entretenu de l'état préſent des affaires des Provinces-Unies & de celles de Clèves, il lui recommande les intérêts du prince d'Epinoy, ſon neveu. Cette lettre, qui eſt trop longue pour pouvoir la tranſcrire ici eſt datée de Fontainebleau, du 15 juin 1609.

avant, que par un accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon neveu d'Epinoy (3), resté seul héritier par la mort de son frere, obtint dès ce tems là la restitution d'une grande partie des biens qui avoient été confisqués sur son pere. Cette transaction, que l'intervention du roi & de l'archiduc rendoit une piece assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la princesse de Ligne (4) se servit, pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'avisai d'un expédient, pour mettre fin à toute cette chicane : ce fut d'obtenir du conseil des Etats, qu'ils inserassent dans leur traité de treve un article, par lequel cette question fût décidée de la maniere la plus favorable pour le jeune d'Epinoy ; ce que j'obtins sans peine, dès les premieres instances que j'en fis faire sous main. Cet article porte : que sur le refus que la dame

(3) Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, &c. Il avoit eu plusieurs autres freres, morts en bas âge ou sans postérité. Il en a été parlé ci-devant.

(4) Marie de Melun, dame de Roubais, d'Antoing, &c. femme de Lamoral, premier prince de Ligne, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'Or.

princeſſe de Ligne a fait au conſeil des Provinces-Unies, de reſtituer les biens de la maiſon d'Epinoy, dont elle jouiſſoit injuſtement, il ſera nommé deux arbitres de la part de S. M. T. C. & autant de celle des archiducs, qui s'aſſembleront à Vervins dans la S. Jean prochaine, pour juger définitivement cette queſtion; que ſi les voix ſont partagées, ils conviendront d'un ſur-arbitre; & que s'ils ne peuvent s'accorder ſur ce choix, le roi T. C. ſera ce ſur-arbitre, à la ſentence duquel la princeſſe de Ligne & tous les autres héritiers reſpectifs ſeront obligés de ſe ſoumettre, & les archiducs, dont ces biens relevent, d'en permettre l'exécution; cependant, que les biens de la maiſon de Vaſſenard, & tous autres appartenans au prince d'Epinoy, dans l'étendue des Provinces-Unies, lui ſeront rendus par proviſion.

La princeſſe de Ligne mit tout en œuvre pour éluder la déciſion. Cette derniere clauſe lui ôtant toute eſpérance, elle allégua encore la tranſaction, dont il vient d'être parlé. Elle ſe défendit, ſur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit, qui étoit dans la province de Hollande, avoit été chargée de taxes conſidérables, ſur quoi elle demandoit des compenſations. Lorſqu'elle ſe ſentit preſſée, elle pa-

rut s'adoucir, & se retrancha à demander qu'on terminât la chose par toute autre voie, que par un jugement de rigueur. Elle en fit proposer plusieurs, sur-tout, lorsqu'elle s'apperçut que son neveu étoit d'humeur à acheter la paix par le sacrifice de quelques-uns de ses droits. L'archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire désister; car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occasion, comme la véritable partie adverse. Il fut proposé de faire épouser à mon neveu la seconde des filles de madame de Ligne, qui étoit encore à établir. Cet expédient étoit assez bien imaginé, si la mere avoit été une femme raisonnable; mais elle ne vouloit pas même donner à sa fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à son ainée. Je lui fis faire par Préaux l'option de céder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoy pour la dot de sa fille, ou de se voir obligée de lui restituer tout son bien. Il y avoit à perdre, & même assez considérablement, pour mon neveu dans cette offre, qu'elle ne laissa pas de refuser avec hauteur. Le reste de l'année se passa à faire & à rejetter des propositions qui ne conduisoient à rien.

Il fut encore besoin que S. M. s'en mêlât,

comme elle eut la bonté de faire, en écrivant le 19 octobre à l'archiduc, pour se plaindre des procédés de la princesse de Ligne, & du peu de soin qu'on montroit de mettre à exécution l'article du traité qui regardoit le prince d'Epinoy. Le roi fait remarquer à l'archiduc, sur l'article de la transaction dont madame de Ligne faisoit son fort, qu'outre qu'il n'y a rien à opposer à une décision portée dans un traité fait entre souverains, l'avis de son conseil, conforme aux loix de son royaume, est que l'autorité du roi qui intervient dans un contrat, n'empêche pas celui de ses sujets qui s'en trouve lésé, de réclamer son droit. Il le prie d'écouter là-dessus ce que lui diront Berny (5) & Préaux, qu'il a chargés de lui faire un plus grand détail de toute cette affaire; & après lui avoir fait une derniere instance en faveur de d'Epinoy, il veut bien se déclarer caution de l'obéissance & de la fidélité de ce nouveau vassal. Il lui avoue dans le corps de la lettre, que d'Epinoy acheteroit volontiers la paix & l'union avec sa tante, aux dé-

(5) Matthieu Brulart, sieur de Berny, résident de S. M. près de l'archiduc.

Hector de Préaux, gentilhomme calviniste, gouverneur de Châtelleraut.

pens d'une légere portion de ſon bien; mais qu'il a été le premier à lui conſeiller de ne pas l'écouter, tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ſes demandes. Toute cette lettre n'eſt pas d'un roi, mais d'un ami : & dans preſque toutes celles que Villeroy & Jeannin écrivoient par ſon ordre au conſeil des Etats, il y avoit un article d'inſtance ſur l'affaire de d'Epinoy. Je continuois de mon côté de les preſſer fortement, dans celles que j'écrivois à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des ſervices que je lui promis de ne pas laiſſer ſans récompenſe.

Le duc de Bouillon obtint des lettres de naturalité pour ſes enfans nés à Sedan. Le roi ne fit point attention que dans ces lettres & dans la requête préſentée à ce ſujet à la chambre des comptes, Bouillon avoit pris la qualité de ſeigneur ſouverain de Sedan, & n'y fit point faire oppoſition par ſon procureur général; mais S. M. répara cette omiſſion, en faiſant demander par ce procureur général, qui étoit Jérôme l'Huillier, que le conſentement qu'elle avoit donné à la requête du duc de Bouillon, & ſon ſilence ſur le titre qu'il avoit pris, ne préjudicioient point à ſes droits, au cas que quelque jour il ſe trouvât juſtifié par les papiers, titres ou enſeignemens, ſoit

du trésor, soit des archives, que Sedan est un fief anciennement relevant de celui de Mouson, uni au domaine de la couronne. Cet acte du 11 avril, est inséré dans les regiſtres de la chambre des comptes.

Le député du duc de Lunebourg-Brunſwich me fut envoyé par S. M. pour le payement de sept mille écus, qu'il disoit être encore dûs à son maître, & que le roi m'ordonna de lui payer sans discussion, vu la modicité de la somme. J'y joignis les traitemens polis, avec lesquels Henri cherchoit à s'attacher de plus en plus les princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le duc de Savoye quelques services qui m'attirerent une lettre de ce prince, & un remerciement de M. de Jacop, son ambassadeur. Cette déférence, jointe aux visites qu'on me voyoit rendre à l'ambassadeur de Savoye, parut aux ennemis que j'avois à la cour, un fondement suffisant pour faire craindre au roi, que le duc de Savoye ne fît de moi ce qu'il avoit fait du maréchal de Biron. Henri se donna bien de garde de leur dire qu'il savoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit. Il les remercia au contraire, & m'écrivit tous leurs discours, en me mandant de lui porter les dernieres lettres que j'avois reçues de Turin, la premiere fois que j'irois le trouver.

Il y eut encore cette année une entreprise sur la ville de Geneve, & elle fut conduite par ce même du Terrail (6), dont il a été assez souvent fait mention. Elle lui réussit si mal, qu'il y fut fait prisonnier : & sans autre forme de procès, il eut le cou coupé. C'étoit un homme de beaucoup de tête & de cœur ; mais plein d'ambition & de vices : aussi le roi ne fut-il pas fâché que la promptitude de la justice l'eût prévenu. Il fut accablé de sollicitations en faveur de du Terrail, aux premieres nouvelles qui vinrent de sa prison ; mais les nouvelles de la mort suivirent de si près celles de la détention, qu'il ne se vit pas long-tems dans l'embarras. « C'est » une belle dépêche, me dit ce prince ; » c'étoit un dangereux homme. Depuis que

(6) Louis de Combourfier, sieur du Terrail, gentilhomme de Dauphiné, & parent de Lesdiguieres. Les Mémoires pour l'histoire de France en parlent comme ceux de Sully. « Le roi, disent-ils, » dont il étoit sujet naturel, lui avoit donné quatre » graces ; mais il n'en avoit pas plutôt une, disoit » S. M. dans une de ses pochettes, que dans l'autre » il tenoit une conjuration toute prête..... La » grace que le roi lui auroit donnée, ne lui auroit » pas sauvé la vie. Ceux de Genève lui firent » couper la tête, le 29 avril, & à la Bastide, » gentilhomme Bourdelois, pris avec lui ».

» je vis qu'il cessoit de vous voir & de » vous hanter, comme il avoit accoutu» mé, & que nous le vîmes, vous & moi, » étant sur le balcon de la galerie, tuer » cet homme (7), je n'en eus plus d'es» pérance ».

Le duc de Florence ayant envoyé, après la mort du duc son pere (8), un

(7) « Le mardi 8 août, du Terrail tua, en » présence du roi, & devant les fenêtres de la » galerie du Louvre, Mazancy, brave soldat » Gascon, auquel S. M. venoit de parler. Il fut » tellement indigné & saisi de ce coup qu'il vit » donner, qu'il en changea, dit-on, deux fois de » chemise »; *Mém. pour l'hist. de France, année 1606*. Du Terrail avoit été obligé de sortir du royaume, après cet assassinat.

(8) Ferdinand de Médicis, grand duc de Toscane, qui avoit succédé en 1587, à François-Marie de Médicis son frere, étoit mort l'année précédente. «Le roi, dit l'Etoile, ou l'auteur du » supplément de son journal, pour apprendre à la » reine cette nouvelle d'une maniere qui ne » l'effrayât point, supposa un songe, dans lequel » il avoit vu le grand-duc mort, & qu'il lui raconta » à son lever. La reine en a été d'abord surprise; » mais ensuite elle a dit au roi, que ce n'étoit » qu'un songe. Mais, Madame, a reparti le roi, » je crains que mon songe ne soit vrai; nous » sommes tous mortels. Il est donc mort? Oui, » ajouta le roi: voilà la nouvelle que j'en ai reçue.... » Cette mort fut cause que les divertissemens ordi-

ambaſſadeur extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au pape, cet ambaſſadeur, ſoit par ordre de ſon maître, ſoit de ſon propre mouvement, ou peut-être par mégarde, viſita l'ambaſſadeur d'Eſpagne avant le nôtre. Henri ne l'eut pas plutôt appris, qu'il ſongea à en tirer raiſon; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, ſur les repréſentations du chevalier Guidi, pour le payement d'une ſomme de cent mille livres, qui ſe trouvoit encore dûe au grand duc. Jouanini, agent de ce prince, qui prévit toutes les conſéquences de cette affaire, aſſembla ſes amis & ſes partiſans, pour concerter avec eux les moyens de faire en ſorte que la réparation que nous étions en droit d'exiger, ſe bornât du moins au duc de Florence, & ne fût pas une eſpece d'inſulte pour l'Eſpagne même; & comme je paſſois pour être celui du conſeil qui étoit le plus capable d'inſpirer au roi une réſolution ferme & hardie, ils con-

» naires du carnaval furent ſuſpendus », &c. C'eſt Ferdinand de Médicis, qui fit cette réponſe à notre ambaſſadeur, lequel lui faiſoit des plaintes de ſes liaiſons avec l'Eſpagne : « Si le roi eût eu quarante » galeres à Marſeille, je n'euſſe pas fait ce que » j'ai fait ». Côme II de Médicis, ſon fils, eſt celui dont il eſt queſtion ici.

vinrent

vinrent que Jouanini viendroit me trouver, & feroit tous ses efforts pour m'amener à des sentimens plus doux.

Il ne me coûtoit rien d'accorder à ses instances, que je n'agirois ni ne parlerois en cette occasion, que pour exécuter simplement les ordres du roi. Je savois que sur pareille matiere, Henri n'avoit pas besoin qu'on l'excitât à soutenir ses droits, & Jouanini n'en étoit pas moins persuadé que moi. Je lui dis pourtant, qu'il me paroissoit fort étrange qu'un aussi petit prince que l'étoit son maître, & tout récemment mis au rang des ducs, se mêlât de régler le rang entre les rois de France & d'Espagne. Jouanini reçut ces paroles, comme fait tout ambassadeur en pareille rencontre; & pour me persuader que je devois traiter son maître avec plus de respect, il entra dans un long discours sur ses qualités, & sur sa généalogie qu'il rapporta à la maison d'Autriche, dont il commença aussi à faire l'éloge. Je l'interrompis, en lui disant que tout le monde pouvoit décider aussi-bien que lui, sur le véritable degré de la grandeur du duc de Florence, puisqu'on l'avoit vue commencer de nos jours; que pour ce qui regarde la maison d'Autriche, je n'avois pas besoin d'être instruit, moi, qui comptois parmi

mes ayeules, une fille de cette maison (9) morte il y àvoit cent cinquante ans, mais qu'on ne pouvoit faire sérieusement comparaison de cette maison, à l'auguste maison de France.

Il se fit à ce sujet plusieurs manéges à la cour, dans lesquels la reine parut pousser un peu loin sa tendresse pour son sang. Le roi lui en fit des reproches assez vifs, & elle me fit bien sentir qu'elle n'en accusoit point d'autre que moi. Cependant cette affaire ne produisit rien de plus fâ-

---

(9) Jean de Béthune, seigneur de Vandeuil, Locres, &c. auteur de la branche de laquelle descendoit le duc de Sully, épousa Jeanne de Coucy, alliée à la maison d'Autriche, parce qu'Enguerrand VI de Coucy, ou, pour parler plus juste, de Guînes, portant le nom & les armes de la maison de Coucy, éteinte, avoit pris en mariage Catherine d'Autriche, fille de Léopold, qui est cette fille que désigne ici M. de Sully. Il eût parlé plus correctement, s'il avoit dit qu'elle entra dans la maison de Coucy, dans laquelle la sienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de chronologie, en ce qu'au lieu de cent cinquante ans, il devoit mettre deux cens cinquante ans, cet Enguerrand de Coucy, mari de Catherine d'Autriche ayant été tué à la bataille de Crecy, en 1346. Consultez *MM. de Sainte-Marthe, du Chesne, Anselme*, & autres généalogistes. Voyez aussi ce que nous avons remarqué précédemment sur la maison d'Autriche.

cheux, parce qu'à la premiere plainte que le roi en fit porter au duc de Florence, celui-ci protesta qu'il n'avoit aucune part à l'imprudent procédé de son ambassadeur, & qu'il se soumettroit à tout ce que S. M. voudroit exiger de lui, pour la réparation de cette offense. Il rappella cet ambassadeur, sans attendre que le roi le pressât davantage, & il lui ordonna de faire avant que de partir, une déclaration authentique de sa faute, qui fut rendue publique à Rome & en France. Henri se tint content de cette satisfaction; & pour montrer au grand duc qu'il avoit tout oublié, il le fit assurer qu'il auroit pour lui tous les mêmes sentimens d'amitié & de bienveillance qu'il avoit eus pour le duc dernier mort, & il lui en donna le premier témoignage, en lui faisant rendre sur la mort de son pere, & sur son avénement à la couronne, les complimens qu'il recevoit de tous les autres princes de l'Europe.

L'Espagne s'en étoit acquittée par le cardinal Zatapa. Henri jugea à propos de se servir aussi d'un cardinal, pour ne pas donner lieu à un second contre-tems pareil au premier, & dont l'explication auroit pu ne nous être pas aussi favorable; car on sait de quelles prérogatives jouissent personnellement les cardinaux en Italie, auprès des

avoit acquitté à différentes fois ; & sur tout le reste des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoit rien de plus précis, ni de plus satisfaisant.

Je lui écrivis moi-même, après que Villeroy m'eut montré sa lettre, comme je crus que ma place me mettoit en état & même dans l'obligation de le faire, que je n'avois point reçu les quatre états des commis, dont il avoit fait mention à Villeroy, que quand cela seroit, de pareils états en gros ne suffisoient point ; mais que comme les ordonnances de payement partoient uniquement de lui, c'étoit aussi à lui à dresser des états où tous les deniers de différente nature se trouvassent spécifiés, séparés & certifiés de lui ; que c'étoit même à lui à me répondre de l'exactitude des trésoriers, & à m'informer s'ils n'employoient point de non-valeur dans leurs états ; que c'étoit ainsi qu'en avoit usé Caumartin, son prédécesseur ; qu'outre qu'il ne manquoit jamais d'envoyer de quartier en quartier, les états de recette dressés par les trésoriers des ligues avec celui de la distribution qu'il avoit faite, distinguée par chapitre, il proposoit sans cesse de nouveaux moyens d'acquitter les dettes, & de ménager les deniers de S. M. ; que son emploi se réduisant presqu'unique-

ment à la finance, & demandant par conséquent une exacte correspondance avec le surintendant, il étoit impossible de l'excuser sur le silence qu'il affectoit avec moi; que ses excuses n'étoient pas meilleures, de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquittée pendant sa gestion, la chose ne lui devant pas être plus difficile, qu'elle ne l'avoit été avec celui qu'il avoit remplacé; que je le priois donc de me satisfaire au plutôt, non par de longs discours, ni de mauvaises justifications, qui en matiere d'argent ne doivent point être reçues; mais par de bons effets & de véritables piéces justificatives; qu'autrement je ne pourrois me dispenser de le représenter à S. M. comme indigne de la charge qu'elle lui avoit confiée.

On donna l'idée au grand-seigneur d'avoir un résident à Marseille, pour l'adresse & la commodité des Grenadins qui passoient par cette ville. Le grand visir en parla, par son ordre, à notre ambassadeur, & consulta sur cet établissement; l'aga du Caire, nommé Agi Ibrahim-Mustafa, homme qui avoit acquis en assez peu de tems, beaucoup d'autorité & de dignités à la Porte, & qui lui parla de moi, comme du seul homme à la cour auquel il devoit s'adresser. L'aga Mustafa fut

chargé de demander au roi cette grace, au nom du sultan Achmet, par une lettre à laquelle en étoit jointe une de Salignac pour moi; & l'une & l'autre furent apportées par un Grenadin, que le grand visir destinoit à cet emploi. Salignac, en me donnant avis de tout ce qui s'étoit passé à la Porte à ce sujet, me mandoit que le grand-seigneur se tiendroit fort obligé au roi d'une grace, qui n'étoit d'ailleurs sujette à aucun inconvénient; & qu'on ne pouvoit mieux faire que d'accorder la place au porteur, dont la probité & le bon esprit lui étoient connus, & qui avoit déja demeuré ci-devant à Marseille.

De tout ce qui se passa cette année en Europe, il n'y eut rien de plus remarquable, ni de plus intéressant, que la mort du duc de Cléves (*a*), qui arriva presque dès le commencement. Henri n'en eut pas plutôt appris la nouvelle, qu'il vint à l'Arsenal, où, sans entrer chez moi, il marcha droit au jardin, après avoir seulement demandé, en passant, dans la premiere cour, où j'étois. Comme on lui eut répondu que j'écrivois dans mon cabinet, il se tourna vers Roquelaure & Zamet, & leur dit en riant : « Ne pensiez-vous point qu'on allât

(*a*) Jean-Guillaume, duc de Cléves.

» me dire qu'il est à la chasse, ou chez la » Coiffier, ou avec des dames? Allez, » Zamet, poursuivit ce prince, après avoir donné à mon application au travail plusieurs louanges, qu'il ne m'est pas séant de rapporter, » allez lui dire que je vais » me promener dans sa grande allée, & » qu'il m'y vienne trouver tout à cette » heure au grand balcon, où nous avons » accoutumé de n'être pas muets, & que » j'ai bien des choses à lui conter; car j'ai » eu avis, dit publiquement S. M. que le » duc de Cléves est mort : il a laissé tout » le monde son héritier, l'empereur & tous » les princes d'Allemagne prétendant à sa » succession ». Zamet me rencontra sortant de mon cabinet. On m'avoit déja averti que le roi avoit passé. La nouvelle du jour, & tous les incidens auxquels elle alloit donner lieu, furent la matiere d'un entretien de plus d'une heure sur le balcon. La chose parut à S. M. valoir bien la peine que je composasse sur tout ce qu'il y avoit à dire à ce sujet, un mémoire que je vais amplifier ici de ceux que je reçus peu de jours après de Bongars, qui étoit alors particuliérement chargé de veiller avec la derniere exactitude à nos affaires auprès des princes protestans d'Allemagne. Je les montrai tous à Henri : & je crois que le

lecteur verra aussi avec plaisir un événement, que toute l'Europe, attentive aux desseins de S. M. regardoit comme le signal d'une guerre générale, traité avec toute l'étendue qu'il mérite, soit sur le droit, soit sur la politique.

Il est nécessaire d'abord de savoir comment s'étoit formé ce petit état, composé, lorsque son dernier duc mourut, de quatre ou cinq grands fiefs, tous ayant titre de principauté. Un comte de Julliers, vivant environ l'an 1130, joignit à ce comté celui de Berg, en épousant la fille unique du comte de ce nom. Le comté de Gueldre leur fut ensuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Rainold, premier duc de Gueldre, avec l'héritiere de Guillaume, premier duc de Julliers. Presque dans le même tems, un Adolphe de la Marck quitta l'archevêché de Cologne & l'évêché de Munster, pour se porter héritier de Marie, comtesse de Cléves, sa mere, contre ses cousins d'Erkel & Perweis, aussi fils de Cléves, mais par femmes, & l'emporta sur eux, soit parce qu'il acheta le droit du second, plus proche d'un degré que lui, soit par la faveur que lui prêterent l'empereur Charles IV, & les Etats du pays.

Le duché de Cléves ayant ainsi passé

dans la maison de la Mark, ceux de Julliers & de Bergh s'y trouverent ensuite rejoints, dans la personne d'un Jean, duc de Cléves, comte de la Mark, qui épousa en 1496 Marie, fille de Guillaume, duc de Julliers & de Bergh. Le duché de Gueldre en étoit alors démembré, parce que Arnold d'Egmont, qui le possédoit du chef de sa mere, Marie d'Erkel, fille de N....... d'Erkel & de Jeanne de Julliers & de Gueldre, l'avoit vendu en 1472 à Charles de Bourgogne, dont la fille le porta dans la maison d'Autriche. Cette disposition fut en vain contestée par un Guillaume de Julliers, auquel Charles d'Egmont, petit-fils d'Arnold, le laissa par testament. La maison d'Autriche se maintint par les armes en possession du duché de Gueldre. Cette coutume de fiefs féminins reçue dans tous ces cantons, sert bien, pour le dire ici en passant, l'opinion de ceux qui croient que les dix-sept provinces des Pays-Bas, portées dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, ne sont pareillement qu'autant de fiefs féminins.

L'empereur ne convenoit point que Cléves, Julliers, Bergh, la Mark, Ravensperg & Ravestein, dont le duc Guillaume

venoit de mourir revêtu, fussent des fiefs féminins; au contraire, son droit prétendu sur ces fiefs ne portoit que sur des preuves qu'il disoit avoir, qu'ils sont tous fiefs masculins. Cette contestation n'étoit pas un point absolument nouveau. L'opposition qui se trouvoit entre les dispositions de différens seigneurs de ce petit état, acceptées en différens tems par leurs sujets, & les déclarations de quelques empereurs sur cette matiere, en faisoit une question agitée depuis long-tems, & dont l'entiere décision avoit été réservée de part & d'autre au tems de la mort du dernier mâle de cette maison, qui venoit enfin d'arriver. Pour voir plus clair dans ce point de droit, il est besoin de fouiller dans les archives de cette principauté. Nous verrons par même moyen l'état de la famille du dernier duc, ce qui achevera de faire connoître comment étoit vrai ce que disoit Henri, que la succession du duc de Cléves étoit celle de presque toute l'Allemagne.

Les argumens dont les princes intéressés dans cette affaire se servoient contre l'empereur, se tirent d'un grand nombre de piéces testimoniales & matrimoniales, & autres écrits, soit particuliers, soit publics, revêtus d'une acceptation authentique

des Etats du pays. Voici les principales. Une ordonnance d'Adolphe, premier duc de Cléves, comte de la Mark, &c. en 1418, reçue dans toutes ses villes, qui donne la principauté au fils ainé du duc, seul & sans partage avec ses freres, & au défaut du fils, à la fille ainée, les autres sœurs aussi excluses. Pareille ordonnance de Guillaume, duc de Julliers & de Berg, comte de Ravensperg, & de Jean, duc de Cléves, comte de la Mark, en 1496, à l'occasion de l'union de leurs états, par le mariage de Marie, fille unique du premier de ces princes, avec Jean, fils du second. Autre ordonnance des mêmes Jean de Cléves & Marie de Julliers, lorsqu'ensuite ils marierent en 1526, Sibyle leur fille ainée, à Jean-Frédéric, comte, puis électeur de Saxe; disposition à laquelle souscrivit en 1542 Guillaume lui-même, fils de Jean & de Marie (a). L'an 1572, Guillaume, duc de Julliers, de Cléves, &c. celui qui venoit de mourir, fait épouser Marie-Eléonor, l'ainée de ses filles, à Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Prusse, & il lui réserve en la même forme sa succession entiere, la branche masculine venant à s'éteindre dans sa famille. Deux ans après,

(a) Il mourut en 1592.

fils de Frédéric, ratifia cette donation en 1486, & l'étendit à la personne d'Ernest, électeur de Saxe, frere d'Albert ; il la confirma derechef en 1495, parce que les princes de Saxe lui étoient alors nécessaires ; mais en l'an 1508, que cette considération ne subsistoit plus, cet empereur laissa Guillaume de Julliers le maître de disposer de son bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ses filles qu'il lui plairoit. Guillaume étant mort en l'an 1511, l'électeur de Saxe voulut se prévaloir de la donation de l'empereur pour ôter Julliers au duc de Cléves, qui en avoit épousé l'héritiere ; mais lorsqu'il chercha à mettre Maximilien dans son parti, cet empereur qui craignoit sur toutes choses de jetter le duc de Cléves entre les bras de la France, refusa de s'en mêler, exhorta l'électeur à la patience, & ne lui donna que des assurances générales qu'il n'y perdroit rien. Bien plus, lorsque Jean-Frédéric, électeur de Saxe, épousa en 1626, Sibyle, fille de Jean, duc de Cléves & de Julliers, l'empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette princesse : il se fit même une application de cette regle, lorsqu'il eut vaincu en 1546 le duc Guillaume de Julliers, & qu'il se fut raccommodé avec lui, moyennant que ce duc épousât Marie

d'Autriche, fille de Ferdinand, roi des Romains & de Hongrie; car, Charles consentit qu'il fût employé dans le contrat de mariage de cette princesse, qui étoit sa niece, qu'au défaut d'enfans mâles, les filles qu'elle auroit, succéderoient aux duchés de Julliers, &c. ce que Maximilien II accepta après lui, en 1566. Il est vrai que l'empereur regnant, fortement sollicité en 1602, par le duc de Neubourg, de confirmer cette constitution de ses prédécesseurs, le refusa constamment; il lui accorda seulement acte de son refus, avec déclaration qu'il ne prétendoit préjudicier au droit de personne.

Je crois qu'après cela le lecteur perce aisément la vérité, sur la supposition contradictoire des deux parts de fiefs féminins & masculins. Ce qu'on ne peut méconnoître ici, c'est une différence entre les preuves des uns & des autres, qui forme un préjugé aussi heureux en faveur des vrais héritiers, qu'elle est peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuyent sur une suite de réglemens, qu'on voit unanimement & uniformement reçus; ceux-ci ne rapportent que des titres de pure autorité, qui ne font pas honneur au conseil Aulique; & d'ailleurs, si suspects par leurs variations, & même par leurs contradictions, qu'à peine

peuvent-ils ſeulement ſervir à fonder un droit.

Quoi qu'il en ſoit, le duc Guillaume n'eut pas plutôt les yeux fermés, que chacune des parties ſongea ſérieuſement à ſe mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'empereur Rodolphe donna l'inveſtiture de Cléves & de Julliers à l'archiduc Léopold d'Autriche, & n'oſa pourtant franchir ce pas, ſans du moins en prévenir S. M. T. C. Cette démarche fut faite au nom de Léopold, & par un député, qui déclara de bouche au roi, que l'archiduc venoit d'entrer dans les états de Cléves, où ſon intention n'étoit pas de rien faire qui pût tant ſoit peu préjudicier aux intérêts de S. M. ni même de traiter à la rigueur les princes ſes contendans; qu'il ſera content, pourvu qu'ils ſe portent à rendre dans cette occaſion à S. M. I. ce qu'ils lui doivent; & qu'il le prie de ne point entrer dans une diſcuſſion qui lui eſt purement perſonnelle avec eux.

Henri ne répondit à ce député, qu'en paroles très-générales. Il étoit bien ſurpris de n'entendre point parler, pendant tout ce tems-là, des autres princes qui devoient être les premiers à s'adreſſer à lui. Il ne l'étoit pas moins de ce qui lui mandoit Hottoman, qu'aucun d'eux ne ſongeoit à

lever des troupes; comme s'ils avoient pu espérer de rien obtenir, autrement que par la voie des armes; mais ils ne tarderent pas à voir que c'étoit le seul parti qu'ils eussent à prendre : & s'il est vrai que S. M. en leur faisant faire quelque espece de reproche de leur silence, fit les premiers pas, ils y répondirent si bien, qu'après avoir appellé à leur conseil Boissise, Bongars & les autres agens du roi, ils nommerent un ambassadeur, qui vint supplier S. M. de leur part, de les soutenir contre l'archiduc, ou plutôt contre l'empereur. Cet ambassadeur eut tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la suite des faits, faisons quelques réflexions sur le véritable intérêt politique de la France dans cet incident.

Cléves, Julliers, Bergh, la Mark, Ravensperg & Ravestein, ces six cantons, ou petites provinces, non-seulement ne sauroient être appellées un objet indifférent pour la France, mais encore elles l'intéressent d'une façon particuliere, par plusieurs endroits, dont celui de leur force & de leur richesse n'est que le moindre. Cet état est l'une de nos frontieres; ceux qui se le disputent, nos voisins proches, & voisins redoutables, du moins l'empereur : c'en est assez pour ne le pas laisser

tomber en toutes sortes de mains. La guerre qui s'allumera pour sa possession, peut être une guerre de toute l'Europe, & devenir par conséquent la nôtre malgré nous; elle le sera indubitablement, n'y eût-il que le seul intérêt des Provinces-Unies, sur la liberté ou servitude desquelles elle influe de toute nécessité; relation si visible, que donner les pays contestés à nos amis, c'est presque ôter la Flandre à nos ennemis, & les laisser envahir à la maison d'Autriche; c'est conséquemment leur laisser en proie les Provinces-Unies : car j'appelle de ce nom la nécessité où celles-ci se trouveroient réduites, n'ayant presque plus que des ennemis pour voisins, de fléchir sous eux par d'éternels sacrifices, qui entraîneroient à la fin leur ruine. La preuve de cette vérité se tire de ce que les Etats ne se sont jamais sentis plus incommodés, que lorsque les ducs de Cléves favorisoient seulement en secret le parti Espagnol. Est-il sensé de laisser détruire, sur le point de sa consommation, un ouvrage si utile, & qui a tant coûté; ajoutons de bonne foi, & qui malgré tous nos efforts, a été ébranlé par le dernier traité entre l'Espagne & la Flandre?

Si de cet objet nous passons à celui des grands desseins de S. M. T. C. sur toute

l'Europe, quel meilleur moyen d'y faire entrer des potentats auxquels on n'auroit peut-être jamais pu les faire goûter autrement? Ceci peut donc nous conduire à nous assurer toute l'Allemagne, à rétablir la dignité & la liberté du corps germanique, à porter le coup mortel à l'autorité impériale, & la consternation dans toute la maison Autrichienne, & ce bien que la France acheteroit, pour son seul intérêt, de tous ses trésors, nous en jouirions sans soupçon & sans envie, comme l'effet d'une générosité toute gratuite envers les princes persécutés.

Ces princes, dira-t-on, se sont montrés jusqu'à présent bien éloignés de prendre ces sentimens, à en juger par la répugnance qu'on leur voit à nous rien devoir, lors même qu'ils conviennent ne pouvoir rien que par nous. Mais qu'arrive-t-il ici après tout, qui ne soit comme indubitable dans l'abord d'une affaire difficile, compliquée, & roulant sur plusieurs têtes différentes? On n'est occupé dans ces commencemens, qu'à balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la maniere dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté sur-tout, les modifications se multiplient

à proportion du nombre des intéressés. Je soutiens au reste, que ces tâtonnemens des princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher S. M. de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, & jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face qui est toujours la même. Celles-ci sont si sujettes à en changer, elles nous en montrent tant & de si odieuses, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entreprises les plus utiles & les plus nécessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laisse peut-être derriere soi quelques difficultés à lever, le tems les levera de lui-même : je parle toujours ici de desseins dont l'auteur n'a point à rougir, tel qu'étoit pour nous celui de soutenir les princes héritiers du duc de Cléves, & celui d'arranger le gouvernement & la police de l'Europe entiere, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces principes. Il ne faut donc que commencer. Chaque moment ouvrira une ressource; l'exercice mettra en haleine ces princes

trop lents; le succès les échauffera, & l'ardeur guerriere leur fera prendre de notre générosité la bonne opinion, qu'on ne sauroit trop les condamner de n'avoir pas conçue dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui, approuvant cette générosité, souhaiteroient pourtant que de notre part elle ne fût pas purement gratuite. Quelques succès qu'ayent nos armes unies à celles des princes prétendans à la succession de Cléves, il restera toujours à ces princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'empereur, les conjonctures venant à changer. Est-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils feroient sur la difficulté de conserver des provinces, partagées entr'eux en tant de morceaux, si peu à la commodité d'une partie d'eux, si exposées à la convoitise de leurs ennemis, & même d'un roi de France entreprenant, les porteroit à s'en accommoder un jour avec S. M. T. C.; soit qu'ils en reçussent la valeur en argent, ou l'équivalent en fonds de terre dans le cœur de la France, comme dans le Berry, le Bourbonnois, la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit, quel avantage pour la France, dans ce double lien d'intérêt & de dépendance, qui lui uniroit pour jamais une

partie de l'Allemagne! Ce qu'on ne sauroit nier, c'est que le secours que le roi accorderoit aujourd'hui à ces princes, seroit pour eux un engagement à lui en demander dans la suite, pour se conserver leur nouvellè acquisition, que S. M. pourroit alors se faire bien payer. Mais qu'on ne croie pas pourtant que ce que je viens de dire soit une idée chimérique. Je vais surprendre bien des personnes, en leur apprenant que la chose, bien loin d'être d'une impossibilité absolue, comme on se l'imagine, avoit déja été entamée par de tierces personnes, & que sur le joür qui se présentoit à y réussir, elle étoit à la veille d'être proposée, & vraisemblablement acceptée par les princes intéressés.

Laissons toutes ces considérations publiques & particulieres, & prenons la chose plus simplement. Le roi de France s'étoit déja engagé de lui-même à prendre la défense de ces princes; il n'avoit rien négligé pour se les attacher; il leur avoit de tout tems fait offre de son assistance; il avoit déclaré assez hautement qu'il ne souffriroit point qu'on les maltraitât; il avoit déja même fait avancer des troupes sur la frontiere : c'étoit un point décidé de longtems par la justice & l'honneur, il ne lui convenoit plus de reculer. Nos rois ont

rarement

rarement été insensibles à ce mouvement de générosité, qui porte à soutenir les princes malheureux. Ce n'étoit pas ici purement le cas; ceux dont il est question, avoient rendu eux-mêmes des services réels à S. M. & montré en toute occasion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus grands. Comme ami, ou comme obligé, Henri avoit à se souvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui dans des tems malheureux. Lorsque François I aida Philippe, landgrave de Hesse, aïeul du landgrave d'aujourd'hui, à remettre le duc d'Ulric en possession du duché de Wirtemberg; lorsque Henri II tendit la main à l'électeur Maurice de Saxe, prisonnier avec le landgrave, & aux autres princes d'Allemagne, opprimés par Charles-Quint, leur honneur seul, celui de leur couronne, les porta à ces démarches, qui leur coûterent considérablement. Ils avoient de moins que Henri-le-Grand, le motif de la reconnoissance, plus puissant lui seul que tous les autres.

Je contredis ici avec assurance, ceux qui se plaignent que pour un intérêt étranger, qui peut se démêler sans seulement tirer l'épée, on rengage de gaieté de cœur S. M. dans une guerre avec l'Espagne,

capable d'embraser toute la chrétienté. Ces personnes ignorent également la nature de la chose, & les conséquences de l'entreprise; ils conviendroient que dans la conjoncture présente, l'expédition qui a pour objet d'assurer la succession de Cléves aux vrais héritiers, est d'une exécution si rapide, qu'elle ne seroit presque connue dans le public, que par l'effet même; que l'Espagne, en faisant la paix avec ses propres sujets, & une paix, par laquelle, quoiqu'aux abois, ils ne se sont relâchés sur rien, a donné une preuve de foiblesse & d'épuisement, qui la soumet aux loix d'une neutralité forcée; que l'empereur n'est pas plus en état de rien disputer avec nous; lui, destitué des secours d'une partie de l'Allemagne, nous, plus en moyens d'agir que nous n'ayons été de long-tems; qu'enfin il ne doit presque en coûter à la France, que de dire qu'elle le veut. La suite a justifié tout cela clairement.

C'est donc proprement une affaire de rien, que l'entreprise présente, bornée au seul objet de Cléves; & ceux qui parlent autrement, ne le font sans doute, que parce qu'ils conviennent secrettement qu'en bonne politique, elle seroit l'introduction à une autre, beaucoup plus éclatante, plus étendue; en un mot, aux grands desseins

que l'Europe entiere remarque dans S. M. pour l'abaissement de la maison d'Autriche. Je suis de si bonne foi, que je conviens d'abord, qu'en effet il n'en faut pas faire à deux fois; que j'ai toujours donné ce conseil au roi mon maître, & que ce prince ne pensoit pas différemment. Je n'en convaincrai que ceux qui examineront la chose avec moi, sans passion ni préjugé; mais pour ceux-là, je m'en tiens sûr, parce qu'on en revient-là nécessairement de toutes les réflexions qu'on fait sur les différentes manieres de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici sous les yeux, telles à peu près que je les ai faites dans le tems qu'elles m'occupoient le plus fortement.

Un premier avis, & c'est le plus insoutenable, est de regarder, les bras croisés, les parties intéressées débattre leur droit par la voie des armes, & d'assister nos amis tout au plus de nos conseils. Comme il est contraire à toutes les regles de la prudence, de se tenir désarmé devant les personnes qui se battent, il eut fallu, de toute nécessité, tenir un corps de troupes sur la frontiere, ne fût-ce que pour être prêts à tout changement, qui de moment à autre pouvoit arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti, du côté de la dépense, que d'être exposés à la faire beaucoup

plus long-tems, que si en nous mêlant de l'action, nous l'eussions terminée tout d'un coup.

Je dis la même chose d'un second parti, qui d'abord paroît assez spécieux, qui est d'appuyer les princes contre la maison d'Autriche, non pas ouvertement, mais sous main, comme nous avions fait dans la guerre de Flandre, la paix subsistant d'ailleurs entre toutes les autres puissances de l'Europe Il eût été à craindre que ces secours cachés & trop foibles n'eussent pas pu mettre nos alliés en état de résister aux deux branches de la maison d'Autriche, réunies contr'eux; ce qui est le but que l'on convient qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous n'eussions pas été dispensés de tenir dans les trois points par où les états débattus touchent à la France & à la Flandre, chacun un corps au moins de quatre mille hommes d'infanterie, & de huit cens chevaux avantageusement postés sur les terres neutres, ou sur les nôtres, où elles n'auroient fait aucun acte d'hostilité, mais seulement gardé quelques passages, tenu l'ennemi en respect, empêché quelqu'allié de se déclarer, & prévenu dans le cas de la nécessité, la ruine totale de ceux qu'on soutient: encore une fois, voilà bien de la dépense, uniquement employée à

faire durer une guerre qu'on auroit finie tout d'un coup, en s'y prenant mieux. Il y a un proverbe dans la politique, qui dit que : *Qui donne tôt, donne deux fois*, j'y ajouterois plus volontiers celui-ci, que : *Qui donne à demi, donne deux fois, & ne donne rien.* Nous en avons un exemple récent, dans la révolte des Provinces-Unies, que cette maniere de soutenir des alliés, aussi onéreuse à la longue, que l'est un prompt & puissant secours, n'a fait que jetter un peu plus tard dans la nécessité de s'accommoder, lorsqu'on auroit pu les soustraire tout-à-fait à la domination Espagnole. Si c'est-là tout l'avantage que notre amitié doit procurer aux princes d'Allemagne, nous ne les obligeons guères, ou point du tout, y ayant cette différence entr'eux & la Hollande, que sous quelque appas qu'on leur propose un traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'empereur se servira à coup sûr, pour les attirer & les perdre. Eh! qui peut dire que nous n'en sentirions pas nous-mêmes le contre-coup? *Léopold dans Julliers*; c'est un bon mot de Bongars, tout-à-fait juste, *c'est un furet dans une garenne.* Ce parti n'est donc propre qu'à épargner de la peine à la seule personne de Henri, qui n'auroit été tenu au

plus, que de s'avancer jusqu'à Châlons ou à Reims.

Outre ce moyen & celui d'une conspiration générale contre la maison d'Autriche, on en imagine un qui tient le milieu; la derniere expédition de Savoye peut en être donnée pour exemple. On y suppose que les alliés de part & d'autre, agissent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne soutenir leurs parties, que pour le seul fait dont il est question, & sans prétendre donner atteinte par-là à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le traité de Vervins. Si ce n'est pas-là un cas de pure supposition, je le trouve au moins d'une procédure longue, embarrassante & coûteuse. Il faudra la commencer par une discussion de ce que chacun des alliés doit fournir de troupes pour son contingent; ensuite chercher des fonds pour les entretenir au moins deux années, dont celle-ci & les trois premiers mois de la suivante, seront uniquement employés en allées & venues, & en arrangemens. L'hiver est rude dans le pays où l'on veut porter la guerre, il faut attendre qu'il soit fini, pour ne pas voir ruiner son armée, avant que d'avoir rien commencé. Dans une entreprise où le roi ne tiendra point la tête comme chef

principal, il lui suffira bien de faire commander par un prince, ou un maréchal de France, l'armée qu'il destinera pour Cléves; mais il n'en sera pas moins obligé de faire des préparatifs & des avances d'argent, d'autant plus considérables, que quelque chose qu'on fasse, il aura bien l'air de soutenir seul, ou presque seul, tout ce fardeau. Il n'est pas plus dispensé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Provence, & autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire, que de choisir certain nombre de places, de situation à pouvoir se garder mutuellement, & servir comme d'échelles pour joindre les états de Cléves à la France & aux Provinces-Unies, & de fortifier ces villes, ce qui est encore un surcroît considérable de dépense.

Ainsi toutes les réflexions nous ramenent au premier expédient, comme au plus sûr, & toutes celles qu'on fait ensuite, y confirment: ne plus rien ménager avec l'Espagne, traiter la maison d'Autriche en ennemie de toute l'Europe, rassembler de toutes parts ses rivaux & ses adversaires, fondre sur elle avec de fortes armées, en lui redemandant les états de Cléves; se faire justice soi-même, en se saisissant, & de ces états, & de toutes les places qu'on

jugeroit importantes pour la cause commune, du côté de Luxembourg, Limbourg, Aix, &c. se répandre dans le même moment, & couvrir les frontieres du côté des Alpes & des Pyrénées; en un mot, arborer l'étendart, & apprendre à tout l'univers, que le moment pour lequel le roi T. C. se prépare depuis tant d'années & avec tant de soin, est enfin arrivé: que ce prince va se montrer dans la carriere, guidé par la gloire, & armé pour venger une partie du monde, des attentats d'une injuste & orgueilleuse puissance. Qui refusera de l'y suivre? Nos intelligences nous assurent presque toute l'Italie, & l'Allemagne: nous entraînons après nous les Provinces-Unies, en leur montrant leur ennemi, que nous avons éloigné de leurs frontieres; nous délions par-tout la langue & les bras des puissances que la crainte arrêtoit, & si nos efforts ne sont pas également secondés partout, le ressentiment commun que nous servons, nous est garant que du moins ils ne seront traversés que par un très-petit nombre.

La maison d'Autriche, il faut s'y attendre, remuera ciel & terre pour parer, ou pour soutenir un coup accablant pour elle; mais quand on lui verroit clairement, soit chez elle, soit dans ses alliés, toutes les ressources,

que je doute qu'elle ait ; si de l'aveu de tout le monde, l'Europe est dans un état violent, d'où elle ne peut sortir que par de longues & cruelles guerres, qui peut-être lui rendront la liberté, peut-être la lui raviront pour jamais ; peut-elle mieux prendre son tems pour en jetter le sort, que de saisir le moment où le succès est le plus apparent, & les risques moins grands ? Voilà tout ce que je puis dire, sans anticiper sur le détail que j'ai promis de donner séparément, des grands desseins de Henri, & de la maniere de les exécuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner, ou pour dégoûter S. M. & sous ce nom je comprends les partisans de l'Espagne, les nourrissons de la vieille ligue, les ennemis de la religion réformée, & les mauvais François, jaloux de la gloire du roi & du royaume, voyant que malgré leurs efforts, on touchoit à l'exécution, employerent tout ce qui leur restoit encore à mettre en œuvre. Ils chercherent à profiter du foible de Henri pour les plaisirs, & à combattre dans son esprit les sentimens de la gloire, par tous ceux qui portent à la mollesse & au repos. Ils essayerent de nouveau de le remplir de soupçons contre tout le corps protestant en général, & contre moi en particulier. Ils lui firent voir son

royaume déchiré par des factions, qui aspiroient avidement après le moment de la guerre, comme étant celui de l'impunité, & les princes ses associés, comme des trompeurs, qui se jouoient de sa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices, il y eut des momens où Henri se sentit ébranlé. J'aidois peut-être moi-même, sans y penser, à son découragement, en lui représentant qu'un prince, qui avoit ouvert son cœur à des projets si nobles, devoit commencer à le fermer au goût des amusemens frivoles, & des dépenses qui n'ont pour objet que la commodité; qu'en semblable occasion Ferdinand & Isabelle de Castille, & plusieurs de nos rois, avoient réformé leur propre maison & celle de la reine: enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaisir pour lui, que dans la victoire, ou du moins après la victoire. On va voir au commencement du Volume suivant, ce qui arriva fort heureusement pour fixer les irrésolutions de Henri.

Fin du Tome VII.

BODLE

TABLE DES MATIERES

Du septiéme Volume.

A

ABBINS, (l'abbé d') est fait évêque de Poitiers, 182, 183.
Achmet, empereur des Turcs, demande à Henri IV d'avoir un résident à Marseille, 367.
Aersens, (François) revient à Paris & y poursuit sa négociation, 45 *& suiv.* 209.
Agoust, maison, *voyez* Henri IV.
Aides. Réglemens à ce sujet, 277 *& suiv.*
Aiguillon, (Henri de Lorraine, duc d') satisfait Henri IV contre son frere, 148, N. 17. Fait assassiner Balagny, 154.
Albert, cardinal & archiduc d'Autriche. Sa réception au prince de Condé après sa sortie de France, 330, N. 29. Fait rendre justice au prince d'Epinoy, 351.
Albret. (maison d') Henri IV réunit les biens de cette maison à la couronne, 62, N. 15. Procès entre Henri & la maison de Nevers, au sujet de ces biens, 75 *& suiv.*
Allemagne. Dettes de la France à ses princes & villes, acquittées, 63. Troubles qui y arrivent, 212.

André, (N. de Saint) officier d'artillerie, 294.

Angleterre. Paul V défend aux Anglois, de prêter le serment de fidélité à Jacques, 59. Dettes de la France, à l'Angleterre, 63.

Angoulême, (Charlotte de Montmorency, duchesse d') mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV, 315.

Anjou. (François de Valois, duc d') *Voyez* Philippe II.

Anjou, (Gaston, Jean-Baptiste de France, duc d') troisiéme fils de Henri IV, ensuite duc d'Orléans. Sa naissance, 137, N. 10.

Année du grand hiver, 180, N. 30.

Antechrist. Dogme du Pape Antechrist, qui avoit été agité au Synode de Gap, l'est encore à celui de la Rochelle, 34 & *suiv.*

Antoine, (porte S.) réparée, 92.

Anvers. Le prince d'Orange manque cette ville, 41. Trahison d'Anvers, 261.

Archiduc d'Autriche, (Albert cardinal &), conclut le traité de suspension d'armes, entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 52 & *suiv.* N. 11.

Archiducs, (les) travaillent sincérement à la paix, 206.

Argentier, (l') traitant. Sully lui fait faire son procès; bon mot de Henri IV à ce sujet, 74, N. 17.

Arsenaux. Fréquens voyages que fait Henri, à l'Arsenal de Paris, 17 & *suiv.*

Artillerie. Sommes employées pour les achats qui concernent cette partie, 64. Recherche contre les officiers de l'artillerie proposée par Sully, & autres détails à cet égard, 85 & *suiv.* Projet à cet égard faisant partie du cabinet d'état, 272.

Arts. Projet pour les perfectionner, 276, N. 15.

Aubepine, (Charles de l') marquis de Chateauneuf, du conseil sur les affaires des Provinces-Unies, 44.

Auguste. Conformité du regne de Henri IV avec le sien, 120.

Avias, (le P.) jésuite, nommé dans une lettre du P. Cotton, 239.

Avilla, (Dom Joan Alvarès) amiral Espagnol, perd une sanglante bataille navale contre les Flamands où il est tué, 47 & *suiv.* N. 10.

Autriche. (maison d') Sur quoi fondé son prétendu droit à la succession de Cléves, 375, & *suiv.*

Autriche. (Catherine d') Alliance par elle de la maison de Béthune, avec la maison d'Autriche, 362, N. 9.

Autriche, (Charles d') marquis de Burgaw. Voyez *Burgaw.*

Autriche, (Marie d') épouse de Guillaume, duc de Juliers, 375.

Auvergne. (Charles de Valois, comte d') Graces qu'on lui accorde dans sa prison, 345.

B

*B*AGUES & joyaux de la couronne. Somme qu'y employe Sully, 64.

Balagny. (Damien de Montluc de) Intrigues de galanterie entre lui & le duc d'Aiguillon; il est assassiné, 154.

Banqueroutes. Edits contre les banqueroutiers frauduleux, 307.

Baronius. (cardinal) Sa mort, 174, 175.

Barrault, (Eméric Gobier de) ambassadeur de France en Espagne. Instructions que lui envoye Sully, 40.

Barreau. Abus à corriger dans le barreau pour les juges, avocats, procureurs, &c. 291.

Béarn. Voyez *Jésuites.*

Beauville, premier président de la chambre des comptes de Provence, 160.

Bellebranche, nommé dans une lettre du P. Cotton, 136.

Bellievre. (Pomponne de) Henri IV lui ôte les sceaux; ses infirmités, 8. Particularités à ce sujet; son éloge, *ibid.* N. 1. Appellé au conseil sur les affaires de Flandre, 44. Sa mort, 175.

Béringhen, (Pierre de) contrôleur général des mines, 236, 237, 297, 305, 317.

Berry. Réglement pour les maréchaussées de cette province, 72, 73.

Berny, (Matthieu Brûlart de) 208, 337, N. 32. Il sert les intérêts du prince d'Epinoy auprès de l'archiduc, 355, N. 5.

Berthauville, préposé pour député de Pons, 25.

Bethune. (maison de) Ses alliances avec les maisons d'Autriche & de Coucy, 362, N. 9.

Bethune, (Jean de) s'allie avec la maison d'Autriche par celle de Coucy, *ibid.*

Bethune, (Philippe de) frere du duc de Sully. Henri IV lui donne part dans les affaires du conseil, 21.

Bethune, (N. de) cousin du duc de Sully, 294.

Beuillaque, (le marquis de) envoyé du grand-duc de Toscane, gratifié par Henri IV, 58.

Biron. (Charles de Gontaut, maréchal de) Pertes énormes qu'il faisoit au jeu, 180, N. 29.

Biron. (Jean de) On le veut démarier, 295.

Blanchefort. Maison des plus communes dans la noblesse, 107.

Blanchefort de Crequi. (Françoise de) Son mariage, 108, N. 3.

Bled. Réflexions sur cette partie de la politique, 87, 88.

Boderie, (la) l'un des agens de France auprès des Provinces-Unies, 46.

Bodillon, assassine Childeric, pourquoi, 198.

Boesse, officier de l'armée du roi. Henri IV l'accorde à Geneve pour conduire les affaires de cette république, 57.

Boissise, agent de France près des princes héritiers de Cléves, 379.

Bongars, (Jacques de) agent de France en Allemagne, 379.

Bonne. Sentiment sur cette maison, 107.

Bonnefond, ingénieur du roi, 86.

Borde, (la) employé à découvrir l'intrigue du comte de Sommerive avec madame de Moret, & maltraité par Sommerive, 147.

Bouillon. (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turennne) Henri lui rend Sédan, & en retire la garnison, 98 & *suiv*. Reprend ses brigues, 161. Voyez *Henri IV*.

Bouillon, (mademoiselle de) offerte au duc de Sully pour épouser le marquis de Rosny, 106.

Bourbon. (maison de) Réunion de tous ses biens avec la maison de France, 62, N. 15.

Bourbon, (Catherine-Henriette de) fille de Henri IV & de Gabrielle d'Estrées, proposée au fils du duc de Sully, 111, N. 4; puis au fils du connétable, 118. Son mariage, 111, N. 4. Présens qu'elle reçoit du roi son pere, 306.

Bourg, (M. du) 294.

Bourgogne. Désobéissance de son parlement au sujet de la Bresse, 67.

Bourgogne. (Charles de) Sa fille porte le comté de Gueldres dans la maison d'Autriche, 370.

Bourgogne, (Marie de) porte les Pays-Bas à Maximilien. Doute sur cette possession, 371. Voyez *Cléves*.

Brandebourg. (Albert Fréderic, électeur de) Son droit à la succession de Cléves, 373.
Bremont, (M.) nommé dans une lettre du P. Cotton, 238.
Bretagne. Sully fait lever des plans de ses places & de ses côtes, 85, 86.
Brissac (Charles de Cossé, maréchal de) est mis en jeu par une calomnie, au sujet d'un sermon du P. Gonthier, 313.
Brunswick, (duc de Lunebourg) 357.
Buisse, (la) 294.
Bullion, (N. de) envoyé par Sully à la Rochelle, 27.
Burgaw. (Charles d'Autriche, marquis de) Son droit à la succession de Cléves, 375.
Buzenval, (Paul Choart de) ambassadeur en Hollande, continue à servir utilement dans les affaires de Flandre, 43 & *suiv*. Sa mort & son éloge, 54, N. 12.

C

CABINET d'état. Idée & objet de ce grand & utile travail, 268 & *suiv*. N. 14, 15.
Cardinaux. Leurs prérogatives en Italie, 363.
Carl-Paul, envoyé par l'électeur palatin au duc de Sully, 203.
Caumartin. Son bon ménage dans la distribution de la solde aux cantons Suisses, 84.
Chambre de justice qui avoit été établie en 1601 & en 1604, contre le sentiment de Sully, 81. Réflexions & principes de ce ministre sur ces opérations, *ibid*.
Chambre des comptes. Plaintes de Sully contr'elle, & réglemens auxquels il les assujettit, 68 & *suiv*.
Chamier, ministre protestant, manque de respect pour le connétable, 25.

Chantilly. Séjour ordinaire de Henri IV, dans le printems, 9.
Chatillon, ingénieur, fait des plans des frontieres de Champagne, 184.
Chatre, (Claude de la) 237.
Chevalerie, (ordre de) que Henri IV a dessein d'instituer, 270.
Childeric. Pourquoi assassiné par Bodillon, 198.
Chilperic. Pourquoi détrôné, *ibid.*
Clergé de France, (le) demande la publication du concile de Trente, 173, 174.
Cléves. (duché de) Mort de son dernier duc. Voyez *Cléves*. (Guillaume duc de) Mémoire & détails sur cette principauté. Noms des princes & princesses de ce nom, 368 & *suiv.*
Cléves, (Anne de) épouse Philippe-Louis, comte palatin de Neubourg, 374.
Cléves. (Guillaume duc de) Sa mort, ses enfans, ses alliances, princes prétendans à sa succession, 368 & *suiv.*
Cléves, (Jean-Guillaume de) fils du précédent. Sa mort, 371.
Cléves, (Magdeleine de) épouse Jean, comte palatin de Deux-Ponts, 374.
Cléves, (Marie-Eléonore de) épouse Albert-Frédéric de Brandebourg, 373.
Cléves, (Sibyle de) épouse Charles d'Autriche, 373.
Cœuvres, (François Annibal d'Estrées, marquis de) calomnie Sully, 310. Est envoyé à Bruxelles pour enlever la princesse de Condé, 330, N. 29.
Coire. Son évêque favorise le parti Espagnol, 56.
Colange, commissaire en Languedoc, 188.
Collége royal. Réflexions sur les colléges & sur l'éducation qu'on y donne à la jeunesse, 270, N. 15.

Comédiens Italiens appellés en France, 102.
Comete en 1607. Superstition au sujet des enfans de France, 96, N. 24.
Commerce. Projets pour le faire fleurir, 274, N. 16.
Commercy, (seigneurie de) usurpée par les Espagnols & le duc de Lorraine, & restituée, 184, N. 32.
Commissaires départis dans les généralités; réglement que Sully les oblige de suivre, 71 & *suiv.*
Conchine ou *Concini*, épouse Léonore Galigaï, 135. Il abuse de la confiance de la reine, 132. Son ambition, 133 & *suiv.* Motifs secrets de la jalousie qu'il inspire à la reine contre Henri; ses menées avec le conseil d'Espagne contre ce prince, 245. Refus qu'il essuie, 364.
Condé. (Henri II de Bourbon, prince de) Gratifications qui lui sont accordées, 92. Epouse mademoiselle de Montmorency, 156, 215, 315. Brouilleries qui s'en ensuivirent entre Henri IV & ce prince, *ibid.* Traits sur les effets de cette jalousie, 318, N. 27. Il emmene la princesse de Condé en Flandre, 324, 325. Particularités sur cette évasion, *ibid.* N. 28, 29. Il écrit au roi & à M. de Thou, 332. Détails sur toute cette affaire, *ibid.* N. 30.
Conjuration sur la vie de Henri IV, formée dans la ville de la Fleche, 342. Peu de fondemens de cette conspiration, *ibid.* N. 35.
Conseils d'états & des finances. Leurs vues en recevant la proposition faite par les Provinces-Unies, de se soumettre à la France; ce qui se passa au conseil à cette occasion, 43 & *suiv.* N. 9. Idées de Sully pour la formation d'un nouveau conseil, peu goutées de Henri, 79 & *suiv.* N. 18.

Conseils extraordinaires sur la proposition faite par les Provinces-Unies de se soumettre à la France, 43 & *suiv.* N. 9.
Consignations. (receveurs des) Ces offices sont réunis au domaine, 73.
Conti. (François de Bourbon, prince de) Sa querelle avec le prince de Joinville, 155.
Conti, (Jeanne de Coëme, princesse de) employée à faire réussir le mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 156 & *suiv.*
Conversations entre le roi & Sully, sur les galanteries de ce prince, 16 & *suiv.* Sur les brigues de l'ambassadeur d'Espagne à la cour, contre Henri, 34 & *suiv.* 110. Sur les sujets de plaintes de Henri IV contre la reine, la marquise de Verneuil, &c. 126. Entre Henri IV, la reine, Sully & les courtisans sur les grands hommes de l'antiquité, 231. Entre Henri IV & Sully, sur les nouvelles publiques; sur les complots domestiques & étrangers, contre la vie de ce prince, 244. Sur les mémoires de finances, & sur les moyens de recouvrer de l'argent, 275. Sur la composition du cabinet d'état, 292. Entre Sully & le prince de Condé, sur les prétendus sujets de mécontentement de celui-ci, 319 & *suiv.* Entre Henri IV & Sully, sur le même sujet, 323 & *suiv.* Sur l'évasion du prince de Condé, 327 & *suiv.* Sur la mort du duc de Cléves, 368.
Cotton, (Pierre) jésuite, soutient le P. Séguiran, contre les Rochellois, 27 & *suiv.* Travaille utilement au mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 159. Lettre indiscrette qu'il écrit sur les nouvelles de la cour, 235. Voyez *Henri IV.*
Couronnement de la reine Marie de Médicis. Mo-

tifs qui font souhaiter cette cérémonie aux séditieux, 253, 254.
Cours souveraines. Réglemens auxquels elles sont assujetties; réflexions sur ce sujet, 185, N. 33.
Courtisans, briguent en faveur de l'Espagne contre Henri IV, 30 & *suiv.* Querelles entr'eux, 155, 156. Comment ils pensent de Henri IV & de Sully, 225, N. 1. Ils calomnient Sully au sujet des enfans naturels de Henri IV, 310. Leurs démarches & brigues pour détourner Henri IV de ses grands desseins, 393, 394.
Créquy. (Charles de Blanchefort de) Pertes énormes qu'il fait au jeu, 179, N. 29. On propose de marier son fils aîné avec mademoiselle de Verneuil, 237.
Créquy, voyez *Blanchefort de Créquy*.
Cros, (du) l'un des conjurés dans la conjuration de la Fleche, 341.
Cussé, commissaire en Bretagne, reprimandé par Sully, 73, 74.

D

DANGUIN, (le capitaine) sert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures, 217.
Dansa, (Simon) corsaire Flamand, 239.
Dauphin. (M. le) La reine Marguerite lui céde les biens de Catherine de Médicis, 64, 65. Malade à Noisy, 95. Brigues à la cour pour lui faire épouser l'Infante d'Espagne, 251, N. 8.
Débris & naufrages. (loi des) Question mue sur cette loi, 40.
Delphin, cardinal, ambassadeur de Venise en France, est envoyé par Henri IV, son ambassadeur à Florence, 364.
Députés généraux du corps protestant dans l'assemblée générale de Gergeau, 165 & *suiv.*

Descartes. Sully l'envoye à Barrault, ambassadeur de France en Espagne, 40.
Dessein politique ou grand dessein de Henri IV. Cabales à la cour pour le faire échouer, 31 & *suiv.* 265 & *suiv.* La succession de Cléves en est le prétexte, 377 & *suiv.* Moyens de l'exécuter, 387 & *suiv.*
Dettes de l'état, contractées pendant la ligue; acquittées par Sully, 63 & *suiv.*
Deux-Ponts. (Jean, comte palatin de) Son droit à la succession de Cléves, 374.
Dijon. Son parlement désobéit au roi, 67. Voyez *Bresse.*
Dissipateurs. Projet de les réprimer, 283 & *suiv.*
Domaine du roi. Rachat de différentes parties, 188 & *suiv.* La principale richesse du roi ne consiste pas dans son domaine, *ibid.* & *suiv.*
Donon, contrôleur des bâtimens, 92.
Droit annuel établi par Henri IV, 277. Jugemens différens sur cet établissement, *ibid.* N. 19. Voyez *Paulette.*
Drouet. Procès sur son mariage, 88, 89.
Duels. Suite de la facilité à les pardonner, 154, 155, N. 19. Edit sur le duel, & ce qui se passa à cette occasion dans le conseil, 308, 309, N. 25.

E

ECLUSE. (l') Du-Terrail la manque pour l'archiduc, 40, 41.
Edifices dans la ville de Paris, sommes y employées par Henri, 64, 176 & *suiv.* N. 27.
Edouard III, roi d'Angleterre, 232.
Egmont, comté & comtes de ce nom; leurs droits sur le comté de Gueldres, 370, 371.

Entrées, impôt. Réglemens & projets sur cette partie, 276.

Epernon. (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') Sa brouillerie avec Montigny, 155. Pertes considérables qu'il fait au jeu, 179, N. Il obtient la permission d'entrer en carosse dans la cour du Louvre, 266, N.

Epinoy. (Guillaume de Melun, prince d') Son frere est tué par Rambures, 15, 16, N. 4. Obtient la restitution de ses biens, 352 & *suiv.* Voyez *Traités de treve.*

Epinoy, (Hippolyte de Montmorenci, princesse d') 15, N. 4.

Erard, ingénieur du roi, donne à Sully des sujets de mécontentement, 18.

Erard, fils du précédent, regretté par Sully, 86.

Erkel. (d') Droits de cette maison sur le duché de Cléves, 370.

Escures, (Pierre Fougeu d') est appellé au conseil sur l'expédition de Sédan, 294.

Espagne & Espagnols. Colere de Henri sur les complots que l'Espagne fait presque ouvertement contre lui dans sa cour, 31 & *suiv.* Il lui fait restituer des prises faites sur elle, 40. Suite des expéditions de la guerre en Flandre, 41 & *suiv.* Grande victoire navale que les Hollandois remportent sur les Espagnols, 47 & *suiv.* N. 10. Suspension d'armes, 50 & *suiv.* N. 11. Suite de l'affaire de la Valteline & des Grisons, 55 & *suiv.* L'Espagne n'a aucune part dans l'accommodement de Paul V avec les Vénitiens, 59 & *suiv.* N. 14. Terres usurpées par l'Espagne sur la frontiere de Champagne, 184. Négociations pour la treve avec les Provinces-Unies, 204. Foiblesse de cette couronne dans l'affaire des limites de la Navarre & du Béarn,

213 & *suiv.* Dans celle de la révolte des Maures, 216 & *suiv.* qu'elle chasse enfin de ses états, 221 & *suiv.* N. 43, 44. Détestables complots contre la vie de Henri IV, qu'elle forme dans la maison de la reine, 246 & *suiv.* Voyez *Traité de treve.* Moyens qu'elle emploie pour détourner Henri IV de ses grands desseins, 393.

Essarts, (Charlotte des) maitresse de Henri IV, 122 & *suiv.* 140 N. 12. Enfans qu'il eut d'elle, & particularités sur sa vie, 121, N. 7. Gratification que ce prince lui accorde, 306.

F

FAYE, (la) voyez *Lettre.*

Fenouillet, fait évêque de Montpellier, 182, N. 31.

Ferdinand d'Autriche II, roi des Romains & de Hongrie, 377.

Ferdinand de Castille, proposé à Henri IV pour exemple, 394.

Fernandés, (Edouard) banquier Portugais, prête de l'argent à Henri IV & aux courtisans pour le jeu, 178, N. 28. Est payé des sommes qu'il avoit prêtées à Henri IV, 305.

Ferrier, (du) député à Sully, pour l'assemblée de Châtelleraut, 166.

Fervaques. Grande maladie dont il guérit, 183.

Feydeau, (Denis) fermier général des aides, 302. Son procès contre la ville de Lyon, 76.

Fiefs masculins & *feminins.* Distinction importante pour le duc de Cléves & les Provinces-Unies, 371, 372.

Finances & *Financiers.* Dettes acquittées aux traitans, &c. 63, 64. Nouveaux travaux & régle-

mens pour les finances, 185 & *suiv.* N. 33. Mémoires & projets sur ce sujet, 273, 274, N. 16. Moyens de recouvrer de l'argent dans le besoin, 275 & *suiv.* Affaires diverses, & détails sur les finances, 302 & *suiv.*

Flandre, *Pays-Bas* & *Provinces-Unies.* Elles renouvellent à Henri IV l'offre de se soumettre à la domination Françoise, avec des villes d'ôtage que Sully refuse d'accepter, 42 & *suiv.* N. 9. Grande victoire navale qu'elles remportent sur les Espagnols, 47, N. 10. Traité de suspension d'armes conclu, 50 & *suiv.* N. 11. Négociations pour une treve à longues années, 204 & *suiv.* Ingratitude des Flamands envers Henri IV, 211.

Fleche. (la) Henri consent que son cœur y soit déposé; bon mot à ce sujet, 31, N. 8. Gratification accordée à ce collége, 237. Autre refusée par Sully, 242, N. 5. Voyez *Conjuration.*

Foix. (maison de) Procès de Henri IV avec la maison de Nevers pour les biens de cette maison, 76.

Fontainebleau, Nouveaux embellissemens faits à ce château, 176.

Fontange. Enlevement de sa fille; il assiége le château de Pierrefort, 86.

Force. (Jacques Nompar de Caumont, duc de la) Querelle entre sa famille & celle de S. Germain, 155. Service qu'il rend au roi en Navarre & en Béarn, 215 & *suiv.*

France, (Christine de) seconde fille de Henri IV, destinée pour le prince de Galles, 252.

France, (Elisabeth de) fille ainée de Henri IV. Sa maladie, 170.

France. (enfans de) Tendresse de Henri pour eux, 94, 95, N. 23.
France, (Gaston-Jean-Baptiste de) troisiéme fils de Henri IV. Sa naissance, 136. Sa mort, 137, N. 10.
Franche-Comté. Usurpations faites par l'Espagne & la Lorraine sur cette frontiere, restituées, 184, N. 32.
François I, roi de France, donne du secours à Philippe, landgrave de Hesse, 385.
Frédéric III, empereur, 375.
Fresne, (Pierre Forget de) secrétaire d'état, favorise les jésuites dans le démêlé des Rochellois avec le P. Séguiran, 27 & *suiv.* N. 7. Sujet de sa contestation avec Villeroi, 337.
Fuentes. (le comte de) Ses brigues parmi les Grisons, 55, 56.

G

GABELLE. Différens réglemens, 71. Augmentations à y faire dans le besoin, 277.
Galeres. Leur armement recherché par Henri IV, 85.
Galigaï, (Léonore) épouse Conchine, 133. Elle entretient la jalousie de la reine contre Henri IV, 254. Gratifications qu'elle reçoit, 304.
Galles, (prince de) 252.
Gap. (synode de) Le dogme du pape Antechrist y est proposé, & renouvellé dans celui de la Rochelle, 23 & *suiv.*
Garmare, (le comte de) envoyé du duc de Savoie, reçoit un présent de Henri IV, 58.
Garnet, (Henri) jésuite, compris dans la conjuration contre le roi d'Angleterre, 59.
Gendarmes du duc d'Orléans, (compagnie de) créée, 84.

Geneve. Henri prend cette ville ſous ſa protection, & y établit des magaſins, 57.
Gergeau. Aſſemblée générale des proteſtans en cette ville, 165.
Gibraltar. Victoire navale remportée devant cette ville par les Flamands ſur les Eſpagnols, 47, N. 10.
Girry, (cardinal de) prête de l'argent à Henri IV, 91. Eſt propoſé pour l'évêché de Metz, 172.
Gonthier ou *Gonthery*, (le P.) jéſuite, réprimandé par Henri IV, ſur ſa maniere de prêcher emportée & ſéditieuſe, 313, N. 26, 339, N. 33.
Gouvernement. Difficulté à en corriger les abus, 80, 81. Principes pour un bon gouvernement, 190, N. 35.
Gouvernement monarchique, préférable à tous les autres, 190, N. 35.
Greffes. (édits des) Rachat des greffes du Languedoc, 65, 187.
Griſons, (les) rompent ſolemnellement avec l'Eſpagne & ſe liguent avec la France & la république de Veniſe, 55, 56. Dette de la France envers eux, acquittée par Sully, 63.
Gueldres. Comté & comte de ce nom, 370. Affaire ſur cette ſucceſſion, *ibid.* & 377.
Guidi, Italien, cabale avec Conchine contre Henri IV, 246.
Guidi, (le chevalier) agent du grand-duc de Toſcane en France, 360. Henri IV ſe l'attache, 364.
Guiſe, (maiſon de) 157.
Guiſe, (Charles de Lorraine, duc de) juſtifié ſur les difficultés apportées au mariage du duc de Vendôme avec mademoiſelle de Mercœur, 157. Sully prend ſon parti contre Henri IV, 361, 362.

Guiſe. (maiſon des) Sully les juſtifie auprès de Henri IV, 361, 362.

H

HANAPIER, traitant, 401.

Heemskerch, (Jacob) vice-amiral Flamand, remporte une victoire navale ſur les Eſpagnols, où il eſt tué, 373 & *ſuiv.* N. 10.

Henri II. Secours qu'il donne aux princes d'Allemagne, contre Charles-Quint, 385.

HENRI *IV*, ôte les ſceaux à Bellievre & les donne à Sillery, 8, N. 1. Sa tendreſſe pour ſes enfans, 10, N. 2. Naiſſance de ſon ſecond fils, 11. Sa paſſion pour la chaſſe, 12. Séjour à Fontainebleau, *ibid.* & 13. Marques de confiance & d'amitié qu'il donne à Sully, *ibid.* & 14. Il arrête les pourſuites pour la mort du jeune d'Epinoy, 15 & *ſuiv.* Se fâche contre Sully & le recherche incontinent, 17 & *ſuiv.* L'emploie utilement dans le ſynode de la Rochelle & dans l'affaire du P. Séguiran avec les Rochellois, 20 & *ſuiv.* Il conſent que ſon cœur ſoit porté à la Fleche, 31. Converſations entre lui & Sully ſur les brigues à la cour en faveur de l'Eſpagne, 34 & *ſuiv.* Sa haine pour la maiſon de Lorraine; Sully le raſſure, & ils travaillent enſemble à étouffer ces complots 37 & *ſuiv.* Il fait rendre des priſes à l'Eſpagne, 40, 41. Il ſuit l'opinion de Sully de refuſer les offres que lui font les Provinces-Unies de ſe ſoumettre à la domination Françoiſe, de donner des villes d'ôtage, &c. 42 & *ſuiv.* N. 9. Parti qu'il prend ſur le traité de treve entre ces Provinces & l'Eſpagne, 50 & *ſuiv.* N. 11. Fait démolir le fort de Rebuy & ſoutient les Griſons

contre l'Espagne, 55 & *suiv.* Henri protege la république de Geneve, 57; & les princes Italiens, 58. Concilie les Vénitiens avec Paul V, 59 & *suiv.* N. 13, 14. Réunit les finances de Navarre à celles de France & acquitte les dettes de l'état, 62 & *suiv.* N. 15. Total des sommes dépensées jusqu'en 1607, 64. Punit la désobéissance des parlemens de Toulouse & de Dijon, 66, 67. Bon mot de lui sur le partisan l'Argentier, 74, N. 17. Procès entre lui & la maison de Gonzague pour les biens des maisons de Foix & d'Albret, 76. Il ne goûte point le conseil de Sully de composer le conseil de gens d'épée, 78 & *suiv.* Et établit malgré ses avis une chambre de justice, 81. Il rassure Sully contre ses accusateurs, 83, 84. Il assiste Fontange dans le siége de Pierre-fort, 86, 87. Attention de ce prince à bien remplir les charges, 90. Gratifications à différentes personnes, dettes acquittées & pertes au jeu, *ibid.* & 91. Dépenses en bâtimens & manufactures, 92. Séjour de Henri dans ses maisons royales; ses indispositions; sa tendresse pour ses enfans, quelquefois aveugle, 93 & *suiv.* N. 22, 23. Brouilleries entre lui, la reine & la marquise de Verneuil; lettres de lui à Sully sur ce sujet, 96, & *suiv.* Il rend Sédan au duc de Bouillon, 98 & *suiv.* Ses occupations & divertissemens, 102. Il empêche Sully de consentir aux alliances, pour son fils, qui lui étoient proposées, 105, 106. Et lui propose de le marier avec mademoiselle de Créquy, 106. Son sentiment sur les maisons de Bonne, de Blanchefort, d'Agoust, de Créquy & de Lesdiguieres, 107. Grandes offres qu'il lui fait pour l'engager à embrasser la religion catholique, 111, 113, N. 4. Il le rassure contre

les artifices de ses ennemis, 118, 119. Ses amours & maîtresses, 121, N. 7. Voyez *Conversations*. Sa haine contre Conchine & Galigaï sa femme, 132, 134, 140; qu'il veut renvoyer en Italie, 132. Ses égards pour la reine, 136. Naissance de son troisiéme fils; marque d'amitié qu'il donne à Sully dans cette occasion, 137, 138, N. 11. Ses lettres à Sully, *ibid.* 181, 213, 228. Il chasse le prince de Joinville pour ses galanteries avec madame de Verneuil, avec laquelle il se brouille & se raccommode, 144, N. 14. Il disgracie Sommerive pour une intrigue pareille avec la même dame, 147, N. 16; & d'Aiguillon pour avoir fait assassiner Balagny, 152, N. 18. Brouilleries dans sa cour, que sa facilité à pardonner les duels excite, 154, 155, N. 19. Il songe à faire épouser au prince de Condé, mademoiselle de Montmorenci, 156. Oblige la maison de Mercœur à accomplir le mariage de mademoiselle de Mercœur & du duc de Vendôme, *ibid.* Son aversion contre les princes de la maison de Guise, 157. Il envoie Sully à l'assemblée des protestans à Gergeau, 165. Son séjour dans ses maisons royales; vie privée & maladie de ce prince, sa tendresse pour ses enfans, 168, 169. Il donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 171, N. 23. Demandes du clergé, qu'il accorde & refuse, 173, 174, N. 25. Ouvrages publics & édifices qu'il fait faire, 176, N. 27. Ses dépenses pour son jeu, accusé envain de chercher à ruiner les seigneurs par le jeu, 178, N. 28, 29. Il soulage le peuple après le débordement de la Loire, 181. Il dispose des évêchés sur la recommandation de Sully, 182, 183, N. 31. Se fait restituer les usurpations de l'Espagne & de la Lorraine sur les fron-

tieres, 184, N. 32. Pense à acquérir Antibes, 185. Réglemens sur les finances, *ibid.* Réception qu'il fait au duc de Mantoue, 204. Part qu'il a dans l'accommodement de l'Espagne & des Provinces-Unies, 205, 206. Bon mot du roi à Dom Perdre, 205, N. 40. Refuse d'entrer dans la révolte des Maures, 216. Il dit à Sully de lui composer quatre états sur la finance & les autres parties de l'état, 224. Il passe deux jours à l'Arsenal, 229. Il accuse Sully d'indiscrétion sur des secrets révélés par le P. Cotton, 234, 240, N. 4. Ecrit à de la Châtre, 237. Son mécontentement contre le P. Cotton, 240, N. 4. Il vient communiquer à Sully ses chagrins; longue conversation entr'eux, 243. Sur les nouvelles publiques, 244. Sur son amour pour mademoiselle de Montmorenci, 244, 245. Sur les complots contre sa vie, découverts en Espagne par Vaucelas, 247, 248. Sur les sujets de plainte que lui donnent à cet égard la reine, Villeroi, &c. 250. Sur ses vues pour le mariage de ses enfans, 251. Sur la résolution qu'il prend de renoncer à la princesse de Condé, 256, N. 10. Pourquoi il s'attache les princes d'Allemagne, 252. Il destine au dauphin l'héritiere de Lorraine, *ibid.* Il a dessein de marier son troisiéme fils avec la princesse de Mantoue, *ibid.* Son aversion pour le couronnement de la reine, 254. Il hâte l'exécution de ses grands desseins, 265, 266. Va souvent visiter Sully à l'Arsenal, 266 & *suiv.* Et s'y occupe avec lui à la composition d'un cabinet d'état, 267. Cabinet d'état qu'il se propose d'établir, 268, 269, N. 14. Voyez *Conversations.* Il établit des chevaux de poste & coches, 276, N. 18; le droit annuel, 277, N. 19. Sentiment sur cette opé-

tation, *ibid.* Il a dessein de rétablir l'ancienne censure Romaine, 283, 285, N. 20; de détruire la chicane, & autres piéces du cabinet d'état, 286 & *suiv.* N. 20. Son jugement sur ses trois ministres, 297 — 301, N. 23. Il promet à Sully de se corriger sur sa passion pour le jeu, 306. Dettes acquittées, gratifications & dépenses de ce prince pour le jeu, les bâtimens, &c. 304. Il punit N..... qui avoit calomnié Sully, 312. Plaintes réciproques de lui & du prince de Condé, & paroles très-vives entr'eux au sujet de la princesse de Condé, 318, N. 27. Complots contre Henri, dont cet amour n'est que le prétexte; est averti des desseins du prince, 322, 323. Son chagrin de l'évasion de ce prince, conseils, démarches & autres particularités sur cet incident, 324, N. 28. Faux avis qu'il reçoit contre les protestans, 338, 339. N. 34. Voyez *Conspiration.* Voyage dans ses maisons, 345. Secours qu'il donne aux Flamands, 346. Protection qu'il donne au prince d'Epinoy, 351, 352, N. 2, 3, 4. Il s'oppose au titre de seigneur souverain de Sédan que prend le duc de Bouillon, 356. Se fait rendre justice par le grand-duc, d'un passe-droit fait à son ambassadeur, 359, 360. N. 8. Il console la reine sur la mort du grand-duc, *ibid.* S'attache Guidi son agent, 364, 365. Permet au grand-seigneur d'avoir un résident à Marseille, 367. Voyez *Conversations.* Il promet son assistance aux princes intéressés dans l'affaire du duché de Cléves contre la maison d'Autriche, 378.

Hesse. (Guillaume, landgrave de) Ses droits à la succession de Cléves, 374.

Hollande. Toiles façon de Hollande fabriquées à Paris, 93.

Hôpital royal, (projet d'un) 270.
Hôte, (Nicolas l') secrétaire de Villeroi, 218.
Hottoman, agent de Henri IV en Allemagne, 378.
Huberson (Jeanne) & son cousin, découvrent la conspiration contre Henri IV, à la Fleche, 341, 342, N. 35.

J

JACOP, agent du duc de Savoye, vient complimenter Henri & Sully, 203, 204, 357.
Jacques Stuard, roi d'Angleterre, protége le ministre Maluin dont Henri est mécontent, 26. Mauvaise politique qui le fait travailler au traité de suspension & de treve entre les Provinces-Unies & l'Espagne, 53. Il fait de nouveau prêter serment de fidélité à ses sujets, 59. Il intervient dans la conclusion du traité, 54, 55.
Jean I, roi de France, se soumet à l'autorité des états du royaume, 199.
Jeannin, (Pierre) président au parlement de Dijon. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes, 46 *& suiv.* 206. Est un de ceux qui conclurent le traité de treves, & celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, 347, N. 1. Il rend service à Sully auprès de l'archiduc pour le prince d'Epinoy, 351, N. 2.
Jésuites. Ils veulent faire recevoir le P. Séguiran prédicateur à la Rochelle, 27 *& suiv.* Henri IV soutient leur collége à Poitiers, 30. Il consent que son cœur soit mis à la Fleche ; bon mot à ce sujet, 31, N. 8. Ils briguent à la cour & dans le royaume en faveur de l'Espagne, *ibid. & suiv.* Les Vénitiens refusent de les rétablir dans leurs états, 59, N. 13. Ils s'établissent en

Béarn, 174, N. Nommés dans une lettre du P. Cotton, 325. Ils sont impliqués dans la prétendue conspiration de la Fleche, 340. Et justifiés, 342, N. 35.

Jettons d'or & d'argent présentés à Henri IV par Sully en 1607, leur devise, 36. En 1608, 120. En 1609, 224.

Ignace Armand, provincial des jésuites, 235 & *suiv.* N. 4.

Illustres (hommes) de l'antiquité, 231 — 233, N. 3.

Indes. Article du traité de treves & d'intervention, &c. concernant le commerce aux Indes, 348.

Infante d'Espagne. (Anne-Marie-Mauricette d'Autriche) Complots dans la maison de la reine, pour la faire épouser au dauphin, malgré Henri IV, 250, 251, N. 8.

Jouannini, agent du grand-duc de Toscane, 132. Cabale dans la maison de la reine avec l'Espagne, 246. Son entretien avec Sully sur l'insulte faite à notre ambassadeur à Rome par celui de Toscane, 360.

Joinville, (Claude de Lorraine, prince de) disgracié pour ses galanteries avec la marquise de Verneuil & la comtesse de Moret, 141 & *suiv.* N. 14, 15. Querelle avec le prince de Conti, 155.

Joyaux de la couronne. Sommes employées à les acheter, 393.

Joyeuse, (François de) cardinal, termine de la part de Henri, le différend du pape & des Vénitiens, 387, 388, N. 13, 14.

Joyeuse, (Henri, comte de Bochage, duc de) capucin & cardinal. Sa mort, 174.

Isabelle de Castille. Son exemple proposé à Henri IV, 394.

Isle, (N. de l') officier de l'artillerie, 294.
Italie. Comédiens appellés de ce pays par Henri IV, 102.
Judicature. Ses charges devenues vénales & rendues héréditaires, 280, N.
Juliers. Duché & ducs de ce nom, 370 & *suiv*. Affaire de cette succession, *ibid.*
Jurisdictions. Charges à y créer dans le besoin, 281.

L.

LAMBERT, envoyé par le prince d'Orange en France, pour faire rompre les négociations de paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies; ses artifices, 207.
Lamoral, premier prince de Ligne, 352, N. 4.
Languedoc. Ses greffes réunis au domaine. Démêlé à ce sujet entre Sully & le parlement de Toulouse, 65, 66.
Laurens, (André du) médecin de Henri IV. Il l'envoye à Sully, malade, 14.
Léopold, archiduc d'Autriche, investi du duché de Cléves; démarches qu'il fait auprès de Henri IV sur cette affaire, 378.
Lesdiguieres. Ses conférences avec les chefs calvinistes le rendent suspect, 25, 26.
Lettre fausse, signée *Emmanuel de la Faye*; ce qu'elle contenoit, 339.
Lettre de Henri IV; affection & amitié qu'il y marquoit à Sully, 13.
Licani, entrepreneur du pavé de Paris, 185.
Ligue. Les partisans de la ligue cabalent avec l'ambassadeur d'Espagne contre la puissance & les desseins de Henri IV, 31 & *suiv*. Dettes de la ligue acquittées par Sully, 63, 64. Ils

travaillent à détourner Henri IV de ses grands desseins, 393.
Loire. (la) Ravages qu'elle fait, 180, N. 30.
Lomenie, le jeune, envoyé par Henri IV à Sully, 54.
Lonchamp, proposé pour député de l'église de Pons, 25.
Longuet. Mémoire sur le rachat du domaine, qu'il donne à Henri IV, 75.
Lorraine. (la) Ses usurpations faites sur la frontiere de Champagne, 184, N. 32.
Lorraine. (Charles, cardinal de) Sa mort, 174.
Lorraine, (duchesse de) tombe dangereusement malade; complimens que lui font faire le roi & la reine, 204.
Louis. (Saint) Il ordonne à son fils d'abolir la taille, 199.
Lux, (Edme de Malain, baron de) est député par Henri IV au parlement de Dijon, 67.
Luxe. Réglemens & taxe à cet égard projettés, 282.
Lyon. Procès de cette ville contre Feydeau, 76.

M

MAISONS royales. Sommes employées à les meubler, 393.
Maisses, (André Huraut de) l'un des commissaires dans l'affaire du comté de Saint-Paul, 64.
Maitresses de Henri IV; leurs noms, enfans qu'il eut d'elles, 121, N. 7.
Maluin, ministre protestant, protégé par le roi Jacques, 26.
Mangot. Démêlé de Sully avec lui, 82.
Manicamp, (Philippe de Longueval de) envoyé en Flandre, après l'évasion du prince de Condé, 337, N. 32.

Mante. On y fait construire un pont, 178.

Mantoue. (Vincent de Gonzague, duc de) Comment reçu à Paris, 204.

Mantoue, (Eléonore de Gonzague, princesse de) 252.

Marcadé, jouaillier, 306.

Marchand, (Charles le) donne son nom au pont Marchand, 176, N. 27.

Marck, (la) comté & comte de ce nom. Comment cette principauté fut unie au duché de Cléves, 368 & *suiv.*

Maréchaussées. Réglemens généraux & particuliers pour le Berry dans cette partie, 72.

Marguerit, avocat général à Rouen. Gratification accordée à ses héritiers, 305.

Marguerite de Valois donne au dauphin les biens de sa mere, & Sully les augmente, 64, 65, N. 16.

Marie de Médicis, reine de France. Conseil violent qu'elle donne au roi contre les calvinistes, 163. Elle va à Chartres, 237. Amitié qu'elle témoigne au P. Cotton, 238. Elle accorde aux ducs d'entrer en carosse au Louvre, 266, N. 13. Gratifications qu'elle fait donner à la Léonore, 304. Effets de sa jalousie contre la princesse de Condé, 315, 330, N. 29.

Marie, (Sainte) regrettée de Henri IV, 90.

Marigné, commissaire en Bretagne, 73.

Marillac, se mêle des galanteries de Henri IV, 122.

Marine. Réglement pour son rétablissement, 85, 86.

Marine. Projet sur cette partie, 272.

Marion, (N.) 188.

Maupeou, commissaire pour les offices réunis au domaine, 73.

Maur. (S.) Séjour de Henri IV dans ce château, 93, N. 22.
Maures & *Maurisques* se révoltent & demandent du secours à la France, qui le leur refuse, 216. Ils sont chassés d'Espagne, 221, N. 43, 44.
Maussac, commissaire en Languedoc, 187.
Maximilien I, empereur. Doute par rapport à ses droits sur les Pays-Bas, 371 & *suiv.*
Maximilien II, empereur. Ses dispositions par rapport aux états de Cléves, de Juliers, &c. 377.
Mayenne, (Charles de Lorraine, duc de) donne satisfaction à Henri IV, contre le comte de Sommerive, son fils, 148, N. 17. Accusé de s'opposer au mariage de mademoiselle de Mercœur avec M. de Vendôme, 157. Il refuse de vendre au roi son domaine d'Antibes, 185.
Mayenne, (mademoiselle de) pour le prince de Condé, 317.
Médicis, (maison de) peu ancienne, 361.
Médicis, (Ferdinand de) grand-duc de Toscane. Sa réponse à notre ambassadeur, sa mort, 359, N. 8.
Médicis, (Cosme II, de) grand-duc de Toscane, succéde à Ferdinand. Insulte que son ambassadeur fait à celui de France à Rome, 359, N 8.
Médicis, (D. Joan, bâtard de) oncle de la reine, conseille à Henri IV de renvoyer Conchini en Italie ; est obligé de se retirer lui-même, 132, 365.
Médicis, (Catherine de) reine de France, accouche d'un second fils, 11, 3. Marguerite dispose de sa succession en faveur du dauphin, 64, 65.
Médor, l'un des conjurés dans la conspiration de la Fleche, 340 & *suiv.*
Mesnelay, (la marquise de) se fait capucine, 239.

Mercœur. (Marie de Luxembourg, duchesse de) Difficultés qu'elle oppose au mariage de sa fille avec le duc de Vendôme, 157 & *s.* N. 21, 22.
Mercœur, (Françoise de Lorraine de) fiancée avec le duc de Vendôme. Grandes difficultés à accomplir ce mariage, 157 & *suiv.* N. 21, 22.
Messageries. Réglemens pour cette partie, 276.
Messier, orfévre, 315.
Métiers. Projets sur cette partie, 268.
Metz. Droits de ce chapitre, 171, N. 23. Affaire sur les confins du pays Messin & de la Lorraine, terminée, 306 & *suiv.*
Militaire. Projets pour rétablir l'ordre dans le militaire, 268.
Ministres d'état. Comment les rois doivent se comporter avec eux, 20.
Miron, (François) lieutenant civil & intendant de Paris. Sa mort, 175, N. 26. Résistance qu'il fait à la vérification des rentes. Particularités sur sa vie, *ibid.*
Monceau, (du) commissaire en Berry, 72.
Monceaux. Ses bâtimens fréquens, 138, 168, 176.
Moncenis, ville protestante, 166.
Monglat, (madame de) gouvernante des enfans de France, les conduit à Noisy, 95.
Monsire, (Gamaliel de) envoyé par Henri IV pour retirer la garnison de Sédan, 98.
Montbason. (Hercule de Rohan, duc de) Séjour de Henri IV chez lui à Livri, 343.
Montendre, ville protestante, 166.
Montigny, (François de la Grange de) 304. Brouilleries entre lui & d'Epernon, 155.
Montmartin, député par le roi pour assister au synode de la Rochelle, 24.
Montmorenci, (Charlotte de) voyez *Angoulême*. (duchesse d')

Montmorenci, (Charlotte-Marguerite de) proposée pour épouser le marquis de Rosny, 106. Destinée au prince de Condé, 156. Elle l'épouse, motif de ce mariage, 244, 245, N. 6. Particularité sur ce mariage, 255, 256, N. 10. Est emmenée en Flandre, particularités sur cette évasion 324, N. 28. Bruits injurieux contre cette princesse, 330, N. 29, 332, N. 30.

Montpensier. (Henri de Bourbon, duc de) Sa mort, 112, N. 5.

Montpensier, (Marie de Bourbon) fille unique de Henri, duc de Montpensier, est fiancée au second fils de France, 112, N. 5.

Moret, prévôt de la maréchaussée, 164.

Moret, (Jacqueline de Beuil, comtesse de) maîtresse de Henri IV. Enfans qu'elle en eut, 121, N. 7. Intrigue galante entr'elle & Joinville, 146, N. 15. Elle cherche à perdre Sully, 311.

Mornay, (Philippe du Plessis) continue ses brigues parmi les calvinistes, 161. Justifié auprès du roi contre une calomnie, 340.

Mortier-Choisy, partisan, 304.

Motteville, président au parlement de Rouen, dans le parti de Henri IV, 139.

Murat, trésorier de France. Ses liaisons avec Lesdiguieres le rendent suspect, 25.

Mustapha, (Agi Ibrahim) aga du Caire, écrit à Henri IV & à Sully au sujet d'un résident de la Porte à Marseille, 367, 368.

N

NAVARRE. Les finances de ce royaume sont réunies à celles de la France, 62, N. 15. Question sur les limites terminée à l'avantage de Henri IV, 213.

Nérestan, (Philibert de) capitaine des gardes, appuye l'opinion de Sully sur l'entreprise de Sédan, 87. Premier grand maître de l'ordre du Mont-Carmel, *ibid.* N 20.

Neubourg. (Philippe-Louis, comte palatin de) Son droit à la succession de Cléves, 374.

Nevers. (Charles de Gonzague, duc de) Procès & discussion entre lui & Sully sur les biens de la maison d'Albret, 76 & *suiv*. Est envoyé ambassadeur à Rome, 172, N. 24.

Nevers, (duchesse de) est mêlée dans des intrigues de galanterie, 255.

Noisy. Séjour des enfans de France dans ce château, 95.

Noblesse. Projet à cet égard, 270.

Notaires établis juges de leurs contrats. Autres projets à cet égard, 290.

Noue, (Odet de la) sert utilement au synode de la Rochelle, 22.

Noyer, (du) l'un des conjurés dans la conspiration de la Fleche, 341.

O

ODOU, (N. d') sert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures contre l'Espagne, 217.

Olivari, (Séraphin Cazaillac) cardinal. Dette que lui paye Henri IV, 91.

Oraison, (marquis d') employé dans l'affaire du mariage de mademoiselle de Mèrcœur, avec le duc de Vendôme, 157.

Orange, (Maurice de Nassau, prince d') manque Anvers, 41. Il s'oppose à la suspension d'armes, 54 Brigue en France, pour faire la suspension d'armes, 206 & *suiv*. Il donne les mains au traité de treve, 347.

Orange, (princesse d') écrit à Sully dans l'affaire de la treve entre l'Espagne & les Etats-Généraux, 207 *& suiv.*
Orléans. (N. de France, duc d') Sa naissance, 11, N. 3. Tombe malade, 170. Est fiancé à mademoiselle de Montpensier, 252.
Ornano. (Alphonse d') Sully prend son parti contre d'Epernon, 90. Blâme les sermons emportés du P. Gonthier, 313, 314, N. 26.
Otage. (villes d') Sully dissuade Henri IV de les accepter, 43.

P

PAJOT, trésorier. Requête présentée contre lui, 303.
Palatin. (électeur) écrit à Sully, 203.
Paran, (le P.) jésuite, 238, 239.
Paris. Edifices publics, 176, N. 27.
Parlemens. Plaintes de Sully contr'eux, *66 & suiv.*
Parlement de Paris. Arrêt qu'il rend contre le prince de Condé, 337.
Parties casuelles, 277.
Pasithée, religieuse, prétendue inspirée, sert aux desseins pernicieux des factieux de la reine, 253, 254.
Pavé de Paris. Sommes qui y sont employées, *64*, 185.
Paul V. Sa modération à l'égard des protestans, 23. Il défend aux Anglois de prêter serment de fidélité au roi Jacques, 59. Henri IV termine le différend entre Rome & la république de Venise, 59 *& suiv.* N. 13, 14. Bref de Paul V à Sully, & la réponse de ce ministre, *61.* Il accorde avec peine l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 171, N. 23. Il presse

inutilement Henri de faire publier le concile de Trente, 173.
Paul, (François d'Orléans, comte de S.) gouverneur de Picardie. Se justifie auprès de Henri IV sur l'assassinat du jeune d'Epinoy, 15, N. 4 & 5. Soupçonné avoir dessein de passer au service des archiducs, 151.
Paulette. Le droit annuel lui est substitué, 280, N. 19.
Pedre, (Don) ambassadeur d'Espagne en France, travaille à la paix, 205. Ses brigues à la cour, *ibid.* N. 40.
Perron, (Jacques Davy, cardinal du) découvre à Sully les complots de l'ambassadeur d'Espagne avec les courtisans, 33 *& suiv.* Persuade à Paul V de ne pas exiger des Vénitiens le rétablissement des jésuites, 59, N. 13. Ne peut amener Sully à changer de religion, 126 *& suiv.*
Perwis. Droits de cette maison sur le duché de Cléves, 370.
Phelipeaux, (Raimond) seigneur de Pont-chartrain, 162.
Philippe-Auguste, roi de France, souleve son royaume par les impôts excessifs, 198.
Philippe de Valois, roi de France, souleve le royaume par les impôts excessifs, 199.
Philippe II, roi d'Espagne. Motif du conseil qu'il donna au duc d'Alençon sur la trahison d'Anvers, 261.
Philippe III. Complots qu'il entretient à la cour de France, contre la vie de Henri IV, 32 *& suiv.* Il ratifie le traité de suspension d'armes avec les Provinces-Unies, ensuite conclut une treve de douze ans, 52 *& suiv.*
Pierrefort, (château de) assiégé, 86.

Pimentel, Italien, admis au jeu & aux parties de plaisirs de Henri IV ; aventure comique entre Sully & lui, 104. N. 1. Artifice qu'il emploie pour gagner au jeu, 178, N. 29.
Place Dauphine. Sa construction, 177.
Place royale. Construction de cette place, 92.
Poitiers. Plaintes que cette ville fait contre les jésuites, 30.
Police. Réglemens à cet égard, 185. Autres réglemens & établissemens projettés, 286, N. 20.
Politique (maximes de) des rois par rapport à leurs ministres, 20.
Pons. Hardiesse des calvinistes de cette ville, 25.
Pontcarré, l'un des commissaires pour les cautions des receveurs des consignations des parlemens de Paris & de Bordeaux, 73.
Pont-Courlay, gentilhomme calviniste. Avis qu'il donne à Sully contre les séditieux, 161.
Ponts & Chaussées. Sommes y employées, 64.
Porte, (la) traverse le mariage de mademoiselle de Mercœur avec le duc de Vendôme, 160.
Postes. Réglemens pour cette partie, 276. N. 17.
Praslin, (Charles de Choiseul, marquis de) capitaine des gardes de Henri IV. Ses lettres à Sully sur les parties de chasse du roi, 11. Va trouver Sully sur l'évasion du prince de Condé, 325. Envoyé en Flandre par Henri redemander la princesse de Condé, 331, N. 29.
Preaux, (Hector de) l'un des agens de France auprès des Etats-Généraux, 46. Est député par Jeannin à Henri IV, 306, 346. Sollicite l'archiduc en faveur du prince d'Epinoy, 355, N.
Primerose, ministre protestant à Bordeaux, 26.
Professions & métiers. Réglemens à cet égard projettés, 268. Artisans, marchands, pasteurs & la-

boureurs, combien ces quatre professions sont utiles au royaume, 273.

Protestans. Sujet de mécontentement qu'ils donnent à Henri dans le synode de la Rochelle, appaisé par Sully, 21 & *suiv.* Mépris qu'ils affectent pour ce ministre, & autres sujets de mécontentement, 24 & *suiv.* Murmures & cabales à la cour sur la conduite de Henri IV à leur égard, 30 & *suiv.* Moyens qu'ils emploient pour rompre le projet de marier le marquis de Rosny avec mademoiselle de Mercœur, & pour retenir Sully dans leur croyance, 115, 116. Suite de leurs cabales, 160. Assemblée générale de Gergeau, 165. Faux avis & calomnies contre les calvinistes, 338. Soupçons qu'on inspire à Henri IV contr'eux, pour le détourner de son grand dessein, 394.

Provinces de France. Dettes acquittées par Sully, 63 & *suiv.*

Puget, trésorier de l'épargne, 303.

R

RAGNY, (madame de) se mêle des intrigues de galanterie de Henri IV, 122.

Rambouillet, (N. de) nommé dans les intrigues de galanterie de Henri IV, 122.

Rambures, (N. de) tue le jeune d'Epinoy. Henri IV & Sully assoupissent cette affaire, 15 & *suiv.* N. 4, 5.

Raymond, (le P.) jésuite, 238.

Rebuy. Henri IV en fait démolir les fortifications, 55.

Receveurs généraux & particuliers. Sully leur donne des regles & punit les prévaricateurs, 70 & *suiv.*

185. Receveurs à créer dans le besoin, 281.
Refuge, (N. du) envoyé en Suisse, 84. Sa mauvaise gestion, 365.
Revenus royaux. Mémoires sur les moyens de les augmenter, 275.
Richardot, (Jean, président de) employé dans les négociations pour la paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 208, 244. On surprend son instruction, 212. Sa mort, *ibid.* N. 42.
Richelieu, cardinal, prouve que la vénalité & l'hérédité des charges de judicature ne doivent point être abolies en France, 278, N.
Rivet, ministre protestant, factieux, 22 & *suiv.*
Roannais, (duc de) cabale avec les séditieux, 161.
Rochefoucault, (l'abbé de la) nommé cardinal, 264.
Rochelle. (la) Sully y fait faire satisfaction au roi sur les sujets de plaintes de S. M. à l'égard d'un synode tenu en cette ville, 20, 21 & *suiv.* Sully soutient les Rochellois contre les jésuites dans l'affaire du P. Séguiran, 28 & *suiv.*
Rochepofai, (la) est fait évêque de Poitiers, 183, N. 31.
Rodolphe, empereur, se saisit injustement de Donavert, 222. Examen de ses droits prétendus sur la principauté de Cléves, de Juliers, &c. 375. Il en donne l'investiture à l'archiduc Léopold, & recherche Henri en sa faveur, 378.
Rohan, (Henri II, duc de) rend d'utiles services dans les brigues des courtisans, 39.
Rohan, (Marguerite de Béthune, duchesse de) considérée de Henri IV, 129.
Rois. Comment ils doivent agir à l'égard de leurs ministres, 20. Réflexions sur la politique & le gouvernement de nos rois, 190, N. 35.
Rosny, (Maximilien II de Béthune, marquis de)

fils aîné du duc de Sully. Henri IV lui envoye du Laurens pendant sa maladie, 14. Grands partis qu'on lui offre en mariage, 105, N. 2, 111, N. 4. Epouse mademoiselle de Créquy; sujets de chagrin que cette alliance cause au pere & au fils, 108, N. 3. Raccommodé avec le duc de Vendôme, 237.

Rouen. Construction de son pont, 177.

Russé (Martin) de Beaulieu, secrétaire d'état, favorise les jésuites dans le démêlé du P. Séguiran avec les Rochellois, 27 & *suiv.*

Russy. (Elie de la Place, seigneur de) Henri l'envoye en Flandre, 46. Conclut avec Jeannin le traité d'intervention, &c. 347.

S

SAINT-CANARD, (M.) 294.

Saint-Gérant. (les) Querelles entre cette famille & celle de la Force, 155.

Saint-Genies, (mademoiselle de) épouse de Saint-Blancard, 294, 295.

Saint-Michel, député par Henri IV à Sully, 162.

Salignac, demande de la part du grand-seigneur, un résident à Marseille, 368.

Sallian, (le P.) jésuite, 238.

Santeny, prête de l'argent à Henri IV, 91.

Savary, nommé dans une lettre du P. Cotton, 237.

Saubion. Gratification qui lui est accordée, 306.

Sault, (de) avocat du roi à Bordeaux, 90.

Sault, (Chrétienne d'Aguirre, comtesse de) travaille fortement à faire réussir le mariage du marquis de Rosny avec mademoiselle de Créquy, & pour empêcher la conversion de Sully,

115 & *suiv.* Elle se mêle des intrigues galantes de Henri IV, 122. Grace qui lui est refusée, 161.
Saumur. Réprimande de Sully aux juges de cette ville, 87.
Savoye. (Charles-Emmanuel, duc de) Présens que lui fait Henri, 58. Félicite Henri IV sur la naissance du duc d'Anjou, 203. Alliance projettée entre les deux cours, 251. Ses liaisons avec Sully, calomniées, 355.
Sédan. Henri rend cette ville à Bouillon, & en retire la garnison, 98 & *suiv.*
Séditieux. Leurs cabales, 160 & *suiv.* Leurs intelligences avec l'Espagne & dans la maison de la reine, 246 & *suiv.* Ils font servir à leurs desseins l'amour de Henri pour la princesse de Condé, 324.
Seguiran, (Gaspard) jésuite. Son démêlé avec les Rochellois, 27, N. 7.
Seigneurs ou *Grands* du royaume. Querelles & brouilleries entr'eux, 155. Leurs cabales, 161 & *suiv.* Leurs calomnies contre Henri IV, de chercher à les ruiner par le jeu, 178, N. 29.
Sénamy. Dettes de Henri IV à lui acquittées, 63.
Sillery, (Nicolas Brulart de) est fait garde des sceaux, 8, N. 1. Il se montre au conseil, d'avis contraire aux propositions des villes d'ôtage, faites par les Flamands, 44 & *suiv.* Chancelier, 327. Il se montre au conseil, d'avis contraire à Sully sur les cabales des protestans, 163. Et conteste avec lui en présence du roi, 228, 296. Lui fait part des complots formés contre la vie de Henri IV, 259. Jugement sur ses bonnes & mauvaises qualités, 300, N. 22.
Sillery, (Noël Brulart de) commandeur, se mêle

des intrigues de galanterie de Henri IV, 121, N. 8.
Soissons, (Charles de Bourbon, comte de) fait éclater son mécontentement, 156. Se lie avec les jésuites & les courtisans, 238.
Sommerive, (Charles-Emmanuel de Lorraine, comte de) est exilé par le roi pour ses galanteries avec la comtesse de Moret, 147 & *suiv.* N. 16.
Sorlin, (Henri de Savoye-Nemours, marquis de S.) 135.
Spinola, (le marquis) dissuade l'archiduc de rendre le prince de Condé, 330, N. 29.
SULLY. (Maximilien de Béthune, duc de) Sa plaie de la bouche se r'ouvre, & les ministres vont travailler chez lui, 7, 8. Lettre que lui écrit Henri sur la naissance du second fils de France; sur ses enfans; sur sa chasse, &c. 9 & *suiv.* Marques singulieres de confiance qu'il reçoit de ce prince, 13, 14. Il arrête les poursuites sur la mort de son neveu d'Epinoy, 15 & *suiv.* Henri IV se fâche contre lui, & vient le rechercher, 17. Maximes sur la maniere dont un prince doit se conduire avec ses ministres, 20. Sully termine les sujets de plaintes de S. M. contre les protestans assemblés à la Rochelle, 29 & *suiv.* Il soutient cette ville dans l'affaire du P. Séguiran, 27 & *suiv.* Et refuse de se mêler des discussions de la ville de Poitiers avec les jésuites, 30. Conversation entre Henri & lui sur les brigues de l'Espagne à la cour, 31 & *suiv.* Il rassure ce prince à cet égard, & justifie la maison de Lorraine, 36 & *suiv.* Il examine la question des prises faites sur l'Espagne, 40. Sully porte Henri à refuser les offres que lui font

font les Provinces-Unies de se soumettre à la domination de la France, &c. 42 & *suiv.* N. 9. Son sentiment sur le traité conclu entre l'Espagne & les Etats-Généraux, 49 & *suiv.* Présens qu'il fait en Italie pour le roi, 57 & *suiv.* Bref que lui écrit Paul V, & réponse qu'il fait à ce pape, 61. Opérations de finances; dettes acquittées, 63, 64. Augmentation faite aux biens cédés par la reine Marguerite au dauphin, 64; 65, N. 16. Réprimandes faites aux parlemens de Toulouse & de Dijon, 66 & *suiv.* Ordre établi dans les chambres des comptes, 68 & *suiv.* Dans la Gabelle & les Maréchaussées, 71 & *suiv.* Dans les affaires du domaine, 74 & *suiv.* Projet de Sully de composer le conseil de gens d'épée, rejetté par Henri IV, 78 & *suiv.* N. 18. Il s'oppose à l'établissement d'une chambre de justice, 81. Prévient Henri contre ses calomniateurs, 82, 83. Réglemens pour l'artillerie, la police, &c. Sa sévérité & son attention à ne mettre en place que de bons sujets, 84, 85. Il condamne les dépenses excessives de Henri en manufactures, bâtimens, meubles, &c. 92. Lettres que lui écrivit ce prince sur ses brouilleries domestiques, 96 & *suiv.* Donne des fêtes & des spectacles à l'Arsenal, pour lesquels il y avoit fait construire une salle, 103. Aventure comique entre lui & Pimentel, 104, N. 1. Artifices & calomnies de ses ennemis, 105. Sujets de chagrin que lui cause dans la suite le mariage de son fils avec mademoiselle de Créquy, 106 & *suiv.* N. 3. Offres de la dignité de connétable & autres qu'il refuse, 112, 113. Sa circonspection en parlant des foiblesses de Henri IV, 121. Ce ministre travaille à appaiser quelques brouilleries entre le roi & la reine, 123.

Particularités & anecdotes à ce sujet, 124, N. 9. Il est complimenté par Henri IV, sur la naissance de son fils, 137 & *suiv.* N. 11. Il débarrasse Henri IV de mademoiselle des Essarts, 139. Il est pris pour juge par le roi & la marquise de Verneuil, dans l'intrigue de Joinville, 145 & *suiv.* N. 15. S'emploie dans celle de Sommerive avec la comtesse de Moret, 147 & *suiv.* N. 16. Dans l'affaire de Balagny assassiné par d'Aiguillon, & dans plusieurs autres querelles entre les courtisans, 154 & *suiv.* Dans celle du mariage de M. de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 156 & *suiv.* Il soutient les princes de la maison de Guise, 157 & *suiv.* Il s'oppose aux conseils violens du roi & des courtisans contre les Huguenots, 161 & *suiv.* Sages conseils qu'il donne au roi à cette occasion, 164, 165. Et termine l'assemblée de Gergeau à la satisfaction de S. M. 165 & *suiv.* Sa générosité à l'égard de la famille de Miron, 176, N. Il fait construire la place Dauphine, le pont de Rouen, &c. 177. Se plaint des dépenses de Henri IV au jeu, 178 & *suiv.* N. 28. Péril qu'il court sur la Loire, 181 & *suiv.* N. 30. Il reçoit plusieurs graces du roi, 182. Fait donner à l'abbé Abeins l'évêché de Poitiers, *ibid.* Fait tracer des plans des côtes & villes de France, 184. Opérations & réglemens des finances, &c. 185 & *suiv.* Il exhorte Henri IV à travailler avec ses ministres, 188. Son mémoire & ses réflexions sur la taille, sur les impôts & sur les différentes formes de notre gouvernement, 190 & *suiv.* Sa remarque sur quelques-uns de nos rois, 191 & *suiv.* Erreurs sur ce sujet rectifiées, 190, N. 35. Il reçoit des complimens de la part des princes étran-

gers, 203. Ses conseils par rapport à l'accommodement de l'Espagne avec les Flamands, 206 & *s.* Jettons d'or qu'il présente au roi, 224 & *suiv.* Opinions différentes sur sa faveur, 225, N. 1. Contestation entre lui & Sillery, 227, 228. Il reçoit & loge S. M. à l'Arsenal 228 & *suiv.* Portrait qu'il fait de quelques rois, prédécesseurs de Henri IV, 231, 232. Il se justifie auprès du roi à l'occasion du P. Cotton, 235, 236. Haine qu'ils se portent l'un à l'autre, 242. Voyez *Conversations.* Ses efforts pour rompre l'amour de Henri IV pour la princesse de Condé, 244, 245. Son opinion sur les complots formés contre la vie de Henri IV, dans la maison même de la reine, 246 & *suiv.* Il hâte l'exécution du grand dessein, 265, 266. Obtient la permission d'entrer en carosse au Louvre, 266, N. 13. S'occupe avec Henri IV à la composition du cabinet d'état, 267 & *suiv.* Voyez *Conversations.* Ses idées sur la maniere de réprimer le luxe, de corriger les dissipateurs, de détruire la chicane, &c. 283 & *suiv.* N. 20. Entretiens entre S. M. & Sully, & contestation entre lui & les ministres à ce sujet, 292 & *suiv.* Jugement de Henri IV sur le caractere de Sully, 298 & *suiv.* Opérations & détails de finance, 302 & *suiv.* Lettre que lui écrit la reine, 304. Il reproche à Henri IV ses grandes dépenses, 305 & *suiv.* Edit contre les banqueroutes frauduleuses & contre le duel, 307 & *suiv.* N. 25. Intrigues de cour où on le calomnie au sujet des enfans de France, 310 & *suiv.* Ses lettres, démarches & conseils sur l'évasion du prince de Condé, 315 & *suiv.* N. 27, 28. Sa réponse aux lettres de ce prince, 335, 337, N. 31. Il disculpe du Plessis-Mornay & autres protestans contre de faux avis, 338 & *suiv.*

Informations & poursuites qu'il fait inutilement au sujet d'une conspiration à la Fleche, 340 & *suiv.* N. 35. Obligation qu'il a au roi pour ses neveux d'Epinoy, 350 & *suiv.* N. 2, 3, 4. Il est estimé des princes étrangers, 356 & *suiv.* Discours ferme qu'il tient à l'envoyé de Florence, 359 & *suiv.* N. 9. Reproche qu'il fait à du Refuge, 365 & *suiv.* Voyez *Conversations.*

Sully. (Rachel de Cochefilet, duchesse de) Bon conseil qu'elle donne à la reine sur Conchine, 133, 134. Complimentée sur la naissance de son fils, 137, 138, N. 11.

T

TACTIQUE. Ouvrages & réglemens sur cette partie, projettés, 268.

Tailles. Brevet de la taille expédié en plein conseil, 189. Origine & variations de la taille dans le royaume, 198 & *suiv.* N. 38, 39. Sa valeur sous Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, 202. Etats sur la taille dans le royaume, 224.

Tambonneau, (le président) commis à la vérification des rentes, 304.

Tapissiers Flamands, appellés à Paris, 92.

Tardieu, commissaire. Réprimande que lui fait Sully, 71.

Tartas, ville protestante, 166.

Terrail, (Louis de Combourfier, sieur du) manque l'Ecluse, 41. Veut surprendre Genêve, y est pris & décapité, 358 & *suiv.* N. 6. Ce qu'il étoit: assassinat qu'il avoit commis, *ibid.* & *suiv.* N. 7.

Thou, (Jacques-Auguste, président de) 333.

Tour, (le P. la) jésuite, 238.
Traitans. Sommes à eux dûes acquittées par Sully, 63.
Traité de treve & d'intervention des rois de France & d'Angleterre, 347 & *suiv*. Article en faveur du prince d'Epinoy qui s'y trouve, 351 & *suiv*. N. 3.
Transilvanie. Guerre de l'empereur Rodolphe contre ces peuples, 57.
Trente, (concile de) refusé en France, 173, 174.
Trésor royal. Etat de l'argent qu'y prend Sully, jusqu'à l'année 1607, pour différentes dépenses, 63. Réglemens à cet égard, 68 & *suiv*.
Trésoriers de France. Réglemens auxquels ils sont assujettis, 184 & *suiv*. N. 33.
Treve de douze ans entre l'Espagne & les Provinces-Unies, négociée, 54, N. 11; conclue, 347, N. 1.
Turcs & *Turquie*. Les Turcs se préparent à donner du secours aux Maures révoltés en Espagne, 221, N. 3, 4.

V

VALENCE en Espagne. Soulevement qui y arrive, 218.
Valerio, courier du pape, bien traité en France, 173.
Vallée, (de la) conduit le duc de Vendôme en Bretagne, 159.
Valteline. (la) Suite du différend entre l'Espagne & les Grisons, au sujet de la Valteline, 56 & *s*.
Varenne, (Guillaume Fouquet de la) 148, 227, 294, 327. Il soutient le P. Séguiran & les jésuites contre les Rochellois, 27 & *suiv*. Vient de la part du roi conférer avec Sully, 139. Son dévouement aux jésuites, 238. Il donne avis à Henri IV des complots faits en Espagne contre sa personne, 247 & *suiv*. 299.
Vaucelas, (André de Cochefilet, comte de) dé-

couvre en Espagne les complots dans la maison de la reine, contre la vie de Henri IV, & lui en donne avis, 247 & *suiv.* N. 7.

Vendôme, (César de Bourbon, duc de) 237. Difficultés à accomplir son mariage avec mademoiselle de Mercœur, 156 & *suiv.* Il accuse Sully de s'opposer à sa légitimation, 310 & *suiv.*

Venise. Union des Vénitiens & des Grisons, contre l'Espagne, 55, 56. Leur différend avec le Pape, terminé par la médiation de Henri IV, 59, N. 13, 14.

Vénitiens, alliés de la France, 252.

Ventadour, (Anne de Lévis, duc de) & son épouse se plaignent de Sully, 139.

Venterol, 87.

Verdun, (M. de) premier président du parlement de Toulouse. Sully lui écrit dans l'affaire du rachat des greffes, 66, 187.

Verneuil, (Henri de Bourbon, duc de) légitimé, est fait évêque de Metz. Difficulté que le pape fait dans cette affaire, 171 & *suiv.* Particularités sur sa vie, *ibid.* N. 23.

Verneuil. (Catherine Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de) Brouilleries entre le roi, la reine & elle, 96 & *suiv.* Enfans qu'elle eut de Henri IV, 121, N. 7. Chagrin qu'elle donne à ce prince; son intrigue avec Joinville, 141 & *suiv.* N. 15. Son bon mot sur le mariage du prince de Condé, 318.

Vic, (Dominique de) se déclare pour l'avis de Sully, sur l'expédition de Sédan, 18. Démolit le fort de Rebuy, 55. Ses projets pour la sûreté de Calais, 307.

Vieuville, (M. la) 294.

Viguier, ministre protestant à Blois. *Son theâtre de l'Ante-Christ*, 339, N. 33.

Villarnou, député général des Calvinistes, 167.
Villars. (Juliette-Hyppolite d'Estrées, marquise de) Son intrigue avec Joinville, 141 & *suiv.* N. 13.
Villeroy, (Nicolas de Neufville de) ministre d'état. Henri IV l'envoye travailler chez Sully, 8 & *s.* Son sentiment sur la loi des naufrages, 40, 41. Il s'oppose à Sully dans le conseil sur les offres & propositions faites par les Provinces-Unies, 44 & *suiv.* 162, 227, 327, 365, 366. Est chargé d'engager Sully à changer de religion, 116; & à appaiser les querelles des grands, 150 & *suiv.* Son opposition à Sully sur les brigues des protestans, 162 & *suiv.* Lettres réciproques de lui à l'occasion de l'assemblée des calvinistes à Gergeau, 165 & *suiv.* Maladie qu'il a à Fontainebleau, 170. Part qu'il a dans l'affaire de la treve entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 208 & *suiv.* Il favorise la politique Espagnole contre les desseins de Henri IV, 250 & *s.* qui se défie de lui & lui cache les avis qu'il reçoit sur les complots formés contre sa personne, 259. Ses contestations avec Sully, 296. Ses bonnes & mauvaises qualités, 301, N. 23. Réprimandé par le roi pour avoir soutenu le calomniateur anonyme de Sully, 312. Lettres circulaires qu'il écrit après l'évasion du prince de Condé, 337 & *suiv.* Services qu'il rend aux princes d'Epinoy auprès des Etats-Généraux, 356.
Villes de sûreté accordées aux calvinistes, 166.
Vinti, Italien, 246.
Vitri, (Louis de) 294.

W

WIRTEMBERG, (Ulric, duc de) rétabli dans son duché, 385.

Y

YVETEAUX, (des) est fait avocat général à Rouen, 305.

Z

ZAMET. (Sébastien) Dettes que Henri IV lui paye, 63. Il vient conférer avec Sully, au sujet de mademoiselle des Essarts, 139. *Il* avertit Henri IV des complots faits contre sa personne dans la maison de la reine, 247 & *suiv.* Différentes dettes à lui acquittées, 304. Particularités sur ce riche partisan & sur ses enfans, 306, N. 24, 368.

Zamet, (le jeune) donne avis à Henri IV des complots en Espagne contre sa personne, 247.

Zapata, (le cardinal) envoyé par l'Espagne féliciter le grand-duc de Toscane, 363.

Zelande. Cette province s'oppose au traité de suspension d'armes entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 54.

Fin de la Table du septiéme Volume.

BODLEIANA · BIBLIOTECA ·